

CONSEIL PERMANENT



OEA/Ser.G
CP/doc. 3602/02 rev. 1
22 mai 2002
Original: espagnol

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Ce document est distribué aux Missions permanentes et sera
présenté au Conseil permanent de l'Organisation

ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS
WASHINGTON, D.C.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le 15 mai 2002

Madame la Présidente,

En application des dispositions des articles 91 à 112 de la Charte de l'Organisation des États Américains, j'ai l'honneur de soumettre à l'Assemblée générale et au Conseil permanent le rapport annuel du Secrétaire général pour la période 2001-2002. Le rapport qui décrit les activités menées et fait état de la situation financière de l'Organisation, a été élaboré conformément aux grandes lignes tracées dans la résolution AG/RES. 1452 (XXVII-0/97).

Je saisis cette occasion pour vous renouveler, Madame la Présidente, les assurances de ma très haute considération.

César Gaviria

Son Excellence
Madame Margarita Escobar
Ambassadrice, Représentante permanente d'El Salvador
près l'Organisation des États Américains
Président du Conseil permanent
Washington D.C.

Document officiel
OEA/Ser.D/III.52 (français)

RAPPORT ANNUEL DU SECRETAIRE GENERAL

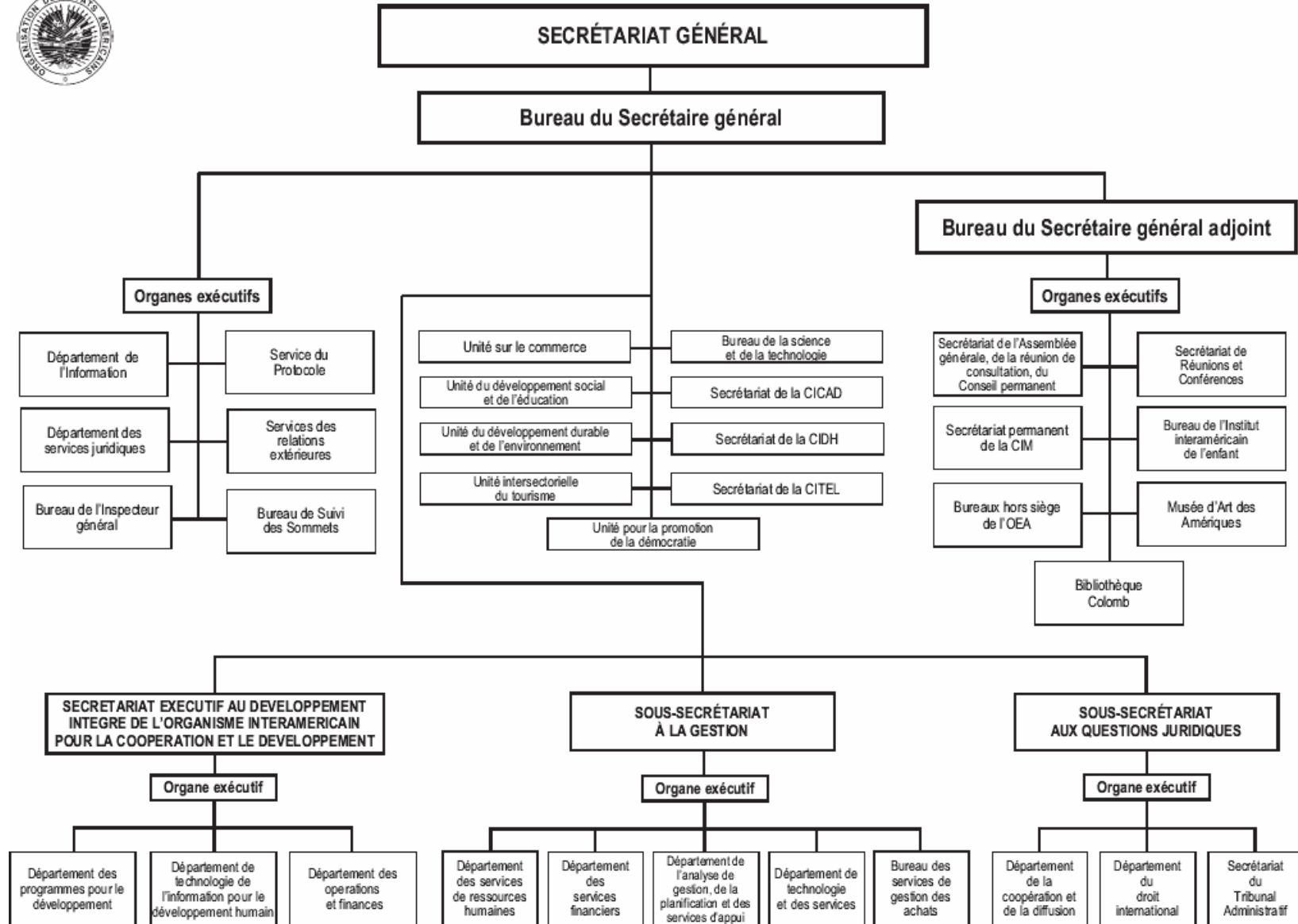
2001-2002

Organisation des États Américains
Washington, D.C.
2002

TABLE DES MATIERES

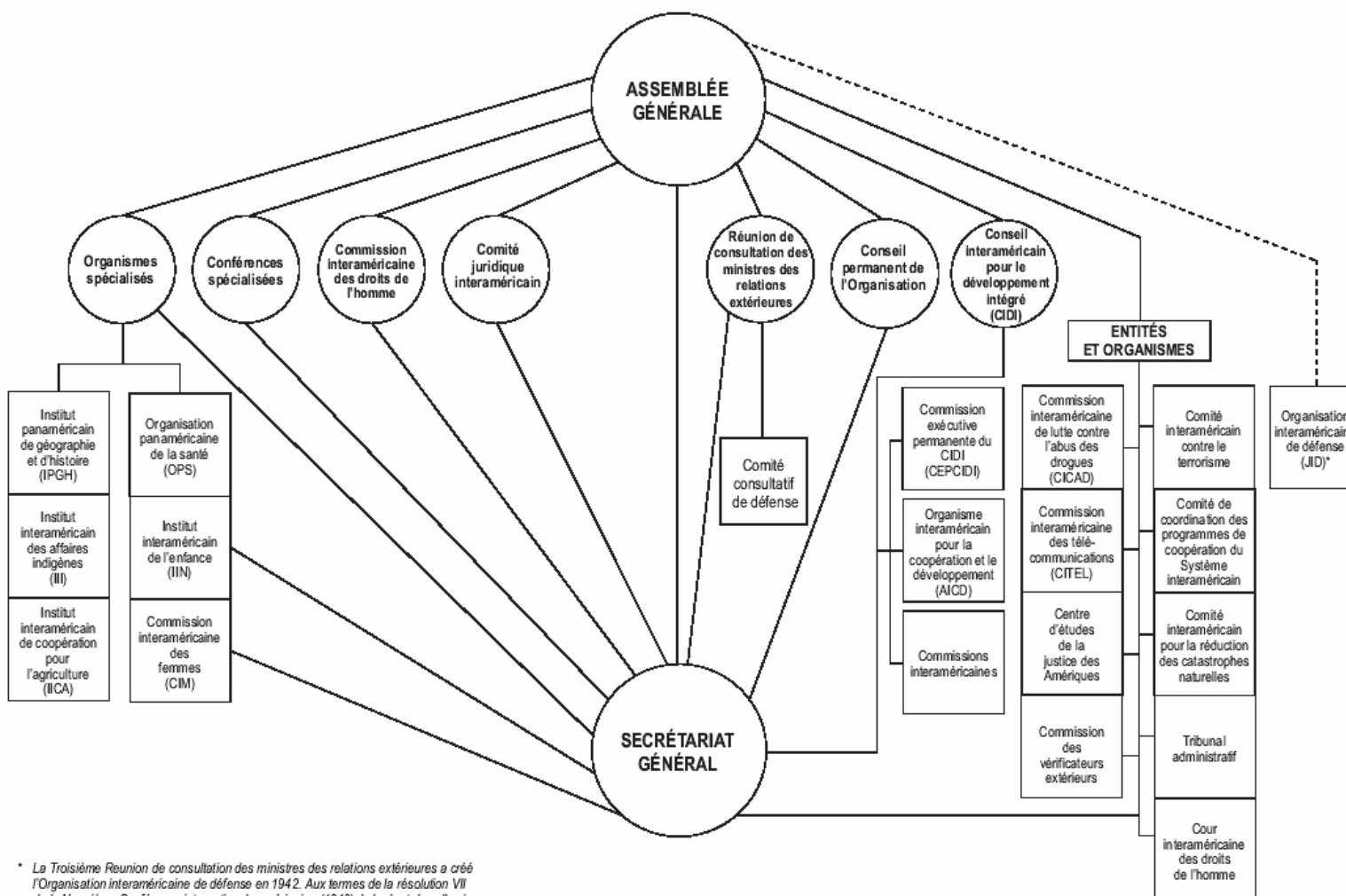
INTRODUCTION	xiii
I. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET CONSEILS	1
Assemblée générale	3
Conseil permanent	24
Conseil interaméricain pour le développement intégré.....	26
II. SECRETARIAT GENERAL	35
Bureau du Secrétaire général.....	38
Département de l'information	42
Département des services juridiques.....	45
Bureau de l'Inspecteur général.....	49
Service du protocole	51
Bureau des relations extérieures.....	53
Bureau de suivi des Sommets	55
Bureau de la science et la technologie	59
Unité sur le commerce.....	63
Unité du développement social et de l'éducation.....	68
Unité du développement durable et de l'environnement	76
Unité intersectorielle du tourisme	82
Unité pour la promotion de la démocratie	87
Bureau du Secrétaire général adjoint	93
Bureaux hors siège de l'OEA.....	95
Secrétariat aux conférences et réunions	98
Musée d'art des Amériques	100
Bibliothèque Colomb	103
Coordination et coopération avec d'autres organisations	107
Secrétariat exécutif au développement intégré de l'Agence interaméricaine la coopération et le développement.....	109
Sous-secrétariat aux questions juridiques.....	119
Sous-secrétariat à la gestion	131
III. ORGANISMES SPECIALISES	139
Organisation panaméricaine de la santé	142
Institut interaméricain de l'enfance	145
Commission interaméricaine des femmes.....	147
Institut interaméricain des affaires indigènes	150
Institut panaméricain de géographie et d'histoire.....	152
Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture	154

IV. AUTRES ORGANES INTERAMERICAINS.....	157
Comité juridique interaméricain	159
Commission interaméricaine des droits de l'homme	161
V. AUTRES ENTITES ET ORGANISMES.....	169
Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues	171
Commission interaméricaine des télécommunications	177
Comité interaméricain contre le terrorisme	182
Comité interaméricain pour la réduction des catastrophes naturelles	184
Centre d'études de la justice des Amériques	186
Tribunal administratif	190
Fondation panaméricaine pour le développement	192
Commission des vérificateurs extérieurs.....	194
Organisation interaméricaine de défense.....	196
Cour interaméricaine des droits de l'homme	198
VI. OBSERVATEURS PERMANENTS.....	201
VII. VOYAGES DU SECRETAIRE GENERAL ET DU SECRETAIRE GENERAL ADJOINT.....	205
ANNEXES.....	213
Annexe A: Commissions, conseils et comités interaméricains	215
Annexe B: Conférences et réunions de l'OEA.....	217
Annexe C: Traités et conventions interaméricains	227
Annexe D: Ressources humaines	237
Annexe E: Situation financière de l'OEA	253
Annexe F: Sélection des bourses.....	257
Annexe G: Contributions des Observateurs permanents.....	262
Annexe H: Programme-budget: Niveaux d'exécution	267





ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS



* La Troisième Réunion de consultation des ministres des relations extérieures a créé l'Organisation interaméricaine de défense en 1942. Aux termes de la résolution VII de la Neuvième Conférence internationale américaine (1948), le budget de celle-ci est inclus dans celui de l'OEA.

INTRODUCTION

En application des articles 91 et 112 de la Charte de l'Organisation des États Américains, j'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale et au Conseil permanent le Rapport annuel 2001-2002. Ce document, établi en conformité avec les directives émises dans la résolution AG/RES. 331 de 1978, retrace les activités mises en œuvre par l'Organisation et décrit sa situation financière. Il couvre la période allant du 1^{er} mars 2001 au 28 février 2002.

L'année dernière s'est caractérisée par des défis et des succès considérables pour l'Organisation. Nous avons tenu le Sommet des Amériques à Québec, l'Assemblée générale à San José du Costa Rica et l'Assemblée générale extraordinaire à Lima. Ces trois réunions ont confié à l'OEA de nouveaux mandats et responsabilités qui renforcent notre institution et ouvrent de nouvelles perspectives et possibilités au Système interaméricain. Pendant l'année qui vient de s'écouler, nous avons obtenu de nombreux succès et nous mettrons tout particulièrement en lumière les suivants: le mandat du Sommet de Québec a demandé à l'OEA de faire office de secrétariat technique et de mémoire institutionnelle du processus des Sommets, l'adoption de la Charte démocratique interaméricaine le 11 septembre, à Lima, la responsabilité de préparer un projet de Convention interaméricaine contre le terrorisme (CICTE) qui a été déléguée à l'Organisation par les Ministres des relations extérieures du Continent, entre autres.

Les résultats du Sommet de Québec sont un motif de grande satisfaction pour l'Organisation et nous permettent d'affirmer que les Sommets des Amériques sont – indéniablement – l'instrument le plus efficace pour l'intégration du Continent. Les dispositions émanées de ce Sommet orientent les travaux de l'Organisation compte tenu du fait que ce sont plus de 30 mandats, en tout, qui nous ont été confiés et qui couvrent de nombreux thèmes. À Québec, les Chefs d'État et de gouvernement ont affirmé leur appui au renforcement de la collaboration entre les organismes internationaux en vue de favoriser une utilisation adéquate des ressources disponibles, de maximiser l'efficacité de l'exécution des programmes, d'éviter que les mandats ne se chevauchent ou ne fassent double emploi, d'accroître les possibilités de financement et d'assurer une mise en œuvre cohérente des initiatives émanées du Sommet.

Pour atteindre ces objectifs, notre Organisation a signé un mémorandum d'accord avec la Banque interaméricaine de développement (BID), l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) afin de mettre en place une coordination plus étroite pour l'exécution des mandats émis par les Sommets. Le Bureau de suivi des Sommets a été chargé de servir de secrétariat de cette instance de coordination, ce qui ne représente qu'une toute petite partie du renforcement institutionnel qui est actuellement en cours et qui permettra à l'Organisation de s'acquitter des nouveaux mandats et dispositions émanés du Sommet de Québec.

L'adoption de la Charte démocratique interaméricaine à Lima représente le progrès institutionnel le plus important qu'ait accompli l'OEA. La Charte est la preuve manifeste de la conviction démocratique de tous les pays du Continent et de leur volonté d'affronter, tous ensemble, les nouvelles menaces. Après le Sommet de Québec, les États membres de l'OEA, conformément au mandat imparti par leurs Présidents, ont entrepris de préparer un projet de Charte démocratique à l'intention des Ministres des relations extérieures que se réuniraient à San José du Costa Rica à l'occasion de la XXXI^e Session ordinaire de l'Assemblée générale de l'OEA. Ce travail, fondé sur un

vaste ensemble de normes internationales, y compris la Charte de l'OEA, la résolution 1080, de nombreuses déclarations de l'OEA - et notamment celles de Managua, Nassau et Santiago – et sur des références au Comité des droits de l'homme des Nations Unies et sur notre Convention américaine relative aux droits de l'homme, le Pacte de San José, a été enrichi de telle sorte que je ne peux que souligner sa dimension intégrale extrêmement concrète et précise. La Charte démocratique établit clairement les liens indissolubles qui unissent la démocratie et la pauvreté, la démocratie et le développement, la démocratie et l'environnement, la démocratie et les droits de la femme et de l'enfant.

Le 11 septembre, jour où la démocratie a été lâchement menacée, les 34 États membres de l'OEA ont réaffirmé leur engagement à l'égard de la démocratie en adoptant la Charte démocratique interaméricaine à l'Assemblée générale extraordinaire de Lima. L'OEA a été la première organisation internationale à réagir contre les attentats et les Ministres des affaires étrangères du Continent et le Secrétaire général, en personne, ont exprimé leur soutien et leur solidarité au Secrétaire d'État, M. Colin Powell.

La lutte contre le terrorisme est inscrite depuis un certain temps à l'ordre du jour de l'Organisation et fait partie des efforts systématiques qu'elle déploie en faveur de la sécurité continentale. La création du Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE) en est la preuve. Suite aux événements du 11 septembre, l'OEA a redoublé d'efforts dans ce domaine et a été invitée à faire part de son expérience et de ses connaissances en la matière devant plusieurs forums internationaux, comme cela a été le cas pour l'invitation que lui a adressée le Comité de lutte contre le terrorisme du Conseil de sécurité de l'ONU.

Les vils attentats terroristes du 11 septembre ont mis en lumière la nécessité de toujours être prêts à relever les futurs défis et l'importance de réagir aux nouvelles réalités mondiales. Les actes terroristes constituent le défi le plus grave qui ait été lancé à notre civilisation, à nos valeurs, aux droits de la personne, aux libertés publiques, aux principes de tolérance et de pluralisme. L'OEA a prouvé sa haute capacité de réaction contre des faits de cette nature avec la mise en application du Traité interaméricain d'assistance mutuelle (TIAR), la Réunion de consultation des Ministres des relations extérieures et la Session extraordinaire du Conseil permanent afin d'analyser les conséquences économiques des attentats terroristes sur le Continent américain, et notamment sur les pays des Caraïbes et de l'Amérique centrale.

Le TIAR a été invoqué par les États membres de l'Organisation à la vingt-quatrième Réunion de consultation des Ministres des relations extérieures, qui a adopté la résolution intitulée "Menace terroriste dans les Amériques", dans laquelle les États parties au Traité ont affirmé que les attaques terroristes perpétrées contre les États-Unis étaient des attaques contre tous les pays des Amériques. Les États parties se sont également engagés à appliquer toutes les dispositions pertinentes du TIAR et le principe de solidarité continentale, à se fournir une assistance mutuelle effective pour faire face à ces attaques et pour maintenir la paix et la sécurité dans le Continent américain.

La Réunion de consultation des Ministres des relations extérieures a également chargé le Conseil permanent de l'élaboration d'un projet de Convention interaméricaine contre le terrorisme, lequel serait soumis à la considération de la prochaine Assemblée générale de l'Organisation, qui se tiendra à la Barbade. À la fin de cette réunion, les Ministres ont adopté une résolution exhortant les États à renforcer la coopération au niveau régional et international afin de poursuivre, arrêter, traduire

en jugement et sanctionner les personnes qui commettent, organisent et financent des actes terroristes, et le cas échéant, accélérer leur extradition.

Le 31 octobre, le Conseil permanent a tenu une session extraordinaire afin d'analyser les impacts sociaux et économiques des attentats du 11 septembre sur le Continent américain, et en particulier sur les petits États qui tirent une partie importante de leurs revenus du tourisme. Pour freiner la déstabilisation économique causée par les attentats, l'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement (AICD) a ouvert des lignes de crédit spécial pour appuyer ces pays et l'Unité du tourisme et les autres bureaux de l'Organisation ont réorienté leurs projets en tenant compte de ces difficultés.

Au cours de l'année écoulée, l'OEA a appuyé résolument la démocratie par le biais de ses missions d'observation des élections qui sont toujours organisées à l'invitation des pays concernés. Nous avons envoyé des missions aux élections du Guyana, de Saint Vincent et Grenadines, du Pérou, du Nicaragua et du Honduras. Au Pérou, l'OEA a pu assister au dénouement d'une crise institutionnelle et politique profonde causée par les irrégularités constatées lors des élections présidentielles de l'an 2000. Le premier tour de scrutin, le 8 avril 2001, s'est déroulé sans incidents et a bénéficié de l'appui total du peuple péruvien. Le deuxième tour, qui a eu lieu le 3 juin, s'est terminé par l'élection de Monsieur Alejandro Toledo. Les efforts déployés par l'OEA au Pérou démontrent la validité et l'importance de l'action collective et lancent un avertissement à tous les ennemis de la démocratie qui oseraient s'opposer aux désirs du peuple.

Les événements politiques et économiques qui se sont déroulés en Haïti depuis l'Assemblée générale de San José du Costa Rica continuent à préoccuper l'Organisation. L'engagement et la participation du Secrétariat général en Haïti se sont considérablement accentués au cours de l'année dernière. L'OEA poursuit ses efforts en vue de résoudre la crise politique provoquée par les irrégularités observées aux élections législatives de mai 2000. En octobre 2001, a été formé le groupe d'amis d'Haïti, composé de l'Allemagne, l'Argentine, les Bahamas, le Belize, le Canada, le Chili, l'Espagne, les États-Unis, la France, le Guatemala, le Mexique, la Norvège, la République dominicaine et le Venezuela, qui collabore avec l'OEA dans sa recherche d'une solution à cette crise.

Les flambées de violence de décembre dernier ont bloqué les négociations entre les parties. Compte tenu de ces événements, le Secrétaire général a demandé que son mandat soit renouvelé afin qu'il puisse faire face aux nouvelles circonstances. C'est pourquoi le Conseil permanent a adopté la résolution 806 qui établit une mission spéciale de l'OEA en Haïti.

Nous avons également poursuivi nos efforts en vue de contribuer à résoudre les différends territoriaux et de régler pacifiquement les conflits. Conformément aux mandats qui lui ont été impartis par le Conseil permanent de l'OEA et aux dispositions de la Charte, l'Organisation a collaboré avec le Belize et le Guatemala et avec le Nicaragua et le Honduras, faisant office de médiateur, afin d'établir un dialogue propre à calmer les tensions.

Le thème du respect des droits de la personne continue à se situer au cœur même de notre agenda continental. C'est ce qu'a réaffirmé emphatiquement le Sommet de Québec et ce qu'a déclaré la Charte démocratique interaméricaine en établissant un lien indissoluble entre le respect des droits de la personne et la pleine validité de la démocratie dans notre région. Cette année, nous avons travaillé assidûment à la mise en œuvre des dispositions émises par le Sommet.

Poursuivant nos efforts pour combattre le fléau du trafic de drogues et l'usage abusif des stupéfiants, au mois de janvier, la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD) a publié son premier rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations formulées dans le cadre du Mécanisme d'évaluation multilatérale (MEM). Selon ce rapport, les pays d'Amérique latine ont prouvé qu'ils avaient accompli un travail considérable afin d'appliquer les mesures recommandées par le premier cycle du processus d'évaluation ; cependant, dans plusieurs cas, ils ont affronté des difficultés, dues au manque de ressources techniques et financières appropriées. Au fil des années, ce processus d'évaluation et d'analyse renforcera les mesures que nous prenons au niveau national et collectif pour lutter contre les drogues.

L'OEA, par le biais de l'Unité sur le commerce, continue à participer étroitement aux questions relatives aux politiques commerciales et à l'intégration économique du Continent américain. L'Organisation a collaboré à la mise en œuvre d'activités de coopération technique en faveur des pays de la région et a fourni un appui technique et analytique aux négociations en vue de l'établissement de la Zone de libre échange des Amériques (ZLEA). L'année dernière, nous avons fourni un soutien aux pays membres lors des réunions des groupes de négociation de la ZLEA. Les groupes de négociations ont continué leurs travaux, se concentrant sur la préparation d'une version préliminaire du chapitre de l'Accord relatif à la ZLEA dont chacun d'entre eux est chargé. Le travail accompli par l'Unité sur le commerce en ce qui concerne le soutien apporté aux groupes de négociations a tenu compte de ce mandat et a inclus, entre autres, la compilation d'études, d'analyses et de travaux d'assistance technique dont ces groupes avaient besoin. Cette activité a été réalisée, en coordination avec les deux autres institutions qui composent la Commission tripartite, à savoir la BID et la CEPALC.

L'année dernière, nous avons fait connaître la situation critique où se trouvaient les finances de l'Organisation. La situation était tellement grave qu'il n'était pas certain que l'Organisation pourrait faire face aux dépenses des missions qui lui avaient été confiées. Les États membres ont réagi rapidement afin de corriger le problème. Grâce à leur engagement de s'acquitter de leurs arriérés, l'année fiscale 2001 se solde par des liquidités qui ont permis pour la première fois, ces dernières années, de couvrir les dépenses inscrites au budget et de verser plus que la quantité minimale prescrite au Sous-fond de réserves

Cependant les problèmes qui affectent la situation financière de l'Organisation ne sont pas seulement des problèmes de liquidités. D'autres aspects continuent à mettre en danger notre capacité de conserver une structure financière saine. La stagnation du montant budgétaire, l'inflation et l'augmentation du nombre de mandats qui ne sont pas assortis d'une identification des sources de financement, sont des questions dont nous devons nous occuper. Le fait de fournir des liquidités à l'Organisation a constitué un premier pas, mais nous devons nous pencher sérieusement sur nos contraintes budgétaires afin d'éviter que l'OEA ne se retrouve à nouveau dans la situation critique d'il y a deux ans. Le Secrétariat général est prêt à exécuter les nouveaux mandats qui lui ont été confiés mais les États membres devront prendre les décisions nécessaires afin de mettre à la disposition de l'Organisation les ressources financières qui lui permettront de s'acquitter de ses obligations. Le budget doit être révisé, en tenant compte, pour le moins, de l'inflation, afin que l'Organisation puisse mettre en œuvre les nouveaux mandats.

Cette année, nous avons été témoins des difficultés à prévoir le futur. L'ampleur des attentats terroristes perpétrés aux États-Unis a dépassé toute prédiction et a fait comprendre au monde que la

démocratie sera toujours menacée par les ennemis de la liberté et du pluralisme. Le hasard qui a voulu que les attentats aient lieu le jour où se réunissaient les Ministres des relations extérieures pour signer la Charte démocratique interaméricaine met l'accent sur cette réalité. L'OEA continue à œuvrer afin de faire face à ces menaces et à toutes les autres menaces, concentrant ses activités dans les principaux domaines qui relèvent de sa compétence, à savoir la démocratie, la lutte contre le terrorisme, les droits de la personne, l'intégration régionale et la lutte contre les stupéfiants. Par son engagement, sa vision et son travail, l'OEA réaffirme son attachement à la lutte en faveur des idéaux de la démocratie et de la liberté.

César Gaviria
Secrétaire Général

I. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET CONSEILS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale, dont les attributions sont définies au chapitre IX de la Charte, est l'organe suprême de l'Organisation des États Américains. Elle se réunit chaque année à la date fixée par son Règlement. Dans les circonstances particulières et avec l'accord des deux tiers des États membres, le Conseil permanent peut convoquer une Session extraordinaire de l'Assemblée générale. Tous les États membres ont le droit de se faire représenter à l'Assemblée générale. Chaque État dispose d'une voix.

La trentième et unième Session ordinaire de l'Assemblée générale s'est tenue à San José (Costa Rica) du 3 au 5 juin 2001, sous la haute présidence du Ministre costaricien des affaires étrangères et des cultes, Son Excellence M. Roberto Rojas. Les textes certifiés des déclarations et des résolutions sont publiés dans le Volume I des Actes et Documents de cette Session (OEA/Ser.P.XXXI-O.2).

Déclarations

Déclaration spéciale sur le processus de paix en Colombie [AG/DEC. 25 (XXXI-O/01)]: Par cette déclaration l'Assemblée générale a appelé les groupes armés à continuer à répondre par des initiatives de paix à la politique d'État résolue que mène le Président Andrés Pastrana.

Déclaration sur la question des îles Malouines [AG/DEC.26 (XXXI-O/01)]: Dans cette déclaration, l'Assemblée générale a exprimé sa satisfaction de la réaffirmation, par le Gouvernement argentin, de sa volonté de continuer à explorer toutes les voies possibles de règlement pacifique du différend, ainsi que pour ses observations positives sur les habitants des îles Malouines tout en réitérant qu'il est nécessaire que les Gouvernements de la République argentine et du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord entament, dans les plus brefs délais, des négociations sur le conflit de souveraineté, en vue de trouver un règlement pacifique à ce différend prolongé. Elle a décidé de continuer à examiner la question des îles Malouines lors de ses prochaines sessions jusqu'au règlement définitif de cette question.

Résolutions

Démocratie

L'Assemblée générale a demandé instamment à l'Unité pour la promotion de la démocratie (UPD) de continuer à épauler les efforts déployés par les États membres pour renforcer les institutions démocratiques. Elle a chargé le Conseil permanent d'étudier les moyens d'adapter ses organes politiques pour qu'ils répondent à la priorité accordée à la démocratie par les chefs d'État et de gouvernement au Troisième Sommet des Amériques, et de poursuivre l'examen intégral des questions jugées prioritaires dans le cadre du processus des Sommets des Amériques et de l'agenda interaméricain, en matière de promotion et de consolidation de la démocratie. Elle a également prié le Conseil d'inviter, pour la réalisation de cette étude, les organes, organismes et entités du Système, notamment le Comité juridique interaméricain, ainsi que des experts gouvernementaux et universitaires, et d'organiser pour ces derniers des sessions spéciales, si besoin est; de continuer à tracer l'orientation nécessaire au Secrétariat général au sujet des activités qu'il mène dans le domaine

de la démocratie, et notamment à l'UPD, en fonction des priorités définies par les chefs d'État et de gouvernement dans le cadre du processus des Sommets des Amériques et de l'agenda interaméricain; d'étudier et d'approuver le Plan de travail de l'UPD pour 2002, en s'assurant notamment que ledit plan comprenne les programmes et activités pour donner les suites appropriées aux mandats confiés à l'OEA par le Troisième Sommet des Amériques en matière de promotion et de consolidation de la démocratie; de continuer d'examiner l'inventaire annuel actualisé des activités touchant la promotion de la démocratie dans chaque secteur du Secrétariat général de l'Organisation; de continuer d'étudier la mise en œuvre de la résolution "Fonds spécial permanent appelé à financer les activités liées aux missions d'observation des élections détachées par l'OEA", dans le but de chercher d'autres formules éventuelles de fonctionnement.

Elle a demandé au Secrétariat général: a.) de consolider les liens et la coordination entre les différents secteurs, unités et bureaux en vue de la réalisation des programmes et activités liés à la promotion de la démocratie représentative, avec la collaboration des divers organes, organismes et entités du Système, en vue de donner suite aux mandats émanés des Sommets des Amériques et de l'Assemblée générale; b) de proposer l'inclusion des programmes et activités spécifiques visant la mise en œuvre appropriée des mandats reçus du Troisième Sommet des Amériques, au Chapitre 1 du Plan d'action intitulé "Renforcement de la démocratie"; c) lors de l'élaboration des plans de travail et programmes, d'incorporer les questions envisagées et les préoccupations soulevées durant les sessions spéciales du Groupe de travail sur la démocratie représentative indiquées précédemment; d) de tenir à jour, à travers l'UPD, l'inventaire annuel de ses activités dans le domaine de la promotion de la démocratie représentative. [AG/RES.1782 XXXI-O/01]

Elle a rendu hommage aux efforts du Gouvernement du Guatemala pour les progrès qu'il a accomplis dans l'application des engagements assumés dans les Accords de paix. Elle a appuyé le Gouvernement du Guatemala qui souhaite continuer à bénéficier des fruits du Programme spécial d'appui en souscrivant un nouvel Accord avec le Secrétariat général de l'OEA, intitulé: "Programme spécial d'appui de l'OEA au renforcement des institutions démocratiques au Guatemala". Elle a demandé au Secrétariat général de continuer à appuyer les efforts de consolidation de la démocratie et de la paix au Guatemala en souscrivant l'Accord-cadre susmentionné. [AG/RES 1820 (XXXI-O/01)].

L'Assemblée générale a réitéré sa profonde préoccupation face à la persistance de la crise politique en Haïti découlant des élections du 21 mai 2000. Elle a pris note de l'initiative décrite dans la lettre du Président d'Haïti. Elle a reconnu les préoccupations exprimées dans cette lettre au sujet de l'urgence de la normalisation des relations entre Haïti et les institutions financières internationales. Elle a exhorté le Gouvernement d'Haïti à constituer rapidement un Conseil électoral provisoire (CEP) crédible, indépendant et neutre, composé de neuf membres désignés par l'Exécutif, le Pouvoir judiciaire, les partis politiques – y compris la Convergence démocratique, Fanmi Lavalas et d'autres partis politiques – ainsi que les Églises catholique et protestante. Elle a lancé un appel au Gouvernement d'Haïti, aux partis politiques, à la société civile, ainsi qu'à d'autres institutions pertinentes de la société haïtienne pour qu'ils s'engagent pleinement en vue de dénouer la crise politique et de renforcer la démocratie et le respect des droits de la personne. Elle a chargé le Secrétaire général d'observer les suites données aux engagements assumés dans le document AG/INF.260/01 corr.1 et de multiplier ses efforts, en consultation avec la CARICOM et d'autres pays concernés, en vue d'apporter une contribution supplémentaire au dénouement de la crise politique actuelle en Haïti, à son développement économique et social et au renforcement de la démocratie et du respect des droits de la personne dans ce pays. Elle a invité le Secrétaire général à créer un

Groupe d'Amis d'Haïti qui serait composé d'États membres de l'OEA et d'Observateurs permanents intéressés, et qui serait appelé à lui fournir une assistance dans ces efforts. Elle a demandé au Conseil permanent d'examiner, de toute urgence, le mandat, les modalités, le budget, le financement et autres dispositions concernant l'établissement d'une Mission éventuelle en Haïti. Elle a chargé le Secrétaire général d'œuvrer, de concert avec les États membres, à la normalisation des relations entre Haïti et la communauté internationale. [AG/RES. 1831 (XXXI-O/01)].

Elle a réaffirmé que tous les États membres sont déterminés à adopter une Charte démocratique interaméricaine en vue de promouvoir et de consolider la démocratie représentative comme système de gouvernement de tous les États américains. Elle a demandé au Conseil permanent de renforcer et d'approfondir, au plus tard le 10 septembre 2001, le projet de Charte démocratique interaméricaine, conformément à la Charte de l'OEA, en tenant compte des consultations que peuvent mener les gouvernements des États membres selon leurs procédures constitutionnelles et leurs pratiques démocratiques. Elle a décidé de faire en sorte que le projet de Charte démocratique interaméricaine soit rendu public pour mettre la société civile en mesure de former plus facilement une opinion, conformément aux Directives pour la participation des institutions de la société civile aux activités de l'OEA, et a chargé le Conseil permanent de convoquer une Session extraordinaire de l'Assemblée générale à Lima (Pérou), au plus tard le 30 septembre 2001. [AG/RES. 1838 (XXXI-O/01)].

Développement juridique

L'Assemblée générale a convoqué la Conférence spécialisée interaméricaine de droit international privé (CIDIP-VI), dont l'ordre du jour était le suivant: a) Documentation commerciale uniforme pour le transport international avec une référence particulière à la Convention interaméricaine de 1989 sur les contrats de transport international de marchandises par route, et l'incorporation possible d'un protocole additionnel sur le manifeste d'embarquement; b) Les contrats de prêts internationaux à caractère privé et, en particulier, l'uniformité et l'harmonisation des systèmes de sûretés mobilières, commerciales et financières internationales; c) Conflits de lois en matière de responsabilité extracontractuelle, l'accent étant mis sur la question de la juridiction compétente et des lois applicables à la responsabilité civile internationale pour la pollution transfrontière.[AG/RES. 1765 (XXXI-O/01)].

Elle a réaffirmé l'importance du Programme interaméricain de développement du droit international pour la diffusion, la connaissance, l'application et le renforcement du droit international élaboré dans le cadre du Système interaméricain, et d'épauler les activités menées par le Conseil permanent de l'Organisation et le Secrétariat général dans le cadre de ce Programme. Elle a chargé le Secrétariat général de poursuivre la mise en œuvre du Programme. Elle a décidé de renforcer le Programme interaméricain de développement du droit international et le Système interaméricain d'information juridique en utilisant le site de l'OEA sur l'Internet, au moyen de l'incorporation d'informations juridiques sur les travaux et activités menés par le Sous-secrétariat aux questions juridiques ainsi que de la consolidation de réseaux électroniques d'échange des informations sur les différentes disciplines juridiques. Elle a demandé au Secrétariat général de publier l'Annuaire juridique interaméricain et un ouvrage systématique et actualisé sur le cadre institutionnel et les aspects juridiques du Système interaméricain. Elle a également demandé au Secrétariat général de continuer à organiser les Journées de droit international, de promouvoir la création d'une Association de professeurs de droit international en vue de faciliter les échanges entre professeurs et chaires, et

d'analyser le processus d'application des normes juridiques interaméricaines. Elle a demandé également au Secrétariat général d'établir, dans la mesure du possible, un réseau d'information à travers les départements juridiques ou les secteurs spécialisés en droit international des universités et centres d'études et de continuer à organiser des cours régionaux d'actualisation en matière de droit international interaméricain et d'organiser l'année prochaine un cours à l'intention des États membres appartenant à la région du MERCOSUR. [AG/RES. 1766 (XXXI-O/01)]

Elle a exhorté les États membres de l'Organisation à envisager la possibilité de ratifier le Statut de Rome de la Cour pénale internationale ou, le cas échéant, d'y adhérer, à participer activement aux réunions de la Commission préparatoire de la Cour pénale internationale afin de garantir que ladite Cour, une fois constituée, fonctionnera dans les meilleures conditions possibles, dans le cadre de la défense sans restriction de l'intégrité du Statut défini à Rome. Elle a demandé au Comité juridique interaméricain d'examiner les mécanismes appelés à affronter et à empêcher les graves violations récurrentes du droit international humanitaire et du droit international relatif aux droits de la personne ainsi que le rôle que doit remplir la Cour pénale internationale dans ce processus. [AG/RES. 1770 (XXXI-O/01)]

Elle a exprimé sa satisfaction pour le nombre croissant d'États membres qui ont ratifié différents instruments du droit international humanitaire ou y ont adhéré, particulièrement la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (Convention d'Ottawa) de 1997, et le Statut de la Cour pénale internationale souscrit à Rome. Elle a exhorté les États membres à envisager la ratification des Protocoles additionnels I et II de 1997 aux Conventions de Genève de 1949 ou, le cas échéant, l'adhésion à ces instruments, et à envisager également de faire la déclaration que préconise l'article 90 du Protocole I. En outre, elle les a exhorté à envisager la ratification du Statut de la Cour pénale internationale ou l'adhésion à celui-ci, ainsi que la ratification des instruments suivants relatifs aux armes de nature à produire des effets traumatiques excessifs ou pouvant frapper sans discrimination, et, selon le cas, l'adhésion à ces instruments: a) La Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (1980) et ses Protocoles; b) La Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (1997). Elle a invité les États membres à envisager de devenir parties à la Convention de La Haye pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1954) et à son Protocole de 1954, ainsi qu'à son second Protocole de 1999 sur la protection renforcée et à envisager de devenir parties à la Convention de 1989 sur les droits de l'enfant, ainsi qu'à son Protocole facultatif relatif à la participation des enfants aux conflits armés. Elle a souligné qu'il est important que les États prêtent une attention particulière aux dispositions suivantes: a) La plus large diffusion possible du droit international humanitaire parmi tous les secteurs de la population, particulièrement au sein des forces armées et des forces de sécurité; b) La promulgation de la législation pénale nécessaire pour sanctionner les responsables des crimes de guerre et d'autres violations graves du droit international humanitaire; c) La promulgation de la législation nécessaire pour réglementer l'utilisation des emblèmes protégés en vertu du droit international humanitaire, et pour sanctionner les abus; d) L'obligation, au moment d'examiner, de mettre au point, d'acquiescer ou d'adopter une arme nouvelle, de nouveaux moyens ou de nouvelles méthodes de guerre, de déterminer si leur emploi serait contraire au droit international humanitaire; et si tel est le cas, de ne pas les intégrer à l'arsenal des forces armées et des forces de sécurité, et de ne pas les fabriquer à d'autres fins. Elle a prié instamment les États membres d'examiner avec l'appui du Comité

international de la Croix-Rouge (CICR), l'opportunité de créer des commissions ou des comités nationaux chargés de l'application et de la diffusion du droit international humanitaire, à respecter l'impartialité, l'indépendance et la neutralité de l'action humanitaire, conformément aux principes directeurs adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 46/182 du 19 décembre 1991, et d'assurer la protection du personnel des organisations humanitaires. Elle a invité les États membres et les parties engagés dans un conflit à continuer de collaborer avec le CICR dans ses sphères de compétence, et à faciliter ses travaux, en faisant appel en particulier à ses services consultatifs pour appuyer les efforts des États désireux d'appliquer le droit international humanitaire. Elle a demandé au Secrétariat général de poursuivre ses travaux de coopération juridique visant à promouvoir la diffusion, la ratification et la mise en œuvre des traités de droit international humanitaire et des Conventions interaméricaines connexes. [AG/RES. 1771 (XXXI-O/01)]

Elle a demandé au Comité juridique interaméricain (CJI) de mener une étude approfondie de tous les aspects relatifs aux droits de la personne et à la biomédecine. Elle lui a également demandé d'entamer les études nécessaires pour élaborer l'ordre du jour et le thème des prochaines Conférences spécialisées interaméricaines de droit international privé (CIDIP), afin de promouvoir le développement du droit international privé dans le Système interaméricain. Elle a également prié le CJI de poursuivre l'étude des divers aspects relatifs au perfectionnement de l'administration de la justice dans les Amériques. Elle a souligné l'importance du Cours de droit international en tant que contribution propre à assurer une meilleure compréhension et une plus large diffusion des travaux juridiques du Système interaméricain. Elle a appuyé tous les efforts accomplis pour favoriser la participation à ce Cours d'un plus grand nombre de professeurs et de boursiers de toutes les sous-régions, et a demandé instamment aux États membres d'envisager la possibilité de prendre directement à leur charge les frais de leurs ressortissants participant à ce cours en qualité d'étudiants ou de professeurs nationaux. Elle a appuyé un système d'information pour mettre l'Organisation en mesure de transmettre aux universités de la région ses meilleures connaissances en matière de droit international. [AG/RES. 1772 (XXXI-O/01)]

Elle a demandé au Conseil permanent de continuer à étudier la nécessité d'élaborer une convention interaméricaine pour prévenir, sanctionner et éliminer le racisme et toutes les formes de discrimination et d'intolérance. Elle a demandé au Comité juridique interaméricain d'élaborer un document d'analyse à titre de contribution aux travaux du Conseil Permanent. Elle a recommandé à la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) de continuer à prêter une attention spéciale à cette question, à la lumière des instruments juridiques interaméricains existants. [AG/RES. 1774 (XXXI-O/01)]

Elle a exhorté les États membres de l'OEA à envisager de signer et ratifier, de ratifier les instruments suivants, ou d'y adhérer, selon le cas, dans les meilleurs délais, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, son Protocole visant à prévenir, réprimer, et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, et le Protocole contre la fabrication et le trafic illicites des armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, lorsque ce protocole sera ouvert à la signature. [AG/RES. 1776 (XXXI-O/01)]

Elle a convoqué la Quatrième Réunion des ministres de la justice des Amériques à la Trinité-et-Tobago et demandé au Conseil permanent d'élaborer l'ordre du jour de cette réunion et d'en fixer la date. En outre, elle a chargé le Conseil permanent de continuer à assurer le suivi de l'application

des conclusions et recommandations approuvées à la Troisième Réunion des ministres de la justice des Amériques. [AG/RES. 1781 (XXXI-O/01)]

Elle a exhorté les États membres de l'OEA à signer et ratifier la Convention interaméricaine contre la corruption et à participer activement au mécanisme de suivi de sa mise en oeuvre. Elle a invité les États qui ne sont pas membres de l'Organisation, notamment les Observateurs permanents auprès de l'OEA, à adhérer à la Convention interaméricaine contre la corruption, conformément aux dispositions de l'article XXIII de cet instrument. [AG/RES. 1784 (XXXI-O/01)], et a prié les États parties à cette Convention d'adopter les mesures qu'ils jugent pertinentes pour remplir les engagements qu'ils assument en la ratifiant. Elle a demandé aux États d'envoyer promptement leurs réponses au "Questionnaire sur la ratification et la mise en œuvre de la Convention interaméricaine contre la corruption". Elle a chargé le Conseil permanent de continuer à promouvoir l'échange de données d'expériences et d'informations entre l'OEA, les organisations multilatérales et les institutions financières internationales. Elle a demandé au Conseil permanent de continuer à envisager des options de financement pour des activités qui ont pour objet de prêter l'appui institutionnel dont auront besoin les États parties pour la mise en œuvre de la Convention interaméricaine contre la corruption. Elle a chargé le Conseil permanent d'étudier, lorsqu'il assurera le suivi du Programme interaméricain de coopération pour la lutte contre la corruption, le dossier de la responsabilité sociale de l'entreprise et de continuer à aborder les thèmes suivants: formation, expériences des institutions nationales, marchés publics, incompatibilités entre fonction publique et secteur privé, analyse des législations pénales en matière de corruption et délits connexes. Elle a demandé au Secrétariat général de poursuivre des projets de coopération technique conçus pour fournir une assistance en vue de la signature et de la ratification de la Convention interaméricaine contre la corruption ou de l'adhésion à celle-ci et de sa mise en œuvre et de renforcer l'échange d'informations et de données d'expériences entre les autorités gouvernementales chargées de ce domaine, notamment le Réseau interaméricain contre la corruption. [AG/RES. 1785 (XXXI-O/01)]

Droits de la personne

Elle a réaffirmé que les principes et normes consacrés dans la Déclaration américaine des droits et devoirs de l'homme ainsi que dans la Convention américaine relative aux droits de l'homme revêtent une pertinence particulière pour la protection des droits des travailleurs migrants et de leurs familles et elle a prié instamment les États membres de focaliser leurs efforts sur l'universalisation du système interaméricain des droits de la personne, conformément au Plan d'action du Troisième Sommet des Amériques. Elle a réaffirmé l'obligation qui incombe aux États parties à la Convention de Vienne de 1963 sur les relations consulaires de respecter cette Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leurs familles, y compris, quel que soit son statut d'immigré, le droit de communiquer avec un fonctionnaire consulaire de son pays d'origine, s'il est en état de détention; ainsi que l'obligation qui incombe à l'État partie sur le territoire duquel cet étranger est détenu, d'informer ce dernier de son droit de recevoir cette assistance, et dans cette perspective, d'attirer l'attention des États sur l'Avis consultatif OC-16 émis par la Cour interaméricaine des droits de l'homme à ce sujet. Elle a chargé le Conseil permanent de continuer à épauler les travaux de la Commission interaméricaine des droits de l'homme dans ce domaine et de tenir compte des efforts déployés par d'autres institutions internationales en faveur des travailleurs migrants et de leurs familles, en vue de contribuer à améliorer leur situation dans le Continent américain, notamment, le cas échéant, les efforts du Groupe d'experts intergouvernementaux sur les droits de l'homme et les travailleurs migrants créé par la Commission des droits de l'homme des

Nations Unies, ainsi que ceux de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et l'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement (AICD). Elle a demandé au Conseil permanent, en vertu des dispositions du Plan d'action du Troisième Sommet des Amériques : a) d'envisager l'adoption de mesures tendant au renforcement de la coopération entre les États en vue d'aborder [sic]; ainsi que la promotion d'une coopération étroite entre les pays d'origine, de transit et de destination pour assurer la protection des droits humains des travailleurs migrants; et b) de procéder à l'élaboration d'un programme interaméricain de promotion des droits humains des migrants, avec la collaboration des organes et organismes pertinents du Système interaméricain et des Nations Unies. Elle a invité la CIDH et l'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement (AICD) à envisager l'utilité d'adopter des programmes communs de coopération en la matière. Elle a demandé à la Commission interaméricaine des droits de l'homme de mettre à la disposition du rapporteur spécial chargé du dossier des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles tous les moyens nécessaires et appropriés pour l'accomplissement de ses fonctions. Elle a demandé à la Commission interaméricaine des droits de l'homme de présenter un rapport sur l'état des droits de tous les travailleurs migrants et de leurs familles. Elle a invité les États membres, les Observateurs permanents, les organismes et entités du Système interaméricain, et d'autres sources, à apporter une contribution au Fonds volontaire du bureau du rapporteur spécial chargé du dossier des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles. Elle a recommandé au Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI) d'apporter son appui aux projets et activités menés en faveur de tous les travailleurs migrants et de leurs familles comme expression de la solidarité interaméricaine, élément indispensable au développement intégral des États membres. [AG/RES. 1775 (XXXI-O/01)]

Elle a demandé au Conseil permanent de continuer d'examiner le Projet de Déclaration américaine des droits des peuples autochtones, conformément au mandat énoncé dans la Déclaration de Québec et le Plan d'action du Troisième Sommet des Amériques. Elle lui a également recommandé de continuer à suivre les modalités nécessaires pour assurer l'accréditation et la participation adéquate des représentants des populations autochtones à ses travaux, afin que leurs observations et suggestions soient prises en compte, et de créer un fonds spécifique alimenté par des contributions volontaires en vue de faciliter la participation de représentants des populations autochtones aux réunions relatives au Projet de Déclaration. Enfin, elle a prié la Commission interaméricaine des droits de l'homme, le Comité juridique interaméricain, l'Institut interaméricain des affaires indigènes et d'autres entités et organismes internationaux de fournir l'appui consultatif nécessaire au Conseil permanent. [AG/RES. 1780 (XXXI-O/01)]

Elle a recommandé à la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) de tenir compte des préoccupations et observations formulées par quelques États membres au sujet de la forme et du contenu de son rapport annuel, en particulier, celles qui ont trait au compte rendu du Rapporteur spécial sur la liberté d'expression. Elle lui a demandé instamment de continuer à œuvrer en faveur du respect et de la protection des droits de la personne, conformément aux normes régissant sa compétence et son fonctionnement. Elle a prié instamment les États membres de focaliser leurs efforts, conformément au Plan d'action du Troisième Sommet des Amériques, sur l'universalisation du Système interaméricain des droits de la personne. [AG/RES. 1783 (XXXI-O/01)]

Elle a chargé le Conseil permanent d'envisager l'utilité d'étudier, en collaboration avec les organes et entités compétentes du Système interaméricain et compte tenu des conclusions et recommandations émanées des Réunions des Ministres de la justice des Amériques, la question

relative aux droits et au traitement des personnes soumises à une forme quelconque de détention et d'emprisonnement. [AG/RES. 1816 (XXXI-O/01)]

Elle a réitéré son appui à la tâche qu'accomplissent les défenseurs des droits de la personne et de reconnaître leur précieuse contribution en faveur de la promotion, de la protection et du respect des droits de la personne et des libertés fondamentales dans les Amériques. Elle a condamné les actes qui empêchent ou entravent la tâche des défenseurs des droits de la personne dans le Continent américain. Elle a exhorté les États membres à intensifier les efforts visant à adopter les mesures nécessaires pour garantir la vie, l'intégrité physique et la liberté d'expression de ces défenseurs. Elle a exhorté les États membres à encourager la diffusion et la mise en œuvre des instruments du Système interaméricain et des décisions prises par leurs organes en la matière, ainsi que de la Déclaration des Nations Unies sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, et d'assurer leur protection. Elle a demandé à la Commission interaméricaine des droits de l'homme de continuer à prêter l'attention voulue à la situation des défenseurs des droits de la personne dans le Continent américain, et d'envisager l'élaboration d'une étude intégrale sur la question. [AG/RES. 1818 (XXXI-O/01)]

Elle a souligné l'importance de l'étude de la relation qui peut exister entre l'environnement et les droits de l'homme, tout en reconnaissant la nécessité de promouvoir la protection de l'environnement et la pleine jouissance de tous les droits de l'homme. Elle a demandé au Secrétariat général d'étudier la possibilité de interconnexion de la protection de l'environnement et de la pleine jouissance des droits de l'homme. [AG/RES. 1819 (XXXI-O/01)]

Elle a accordé son soutien à l'Institut interaméricain des droits de l'homme pour qu'il continue à mener les activités de promotion, d'éducation et de formation spécialisée dans le domaine des droits de la personne aux niveaux national, régional et continental. Elle a encouragé les États ainsi que les institutions financières internationales et régionales à soutenir les différents programmes de l'Institut interaméricain des droits de l'homme et à contribuer à son financement institutionnel. Elle a chargé le Conseil permanent d'inviter l'Institut interaméricain des droits de l'homme à continuer de participer au Dialogue sur le Système interaméricain de promotion et de protection des droits de la personne. [AG/RES. 1823 (XXXI-O/01)]

Elle a été informée que le Gouvernement du Pérou a déposé auprès du Secrétariat général de l'OEA un instrument aux termes duquel il a confirmé que "la reconnaissance de la compétence obligatoire de la Cour interaméricaine des droits de l'homme acceptée par le Pérou le 20 octobre 1980 demeure pleinement valide et engage dans tous ses effets juridiques l'État péruvien, étant entendu que la validité de cette Déclaration demeure ininterrompue depuis son dépôt au Secrétariat général de l'Organisation des États Américains (OEA) le 21 janvier 1981". En outre, elle a noté que le Gouvernement de la Barbade a reconnu la compétence obligatoire de la Cour interaméricaine des droits de l'homme en matière contentieuse selon les termes de l'article 62.1 de la Convention américaine relative aux droits de l'homme. Elle a réitéré que les arrêts de la Cour sont définitifs et sans appel, et que les États parties à la Convention s'engagent à respecter les décisions de la Cour dans toutes les affaires auxquelles ils sont parties. Elle a demandé instamment aux États membres de focaliser leurs efforts sur l'universalisation du Système interaméricain des droits de la personne. [AG/RES. 1827 (XXXI-O/01)]

Elle a chargé le Conseil permanent de mettre en œuvre des mesures concrètes pour donner suite aux mandats des chefs d'État et de gouvernement liés au renforcement et au perfectionnement du Système interaméricain de protection et de promotion des droits de la personne figurant dans le Plan d'action du Troisième Sommet des Amériques. En outre, elle l'a chargé de poursuivre l'examen de la question de la participation de la victime à une procédure entamée devant la Cour interaméricaine des droits de l'homme; d'étudier, avec l'appui du Secrétariat général et en tenant compte des critères de la Cour et de la Commission interaméricaines des droits de l'homme, la question de la corrélation logique qui doit exister entre les Règlements de ces organes et les dispositions de leurs propres Statuts et la Convention interaméricaine relative aux droits de l'homme; de promouvoir la mise en commun des expériences et des pratiques optimales pour harmoniser les normes du droit international relatif aux droits de la personne et les normes du droit interne; de continuer à approfondir le dialogue sur le Système interaméricain des droits de la personne, afin de le perfectionner et de le renforcer, en assurant la participation de la Cour et de la Commission interaméricaines des droits de l'homme, et en invitant l'Institut interaméricain des droits de l'homme et des représentants d'organisations non gouvernementales (ONG), et de favoriser la participation d'institutions nationales œuvrant en faveur de la promotion et de la protection des droits de la personne; d'étudier la possibilité de créer un organe spécifique du Conseil permanent qui serait consacré à l'examen des questions relatives aux droits de la personne; d'encourager, au sein de la Commission des questions juridiques et politiques, l'échange des informations au sujet des expériences institutionnelles et la mise en place de mécanismes nationaux qui se consacrent à la défense des droits de la personne, dans le but d'obtenir un panorama général dans le cadre de l'Organisation, au sujet des liens qui doivent exister entre les systèmes nationaux de protection des droits de la personne et le Système interaméricain. Elle a également prié instamment les États membres de l'Organisation de focaliser leurs efforts, conformément au Plan d'action du Troisième Sommet des Amériques, sur l'universalisation du Système interaméricain des droits de la personne. Elle a invité la Commission et la Cour interaméricaines des droits de l'homme à continuer à appuyer le processus de renforcement du Système interaméricain de protection et de promotion des droits de la personne, et tout particulièrement à envisager la possibilité d'inclure dans leurs rapports annuels des informations concernant l'application, par les États, des recommandations, décisions ou arrêts émis par les deux organes au cours de la période couverte. Elle a rendu hommage à la participation et aux contributions de l'Institut interaméricain des droits de l'homme et des organisations non gouvernementales en ce qui concerne le dialogue sur le renforcement du Système et de les exhorter à poursuivre cette participation. Elle a prié le Comité juridique interaméricain de participer aux travaux de la Commission des questions juridiques et politiques relatifs au dialogue sur le Système interaméricain de protection et de promotion des droits de la personne, lorsque celle-ci en fera la demande. [AG/RES. 1828 (XXXI-O/01)]

Elle a demandé au Conseil permanent de promouvoir un échange de points de vues sur la signature et ratification de tous les instruments continentaux relatifs aux droits de l'homme ou sur l'adhésion à ceux-ci et de continuer d'encourager la mise en œuvre de mesures concrètes pour renforcer et améliorer le Système interaméricain des droits de la personne, en focalisant les efforts sur l'universalisation et la mise en œuvre du Système. Elle a recommandé au Conseil permanent de préparer et de convoquer une réunion technique spécialisée avec la participation d'experts gouvernementaux, d'autres organes du Système interaméricain, de juristes et d'experts de renommée internationale ainsi que de représentants de la société civile, en vue d'étudier les possibilités et les mesures à prendre pour parvenir à l'universalisation du Système interaméricain des droits de la personne et à sa mise en œuvre et elle lui a demandé d'encourager l'apport de contributions

volontaires au fonds spécifique [en vue du financement] partiel de la réunion technique précitée. [AG/RES. 1829 (XXXI-O/01)]

Elle a réaffirmé son soutien à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, et au Protocole de 1967 sur le statut des réfugiés, en tant que principaux instruments internationaux à caractère universel pour la protection des réfugiés et exhorté les États membres à respecter et à exécuter leurs obligations en la matière. Elle a réitéré l'appel qu'elle a lancé aux États membres afin qu'ils envisagent en temps opportun de signer et de ratifier tous les instruments internationaux relatifs aux réfugiés et d'adopter les procédures et mécanismes institutionnels permettant leur application. Elle a prié instamment les États membres de révoquer les réserves qu'ils ont émises lors de leur adhésion. Elle a renouvelé l'appel lancé en faveur de la coopération interaméricaine lorsque se présentent des situations de déplacements internes ou d'exode massif de réfugiés, en vue de faciliter le retour ou la réinstallation de ceux-ci, dans le respect des normes internationales. [AG/RES. 1832 (XXXI-O/01)]

Elle a chargé le Conseil permanent de démarrer l'étude de l'accès des victimes à la Cour interaméricaine des droits de l'homme et sa mise en pratique. Elle lui a également demandé d'envisager de commencer l'examen de l'étude en question, avec l'appui de la Cour interaméricaine des droits de l'homme, de la Commission interaméricaine des droits de l'homme et de la société civile. [AG/RES. 1833 (XXXI-O/01)]

Sécurité continentale

Elle a prié instamment les États membres de donner suite aux recommandations formulées dans le Programme de travail du Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE). [AG/RES. 1789 (XXXI-O/01)]

Elle a prié instamment les États de la région de participer au plus haut niveau possible à la Conférence sur les mesures visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et à signer ou, selon le cas, à ratifier ledit Traité, ce qui permettra son entrée en vigueur dans les meilleurs délais. [AG/RES. 1791 (XXXI-O/01)]

Elle a demandé d'entreprendre les travaux requis pour la tenue, en 2004, de la Conférence spéciale sur la sécurité en vertu du mandat émané du Sommet. Elle a demandé au Conseil permanent de tenir au moins cinq réunions au cours des deux prochaines années dans le cadre des préparatifs de la Conférence indiquée. Elle a invité les États membres à répondre au "Questionnaire sur les nouvelles approches de la sécurité continentale". Elle a demandé au Conseil permanent de mener une étude des problèmes et des risques qui se posent pour la paix et la sécurité dans le Continent américain, et pour la prévention et le règlement des conflits. Elle a exhorté les États membres à continuer d'émettre leurs opinions et leurs points de vues en ce qui concerne l'exécution des mandats émanés des Deuxième et Troisième Sommets des Amériques et elle leur a demandé de fournir au Conseil permanent les renseignements qu'ils jugent pertinents sur la mise en œuvre des accords sous-régionaux et bilatéraux liés à la sécurité auxquels ils sont parties, contribuant ainsi au processus d'examen de la sécurité continentale, notamment ses aspects sous-régionaux. [AG/RES. 1795 (XXXI-O/01)]

Elle a prié le Conseil permanent de continuer à suivre l'évolution des travaux menés par l'Organisation des Nations Unies dans la perspective de sa Conférence sur le commerce illicite des armes individuelles et des armes légères sous tous ses aspects. Elle a encouragé les États membres à participer activement à cette Conférence et les a priés instamment d'étudier la possibilité de mettre en œuvre les éléments nationaux et régionaux du Programme d'action 2001 qui résultera de ladite Conférence des Nations Unies. Elle a demandé au Conseil permanent de tenir une réunion annuelle sur les armes individuelles et les armes légères, qui inscrirait à son ordre du jour un examen de l'état de la mise en œuvre des éléments nationaux et régionaux du Programme d'action 2001. [AG/RES. 1796 (XXXI-O/01)]

Elle a encouragé les États membres à appliquer le Règlement-type de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD) pour le contrôle des mouvements internationaux des armes à feu, de leurs pièces détachées et composants ainsi que des munitions dans l'élaboration de la législation et de la réglementation nationales. Elle a chargé le Conseil permanent de continuer à discuter de l'opportunité d'entreprendre une étude sur les opérations des négociants et le transfert des armes individuelles et des armes légères. Elle a demandé à la CICAD de poursuivre ses programmes de formation pour aider les États membres à appliquer la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes et de continuer à fournir une assistance technique aux États membres sur les questions relevant de sa compétence, pour faciliter l'application de la Convention interaméricaine susmentionnée et du Règlement-type de la CICAD. Elle a demandé au Conseil permanent d'organiser un séminaire sur la gestion des stocks, la destruction et l'identification des armes individuelles et des armes légères. [AG/RES. 1797 (XXXI-O/01)]

Elle a exhorté les États de la région à déposer leur instrument de ratification du Traité de Tlatelolco, ainsi que des amendements adoptés par la Conférence générale de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL). Elle a réaffirmé l'importance du renforcement de l'OPANAL en tant que forum juridique et politique approprié permettant d'assurer le respect sans restriction du Traité dans sa zone d'application, ainsi que la coopération avec les organismes œuvrant dans d'autres zones exemptes d'armes nucléaires. Elle a exhorté les États à négocier des accords multilatéraux et bilatéraux avec l'Agence internationale de l'énergie atomique en vue de l'application des mesures de sauvegarde de cet organisme à leurs activités nucléaires. Elle a réaffirmé son engagement de continuer à promouvoir la recherche d'un régime universel, véritable et non discriminatoire de non-prolifération nucléaire, sous tous ses aspects. [AG/RES. 1798 (XXXI-O/01)]

Elle a réaffirmé son engagement en faveur des principes énoncés dans la Convention interaméricaine sur la transparence de l'acquisition des armes classiques, et exhorté les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier la Convention le plus tôt possible. [AG/RES. 1799 (XXXI-O/01)]

Elle a exhorté les États membres à signer et à ratifier la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes. [AG/RES. 1800 (XXXI-O/01)]

Elle a prié instamment les États membres d'appliquer les recommandations des Déclarations de Santiago et de San Salvador sur les mesures d'encouragement de la confiance et de la sécurité,

ainsi que la résolution AG/RES. 1179 (XXII-O/92). Elle a exhorté les États membres à fournir au Secrétariat général des renseignements sur l'application des mesures d'encouragement de la confiance et de la sécurité au cours de l'année civile antérieure. Elle leur a demandé instamment de continuer à promouvoir la transparence en matière de politiques de défense, notamment en ce qui a trait non seulement à la modernisation des forces armées, y compris les changements dans leur composition et leur structure, l'acquisition d'équipements et de matériels, mais également au sujet des dépenses militaires, conformément à ladite Déclaration de San Salvador. Elle a demandé au Conseil permanent de déterminer les mesures qui devront être prises pour promouvoir la formulation et l'échange de renseignements sur les politiques et doctrines de défense et d'organiser un séminaire pour traiter de l'élaboration des documents relatifs à la politique et la doctrine de défense et de présenter un rapport à ce sujet. Elle a réitéré l'importance de la totale participation par tous les États membres au Registre des armes classiques établi par les Nations Unies, et de la fourniture des renseignements requis pour l'établissement du Rapport international normalisé sur les dépenses militaires, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies; et de renouveler la requête qu'elle a adressée aux États membres de soumettre chaque année au Secrétaire général de l'OEA les renseignements mentionnés ci-dessus. Elle a demandé au Conseil permanent d'organiser une réunion traitant de la Convention interaméricaine sur la transparence de l'acquisition des armes classiques et les deux mesures adoptées par les Nations Unies sur la confiance et la transparence citées au paragraphe précédent, afin d'accroître la compréhension de cette Convention et de ces mesures des Nations Unies, ainsi que la participation à celles-ci et de permettre un échange d'opinions parmi les États membres. Elle a rappelé les directives émises dans les résolutions AG/RES. 1623 (XXIX-O/99), et AG/RES. 1744 (XXX-O/00) qui demandent au Conseil permanent d'organiser chaque année une réunion spéciale de la Commission sur la sécurité continentale, avec la participation d'experts, qui sera consacrée à l'analyse et à l'échange des informations sur les mesures d'encouragement de la confiance et de la sécurité dans la région, et spécialement celles dont font état lesdites Déclarations de Santiago et de San Salvador. Elle a demandé au Secrétaire général d'actualiser chaque année, à partir des renseignements communiqués par les États membres, le registre des experts sur les mesures d'encouragement de la confiance et de la sécurité, et de le distribuer aux États membres. Elle a demandé au Conseil permanent de continuer d'appuyer la participation de la Commission sur la sécurité continentale à des réunions et conférences sur la sécurité, spécialement la Cinquième Conférence des ministres de la défense des Amériques et de continuer à encourager l'échange de données d'expériences en matière de mesures d'encouragement de la confiance et de la sécurité avec d'autres régions, y compris un échange d'informations entre la Commission sur la sécurité continentale et d'autres organisations internationales œuvrant dans ce secteur, parmi lesquelles les Nations Unies, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), et le Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). Elle lui a également demandé d'organiser au siège de l'OEA durant l'année 2002, un échange d'expériences et d'informations avec l'OSCE. Elle l'a chargé de procéder aux préparatifs d'une réunion d'experts appelés à évaluer la mise en œuvre des mesures identifiées dans les Déclarations de Santiago et de San Salvador et d'envisager les mesures devant être adoptées à l'avenir pour continuer à renforcer la confiance mutuelle. Elle a chargé le Secrétariat général de tenir à jour, en coordination avec l'Organisation interaméricaine de défense (JID), l'inventaire des mesures d'encouragement de la confiance et de la sécurité, en se fondant sur les rapports présentés par les États membres, en application des dispositions des résolutions AG/RES. 1623 (XXIX-O/99) et AG/RES. 1744 (XXX-O/00), et de faciliter l'accès à cet inventaire. Elle lui a également demandé de dresser un catalogue des mesures d'encouragement de la confiance et de la sécurité mises en œuvre dans d'autres régions du monde, afin de dégager les meilleures pratiques suivies et à titre de contribution à la réunion d'experts

susvisée. Elle a demandé au Secrétariat général de rendre opérationnel le réseau concerté de communications, en vue de l'échange instantané de renseignements sur les mesures d'encouragement de la confiance et de la sécurité. [AG/RES. 1801 (XXXI-O/01)]

Elle a convoqué la Deuxième Réunion de haut niveau sur les préoccupations particulières des petits États insulaires en matière de sécurité afin d'adopter un modèle de gestion qui permettra de traiter comme il convient le problème de la sécurité des petits États et de formuler une définition de la sécurité pour les petits États insulaires qui sera soumise à l'examen de la Conférence spéciale sur la sécurité de 2004. Elle a chargé le Conseil Permanent d'entériner le lieu, l'ordre du jour et la date de cette Deuxième Réunion de haut niveau et de mener à bien les préparatifs nécessaires, de continuer à étudier les préoccupations particulières des petits États insulaires en matière de sécurité et de présenter un rapport sur les résultats de la Deuxième Réunion de haut niveau lors de la trente-deuxième Session ordinaire de l'Assemblée générale. Elle a chargé le Secrétariat général de continuer à appuyer les efforts des petits États insulaires pour résoudre leurs préoccupations en matière de sécurité, en encourageant notamment une plus profonde sensibilisation à cette question. [AG/RES. 1802 (XXXI-O/01)]

Société civile

L'Assemblée générale a demandé au Conseil permanent d'élaborer, conformément aux Directives pour la participation des organisations de la société civile aux activités de l'OEA, des stratégies destinées à accroître la participation de la société civile aux activités de l'OEA et d'étudier la faisabilité et les modalités d'un renforcement et d'une régularisation du dialogue entre l'OEA et les organisations de la société civile accréditées, et à cette fin, de préparer et de tenir une Session extraordinaire avec la participation des organisations susmentionnées, en encourageant une large participation de ces organisations dans les meilleures conditions, et un traitement équitable des différentes questions. Elle a chargé le Secrétariat général de consolider une banque de données des pratiques optimales sur la participation de la société civile aux activités de l'OEA sur la base des directives adoptées à cet effet et de tenir des consultations avec d'autres organisations internationales sur les activités qu'elles mènent pour promouvoir la participation de la société civile. Elle lui a également demandé de fournir aux États membres qui en font la demande un soutien dans les efforts qu'ils déploient pour accroître la capacité institutionnelle des gouvernements de recevoir et d'intégrer les contributions et les revendications de la société civile et d'y donner suite, en recourant, notamment, à l'utilisation des technologies de l'information et des communications. AG/RES. 1834 (XXXI-O/01)]

Stratégie antidrogues

L'Assemblée générale a demandé à la CICAD d'examiner l'utilité d'actualiser la Stratégie antidrogues dans le Continent américain datant de 1996, afin qu'elle reflète la volonté renouvelée des États membres de lutter contre tous les aspects du problème des drogues en pleine évolution dans le Continent américain et de prendre en compte les résultats de l'application du Mécanisme d'évaluation multilatérale (MEM) et de continuer d'appuyer le développement et le renforcement du MEM. Elle a recommandé aux États membres de s'efforcer d'élargir et d'améliorer leur infrastructure de prestation de services de prévention, de traitement et de réinsertion, et de demander à la CICAD d'aider les pays à élaborer des projets en vue de recueillir de la coopération internationale les fonds qui s'avèrent nécessaires et d'élargir la coopération visant à assurer une application plus efficace du mécanisme de

notification préalablement à l'exportation de substances chimiques, dans le but d'éviter leur détournement pour des usages illicites. Elle a chargé la CICAD de continuer à développer des projets de coopération visant la prévention et la réduction des cultures illicites dans les États membres grâce à la création d'options viables et durables de développement économique et social. Elle a exhorté les États membres, les Observateurs permanents et les institutions internationales de commerce à s'efforcer de maintenir et de renforcer les systèmes de préférences commerciales, pour appuyer les programmes de formes optionnelles de développement visant à réduire les cultures illicites dans la région, comme le Pacte relatif aux préférences commerciales pour les pays andins, l'Initiative du Bassin des Caraïbes, les dispositions spéciales du Système généralisé de préférences accordées par l'Union européenne (UE) aux pays de la région andine et d'Amérique centrale, ainsi que la Convention entre l'UE et le groupe des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Elle les a également exhortés à tenir compte des recommandations contenues dans les règlements-types de la Commission sur les délits de blanchiment des avoirs liés au trafic illicite des drogues et à d'autres délits graves; sur le contrôle des substances chimiques utilisées dans la fabrication illicite des stupéfiants et des substances psychotropes, et sur le contrôle des mouvements internationaux des armes à feu, de leurs pièces détachées, composantes et munitions. Elle a demandé à la CICAD de continuer à épauler les États membres pour la création d'unités ayant pour fonctions de recueillir des renseignements financiers et d'intensifier les efforts de formation des fonctionnaires chargés du contrôle et des poursuites judiciaires en matière de délits de blanchiment des avoirs, lequel programme est mené conjointement avec la Banque interaméricaine de développement (BID). Elle a rendu hommage à la contribution apportée par la CICAD, par le truchement de son programme de renforcement institutionnel, en ce qui a trait à l'élaboration et la modernisation des Plans nationaux anti-drogues ainsi qu'au renforcement des commissions nationales de lutte contre les drogues. Elle a demandé au Poste interaméricain d'observation des drogues de la CICAD de continuer à fournir un soutien aux États membres dans les efforts qu'ils déploient pour mettre au point des systèmes nationaux de compilation de données statistiques et d'informations documentaires sur tous les aspects du problème des drogues. Elle a invité les États membres, les Observateurs permanents et les institutions internationales de financement à continuer de contribuer au financement des programmes et projets élaborés par la CICAD en application de son plan de travail, notamment les programmes de réduction de la demande, de prévention et de réduction des cultures illicites. Elle a recommandé aux États membres d'adopter et de renforcer les mécanismes d'échange d'informations et de coopération internationale en matière de blanchiment des avoirs, de contrôle des produits chimiques et d'assistance judiciaire, notamment la signature d'accords internationaux. Elle a souligné l'importance de la collaboration et de la coordination entre le Secrétariat exécutif de la CICAD et le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS), le Groupe d'action financière (GAFI) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ainsi que d'autres institutions internationales compétentes en la matière. [AG/RES. 1778 (XXXI-O/01)]

Elle a reconnu l'importance du Mécanisme d'évaluation multilatérale comme instrument permettant d'évaluer objectivement les efforts déployés par chaque État membre et le Continent américain tout entier dans la lutte contre le problème de la drogue et pour le renforcement de la coopération internationale. Elle a exhorté les États membres à continuer de fournir un ferme soutien politique et à apporter un soutien financier au Mécanisme d'évaluation multilatérale, par le biais de contributions volontaires, afin d'assurer sa pérennité. Elle a demandé de renforcer le dialogue politique au plus haut niveau, lors des futures Sessions de l'Assemblée générale, au sujet des progrès réalisés dans la région en matière de lutte contre les drogues, en tenant compte des résultats obtenus

de l'application du MEM et des expériences des États membres. Elle a demandé au Secrétariat exécutif de la CICAD de continuer d'appuyer les travaux du MEM, particulièrement en tout ce qui concerne la réalisation du deuxième cycle d'évaluation. [AG/RES. 1779 (XXXI-O/01)]

Travaux d'élimination des mines antipersonnel

L'Assemblée générale a félicité les Gouvernements de l'Équateur et du Pérou pour les accords qu'ils ont signés avec le Secrétariat général au sujet du Programme d'assistance à l'action intégrale contre les mines antipersonnel dans leurs pays respectifs. Elle a prié instamment le Secrétariat général de continuer à appuyer les travaux entamés par ces Gouvernements dans le but de mettre en œuvre les activités s'inscrivant dans le cadre du Programme d'assistance à l'action intégrale contre les mines antipersonnel en Équateur et au Pérou et de continuer à prêter son assistance et de rechercher des apports volontaires des pays membres, des États Observateurs permanents et d'autres organisations au Fonds spécifique de financement des programmes de déminage et d'action intégrale contre les mines antipersonnel mis en œuvre par le Pérou et l'Équateur sur leurs territoires respectifs. [AG/RES. 1792 (XXXI-O/01)]

Elle a relancé un appel aux États membres, aux États Observateurs permanents et à la communauté internationale en général les invitant à continuer de prêter leur collaboration et leur appui indispensable au Programme d'assistance pour le déminage en Amérique centrale (PADCA) ainsi qu'aux autres programmes d'Action intégrale contre les mines antipersonnel en Amérique centrale; au Secrétariat général de continuer à mener les activités de coopération et de coordination avec la Banque centraméricaine d'intégration économique; l'Organisation des Nations Unies; le Fonds des Nations Unies pour l'enfance; la Fondation pour les Amériques; l'Organisation panaméricaine de la santé, dans le cadre du Programme conjoint de coopération Mexique/Canada/OPS, et le Centre pour la réadaptation internationale, dans le but de continuer à mettre au point et à développer des programmes conçus pour sensibiliser la population civile aux dangers que représentent les mines, et visant la récupération socio-économique des zones déminées, les soins aux victimes des mines antipersonnel et leur réadaptation sociale et psychologique, ainsi que la formation en vue de l'emploi des personnes handicapées dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Elle a demandé à l'Organisation interaméricaine de défense (JID) de continuer à prêter une assistance technique au Programme de déminage en Amérique centrale (PADCA) et a renouvelé sa demande au Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI) de prêter une attention particulière au développement intégral des zones rurales en Amérique centrale dans lesquelles ont été achevés les travaux d'enlèvement des mines antipersonnel. Enfin, elle a exhorté le Secrétariat général à continuer de fournir l'appui nécessaire aux pays d'Amérique centrale en vue de poursuivre les programmes de déminage ainsi que ceux orientés vers la sensibilisation de la population civile, la réadaptation des victimes et de leur famille, et la reprise socio-économique des zones déminées. [AG/RES. 1793 (XXXI-O/01)]

Elle a réaffirmé les objectifs fixés d'éliminer globalement les mines terrestres antipersonnel et la transformation du Continent américain en une zone libre de mines terrestres antipersonnel, exhortant les États membres à ratifier la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction ou à envisager d'y adhérer dans les meilleurs délais ou à devenir parties à la Convention des Nations Unies de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans

discrimination, et à ses quatre Protocoles et de demander aux États membres d'en informer le Secrétaire général lorsqu'ils l'auront fait. Elle a encouragé les États membres à demander ou à fournir une assistance à l'Équipe d'action contre les mines de l'OEA dans le cadre de ses programmes de déminage, de destruction des stocks, de sensibilisation aux dangers que représentent les mines et d'assistance aux victimes, en vue de faire avancer les projets de déminage dans la région. Elle a demandé au Secrétaire général de continuer à envisager la possibilité de mettre au point de nouveaux programmes de déminage dans les Amériques en vue d'aider les États concernés. Elle a exhorté les États membres à participer à la Troisième Réunion des États parties à la Convention d'Ottawa, et les a invité à répondre aux trois volets qui constituent le "Défi de Managua" lancé aux États des Amériques signataires de la Convention d'Ottawa. Elle a réitéré l'importance de la participation de tous les États membres de l'OEA au Registre des mines terrestres antipersonnel établi par l'OEA. Elle a encouragé les États membres qui sont parties à la Convention d'Ottawa à acheminer au Secrétariat général copie de leurs rapports sur les mesures de transparence rédigés en vertu de l'article 7 de la Convention d'Ottawa; et d'encourager aussi les États membres qui ne sont pas encore parties à la Convention d'Ottawa, à soumettre le même type d'information dans leurs soumissions annuelles. [AG/RES. 1794 (XXXI-O/01)]

Catastrophes naturelles

L'Assemblée générale a prié instamment les États membres d'étudier et de mettre en application les recommandations de la Commission interaméricaine sur la réduction des catastrophes naturelles (CIRDN). Elle a demandé au Conseil permanent de continuer à étudier les recommandations formulées par la CIRDN dans son rapport. Elle a demandé à la CIRDN de poursuivre ses travaux conformément au Statut adopté par le Conseil permanent, et de soumettre un rapport au Conseil permanent. Elle a chargé le Secrétaire général de créer, en coordination avec la CIRDN, un réseau d'information pour échanger des connaissances et des expériences scientifiques et technologiques afin de renforcer la coordination des agences nationales de prévention et d'intervention dans les situations de catastrophes naturelles et de convoquer, conformément aux mandats pertinents du Troisième Sommet des Amériques, une réunion continentale sur l'état de la planification préventive aux catastrophes naturelles et à la réduction de leurs effets. Elle l'a également chargé de coopérer avec la Banque interaméricaine de développement à la réalisation d'une étude de faisabilité sur les mesures permettant de réduire le coût des primes d'assurance contre les catastrophes dans les États membres, conformément au mandat pertinent émis par le Troisième Sommet des Amériques, et de mettre cette étude à la disposition de la CIRDN pour qu'elle l'analyse et arrête les mesures appropriées. [AG/RES. 1803 (XXXI-O/01)]

Commerce

L'Assemblée générale a demandé au Secrétariat général de continuer à fournir un soutien analytique et une assistance technique et de continuer à mener des études connexes, dans le cadre de la Commission tripartite ou en réponse à la demande des entités créées en vertu des Déclarations ministérielles de San José, de Toronto et de Buenos Aires, dans le cadre du processus de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) et conformément aux mandats énoncés dans le Plan d'action du Troisième Sommet des Amériques. Elle a renouvelé son appui aux activités de collaboration en matière de commerce et d'intégration de la Commission tripartite et aux activités de coopération avec d'autres organisations et institutions spécialisées régionales, sous-régionales et multilatérales. Elle a chargé le Système d'information sur le commerce extérieur (SICE) de l'Unité sur le commerce de

poursuivre ses travaux visant à fournir au Continent américain des informations sur le commerce et sur les questions connexes par le biais de son site sur l'Internet; de poursuivre également ses activités de soutien au processus de la ZLEA en assurant la mise à jour, en sa qualité de membre du Comité tripartite, du site officiel de la ZLEA sur le réseau Internet; de tenir à jour, en sa qualité de membre du Comité tripartite, de manière permanente, un calendrier des dates butoirs fixées par les groupes de négociation pour la présentation des observations que formulent les délégations; et de gérer, en sa qualité de membre du Comité tripartite, le Service de distribution des documents (SDD), qui est un système de distribution sécurisé, confidentiel, instantané et fiable des documents relatifs au processus de négociations de la ZLEA. [AG/RES. 1813 (XXXI-O/01)]

Relations avec d'autres organisations, organes, organismes et entités

L'Assemblée générale a demandé au Conseil permanent de continuer à promouvoir l'échange de données d'expériences et d'informations entre l'OEA et les organisations multilatérales ainsi que les institutions financières internationales, le secteur privé et les organisations de la société civile en vue de coordonner et de renforcer les activités de coopération dans le domaine de la responsabilité sociale de l'entreprise, pour le bénéfice des États membres. À cet effet, elle lui a confié la tâche de continuer d'analyser le dossier de la responsabilité sociale de l'entreprise en vue de préciser sa portée et son contenu dans le contexte interaméricain, tout en veillant à ce que la société civile et le secteur privé soient opportunément et régulièrement consultés, et que ce processus tire parti des expériences des autres organisations internationales, des organismes nationaux et non gouvernementaux. Elle lui a également demandé de convoquer une réunion dès que possible, en 2002, et de faire des démarches en vue d'obtenir l'appui de la Banque interaméricaine de développement (BID) et d'autres organisations interaméricaines pertinentes, avec la participation de représentants des gouvernements, de la société civile, y compris les associations patronales et des travailleurs, afin d'approfondir le dialogue sur la responsabilité sociale de l'entreprise dans le Continent américain et de sensibiliser plus profondément aux problèmes clés qui doivent être déterminés. [AG/RES. 1786 (XXXI-O/01)]

Elle a accueilli avec satisfaction la décision du Forum interparlementaire des Amériques (FIPA) de consolider ses liens avec l'OEA et de demander au Secrétariat général de l'Organisation de fournir un appui au Secrétariat technique du FIPA et elle a chargé le Secrétariat général de fournir une assistance technique au FIPA pour la préparation de sa prochaine réunion qui aura lieu au Mexique en 2002, en fonction des priorités déterminées par le Conseil permanent et dans la mesure de ses possibilités. [AG/RES. 1804 (XXXI-O/01)]

Elle a rendu hommage aux activités qui ont été menées conjointement selon les termes de l'Accord de coopération intervenu entre l'Organisation des États Américains et l'Organisation des Nations Unies. Elle a demandé au Secrétariat général de continuer à mettre en œuvre les recommandations émanées de la Réunion générale OEA/CARICOM et de poursuivre et de renforcer les activités de coopération menées par le Secrétariat général de l'OEA avec les organisations suivantes : le Système des Nations Unies, le Secrétariat général du Système d'intégration centraméricaine, et le Secrétariat général de la Communauté des Caraïbes. [AG/RES. 1817 (XXXI-O/01)]

Gestion des Sommets interaméricains

L'Assemblée générale a demandé au Secrétariat général de tenir compte, dans n'importe quel plan de restructuration, des attributions qui reviennent au Secrétariat exécutif au développement intégré (SEDI) en sa qualité de coordonnateur des divers organes de l'OEA dotés de responsabilités dans les domaines prioritaires du Plan stratégique, conformément aux dispositions de l'article 22 (b) du Statut du CIDI et en particulier au Secrétaire général de présenter, avant le 30 septembre 2001, un plan visant à structurer l'appui du Secrétariat général à la mise en œuvre des mandats confiés par le Sommet en matière de coopération, afin d'arriver à une utilisation plus rationnelle des ressources humaines et financières du Secrétariat général. Ce plan devra inclure des mesures appelées à organiser l'appui du Secrétariat général aux réunions politiques et techniques dans les secteurs prioritaires de développement. [AG/RES. 1812 (XXXI-O/01)]

Elle a invité la Banque interaméricaine de développement, en sa qualité de partenaire du processus des Amériques et de membre à part entière du Système interaméricain, d'adapter ses politiques et procédures de sorte qu'elles concordent davantage avec les valeurs et les objectifs susmentionnés du Sommet, et l'a encouragée à incorporer ces priorités à ses programmes, et à réaménager ses activités de façon à mieux appuyer la mise en œuvre et le suivi du Plan d'action du Sommet des Amériques. [AG/RES. 1822 (XXXI-O/01)]

Elle a renouvelé le mandat qu'elle a conféré au Conseil permanent de coordonner les activités confiées à l'Organisation des États Américains par les Sommets des Amériques. Elle a chargé les organes, organismes et entités de l'Organisation de continuer d'accorder la plus haute priorité à la mise en œuvre des initiatives qui leur ont été confiées par l'Assemblée générale, conformément aux mandats des Sommets des Amériques, et de soumettre régulièrement des rapports à la Commission spéciale au sujet de leurs activités. Elle a demandé au Secrétariat général de remplir le rôle de secrétariat technique et de mémoire institutionnelle du processus des Sommets, conformément au Plan d'action du Troisième Sommet des Amériques, et de continuer à fournir l'appui nécessaire aux réunions ministérielles et sectorielles liées à la mise en œuvre des mandats des Sommets afférents à des sujets pertinents pour l'OEA et de suggérer, conformément aux Directives pour la participation des organisations de la société civile aux activités de l'OEA, les modalités de participation des organisations de la société civile aux activités de suivi et de mise en œuvre des initiatives des Sommets, aux fins de la présentation ultérieure des recommandations au Groupe de travail sur la mise en œuvre des initiatives des Sommets des Amériques (GRIC). Elle a également chargé le Secrétariat général, en collaboration avec d'autres organisations multilatérales pertinentes, a) de coordonner la mise en œuvre des mandats confiés à l'OEA par les Sommets; b) de coordonner le suivi de ces mises en œuvre et l'échange des informations les concernant, et c) de mettre en place des mécanismes précis d'évaluation de cette mise en œuvre. Elle a accueilli avec satisfaction le Protocole d'accord intervenu entre les Présidents de la Banque interaméricaine de développement et de la Banque mondiale et la lettre qu'ils ont signée, par lesquels ils s'engagent à créer un Groupe de travail mixte sur les Sommets en vue de coordonner l'appui au sein des autres organisations associées au processus des Sommets pour la mise en œuvre du Plan d'action de Québec; et de prier le Secrétaire général de maintenir un dialogue permanent à ce sujet avec les Présidents de ces deux institutions. Elle a demandé au Secrétaire général de soumettre des propositions au Conseil permanent sur la nécessité de renforcer et de réformer les mécanismes institutionnels et financiers de l'Organisation en appui au processus des Sommets des Amériques, et de charger le Conseil permanent de prendre les décisions pertinentes à cet égard. Elle a chargé le Conseil permanent d'affecter des ressources, dans le Programme-budget

de l'Organisation, qui permettront la mise en œuvre intégrale et opportune de cette résolution, et elle a chargé le Secrétaire général de mener à bien les activités mentionnées dans cette résolution en fonction des crédits budgétaires ouverts à ce titre et d'autres ressources et de créer, conformément aux directives émises par le Troisième Sommet des Amériques, un fonds spécifique alimenté par des contributions volontaires pour financer les activités de l'OEA à l'appui du Groupe de travail sur la mise en œuvre des initiatives des Sommets des Amériques. [AG/RES. 1824 (XXXI-O/01)]

Modernisation de l'OEA

L'Assemblée générale a félicité et remercié le Secrétaire général pour son initiative de mener une évaluation préliminaire des incidences budgétaires des activités qui devront être réalisées pour donner suite aux mandats confiés à l'OEA par les chefs d'État et de gouvernements lors du Troisième Sommet des Amériques. Elle a demandé au Secrétariat général d'élaborer une proposition de restructuration et de modernisation de l'OEA. Elle a demandé au Conseil permanent de formuler des recommandations, par le truchement de la Commission des questions administratives et budgétaires et de la Commission spéciale sur la gestion des Sommets interaméricains, au sujet de la proposition susmentionnée. Elle a décidé de tenir une Session extraordinaire de l'Assemblée générale qui sera consacrée à l'adoption de décisions concernant les recommandations susmentionnées. [AG/RES. 1836 (XXXI-O/01)]

Questions relatives à la condition féminine

L'Assemblée générale a pris note du deuxième rapport biennal adressé à l'Assemblée générale sur la mise en œuvre de la résolution AG/RES. 1456 (XXVII-O/97), relative à la "Promotion de la Convention interaméricaine pour la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme, "Convention de Belém do Pará" et a exprimé sa satisfaction pour les progrès réalisés par la Commission interaméricaine des femmes (CIM) et les États membres en ce qui a trait à la promotion de la Convention et à la réalisation de ses objectifs. Elle a encouragé les gouvernements à ratifier la Convention de Belém do Pará, en exhortant tous les États membres à continuer d'encourager l'adoption de mesures propres à prévenir, à sanctionner et à éliminer la violence contre la femme dans le Continent américain. Enfin, elle a exhorté la CIM et les États membres à poursuivre la mise au point de stratégies visant à la réalisation des objectifs de cette Convention, en faisant connaître les résultats obtenus dans le prochain rapport de suivi de la CIM. [AG/RES. 1768 (XXXI-O/01)]

Elle a été saisie du Premier Rapport sur la mise en œuvre et la vulgarisation du Programme interaméricain de promotion des droits de la personne de la femme, l'équité et la parité hommes-femmes et elle a réaffirmé l'engagement des gouvernements d'incorporer la perspective de parité hommes-femmes dans ses politiques et programmes nationaux. Elle a accueilli avec satisfaction les travaux menés par le Secrétaire général et l'a invité instamment à poursuivre ses efforts en vue de mettre en œuvre les objectifs du Programme interaméricain, et de promouvoir l'intégration de la perspective de la parité hommes-femmes aux activités, politiques, programmes, projets et agendas de l'Organisation. Elle a chargé le Secrétaire général et le Conseil permanent d'allouer dans le Programme-budget 2002 à la Commission interaméricaine des femmes les ressources humaines et financières nécessaires pour lui permettre de s'acquitter de ses attributions d'organe de suivi, de coordination et d'évaluation du Programme interaméricain, et de prendre les mesures requises pour sa mise en œuvre, en tenant compte des autres priorités de l'Organisation. Elle a demandé de rechercher

des contributions volontaires afin d'accélérer le processus de mise en œuvre du Programme interaméricain. [AG/RES. 1777 (XXXI-O/01)]

Elle a prié instamment le Secrétaire général de réaffirmer l'objectif selon lequel d'ici à 2005, les femmes devraient occuper 50% des postes de toutes les catégories au sein des organes, organismes et entités de l'Organisation des États Américains, particulièrement ceux de la classe P-4 et au-dessus et elle l'a exhorté à continuer d'accorder à la question de l'équité et de la parité hommes-femmes la plus haute priorité dans les efforts qu'il déploie pour installer une nouvelle culture de gestion au sein de l'Organisation, et à entreprendre la réalisation de cet objectif dans le cadre des débats qui se déroulent au sein du Conseil permanent sur la question de l'harmonisation de la structure organisationnelle et de la dotation en personnel avec les mandats et les ressources de l'Organisation. Elle a exhorté le Secrétaire général à nommer des femmes compétentes en qualité de représentantes ou d'envoyées spéciales afin qu'elles puissent utiliser leurs bons offices pour représenter le Secrétaire général dans les questions concernant tous les domaines et secteurs et de rechercher activement et d'appuyer la nomination, l'élection et l'engagement de femmes compétentes à tous les postes vacants à l'OEA. Elle lui a également demandé de poursuivre ses efforts pour instituer des politiques de parité dans le lieu de travail, et de tenir chaque chef de service responsable de l'application de ces politiques. Elle a exhorté tous les États membres à appuyer les efforts entrepris par le Secrétaire général de l'OEA et la Présidente de la CIM en identifiant et en soumettant régulièrement, par l'intermédiaire de leurs Missions permanentes près l'OEA, des candidates hautement compétentes pour occuper des postes de confiance au sein de l'OEA et en encourageant un plus grand nombre de femmes à postuler les postes vacants qui auront fait l'objet d'une large diffusion dans tous les États membres. [AG/RES. 1790 (XXXI-O/01)]

Questions relatives à l'enfance

L'Assemblée générale a exhorté les États membres à signer et ratifier la Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants; la Convention interaméricaine du 15 juillet 1989 sur le retour international des mineurs; la Convention de la Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale, ou d'y adhérer, et a fait appel aux États parties pour qu'ils s'acquittent de leurs obligations aux termes de ces Conventions. Elle a chargé le Conseil permanent d'examiner la possibilité de convoquer, avec l'appui de l'Institut interaméricain de l'enfance (IIN), dans un proche avenir, une réunion d'experts gouvernementaux sur l'enlèvement international d'enfants par l'un de leurs parents. Elle a recommandé également que la Réunion d'experts gouvernementaux examine la possibilité d'élaborer un Programme interaméricain de coopération visant à prévenir le rapt international de mineurs par l'un de leurs parents et à y remédier, et que ce Programme vise des buts précis, entre autres, la création d'un réseau d'échange d'informations et de coopération entre les organismes nationaux compétents des États membres sur les différents aspects normatifs et juridiques en vue de prévenir les cas de rapt et d'y remédier. Elle a demandé au Conseil permanent d'inviter la Commission interaméricaine des droits de l'homme, la Cour interaméricaine des droits de l'homme et le Comité juridique interaméricain à apporter leur appui et une assistance juridique et technique pour l'organisation et la tenue de la réunion d'experts gouvernementaux. Elle a demandé à l'Institut interaméricain de l'enfance d'élaborer un rapport sur la situation dans les Amériques du rapt international des mineurs par l'un de leurs parents aux fins de présentation à la réunion d'experts gouvernementaux. Elle a invité les États membres, les Observateurs permanents, les organisations internationales, les institutions financières multilatérales et les institutions de la société civile à

apporter leur collaboration et leur coopération à la réunion d'experts gouvernementaux. [AG/RES. 1835 (XXXI-O/01)]

Vingt-huitième Session extraordinaire

Elle s'est tenue à Lima (Pérou), le 10 septembre 2001, sous la présidence du Ministre des affaires étrangères du Pérou, Monsieur Diego García Sayán. Elle avait été convoquée en vue d'examiner et d'adopter la Charte démocratique interaméricaine.

CONSEIL PERMANENT

Le Conseil permanent est l'un des organes au moyen desquels l'Organisation réalise ses objectifs (art. 53 de la Charte). Il relève directement de l'Assemblée générale. Le Conseil se compose d'un représentant de chaque État membre, nommé spécialement par le gouvernement concerné avec rang d'Ambassadeur. Il exerce les attributions définies au chapitre XII de la Charte. Le Conseil permanent connaît de toute question que lui confie l'Assemblée générale ou la Réunion de consultation des ministres des relations extérieures. Il tient lieu provisoirement d'organe de consultation dans les conditions décrites par le Traité interaméricain d'assistance mutuelle (TIAR). Il veille au maintien des relations amicales entre les États membres et les aide à régler pacifiquement leurs différends. Il remplit l'office de Commission préparatoire à l'Assemblée générale, à moins que celle-ci n'en décide autrement.

Comme le Conseil permanent adresse un rapport détaillé de ses activités à l'Assemblée générale, les paragraphes qui suivent ne résument que certaines de ses actions et décisions.

Exposés du Bureau du Secrétaire général

Le Secrétaire général a pris la parole à plusieurs occasions devant le Conseil permanent. Il convient de souligner notamment l'exposé qu'il a fait devant cet organe à son retour du Guatemala, où il s'était rendu pour la commémoration du dixième anniversaire de l'Engagement envers la démocratie et la rénovation du Système interaméricain ("Engagement de Santiago") et de la résolution AG/RES. 1080 et en exécution de la résolution CP/RES. 799 (1298/01) intitulée "L'impact socio-économique des actes terroristes perpétrés le 11 septembre 2001 sur les États membres et les dommages causés notamment aux économies les plus vulnérables et plus petites". Le Secrétariat général a soumis également différents documents au Conseil permanent, pour examen, et en particulier le rapport "Plan d'action", en exécution de la "Déclaration de Windsor", les rapports relatifs aux Missions d'observation des élections au Nicaragua, à Saint-Vincent-et-Grenadines, au Guyana et au Suriname, ceux concernant les activités des différents départements et unités du Secrétariat général, l'état des quote-parts et virements entre chapitres du Programme-budget, la modification des avantages sociaux inclus dans les contrats de travail du personnel, le Plan d'action triennal pour le renforcement du magazine Américas et ceux ayant trait aux postes de confiance du Secrétariat général.

Exposés du Secrétaire général adjoint

Le Secrétaire général adjoint a présenté des rapports et formulé des observations, à différentes occasions, sur les questions suivantes: Haïti, Honduras-Nicaragua, le Plan triennal de la Bibliothèque Colomb, les catastrophes naturelles et la Journée des Amériques.

Présidents et Vice-présidents

Les Ambassadeurs, Représentants permanents suivants ont présidé le Conseil permanent: Esteban Tomic Errázuriz (Chili), Humberto de la Calle (Colombie), Hernán R. Castro H. (Costa Rica), Swinburne S. Lestrade (Dominique) et Blasco Peñaherrera (Équateur). La Vice-présidence a

été exercée par les Ambassadeurs, Représentants permanents suivants : Elena Núñez de Ponce (Honduras), Hernán R. Castro (Costa Rica), M. A. Odeen Ishmael (Guyana), Ronald I. Ochaeta (Guatemala) et Denis Antoine (Grenade).

Visites au Conseil permanent

Le Conseil a reçu la visite des Présidents George W. Bush, (États-Unis), Alfonso Portillo Cabrera, (Guatemala), Jorge Quiroga Ramírez, (Bolivie) et du Premier Ministre Ralph E. Gonsalves (Saint-Vincent-et-Grenadines). Il a également accueilli les Ministres des affaires étrangères, suivants: M. Joseph Philippe Antonio (Haïti), M. Didier Operti, (Uruguay), Mme María Eugenia Brizuela de Ávila (El Salvador), M. Luis Alfonso Dávila (Venezuela), la Ministre de la culture Mme Araceli Morales (Colombie) et le Sous-secrétaire aux affaires étrangères, M. Heraldo Muñoz (Chili). Il a également reçu la visite de M. Bernard W. Aronson, ancien Sous-secrétaire d'État des États-Unis chargé des questions interaméricaines et Président de la Commission des vérificateurs extérieurs, M. Carlos Aquino González, Directeur général de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture; M. Lester Mejías Solís, Ambassadeur du Nicaragua près les Nations Unies à Genève et Envoyé spécial du Ministère des affaires étrangères, M. George Alleyne, Directeur de l'Organisation panaméricaine de la santé, M. José del Val, Directeur de l'Institut interaméricain des affaires indigènes, M. Alejandro Bonasso, Directeur de l'Institut interaméricain de l'enfance et Secrétaire *pro-tempore* du Comité consultatif de la CIFTA et M. José Pileggi, Président du COM/CITEL.

Résolutions

Les résolutions adoptées avaient pour objet l'appui à la démocratie et la situation en Haïti; la suspension à titre temporaire de l'application des articles 95 et 96 des Normes générales de fonctionnement du Secrétariat général concernant le FEMCIDI; l'octroi du statut d'Observateur permanent près l'OEA aux Républiques d'Azerbaïdjan et d'Arménie; la convocation de la vingt-huitième Session extraordinaire de l'Assemblée générale; les invitations aux Assemblées générales; la convocation de la Réunion des ministres et hauts fonctionnaires responsables des politiques de décentralisation, d'administration locale et de participation citoyenne au niveau municipal dans le Continent américain; le Statut de la Commission interaméricaine pour la réduction des catastrophes naturelles; les remerciements au Gouvernement et au peuple du Costa Rica; la convocation des vingt-troisième et vingt-quatrième Réunions de consultation des Ministres des relations extérieures; le lieu et la date de la Sixième Conférence interaméricaine spécialisée de droit international privé (CIDIP-VI); le projet de Règlement de la CIDIP-VI; la date de la CIDIP-VI; le Séminaire intitulé "L'impact socio-économique des actes terroristes perpétrés le 11 septembre 2001 sur les États membres et les dommages causés spécialement aux économies les plus vulnérables et plus petites"; la détermination de la date de la Quatrième Réunion des Ministres de la justice des Amériques et le virement des crédits des chapitres 1 à 8 au chapitre 9 du Programme-budget 2001.

CONSEIL INTERAMÉRICAIN POUR LE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ

Le Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI) est un organe de l'Organisation qui relève directement de l'Assemblée générale. Il est doté de pouvoirs de décision dans le domaine du partenariat pour le développement intégré qui a été créé avec l'entrée en vigueur du Protocole de Managua, le 29 janvier 1996 (chapitre XIII). Il est composé de tous les États membres de l'Organisation, qui désignent un représentant titulaire, de rang ministériel ou de rang équivalent, nommé par son gouvernement. Il peut créer les organes subsidiaires et les organismes qu'il juge utiles pour le meilleur exercice de ses fonctions. Sa finalité est de promouvoir la coopération entre les États américains en vue de réaliser leur développement intégré, et en particulier pour contribuer à l'élimination de la pauvreté absolue, conformément aux normes de la Charte, notamment de celles qui sont consignées au chapitre VII de cet instrument et portent sur les domaines économique, social, éducatif, culturel, scientifique et technologique. Le CIDI tient au moins une réunion chaque année au niveau ministériel ou à un niveau équivalent mais peut convoquer les réunions qu'il estime nécessaires dans les secteurs de sa compétence. L'exécution et la coordination des actions menées sont confiées au Secrétariat exécutif pour le développement intégré. Les organes suivants relèvent de l'autorité du CIDI: la Commission exécutive permanente (CEPCIDI), l'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement (AICD), les commissions spécialisées non permanentes (CENPES) et les commissions interaméricaines.

Première Réunion extraordinaire du CIDI

Le CIDI a tenu sa Première Réunion extraordinaire au siège de l'Organisation, le 17 mai 2001, avec la participation de tous les États membres. La réunion était présidée par l'Ambassadeur Denis G. Antoine, Représentant permanent de la Grenade près l'Organisation et le Représentant permanent du Costa Rica près l'Organisation, l'Ambassadeur Hernán R. Castro H., a exercé la Vice-présidence.

En exécution des dispositions de l'article 95 de la Charte de l'Organisation, relatives à l'élaboration d'un plan stratégique articulés les politiques, les programmes et les mesures à prendre dans le domaine de la coopération pour le développement, le CIDI a adopté la résolution CIDI/RES. 1 (I-E/01). Aux termes de cette résolution, il a établi les orientations qui ont été prises en considération pour l'élaboration du nouveau Plan stratégique et a demandé à l'Assemblée générale de l'autoriser à approuver ce Plan *ad referendum* de sa trente-deuxième Session ordinaire et de commencer à l'exécuter dès le 1^{er} janvier 2002.

Au cours de cette même Session, le CIDI, compte tenu du fait que le Plan d'action du Troisième Sommet des Amériques accorde un rôle de premier plan à l'OEA dans la mise en œuvre de celui-ci, qu'à ce même Sommet les chefs d'État et de gouvernement ont décidé d'encourager les efforts déployés par l'AICD en vue d'assurer le financement des activités de coopération par des fonds en provenance aussi bien de sources traditionnelles que de nouvelles sources, le CIDI a décidé de demander à l'Assemblée générale de tenir compte, dans n'importe quel plan de restructuration, des

attributions qui reviennent au Secrétariat exécutif pour le développement intégré (SEDI) en sa qualité de coordonnateur des divers organes de l'OEA dotés de responsabilités dans les domaines prioritaires du Plan stratégique.

En outre, le CIDI a demandé une extension des délais fixés et la modification des mandats relatifs à la responsabilité, attribuée à l'AICD, de formuler des recommandations sur le statut du Fonds d'investissement pour le financement des bourses de l'OEA et autres instruments appelés à mobiliser des ressources en faveur des programmes de bourses et de perfectionnement de l'Organisation et de convenir avec les États membres de nouveaux mécanismes de mise en œuvre des stratégies propres à accroître les possibilités d'apprentissage et le nombre de bourses dans la région.

Le CIDI a adopté, entre autres points, une procédure pour l'élection des membres du Conseil d'administration de l'AICD, conformément à la résolution CIDI/RES. 5 (I-E/01). En outre, dans le but de poursuivre les travaux entrepris dans les divers domaines prioritaires, le CIDI a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver l'incorporation au Programme-budget 2002 des crédits nécessaires à la tenue des réunions ministérielles et des commissions interaméricaines.

En vertu de sa résolution CIDI/RES. 8 (I-E/01), le CIDI a établi les huit commissions spécialisées non permanentes (CENPES) chargées de réaliser l'évaluation pour l'année 2002 et il a déterminé la composition de chacune d'elles. Dans sa résolution CIDI/RES. 9 (I-E/01), le CIDI a renouvelé son appui aux activités mises en œuvre par le Secrétariat général dans le domaine du commerce et de l'intégration dans un esprit de collaboration avec le processus de la ZLEA et avec les institutions à caractère régional, sous-régional et multilatéral.

Le CIDI a approuvé, entre autres décisions, les réunions ministérielles suivantes: la Deuxième Réunion des Ministres de l'éducation, qui s'est tenue à Punta del Este (Uruguay), en septembre 2001; la XII^e Conférence interaméricaine des Ministres du travail, tenue à Ottawa (Canada), en octobre 2001; une Réunion ministérielle de haut niveau pour la promotion du développement durable dans le Continent américain, qui a été remplacée par la Troisième Réunion de la Commission interaméricaine du développement durable, tenue au siège de l'Organisation, en février 2002; la Première Réunion des Ministres du tourisme, qui se tiendra en République dominicaine en 2002 et la Première Réunion des Ministres et hauts fonctionnaires responsables de la science et la technologie, qui aura lieu en 2002.

Sixième Réunion ordinaire du CIDI

Le CIDI a tenu sa Sixième Réunion ordinaire au siège de l'Organisation, le 12 décembre 2001. La réunion, à laquelle ont participé les représentants de tous les États membres, a été présidée par le Ministre de l'économie du Guatemala, M. Arturo Montenegro, et la Vice-présidence a été exercée par le Vice-ministre des affaires étrangères d'El Salvador, M. Héctor González Urrutia.

La réunion a servi de cadre à un dialogue auquel ont participé les Chefs de délégation, des invités spéciaux ainsi que des représentants d'organisations internationales et d'agences de coopération. Le thème de ce dialogue était "Les mécanismes de coopération appelés à faire face à l'impact socio-économique exercé sur les États membres par les actes terroristes du

11 septembre 2001 et les dommages causés en particulier aux économies les plus vulnérables et les plus petites”.

Les participants au dialogue sont convenus de déclarer qu'on continuait à ignorer si les attentats de septembre 2001 auraient des effets déterminants et durables dans le Continent américain mais ils ont réaffirmé l'importance du multilatéralisme et la nécessité de mettre en place des actions concertées en matière de partenariat pour le développement qui ne doivent pas négliger pour autant les objectifs de développement à long terme. Ils ont indiqué que les effets des événements susmentionnés ont été considérables dans le Continent américain, principalement sur les économies plus petites des Caraïbes et de l'Amérique centrale. C'est pourquoi, ils ont réitéré que l'intégration économique au niveau continental et régional était nécessaire afin d'établir une plate-forme de compétitivité capable de mobiliser les investissements indispensables au développement. Ils ont conclu que la démocratie et la prospérité ne seront pas durables s'il n'y a pas d'actions concertées pour éliminer la pauvreté structurelle, l'aliénation sociale et les inégalités en matière de revenus.

Le CIDI a adopté un certain nombre de décisions et il convient de mentionner plus particulièrement l'approbation, *ad referendum* de l'Assemblée générale, à sa trente-deuxième Session ordinaire, du Plan stratégique de partenariat pour le développement 2002-2005 articulant les politiques, les programmes et les mesures à prendre en matière de coopération pour le développement intégré pour ce quinquennat. À cet effet, le Plan stratégique établit un champ d'action à deux niveaux stratégiques: un niveau politique qui vise à renforcer le dialogue, les accords et les mécanismes institutionnels et un niveau de programmation qui identifie un ensemble de secteurs propres à garantir une mise en œuvre ciblée et effective du Plan. Le Plan a pour objectifs l'élaboration et l'exécution des politiques et programmes visant à réduire la pauvreté et l'inégalité, ainsi que la mise en œuvre et le suivi des mandats impartis par les Sommets des Amériques.

Le CIDI a adopté diverses résolutions, et notamment la résolution CIDI/RES. 106 (VI-O/01) par laquelle il a demandé à l'Assemblée générale la modification des articles 3 (m) et 31 (a) de son Statut afin que la CEPCIDI puisse formuler les directives pour l'élaboration du Programme-budget dans le domaine de la coopération, sur la base du Plan stratégique.

Étant donné que la nouvelle modalité de coopération financée par des ressources en provenance du Fonds spécial multilatéral du CIDI (FEMCIDI) exige la modification de plusieurs dispositions statutaires et réglementaires, le CIDI, aux termes de sa résolution CIDI/RES. 107 (VI-O/01) a prolongé l'application à titre temporaire des nouveaux libellés des articles 15, 17, 20 et 23 du Statut du FEMCIDI jusqu'à ce que le Conseil d'administration de l'AICD présente un rapport à la CEPCIDI sur les résultats de l'application de cette nouvelle modalité de coopération.

La réunion ordinaire du CIDI a également examiné et adopté un règlement régissant le fonctionnement du Conseil d'administration de l'AICD. Par sa résolution CIDI/RES. 109 (VI-O/01), le CIDI a approuvé le calendrier des réunions spécialisées ou sectorielles qui auront lieu en 2002 et par sa résolution CIDI/RES. 110 (VI-O/01), le CIDI a chargé la CEPCIDI de continuer à fournir l'appui nécessaire et à encourager la participation des agences et organismes nationaux de coopération internationale à ses réunions et aux activités de l'AICD.

Le CIDI, ayant présent à l'esprit les actes terroristes perpétrés aux États-Unis le 11 septembre 2001, les a déplorés et condamnés énergiquement et il a décidé, par sa résolution

CIDI/RES. 111 (VI-O/01) de demander à l'AICD d'intensifier les efforts qu'elle déploie, dans les secteurs qui relèvent de sa compétence, en vue d'appuyer les États membres, en particulier ceux dont les économies sont plus petites, plus vulnérables et moins développées, dans l'application de mesures destinées à atténuer l'impact socio-économique des actes terroristes mentionnés ci-dessus. Le CIDI l'a également chargée de convoquer, dans les plus brefs délais, une réunion du Comité de coordination des programmes du Système interaméricain en vue de coordonner la coopération technique et les programmes de développement mis en œuvre par les différents organes, organismes et entités du Système interaméricain qui sont membres dudit Comité, en particulier ceux ayant pour but d'atténuer l'impact des actes terroristes du 11 septembre.

Réunions sectorielles à niveau ministériel

- Deuxième Réunion des Ministres de l'éducation

La Deuxième Réunion des Ministres de l'éducation dans le cadre du Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI) s'est tenue les 24 et 25 septembre 2001, à Punta del Este (Uruguay), en exécution du mandat imparti par le Troisième Sommet des Amériques. Des délégations en provenance de 19 pays membres y ont assisté. Conformément à l'article 27 du Règlement, il y a eu une séance préparatoire, une séance d'ouverture, trois séances plénières et une séance de clôture. La réunion a examiné les divers progrès accomplis et défis à relever dans le Continent en relation avec les thèmes suivants: la création d'indicateurs comparables; la connectivité; les mécanismes de coopération horizontale; la participation de la société civile à l'éducation, et les mécanismes de suivi et de financement des priorités établies par le Troisième Sommet des Amériques. À la séance de clôture, les Ministres et les chefs de délégations ont adopté la Déclaration des Ministres de l'éducation des Amériques, la Déclaration contre la violence et les résolutions portant sur les mécanismes de suivi et sur des propositions de projets dans le domaine de l'éducation.

- XII^e Conférence interaméricaine des Ministres du travail

La XII^e Conférence interaméricaine des Ministres du travail s'est tenue à Ottawa (Canada), du 17 au 19 octobre 2001. Les Ministres sont convenus que la mondialisation doit engendrer le développement social aussi bien que le développement économique afin que les habitants de la région puissent jouir d'un meilleur niveau de vie. Les Ministres ont reconnu que les attentats terroristes perpétrés aux États-Unis le 11 septembre 2001 ont des effets négatifs tangibles sur la région. Ils sont également tombés d'accord sur le rôle que doivent jouer les gouvernements pour assurer aux travailleurs et à leurs familles une couverture sociale appropriée face aux défis que constituent les changements provoqués par la nouvelle économie. Les délégations ont dit que le processus d'intégration réelle des Amériques ne peut pas se concevoir sans un instrument de cohésion sociale qui garantisse à chacun des avantages sociaux adéquats. Les Ministres ont souligné l'importance du dialogue social pour le développement du travail dans les Amériques, la nécessité de moderniser le régime juridique en ce qui concerne l'appareil juridique et les normes du travail, de lutter contre le chômage, d'accorder un appui à l'enseignement classique, au perfectionnement et à la formation professionnelle, d'établir des mécanismes visant à empêcher la discrimination de la femme sur les lieux de travail et d'appuyer l'élimination du travail des enfants dans tout le Continent américain.

Commissions interaméricaines dans le cadre du CIDI

- Commission interaméricaine des ports (CIP)

La Commission a tenu sa Deuxième réunion du 10 au 13 septembre 2001 à San José de Costa Rica. Elle a adopté *l'Accord de coopération et d'assistance mutuelle entre les autorités portuaires interaméricaines*. Elle a également adopté le *Plan d'action de la Commission interaméricaine des ports pour 2002-2003*, qui comprend des domaines d'intérêt stratégique qui devront être mis en œuvre pour développer la coopération portuaire interaméricaine, tels que: la modernisation et les réformes portuaires; l'excellence en matière de gestion des ports; la sécurité portuaire; le développement durable et la protection de l'environnement; les coûts portuaires: les aménagements portuaires et la chaîne logistique; les ports et l'industrie touristique; le perfectionnement du potentiel humain et les relations avec les organisations internationales et le secteur privé. La Commission a accordé son soutien au *Programme de modernisation portuaire en Amérique centrale* qui comprend de nombreux aspects techniques (cabotage, aides à la navigation, réception des déchets provenant des bateaux, formation, droit de la mer, initiatives dans le domaine de l'environnement, entre autres) propres à faciliter sa mise en application. La Commission a également décidé de reconduire le mandat des trois *comités techniques consultatifs sur les opérations portuaires (présidé par le Mexique), sur la sécurité portuaire (présidé par les États-Unis) et sur le contrôle de la navigation et la protection de l'environnement (présidé par l'Argentine)*, qui sont des organes consultatifs composés d'experts gouvernementaux et de membres associés du secteur privé. La Commission a exprimé sa solidarité avec le peuple des États-Unis en condamnant les actes terroristes perpétrés le 11 septembre 2001.

Pour sa part, le Comité exécutif de la Commission interaméricaine des ports, organe chargé de la mise en œuvre des résolutions de la Commission, a tenu sa Troisième Réunion à Santo Domingo (République dominicaine), du 3 au 5 décembre 2001. À cette réunion, le Comité a identifié et détaillé les activités qui devraient être entreprises dans le cadre du Plan d'action de la CIP, adopté par la Commission en septembre dernier. Il a décidé de mener un vaste programme de formation qui bénéficiera de l'appui et des compétences de *Puertos del Estado* de l'Espagne, de l'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement de l'OEA (AICD), de la CNUCED, de la CICAD, de l'OMI, de l'US MARAD et d'autres organisations. Des études techniques qui permettront d'améliorer les processus d'appel d'offres lancés par les ports et le contrôle de la concurrence, de réduire les coûts portuaires, d'améliorer les statistiques portuaires, de mieux appliquer les contrôles de qualité et d'adopter les pratiques optimales seront également réalisés.

- Commission interaméricaine pour le développement durable

La Troisième Réunion ordinaire de la Commission interaméricaine pour le développement durable s'est tenue les 11 et 12 février 2002, au siège de l'Organisation.

Le Sommet des Amériques pour le développement durable, qui a eu lieu en Bolivie en 1996 a confié à l'OEA la tâche d'assurer le suivi, par l'intermédiaire de la Commission interaméricaine pour le développement durable (CIDS), des diverses décisions et engagements pris dans le cadre de la Déclaration et du Plan d'action de Bolivie. Pour mener à bien cette tâche, cette Commission a mis au point des initiatives dans cinq domaines d'action prioritaires: la santé et l'éducation; l'agriculture et la sylviculture durables; les villes et les communautés durables; les ressources hydriques et le littoral;

l'énergie et les minéraux. La Troisième Réunion ordinaire de la Commission interaméricaine pour le développement durable a assuré le suivi de ces initiatives.

La réunion a été convoquée en exécution des résolutions de l'Assemblée générale de l'OEA et des organes subsidiaires concernés par le fonctionnement de la CIDS et aux mandats émanés du Troisième Sommet des Amériques, tenu à Québec, en 2001. Elle avait pour but de: 1) examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme interaméricain pour le développement durable au cours des cinq années qui se sont écoulées depuis le Sommet sur le développement durable de Bolivie; 2) faire des contributions aux travaux du Sommet mondial sur le développement durable (Sommet de Rio +10) qui se tiendra à Johannesburg en septembre 2002, en y exposant la position continentale en ce qui a trait à l'approche intégrée adoptée par les Amériques dans le domaine du développement durable; 3) identifier des moyens de revitaliser la position interaméricaine sur le développement durable dans le processus des Sommets des Amériques; 4) renforcer le rôle de l'OEA en tant que forum pour le dialogue et l'intégration entre les différents secteurs du développement durable.

Dans le cadre de cette réunion, un dialogue a été organisé entre les secteurs pertinents mentionnés dans le Plan d'action de Bolivie, auquel ont été invités les Ministres de ces différents secteurs, à qui on a demandé de faire un exposé sur les principaux progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme interaméricain pour le développement durable, les principales tendances, les défis à relever et les opportunités à saisir, ainsi que l'a établi en 1996 le Plan d'action du Sommet de Santa Cruz (Bolivie) sur le développement durable.

Afin de se préparer pour la prochaine réunion de la CIDS, les États membres, avec la collaboration du Secrétariat, ont commencé à examiner les aspects liés au développement durable auxquels ils doivent accorder en priorité leur attention, en tenant compte des activités internationales en cours et des dialogues sur les politiques organisés par d'autres instances, et en particulier, des activités et des priorités les plus pertinentes du Continent américain. Cette initiative pourrait bénéficier de l'assistance technique du Secrétariat qui préparerait une analyse des lacunes existantes afin de déterminer quels aspects, parmi ceux mentionnés dans le Plan d'action de Santa Cruz et parmi les thèmes qui ont fait leur apparition, sont préoccupants, font l'objet d'une attention particulière au sein de l'OEA ou dans d'autres organisations, et pourraient mériter une attention plus soutenue de la part du Continent américain.

- Commissions spécialisées non permanentes (CENPES)

Les Commissions spécialisées non permanentes sont des organes techniques qui apportent leur soutien au CIDI pour le traitement de questions spécialisées ou pour la mise en œuvre de certains aspects déterminés de la coopération interaméricaine dans les domaines prioritaires du Plan stratégique.

La Cinquième Réunion des CENPES a été convoquée par la CEPCIDI. Les CENPES pour les domaines suivants: l'éducation; la diversification et l'intégration économiques; l'ouverture commerciale et l'accès aux marchés; le développement social et la création d'emplois productifs; le développement scientifique et l'échange et le transfert de technologies; le renforcement des institutions démocratiques; le développement durable et l'environnement et le développement durable

du tourisme, ont tenu une réunion au siège de l'Organisation, du 10 au 12 octobre 2001. La CENPE pour la culture a siégé par téléconférence à ces mêmes dates.

Les CENPES sectorielles ont réalisé l'évaluation technique et la notation des propositions de partenariat pour le développement contenues dans la proposition de programmation élaborée par le Secrétariat exécutif pour le développement intégré en vue de son financement par le FEMCIDI. Les CENPES ont analysé et évalué 103 projets présentés par trente-trois (33) États membres. Quarante-neuf (49) d'entre eux ont fait l'objet d'une recommandation favorable en vue de leur financement, pour un montant total de EU\$7 972 734. Sur les 49 projets recommandés, 48 sont régionaux et 41 sont nationaux.

La programmation proposée, qui se base sur les recommandations émanées des CENPES, a été adoptée par le Conseil d'administration de l'AICD. En 2001, la répartition par secteur des ressources du FEMCIDI est la suivante: 25,2% pour le secteur de l'éducation; 2,82% pour le secteur de la culture; 8,04% pour le secteur de la diversification et de l'intégration économiques; 13,5% pour le secteur du développement social et la création d'emplois productifs; 19,18% pour le secteur de la science et la technologie; 9,54% pour le renforcement des institutions démocratiques; 14,03% pour le développement durable et l'environnement et 7,7% pour le développement durable du tourisme.

La répartition des ressources par zone géographique, en 2001, s'est fait comme suit: 27,8% pour les Caraïbes anglophones; 27% pour les pays d'Amérique centrale, le Panama et la République dominicaine; 19,5% pour les pays andins; 13,2% pour les États membres du MERCOSUR et le Chili et 12,4% ont été attribués au Mexique et aux États-Unis.

- Commission exécutive permanente du CIDI (CEPCIDI)

Pendant la période sur laquelle porte le présent rapport, la CEPCIDI a tenu 12 réunions. La Cinquième Réunion ordinaire du CIDI a élu le Représentant permanent de la Grenade, l'Ambassadeur Denis Antoine, Président de la CEPCIDI et le Représentant permanent de la Colombie, l'Ambassadeur Luis Alfredo Ramos, Vice-président de la CEPCIDI pour la période 2000-2001.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la CEPCIDI a bénéficié du soutien de la Sous-commission des politiques de coopération pour le développement et de la Sous-commission des programmes, du budget et de l'évaluation. La CEPCIDI a adopté un certain nombre de résolutions et notamment celles ayant pour objet la suspension de dispositions normatives, l'organisation de réunions sectorielles à niveau ministériel, l'élaboration et l'adoption des normes de fonctionnement de l'AICD, la convocation de la réunion des commissions spécialisées non permanentes (CENPES) pour 2001 et l'extension du délai d'exécution des activités et projets de partenariat pour le développement financés par des ressources provenant du Fonds spécial multilatéral du CIDI (FEMCIDI).

La CEPCIDI était également chargée des préparatifs de la Première Réunion extraordinaire et de la Sixième Réunion ordinaire du CIDI. Elle a examiné le projet d'ordre du jour et le projet de calendrier des réunions et fixé l'ordre de préséance des délégations à la Première Réunion extraordinaire et à la Sixième Réunion ordinaire du CIDI.

Au nombre des résolutions adoptées par la CEPCIDI, il convient de mentionner l'adoption, *ad referendum* du CIDI, de la résolution CEPCIDI/RES. 67 (LXVI-O/01) qui a suspendu pendant un an l'application des articles 15, 17, 20 et 23 du Statut du FEMCIDI, a approuvé l'application à titre temporaire de nouveaux libellés pour les articles susmentionnés et a demandé la suspension, à titre temporaire, de l'application de l'article 91 (b) de la Charte de l'Organisation et des articles 95 et 96 des Normes générales de fonctionnement du Secrétariat général. La CEPCIDI a recommandé au CIDI, lors de sa Sixième Réunion ordinaire, de proroger la suspension et l'application des normes mentionnées ci-dessus jusqu'en mars 2002.

En mai 2001, la CEPCIDI a adopté le Règlement régissant le fonctionnement du Conseil d'administration de l'AICD en vertu de la résolution CEPCIDI/RES. 68 (LXVI-O/01). Ce Règlement a été appliqué par le Conseil d'administration de l'AICD et le CIDI a paraphé son adoption définitive.

II. LE SECRETARIAT GENERAL

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Le chapitre XVI de la Charte définit les fonctions et attributions du Secrétariat général, organe central et permanent de l'OEA, qui a son siège à Washington, D.C. Le Secrétaire général, élu par l'Assemblée générale, dirige le Secrétariat général, assure sa représentation légale et participe avec voix consultative à toutes les réunions de l'Organisation. Le Secrétaire général peut soumettre à la considération de l'Assemblée générale ou du Conseil permanent toute question qui, à son avis, menace la paix et la sécurité du Continent américain ou le développement des États membres. Il appartient au Secrétaire général de créer les services nécessaires au Secrétariat général; de fixer le nombre de fonctionnaires; de les nommer; de régler leurs attributions et obligations, et de fixer leurs traitements. Le Secrétaire général adjoint, élu également par l'Assemblée générale, est le Secrétaire du Conseil permanent. Il exerce des attributions consultatives auprès du Secrétaire général dont il assume les fonctions en cas d'absence temporaire ou d'empêchement définitif. Il fait office de délégué du Secrétaire général toutes les fois que celui-ci le désigne à cet effet

BUREAU DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Dans la ligne de l'action et de la politique arrêtées par l'Assemblée générale et par les résolutions pertinentes des Conseils, le Bureau du Secrétaire général, dans le cadre de l'article 111 de la Charte, exerce la haute direction pour ce qui a trait à la promotion des relations économiques, sociales, juridiques, éducatives, scientifiques et culturelles entre tous les États membres de l'Organisation.

Renforcement de la démocratie

Le Secrétariat général a considérablement accentué son engagement et sa participation en Haïti au cours de l'année dernière dans le cadre de ses efforts pour trouver une solution à la crise politique provoquée par les irrégularités observées lors des élections législatives de mai 2000. Le Secrétaire général a appuyé les efforts déployés par le Secrétaire général adjoint afin de faciliter les négociations et de parvenir à un accord entre les parties. Le 2 octobre 2001, le Secrétaire général a créé, en application des dispositions de la résolution AG/RES. 1831, le Groupe des amis d'Haïti. Cette entité, qui mène son action à Washington D.C. et à Port-au-Prince, soutient, en sa qualité d'organe consultatif, les efforts du Secrétaire général adjoint visant à dénouer la crise politique et institutionnelle.

Prévention des conflits

Le 20 juillet 2000, les Gouvernements du Belize et du Guatemala sont convenus d'établir un cadre de négociation afin de faciliter les négociations bilatérales qui se déroulent au niveau ministériel et qui ont pour but de chercher une solution définitive à leur différend territorial, et de leur donner un caractère officiel. Le cadre de négociation convenu entre les parties bénéficie du soutien d'un Groupe spécial de conciliateurs nommé par les deux pays, d'une commission mixte chargée de mettre en oeuvre des mesures d'encouragement de la confiance, ainsi que de la participation du Secrétaire général de l'OEA qui assiste aux réunions en qualité de témoin d'honneur. En outre, au sein du Fonds pour la paix de l'OEA, a été créé un sous-fonds spécifique dénommé "Appui aux négociations entre le Belize et le Guatemala" qui est destiné à financer les frais de fonctionnement du Groupe spécial de conciliateurs qui prend part au dialogue entre le Belize et le Guatemala. Ce fonds a reçu des contributions spécifiques des Gouvernements du Belize et du Guatemala ainsi que des Gouvernements des Bahamas, du Canada, de Chypre, du Danemark, du Mexique, de l'Espagne, du Royaume-Uni et des États-Unis.

Au cours de l'année écoulée, les parties ont tenu, au siège de l'OEA, six réunions à l'échelon ministériel avec l'appui technique et logistique du Bureau du Secrétaire général. Au cours de la réunion qui a eu lieu en mai 2001, chaque partie a exposé à l'intention du Groupe spécial de conciliateurs les bases de ses réclamations territoriales, maritimes et insulaires respectives, ce qui a fourni aux conciliateurs les éléments qui leur permettraient de présenter aux parties des propositions viables en vue d'un règlement total, définitif, honorable et permanent. Le processus de négociation a été prolongé jusqu'au 31 août 2002, et le Groupe spécial de conciliateurs s'est engagé à présenter ses propositions avant la fin de ce processus.

Sécurité continentale

Le Secrétariat général a fourni à la Commission sur la sécurité continentale l'appui administratif et technique qui lui sont nécessaires pour s'acquitter des mandats qui lui ont été confiés par l'Assemblée générale tenue au Costa Rica, et par le Sommet des Amériques de Québec.

Dans le cadre de ses travaux dans ce domaine, le Secrétariat général continue à élaborer l'inventaire des mesures d'encouragement de la confiance et de la sécurité et le répertoire des experts en la matière, qui sont distribués chaque année aux États membres. Avec la coopération du Gouvernement des États-Unis, le Secrétariat général a avancé la mise au point d'un logiciel que les États membres pourront utiliser pour la présentation de leurs rapports sur la mise en œuvre des mesures d'encouragement de la confiance et de la sécurité. Ce logiciel doit être opérationnel en 2002, et on espère que les États membres pourront l'utiliser très prochainement.

Le Secrétariat général a fourni des services consultatifs et un soutien technique aux travaux de la Commission sur la sécurité continentale, en particulier pour la préparation et la production de documents d'appui destinés aux réunions préparatoires de la Conférence spéciale sur la sécurité, qui se tiendra l'année prochaine, en exécution du mandat imparti par les Sommets des Amériques. Les réunions préparatoires à la Conférence sont consacrées à l'analyse des approches communes les plus pertinentes pour examiner les différents aspects de la sécurité internationale; à l'étude des problèmes et des risques auxquels la paix doit faire face dans le Continent américain; à l'examen et à l'évaluation des instruments se rapportant à la paix et à la sécurité, aux institutions et aux processus du Système interaméricain ainsi qu'aux accords, mécanismes et processus de sécurité sous-régionaux.

En application des directives de l'Assemblée générale, le Secrétariat général de l'OEA a adopté plusieurs mesures visant à répondre aux préoccupations particulières des petits États insulaires en matière de sécurité. À cette fin, le Secrétariat général a accordé son appui aux travaux du Groupe de travail de la Commission sur la sécurité continentale, chargé de préparer la deuxième Réunion de haut niveau sur les préoccupations particulières des petits États insulaires. Cette réunion, qui se tiendra avant la XXXII^e Session ordinaire de l'Assemblée générale, devrait adopter un modèle de gestion de la sécurité pour les petits États insulaires.

En application de la résolution AG/RES. 1800, le Secrétariat général a accordé un appui administratif et de secrétariat au Comité consultatif de la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes. La deuxième réunion ordinaire de ce comité a eu lieu les 17 et 18 mai 2001.

Prévention de la violence

La Coalition interaméricaine pour la prévention de la violence, créée en juin 2000 et qui est composée de l'OEA; de la Banque interaméricaine de développement (BID); de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO); de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS); de la Banque mondiale, et les Centres pour le contrôle et la prévention des maladies (CDC), a continué à assurer une surveillance étroite des activités de prévention de la violence dans les Amériques.

Ces institutions se sont engagées à œuvrer de concert, par le biais de la Coalition, afin d'apporter leur contribution aux efforts nationaux et continentaux visant à prévenir et à réduire la violence qui frappe les Amériques. Le 22 février 2002, au siège de l'OEA, les membres de la Coalition, convoqués par le Secrétaire général, ont tenu une réunion où ils ont évalué les résultats des activités mises en œuvre, et ont examiné le plan stratégique de travail de la Coalition pour les cinq années à venir.

Terrorisme (appui au CICTE)

Les attaques terroristes perpétrées aux États-Unis le 11 septembre 2001 ont causé la mort de près de 3 000 personnes, au nombre desquelles on pouvait compter des ressortissants de 28 des 34 pays membres de l'OEA. Le 21 septembre, soit à peine dix jours plus tard, s'est tenue la XXIII^e Réunion de consultation des Ministres des relations extérieures, qui a adopté la résolution RC.23/RES.1/01, intitulée "Renforcement de la coopération continentale en vue de prévenir, combattre et éliminer le terrorisme". Dans cette résolution, les Ministres ont demandé à tous les États membres de l'OEA d'adopter des mesures efficaces afin d'empêcher les groupes terroristes d'être dotés de la capacité d'opérer dans leurs territoires, de renforcer la coopération au niveau régional et international et d'accroître en particulier l'entraide judiciaire et l'échange des informations opportunes, et de souscrire ou de ratifier, selon le cas, la Convention interaméricaine pour la suppression du financement du terrorisme, adoptée à New York le 9 décembre 1999.

Les Ministres ont également chargé le Conseil permanent de l'OEA de convoquer une réunion du Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE) en vue d'identifier des actions propres à renforcer la coopération interaméricaine en vue de prévenir, combattre et éliminer le terrorisme dans le Continent américain, et ils ont demandé au Secrétaire général de prêter au CICTE l'assistance qui lui est nécessaire pour mener ses activités, conformément à la résolution AG/RES. 1650 (XXIX-O/99).

En application de cette résolution, le Secrétariat général a accordé un appui assidu et effectif au CICTE afin de satisfaire les besoins et les demandes de ce Comité. Depuis lors, celui-ci a tenu deux sessions spéciales, l'une, le 15 octobre, et l'autre, le 29 novembre 2001, ainsi que sa deuxième session ordinaire les 28 et 29 janvier 2002. Des autorités de haut niveau et des experts des États membres ont assisté à ces réunions.

Au cours de la deuxième session ordinaire du CICTE, les États membres de l'OEA ont présenté leurs rapports sur les mesures adoptées en exécution de la résolution de la vingt-troisième Réunion de consultation des Ministres des relations extérieures, et ils ont adopté un document dans lequel sont formulées des recommandations et des conclusions portant sur les mesures qui seront nécessaires pour renforcer les contrôles aux frontières et les contrôles financiers ainsi que le nouveau plan de travail du Comité. À l'occasion de cette réunion, le Secrétaire général a réitéré son appui résolu aux activités déployées par le CICTE et aux actions visant à prévenir et à combattre le terrorisme dans les Amériques. Au cours de ces derniers mois, le CICTE a renforcé son personnel; a installé ses bureaux dans le bâtiment des Services généraux de l'OEA, et a reçu des dons en espèces et en matériels de la part des Représentants permanents, des pays Observateurs, et du Secrétariat général.

La résolution adoptée par la Réunion de consultation des ministres des relations extérieures a également chargé le Conseil permanent d'élaborer un projet de Convention interaméricaine contre le terrorisme, lequel serait présenté à la prochaine Session ordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation. Ce mandat a été confié à la Commission des questions juridiques et politiques qui a créé un groupe de travail, présidé par le Représentant permanent du Mexique près l'OEA, et l'a chargé d'élaborer le projet de convention. Ce groupe de travail a prévu de tenir trois sessions de travail avec la participation d'experts en provenance des capitales des Amériques.

En outre, suite aux attentats terroristes du 11 septembre, les États membres ont invoqué le Traité interaméricain d'assistance mutuelle (TIAR). Le 21 septembre 2001, s'est tenue la Vingt-quatrième Réunion de consultation des ministres des relations extérieures, agissant en sa qualité d'organe consultatif conformément aux dispositions du Traité interaméricain d'assistance mutuelle (TIAR). Cette Réunion a adopté la résolution RC.24/RES.1/01 "Menace terroriste dans les Amériques" par laquelle les États parties au TIAR ont affirmé que les attaques terroristes perpétrées contre les États-Unis étaient des attaques contre tous les États américains, et se sont engagés à appliquer toutes les dispositions pertinentes du TIAR et le principe de solidarité continentale et à se fournir une assistance réciproque effective pour faire face à ces attaques et maintenir la paix et la sécurité dans le Continent américain.

Par ailleurs, les États parties sont convenus d'informer l'organe de consultation des mesures qu'ils adopteraient en application de cette résolution ont décidé que la Vingt-quatrième Réunion de consultation, agissant en sa qualité d'organe consultatif, restait toujours en session afin de garantir une application prompte et effective de cette résolution, et ont désigné une commission composée des représentants auprès du Conseil permanent de tous les États parties au Traité de Rio, qui réalisera des consultations additionnelles et prendra des mesures propres à assurer le suivi des critères adoptés par la Réunion de consultation.

La Commission désignée par l'organe consultatif a été créée. Elle est présidée par le Représentant permanent du Brésil près l'OEA. Le Secrétariat général lui a fourni tout le soutien nécessaire, notamment pour la réalisation de sa première séance de travail, le 16 octobre 2001. Pendant cette séance, la Commission a réitéré son appui, individuel et collectif, aux activités mises en oeuvre par le Gouvernement des États-Unis dans l'exercice de son droit immanent à la légitime défense individuelle et collective, et elle a réaffirmé qu'elle est prête à lui fournir une assistance et un soutien supplémentaires, conformément aux dispositions du TIAR, dans le cadre des attaques perpétrées le 11 septembre, et en vue de prévenir et d'éviter de nouvelles attaques terroristes.

DÉPARTEMENT DE L'INFORMATION

L'Instruction 99-2 a réorganisé le Département de l'information, dont la mission est d'assurer la mise en œuvre d'un programme d'information et de diffusion par l'intermédiaire de la presse; de la radio; de la télévision; des photographies; de l'Internet; des services de référence; des relations publiques, et de la production, pour renseigner le public des États membres sur la réalité de l'OEA, et contribuer ainsi à élargir la connaissance et la compréhension des objectifs, programmes et réalisations de l'Organisation.

Le Département de l'information poursuit la tâche qui lui a été confiée, de faire mieux connaître l'OEA et ses activités, et d'étendre tout en améliorant ses communications, ses produits et ses services. Pour ce faire, il a investi dans les nouvelles technologies, et a créé de nouveaux produits afin de toucher des audiences spécifiques. À cet effet, il a créé *Americas Forum/Foro de las Américas*, un magazine électronique (*e-zine*) qui fait office de mécanisme pour le dialogue continental sur des questions revêtant une importance pour la région. Ce magazine contient des articles sur des thèmes qui renvoient les lecteurs à des actualités et à des rapports rédigés par le personnel du Département et à des interviews réalisées par celui-ci. La publication touche 14 000 professeurs universitaires, fonctionnaires gouvernementaux, journalistes, étudiants et membres de la société civile.

Un autre nouveau produit du Département est *Despejando Dudas / Hoy en las Américas*. Ce sont des programmes destinés aux médias, en espagnol et en anglais, qui sont transmis régulièrement par l'intermédiaire de l'Internet, des stations de radio, et du réseau de télévision du Département d'État des États-Unis et des ambassades de ce pays à l'étranger. Le Département de l'information s'efforce actuellement de mettre en place de nouvelles formes de partenariat et de collaboration avec d'autres secteurs de l'OEA, y compris les bureaux hors siège de l'Organisation et les Missions permanentes.

La radio

Le Département a investi dans un matériel numérique destiné à *La Voix de l'OEA* afin de rénover sa technologie et d'augmenter sa capacité de production et sa créativité. Le studio numérique permettra de diffuser à la fois des actualités, des manifestations publiques et de la musique sur l'Internet. La connexion radiophonique permet de relier plusieurs stations radiophoniques à *La Voix de l'OEA*, et d'inviter les auditeurs de ces stations à poser des questions aux membres des tables rondes qu'organise ce programme et à dialoguer avec eux.

La presse

Pendant la période janvier-novembre 2001, 236 communiqués de presse ont été publiés. Ils ont été envoyés aux agences de presse internationales, aux correspondants des médias latino-américains et caribéens à Washington, aux organes de presse des pays membres de l'OEA, aux Missions permanentes et aux bureaux hors siège.

La section de la presse a œuvré en étroite collaboration avec les Missions permanentes en vue d'assurer la couverture des principaux événements, y compris les visites de dirigeants politiques et de

concerter des entretiens avec des visiteurs des États membres, avec les moyens de communication de Washington et de l'étranger.

- *Informe Semanal*

La section de la presse continue à publier tous les lundis l'*Informe Semanal* à l'intention de tous les fonctionnaires du Secrétariat général, ce qui leur permet de disposer d'informations résumées sur les activités les plus récentes de l'Organisation. Ce bulletin est distribué aux Missions permanentes, aux bureaux hors siège et même aux agences de presse internationales. D'autre part, de nombreux bureaux hors siège ont mis en place un réseau de distribution de ce bulletin qui touche un grand nombre d'organismes gouvernementaux dans chaque pays membre ainsi que les médias locaux.

- *Communications stratégiques*

Les communications stratégiques continuent d'améliorer le positionnement de l'OEA dans les moyens de communication. La couverture des missions d'observation des élections s'est améliorée en quantité et en qualité dans la mesure où le Département continue à nouer et à entretenir des relations personnelles avec des journalistes réputés du Continent américain.

Cette section rédige la publication "*Noticias de la OEA*" qui est également incluse sur la page web de l'OEA. Cette version électronique complète les versions sur papier qui sont publiées tous les deux mois, en anglais et en espagnol, et que le Département continue à envoyer à des lecteurs spécifiques dans tout le Continent. Nous en imprimons 15 000 exemplaires environ qui sont adressés aux bureaux hors siège de l'Organisation qui se chargent de les distribuer à leurs contacts locaux.

Aux États-Unis, les *Communications stratégiques* sont le principal lien avec les médias. Les crises qui ont éclaté récemment dans certains pays (au Pérou, en Équateur et en Haïti) ont eu pour résultat une meilleure couverture de la part des médias, et le Département concentre essentiellement ses efforts sur le développement de contacts plus étroits avec les médias et les journalistes clés et sur la promotion des valeurs et des activités de l'Organisation.

Ces derniers mois, l'OEA a été citée dans d'importantes publications, telles que le New York Times, le Washington Post, le Miami Herald, le Chicago Tribune, le Financial Times, le Dallas Morning News et l'hebdomadaire Time Magazine. Un fait important, cette année, a été la visite du Secrétaire général à l'École Kennedy d'administration publique de l'Université de Harvard, et sa participation à des tables rondes avec des journalistes des quotidiens The Boston Globe et The Christian Science Monitor. Au cours de l'année, le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint ont été interviewés par CNN International, à plusieurs reprises, et par d'autres chaînes de télévision nationales et internationales.

- *Internet*

Le site de l'OEA sur l'Internet continue de se développer, et la réaction du public devant la qualité de sa mise en page et de son contenu a été encourageante. Cette année, le Département a transmis par l'intermédiaire de l'Internet les réunions les plus importantes de l'OEA tenues à Washington, D.C. ainsi que les deux Assemblées générales qui ont eu lieu à San José de Costa Rica et à Lima.

- *Multimédia*

La section de la presse travaille en étroite collaboration avec celle de Multimédia à la préparation des tables rondes de “Despejando Dudas / Hoy en las Américas”. Différents journalistes réputés participent aux émissions en qualité de présentateurs, ce qui a facilité une meilleure couverture des activités de l’OEA.

En outre, la section de la presse, en étroite collaboration avec celle de Multimédia, distribue Américas Forum/Foro de las Américas. À maintes reprises, des journalistes appartenant à des agences de presse différentes ont demandé l’autorisation de reproduire des articles qui ont paru dans le magazine électronique. Les lecteurs et les auditeurs qui nous adressent des articles à publier bénéficient ainsi d’une nouvelle incitation à la participation.

Magazine Américas

Au cours de l’année écoulée, le Secrétariat général a publié les trois premiers numéros du Tome 53 (2001) du Magazine *Américas*, à savoir, les numéros 1 (février), 2 (avril) et 3 (juin) en espagnol, en anglais et en français. En tout, il a imprimé 80 000 exemplaires de chaque numéro. Dans l’intention d’appuyer la production des trois premiers numéros de l’édition en français, le Gouvernement du Canada a versé une contribution d’EU\$33 250. En vertu de cet accord conclu avec le Gouvernement canadien, 25 000 exemplaires de chaque numéro ont été distribués gratuitement sur le territoire canadien. Cependant, les efforts déployés par le Gouvernement canadien et par le Secrétariat général afin d’obtenir d’autres sources de financement qui auraient permis de continuer à éditer ce magazine en français n’ont pas été couronnés de succès et il a fallu en suspendre la publication.

Le Secrétariat général a publié les trois autres numéros du Tome 53 (2001) du Magazine *Américas*, soit, les numéros 4 (août), 5 (octobre) et 6 (décembre) en espagnol et en anglais. En tout, il a imprimé 55 000 exemplaires de chaque numéro. Actuellement, il y a près de 30 000 abonnés dans le monde entier. 18 000 exemplaires de chaque numéro ont été distribués gratuitement dans les kiosques à journaux des États-Unis et du Canada. Nous distribuons également gratuitement un grand nombre d’exemplaires aux gouvernements et aux institutions des pays membres par l’intermédiaire des bureaux hors siège de l’OEA et des échanges entre bibliothèques. Les recettes obtenues avec les abonnements et les ventes dans les kiosques à journaux produisent des fonds qui couvrent 40 pour cent environ du coût du magazine.

Dans le cadre de sa campagne de ventes, le Secrétariat général a envoyé 500 000 exemplaires à titre de promotion à des abonnés potentiels, en leur proposant comme incitation un agenda *Américas* de l’année 2002. En exécution de la résolution AG/RES. 1839 (XXXI-O/01), le Secrétariat général a également élaboré un “plan d’action triennal visant à renforcer les perspectives financières du magazine *Américas*” qui, fait l’objet, actuellement, d’un examen de la part de la Commission des questions administratives et budgétaires du Conseil permanent.

DÉPARTEMENT DES SERVICES JURIDIQUES

La mission du Département, dont les attributions sont définies par l'Instruction 96-4, consiste à s'occuper des aspects juridiques des activités de l'Organisation, de ses relations avec d'autres entités et de l'application de ses normes et Règlements internes. Le Département réalise ses objectifs en donnant des conseils juridiques, en assurant la représentation de l'Organisation dans les litiges et les négociations, ainsi qu'en élaborant des documents juridiques pour le Secrétariat général, les organes politiques et d'autres organes de l'Organisation. En raison de sa nature, la charge de travail est lourde, diversifiée et intensive.

Conseil juridique

Le Département a donné des conseils juridiques aussi bien verbalement que par écrit à l'occasion des Sessions ordinaires et extraordinaires de l'Assemblée générale et du Conseil permanent à propos de questions administratives, budgétaires et de procédure. Il a dispensé des conseils juridiques à la Commission des questions administratives et budgétaires et établi différents documents de travail. En outre, il a collaboré avec les diverses délégations à la rédaction de leurs projets de résolution, rapports et autres instruments relatifs à la politique du personnel, au budget, aux mesures visant à améliorer la gestion de l'Organisation et aux statuts concernant la gestion de fonds spécifiques.

Il a coopéré avec le Conseil interaméricain pour le développement intégré et avec ses organes, y compris le Conseil d'administration de l'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement (AICD), en émettant des avis juridiques, en rédigeant des projets de résolutions et en préparant des documents. Il a dispensé des services consultatifs au Secrétariat exécutif de l'AICD se rapportant à l'assistance juridique que dispense cet organe, à la rédaction et négociation d'accords, au perfectionnement des accords-types pour l'exécution des projets, y compris les formats pour les accords relatifs aux *pratiques optimales*, à la rédaction d'accords pour l'exécution de projets spécifiques, au nombre desquels il est bon de signaler plus particulièrement les accords conclus avec le Conseil supérieur pour la passation des contrats et les marchés publics de la République du Pérou, la Banque centrale de El Salvador, Gilat to Home Latin America, Winrock International et les accords pour la prestation de services techniques et administratifs destinés aux projets millionnaires du Guatemala et de El Salvador. Il est important de mentionner que le Département a participé à l'élaboration et à la négociation de documents juridiques, et notamment d'accords, d'amendements, de contrats et de cahiers des charges pour un appel d'offres concernant l'exécution d'un projet de reconstruction de logements dans les communautés touchées par le cyclone Mitch au Honduras, qui s'élève à plusieurs millions de dollars.

Le Département a suggéré des modifications au projet relatif aux politiques et aux procédures, élaboré par la Commission des retraites et pensions, et il a prêté ses services consultatifs à cette Commission et à son Secrétaire-trésorier à propos de différentes questions. En ce qui concerne la Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL) et son secrétariat, le Département a émis des avis juridiques, élaboré et révisé des projets de résolution et des accords de coopération avec différentes organisations internationales, régionales et nationales, y compris des accords pour dispenser des cours à distance par le biais de l'Internet. En collaboration avec ce Secrétariat, il a mis

au point des procédures pour la présentation de propositions interaméricaines dans les forums de l'Union internationale des télécommunications (UIT) et donné des conseils juridiques pendant la X^e Réunion du Comité directeur permanent de la CITELE (COM/CITELE), qui s'est tenue à Salinas (Équateur) en décembre 2001.

Le Département a également prêté des services consultatifs à la Commission interaméricaine des ports lors de sa deuxième Réunion, qui a eu lieu à San José de Costa Rica, en septembre 2001, et il a élaboré l'Instruction qui crée le Bureau de cette Commission au sein du Secrétariat technique de l'AICD. Sur la demande de l'Unité du développement social et de l'éducation, il a dispensé des conseils juridiques à la XII^e Conférence interaméricaine des ministres du travail, qui s'est tenue à Ottawa, en octobre 2001. Il a également conseillé cette Unité pour la rédaction des accords conclus avec le Centre David Rockefeller, l'Université Harvard, l'Institut italo-latino-américain, la Fondation Youth Orchestra of the Americas, l'Orchestre de chambre de Rio de Janeiro, l'Organisation du Bassin des Caraïbes pour les monuments et les sites et d'autres institutions.

Sur la demande du Secrétariat exécutif de la Commission interaméricaine des femmes (CIM), le Département a collaboré avec l'Assemblée générale des déléguées de la CIM et il a répondu aux questions émanées du Secrétariat exécutif de cette Commission tout au long de l'année. Il a donné des conseils à la Commission du Fonds Leo S. Rowe et à son secrétariat technique pour la rédaction et la négociation d'accords avec des institutions des États membres destinés à augmenter le nombre de prêts qu'elle consent aux étudiants et pour la préparation du contrat passé avec la Coopérative de prêts de l'OEA pour la gestion des prêts accordés par le Fonds. Il a également donné des conseils à l'Organisation interaméricaine de défense et au Collège interaméricain de défense sur des questions concernant ses ressources humaines et la collecte de fonds respectivement. En outre, il a conseillé l'Institut interaméricain des affaires indigènes pour la liquidation des avantages sociaux de ses cadres supérieurs.

En ce qui concerne l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), le Département, par le biais de son Directeur, a prêté des services consultatifs à son Directeur général, au Conseil interaméricain de l'agriculture (JIA) et au Comité exécutif pour des questions de droit administratif, fiscal, du travail et international. Il a joué un rôle clé dans le positionnement de l'IICA en qualité d'organisme associé au processus des Sommets et dans le recouvrement des quotes-parts arriérées, avant la Onzième réunion du JIA.

En ce qui concerne la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD), le Département, par le biais d'un avocat affecté pratiquement à temps complet à la Commission, a participé à l'élaboration et à la négociation d'accords de coopération pour l'exécution de projets relatifs au blanchiment des avoirs, aux armes à feu, aux formes optionnelles de développement et à la lutte contre le trafic de drogues. Il a représenté le Secrétariat exécutif de la Commission dans différents forums qui avaient exprimé leur intérêt à l'égard des mandats de la CICAD et il a fourni une assistance technique à la Commission centraméricaine permanente de lutte contre les drogues en formulant des recommandations pour la modification de sa convention constitutive. En outre, le Département a conseillé la CICAD pour des questions concernant les droits d'auteur sur l'Internet.

Pour ce qui est du Bureau du Secrétaire général, le Département a collaboré avec le Secrétaire général à l'élaboration du document relatif à la restructuration de l'Organisation des États

Américains, en exécution de la résolution AG/RES. 1836 (XXXI-O/01), coordonné les contributions des différents secteurs du Secrétariat général, et rédigé toute une gamme de projets d'Instructions et de modifications aux statuts et règlements de différents organes, indispensables à la mise en oeuvre de cette restructuration. Il a également prêté des services juridiques à propos d'autres initiatives du Secrétariat général.

Le Département a conseillé le Bureau du Secrétaire général adjoint au sujet des missions de vérification de l'OEA. Il a également prêté des services consultatifs au Programme de simulation de l'Assemblée générale, et il a participé à ses réunions en qualité de conseiller juridique. Il a conseillé les bureaux hors siège pour la rédaction et la révision de plusieurs contrats de baux emphytéotiques et de location concernant leurs locaux, pour des questions fiscales et de droit du travail et pour l'élaboration de modifications aux accords de siège.

Le Département a rédigé une Instruction concernant la réorganisation de la Commission des publications et la nouvelle politique relative aux publications de l'Organisation. Il a participé à cette Commission en qualité de membre et de conseiller juridique et il a collaboré avec le Département de l'information à la rédaction de la nouvelle Instruction concernant sa réorganisation ainsi qu'à la rédaction d'accords de coopération avec d'autres instances.

Il a collaboré avec l'Unité pour la promotion de la démocratie (UPD) à la mise au point et à la révision d'accords et de contrats pour les missions d'observation des élections, pour l'exécution des travaux de déminage et leur financement, pour des projets d'automatisation du vote dans différents processus électoraux, pour des projets de modernisation de l'État et de promotion de la participation des citoyens aux processus électoraux et pour la réalisation de séminaires et de programmes de perfectionnement dans les différents domaines mentionnés ci-dessus. Le Directeur du Département des services juridiques a exercé les fonctions d'observateur et de conseiller juridique de la Mission d'observation des élections de l'UPD aux dernières élections générales réalisées au Nicaragua.

Le Département a coopéré avec l'Unité du développement durable et de l'environnement et avec l'Unité intersectorielle du tourisme en élaborant, révisant et mettant en application des accords destinés à différents pays. Il a également prêté des services consultatifs au Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE) concernant les conséquences juridiques d'une proposition de modification.

Il a prêté des services conseil pour la conception, la négociation et la rédaction des accords conclus avec le Ministère des affaires étrangères et du commerce international du Canada, par lesquels ce pays a alloué des sommes importantes en faveur de projets de l'UPD et de l'Unité sur le commerce, notamment. Il a également collaboré avec le Bureau de suivi des Sommets à la rédaction d'un mémorandum d'accord pour l'établissement d'une instance de coordination permanente entre les organismes associés au processus des Sommets.

Sur la demande expresse du Sous-secrétariat à la gestion, le Département a révisé et négocié les documents juridiques concernant un financement de 25 millions de dollars pour la rénovation du Bâtiment du Secrétariat général et il a donné des conseils à ce Sous-secrétariat sur des questions d'interprétation des normes et leur application à des cas concrets, telles que des demandes d'audience et de réexamen des reclassements de postes, des prestations de rapatriement, des voyages au pays d'origine et à propos des politiques de personnel, de questions financières et budgétaires. Dans ce

même ordre d'idées, il a élaboré toute une gamme d'Instructions et de mémorandums administratifs concernant des contrats à la tâche, l'engagement de personnel d'appui temporaire et de cadres locaux.

Il a prêté des services consultatifs pour des questions concernant les sociétés et la fiscalité à des entités à but non lucratif liées à l'Organisation, telles que la Fondation d'études interaméricaines pour la simulation de l'Assemblée générale de l'OEA, l'Organisation des femmes des Amériques, "la Young Americas Business Trust" et la Fondation pour les Amériques.

Le personnel du Département a participé à plusieurs commissions et groupes de travail du Secrétariat en qualité de membres et/ou de conseillers juridiques, et notamment les Commissions des assurances, de sélection et d'adjudication, et des ventes.

Litiges

Le Département a défendu les intérêts de l'Organisation dans le procès intenté contre le Secrétariat général par une fonctionnaire qui réclamait au Tribunal administratif le paiement rétroactif de l'allocation pour charge de famille et du traitement avec personnes à charge. Finalement, un accord est intervenu, et l'affaire a fait l'objet d'un accord de règlement de l'affaire devant le Tribunal administratif.

Il est également parvenu à des accords de transaction avec des entrepreneurs permettant d'éviter à l'Organisation des actions judiciaires inutiles.

Autres activités

À l'instar des années précédentes, le Département a organisé un séminaire à l'intention de l'Association des avocats des Organisations internationales qui a permis des échanges de données d'expériences en matière de droit administratif, fiscal, du travail et international. Invité par le Sous-secrétariat aux questions juridiques, le Directeur du Département a fait un exposé intitulé "La structure de l'Organisation des États Américains: Historique" au séminaire organisé sur le thème du "Le Système interaméricain face au nouveau millénaire", qui a eu lieu à Rionegro (Colombie) en mars 2001.

En outre, suite à l'invitation que lui a adressée le Programme d'études universitaires supérieures en droit comparé de la Faculté de droit de l'Université centrale du Venezuela, le Directeur du Département a dispensé un cours sur différents aspects du droit des États-Unis aux étudiants du programme d'études universitaires supérieures de cette Université. Le Département a participé aux réunions de la Fédération interaméricaine des avocats (FIA) par l'intermédiaire d'un de ses avocats principaux, qui est Secrétaire général de cette Fédération.

En collaboration avec le Sous-Secrétariat aux questions juridiques, le Département a élaboré la première et la deuxième éditions d'un CD-ROM sur les activités juridiques aussi bien du Département que du Sous-Secrétariat et qui contient également des informations générales sur ces deux Services.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL

Les activités du Bureau de l'Inspecteur général sont régies par les Normes générales de fonctionnement du Secrétariat général, le chapitre XV du Règlement budgétaire et financier, et l'Instruction N° 95-05, qui crée la fonction d'audit interne destinée à aider le Secrétaire général et les organes de direction à contrôler intégralement les responsabilités afférentes aux différents niveaux de l'administration en ce qui a trait aux programmes et ressources du Secrétariat général, afin de garantir la révision systématique des procédures opérationnelles et des transactions financières faites tant au siège que dans les bureaux hors siège. Il veille à l'observation et à l'application des politiques, des règles et pratiques établies afin de vérifier leur exactitude, leur efficacité et leur économie.

Audits

Pendant la période allant du 1^{er} mars 2001 au 28 février 2002, le Bureau de l'Inspecteur général a conduit 16 audits opérationnels et des vérifications de respect de conformité afin de réviser systématiquement les contrôles internes de la comptabilité et de l'administration, et 5 enquêtes. Pendant l'exécution des activités opérationnelles, le Bureau a assuré la couverture la plus large possible du siège et s'est orienté vers l'audit des opérations à haut risque, et vers celles qui ont le plus fort potentiel d'accroissement de l'efficacité, de l'économie et de la performance. Le Bureau a exercé ses fonctions en toute liberté et en toute indépendance, sans restriction aucune, et bénéficie d'un accès absolu à toutes les fonctions, opérations, registres, biens et fonctionnaires du Secrétariat général, tant au siège que dans les bureaux hors siège.

Pendant cette période, le Bureau a conduit plusieurs audits au siège afin d'évaluer les contrôles internes et administratifs, et assurer l'application des directives et des procédures de l'OEA. Il a révisé les opérations du Programme de remboursement des impôts, les contrats à la tâche et les contrats spéciaux pour les observateurs, les opérations de la Division pour le développement des ressources humaines (Département des bourses) de l'AICD, du Secrétariat des conférences et réunions, les frais de voyage du Secrétariat général, le système informatisé ORACLE - serveur NT; ses applications et sa sécurité qui sont gérées par le Sous-secrétariat à la gestion, les contrôles internes de l'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement (AICD) et le Fonds panaméricain Leo S. Rowe. Il a également révisé les activités opérationnelles et financières des bureaux hors siège au Belize, à El Salvador, à la Grenade, au Guyana, au Honduras, à la Jamaïque et en Uruguay, et de l'Institut interaméricain de l'enfance (IIN) afin de déterminer si ces entités mettent en œuvre leurs activités conformément aux règles et aux procédures de l'OEA.

En outre, le Bureau de l'Inspecteur général a révisé vingt et un projets exécutés dans plusieurs États membres afin de vérifier si les accords sont respectés, et déterminer si les objectifs fixés ont été réalisés. Les projets qui ont fait l'objet d'un audit sont notamment les suivants: 1) Amélioration des systèmes de crédit pour le développement des micro-entreprises dans les Caraïbes; 2) Transfert de technologie pour le relèvement des communautés touchées par le cyclone Mitch; 3) Appui au fonctionnement du Programme régional de gestion technologique et scientifique; 4) Appui informatique aux organismes électoraux; 5) Programme d'apprentissage basé sur l'emploi de la

technologie; 6) Projet agricole dans les savanes intermédiaires; 7) Système d'information pour un développement avec des technologies propres; 8) Programme de logements; 9) Plan-cadre pour le développement du tourisme dans l'île Tigre et le Golfe de Fonseca; 10) Entraînement en bibliographie – États-Unis; 11) BID-IIN-SIPI – El Salvador; 12) La femme rurale et l'agriculture:projet de crédit informel; 13) Coopération pour le développement et le transfert de technologie en vue du développement durable dans les Caraïbes; 14) Planification pour l'adaptation au changement climatique dans les zones côtières des Caraïbes; 15) Projet de système d'information sur l'environnement pour le MERCOSUR (AICD); 16) Programme de perfectionnement pédagogique et didactique des enseignants de la région; 17) Programme d'appui à la famille rurale; 18) Programme régional de coopération technique pour les questions liées à l'intégration; 19) Projet de perfectionnement éducatif et de développement social destiné aux enfants à faibles revenus par la création et la multiplication des orchestres d'enfants dans la région; 20) Projet modèle d'intégration scientifique et technologique entre l'Argentine, le Brésil et l'Uruguay- 2^{ème} étape – Extension du réseau dans le temps et dans l'espace; et 21) Projet modèle d'intégration scientifique et technologique entre l'Argentine, le Brésil et l'Uruguay [sic].

Autres activités

Le Bureau de l'Inspecteur général a continué ses activités de suivi afin de vérifier si les recommandations formulées dans les rapports qu'il a établis précédemment ont été appliquées. Il a prêté des services consultatifs et fourni une assistance technique par le biais de ses analyses, évaluations, enquêtes et recommandations à propos des activités qui ont fait l'objet d'une révision, et a participé en qualité d'observateur à plusieurs commissions du Secrétariat général.

Il a mené des enquêtes spécifiques portant sur les contrôles internes relatifs aux décaissements de la Fondation pour les Amériques de l'AICD ainsi que sur des faits précis mis en lumière par les audits menés aux bureaux hors siège de l'OEA au Guyana, à El Salvador, à Saint-Kitts-et-Nevis et à l'Unité d'impression du Bureau des conférences et réunions.

SERVICE DU PROTOCOLE

Le Service du Protocole planifie et coordonne les cérémonies officielles des organes politiques de l'Organisation, du Secrétaire général, du Secrétaire général adjoint, des Secrétaires exécutifs et des Sous-secrétaires. Il assure la liaison entre les Missions permanentes près l'OEA et le Département d'État des États-Unis en ce qui concerne les privilèges et immunités des membres des Missions. Il organise et coordonne aussi l'utilisation du Bâtiment principal de l'OEA pour des réunions protocolaires ou sociales.

Protocole et cérémonial

Le Service a organisé des réunions protocolaires à l'occasion des visites des Présidents des États-Unis, de la Bolivie, du Guatemala et du Mexique, des Premiers Ministres du Canada et de Saint-Vincent-et-Grenadines, et des Ministres des affaires étrangères du Canada et du Costa Rica, ainsi que des visites de courtoisie des Ministres des affaires étrangères de la Croatie et de l'Uruguay.

Il a organisé des cérémonies et des séances protocolaires à l'occasion du Jour des Amériques, de l'anniversaire de Simón Bolívar, et pour la commémoration de la découverte de l'Amérique: Rencontre de deux mondes, et il a organisé quelques 35 cérémonies à l'occasion de la signature et du dépôt des instruments de ratification de protocoles ainsi que de la signature d'autres accords entre l'Organisation et les États membres.

Le Service a coordonné la présentation des lettres de créance de 12 Représentants permanents et organisé des réceptions d'adieux pour tous les Ambassadeurs sortants. Pendant l'Assemblée générale qui s'est tenue à San José de Costa Rica, il était chargé d'organiser la réception offerte par le Secrétaire général à 600 invités. Il a prêté son appui en matière de protocole à l'occasion des vernissages des expositions organisées par le Musée d'art des Amériques en 2001.

Gestion du Bâtiment principal

Le Service du protocole a géré l'utilisation du Bâtiment principal où, pendant l'année, plus de 215 réceptions, petits déjeuners, dîners, soupers, séminaires et réunions techniques ont été donnés sous les auspices du Secrétariat général ou des Missions permanentes. Les recettes escomptées au titre de la location de l'immeuble pendant l'année 2001 seront d'environ EU\$199 000. Sous la coordination du Service, ont également été organisées 19 semaines artistiques des pays, un programme dans lequel les pays membres et les pays observateurs disposent d'une semaine pour organiser et parrainer des manifestations culturelles ou éducatives.

Parmi les manifestations réalisées par les organisations qui ont loué le bâtiment, plusieurs d'entre elles ont demandé un appui protocolaire important, et notamment, l'un des bals organisés pour l'arrivée au pouvoir du Président Bush, la cérémonie organisée par le "Center for Democracy" en l'honneur du roi Juan Carlos I, d'Espagne, et une levée de fonds à laquelle a participé la Reine Noor, de Jordanie.

Aide aux Missions permanentes et liaison avec le Département d'État des États-Unis

Le Service du protocole a révisé, complété et traité, avant de les référer au Département d'État, près de 3.600 requêtes adressées par les Missions permanentes et leur personnel. Ces requêtes avaient pour objet des accréditations, des renouvellements et des changements de visas, des permis de travail et leur renouvellement, l'importation et l'acquisition d'articles en franchise, l'obtention et le renouvellement des cartes d'exonération d'impôts et des permis de conduire diplomatiques, les requêtes liées à l'enregistrement des voitures, au renouvellement des enregistrements, à la vérification des assurances et à la vente ou à l'exportation des véhicules. Le Service du protocole a également assuré la liaison entre les Missions permanentes et les autorités locales ou étatiques.

L'annuaire des Missions, des chefs d'État ou de gouvernement, des hauts fonctionnaires gouvernementaux, des organes de l'OEA et des organismes affiliés a été actualisé, publié et distribué. Le Service a élaboré un Manuel de procédures qui a été distribué aux Missions permanentes. Ce Manuel indique les formulaires, les documents personnels et autres renseignements exigés par le Département d'État pour procéder à l'accréditation des diplomates près l'OEA et de leurs familles et pour leur octroyer les privilèges auxquels ils ont droit.

BUREAU DES RELATIONS EXTÉRIEURES

Le Bureau des relations extérieures a été créé par l'Instruction 97-4 du 23 juillet 1997. Sa mission est de donner des conseils aux différentes instances du Secrétariat général ainsi qu'aux organes de direction pour toutes les activités se rapportant aux relations extérieures, en assurant la promotion et maintenant les communications avec le pays siège de l'Organisation, les organisations non gouvernementales, les établissements universitaires, le secteur privé et les organismes à but non lucratif, entre autres.

Le Bureau des relations extérieures a exercé plusieurs activités de divulgation afin de mieux faire connaître les programmes que met en œuvre l'Organisation, de renforcer l'appui et accroître les contributions en faveur de ses projets et initiatives. Certaines de ces activités étaient des réunions avec les représentants des pays observateurs ainsi qu'avec les hautes autorités gouvernementales de ces États afin de procéder à des échanges d'idées et d'informations sur des questions d'intérêt commun, négocier des accords de coopération avec le Secrétariat général et organiser des manifestations conjointes.

En 2001, le Bureau a négocié des contributions s'élevant à près d'un million de dollars des États-Unis, en espèces et en nature, avec des Observateurs permanents. Par ailleurs, il a mis au point son site sur la toile concernant les Observateurs permanents, laquelle comprend des informations et des documents pertinents sur le statut d'Observateur permanent, des informations détaillées sur chacun des pays observateurs et des données générales sur leurs contributions et leur participation aux activités de l'Organisation. En outre, en étroite collaboration avec les secteurs techniques, il a préparé et acheminé aux gouvernements des pays observateurs, pour examen, un dossier comportant des informations détaillées sur plusieurs projets de coopération technique, gérés par le Secrétariat général, qui ont besoin d'un financement. Il a également organisé plusieurs cérémonies officielles à l'occasion de donations faites par les pays observateurs et il a coordonné la distribution des communiqués de presse à ce sujet.

En ce qui concerne les visites réalisées au bâtiment principal de l'OEA par les collègues, les universités et d'autres établissements d'enseignement, le Bureau a accueilli 4.080 visiteurs, réalisé 140 visites guidées, et a coordonné 69 sessions d'information à l'intention de groupes de l'extérieur qui s'intéressent au Système interaméricain. De même, chaque semaine, il prépare et distribue approximativement 50 pochettes d'information sur les programmes et activités de l'Organisation.

En ce qui concerne les demandes d'information qui lui sont parvenues au cours de cette année, le Bureau a répondu à plus de 500 demandes formulées par courrier électronique, par lettre et par téléphone. Il a également aidé plus de 10 maisons d'édition d'encyclopédies à actualiser leurs informations sur l'Organisation.

Le programme des orateurs du Bureau des relations extérieures a consisté notamment en une série de conférences organisées conjointement avec le Centre d'études latino-américaines de l'Université George Washington, dont le but est d'enrichir le dialogue continental sur des thèmes prioritaires pour les États membres. Il convient de mentionner plus particulièrement, parmi ces conférences, celles intitulées "Conférence spécialisée sur le commerce continental et la Zone de libre-échange des Amériques" et "Sécurité continentale et démocratie", celles consacrées au "Troisième

Sommet des Amériques” et aux “Résultats du Troisième Sommet des Amériques” celle sur “L’impact économique des événements du 11 septembre” et celle intitulée “Terrorisme, démocratie et droits de la personne”, à laquelle a participé la célèbre journaliste et écrivaine Georgie Anne Geyer. Cette conférence a fait l’objet d’une large couverture de la part des médias et il convient de souligner qu’elle a été diffusée intégralement par la chaîne de télévision C-SPAN.

En outre, le programme de conférenciers du Bureau a organisé deux manifestations à l’intention des délégués des Missions permanentes et des hauts fonctionnaires du Secrétariat général, l’une à l’occasion de la présentation du documentaire “Les Amériques au XXI^e siècle” de Charles Krause, qui était présent et s’est entretenu avec le public après la projection et une table ronde sur “Les droits de la personne en Amérique latine et le rôle joué par l’OEA dans le Système interaméricain des droits de la personne”, présidée par le Docteur Klaas Dykman de l’Université de Hambourg. Le Bureau a également coordonné une présentation réalisée à l’intention des Missions permanentes et des Observateurs de l’Organisation par l’Organisation de la Croix-Rouge internationale sur deux des programmes qu’elle exécute conjointement avec l’Organisation panaméricaine de la santé (OPS) intitulés “Soins intégrés des maladies de l’enfance” et “Le VIH-SIDA dans les Caraïbes”. En outre, dans le cadre de son programme de conférenciers, le Bureau a organisé une séance d’information sur l’OEA et ses activités à l’intention des membres de l’Association du personnel législatif du Congrès des États-Unis.

Le Bureau a également coordonné la participation d’experts de l’Organisation à un séminaire sur le leadership, sous les auspices de la *Southeastern Louisiana University*, et il a envoyé un représentant du Bureau à ce séminaire pour y faire un exposé sur le leadership dans les Amériques et sur le rôle de l’OEA dans ce domaine. Il a également collaboré avec le Centre des relations publiques de l’Université du Maryland à la mise au point d’une stratégie intégrale de relations publiques pour l’Organisation et il a convenu d’envoyer des représentants du Bureau prononcer des conférences à l’intention de différents groupes d’étudiants de cette université sur les relations publiques dans un contexte multilatéral.

L’une des principales initiatives entreprises par le Bureau a été la création d’une base de données centralisée et intégrée que peuvent consulter et utiliser tous les Services du Secrétariat général. En outre, il a continué à développer et à améliorer “Le coin des enfants à l’OEA”, la page web de l’OEA qui a été spécialement conçue à l’intention des enfants, des étudiants, des enseignants et du public en général comme un centre cybernétique d’informations et de loisirs. En ce qui concerne ses activités en faveur de la jeunesse, l’année dernière, le Bureau a examiné la possibilité de réaliser des projets conjoints avec l’organisation à but non lucratif AVANCE/Head Start et il a collaboré avec les organisateurs de la Conférence internationale des enfants, du Programme des Nations pour l’environnement (PNUE). Enfin, il a appuyé les efforts déployés par le Département de l’information pour lancer le magazine électronique de l’OEA et le programme de télévision Despejando Dudas, deux initiatives ayant pour but de faire mieux connaître les activités de l’Organisation.

BUREAU DE SUIVI DES SOMMETS

Le Bureau de suivi des Sommets a été créé par l'Instruction 98-3 du 16 juillet 1998 pour coordonner les actions et assurer le suivi des mandats confiés par le Plan d'action de Santiago du Deuxième Sommet des Amériques. Cette instance du Secrétariat général est chargée de conseiller le Secrétaire général, le Secrétaire général adjoint et les organes politiques de l'Organisation à propos des questions se rapportant au suivi de ce Sommet et des futurs Sommets.

Au cours de la période que couvre le présent rapport, le Bureau de suivi des Sommets a réalisé les activités ci-après:

Appui au Groupe de travail sur la mise en oeuvre des initiatives des Sommets (GRIC) pour la préparation et la tenue du Troisième Sommet des Amériques

Le Bureau de suivi des Sommets a participé, en coordination avec les autorités du Ministère des affaires étrangères du Canada et le Coordonnateur national de ce pays, en sa qualité de Président du GRIC, à toutes les étapes du processus de préparation du Troisième Sommet des Amériques. L'appui du Bureau a consisté à organiser les réunions de négociations du GRIC qui se sont tenues à Washington, D.C., la Barbade et à Québec, au cours desquelles ont été élaborés les documents souscrits par les chefs d'État et de gouvernement au Sommet de Québec, et à fournir l'assistance technique nécessaire à ces réunions. Il a mis au service des coordonnateurs nationaux des 34 pays membres de l'OEA un réseau d'informations réservé aux gouvernements sur la page web du processus des Sommets, grâce auquel il a distribué tous les documents de négociation pendant les préparatifs du Sommet de Québec. En outre, le Bureau a accordé son soutien à la traduction de ces documents.

À ces réunions, le Bureau s'est chargé de l'élaboration et de la distribution des documents, de l'organisation logistique, et a fourni l'appui administratif lors de la négociation des documents en anglais et en espagnol. Il a collaboré avec le Coordonnateur national du Canada à la présentation de son rapport en sa qualité de Président de la Commission spéciale sur la gestion des Sommets interaméricain (CEGCI). En outre, il s'est chargé de coordonner la participation de l'OEA et des autres organismes internationaux au processus préparatoire du Sommet, et a assuré la liaison avec la société civile afin de coordonner, par le biais de la CEGCI, sa participation à ce processus. Le Bureau a appuyé un processus de consultation de la société civile, auquel ont pris part plus de 200 organisations dans 18 pays de la région, et il y a participé.

Au cours du Troisième Sommet des Amériques, le Bureau a présenté un rapport continental sur les activités réalisées par la BID, l'OPS, la CEPALC, l'OEA et la Banque mondiale, en application des mandats qui leur avaient été confiés par le Sommet de Santiago. Il a eu également une participation active en qualité de Secrétariat de la Commission de style à l'établissement des documents officiels qui ont été adoptés par les Chefs d'État et de gouvernement, et il a coordonné la participation au Sommet du Secrétaire général de l'OEA.

Secrétariat du processus des Sommets

Depuis le Troisième Sommet des Amériques, et en exécution de la résolution AG/RES. 1824 (XXXI-O/01), le Bureau de suivi des Sommets assure les fonctions de Secrétariat du processus des Sommets. Le Bureau a fourni un appui technique et logistique à deux réunions du Comité exécutif du GRIC, qui se sont tenues en juillet et en octobre 2001 et à la réunion du GRIC qui a eu lieu les 25 et 26 octobre 2001. À cet effet, il s'est chargé de publier tous les documents émanés de ces réunions dans la section du système d'information du Sommet des Amériques réservée aux gouvernements, de rédiger le procès-verbal de la réunion du GRIC, de fournir toutes les informations que les gouvernements lui demandent sur le processus des Sommets et d'assurer le suivi des mandats adoptés par les Chefs d'État et de gouvernement des Amériques.

Appui à la Commission spéciale sur la gestion des Sommets interaméricains

Le Bureau de suivi des Sommets fournit un appui technique à cette Commission et est chargé de coordonner la participation de la société civile aux réunions de ladite Commission. Pendant la période couverte par le présent rapport, la Commission a tenu deux réunions ouvertes à la société civile en vue de recevoir ses contributions au Plan d'action de Québec. Le Bureau s'est chargé de l'élaboration du rapport du Président qui contient les suggestions formulées par la société civile. Ce rapport a ensuite été soumis au GRIC. Le Bureau a coordonné les activités de l'OEA relatives à la mise en oeuvre des mandats du Sommet et a élaboré le rapport sur les activités menées par l'OEA en application de ces mandats que la CEGCI présente aux Ministres des relations extérieures, pendant l'Assemblée générale.

Appui à la Commission sur la participation de la société civile aux activités de l'OEA

Le Bureau de suivi des Sommets a coordonné la participation des organisations de la société civile aux activités de l'OEA, s'est occupé du processus d'accréditation de ces organisations, lequel est établi par les "Directives pour la participation des organisations de la société civile aux activités de l'OEA" et a fait office de secrétariat technique de cette Commission. À cet effet, le Bureau a collaboré à la préparation de documents d'information générale sur plusieurs mandats ayant trait au processus d'accréditation. Au cours de cette période, il a coordonné la présentation à la Commission de plus de 20 demandes d'accréditation déposées par des organisations de la société civile.

Il a tenu des réunions de travail avec la BID et la Banque mondiale, avec des agences nationales et internationales de coopération (l'AID des États-Unis, l'AICD) ainsi qu'avec des organisations de la société civile afin d'appuyer les États membres dans leur volonté d'intensifier leurs relations avec la société civile, identifier de nouvelles modalités de coopération et de travail en commun et divulguer le processus d'accréditation de l'OEA. Le Bureau de suivi des Sommets possède et actualise un portail électronique qui est au service de la société civile et des États membres ainsi qu'une base de données sur les pratiques optimales de participation de la société civile aux activités de l'OEA.

Groupe de travail mixte des organisations internationales

En juillet, des organisations internationales, et notamment la BID, l'OPS, la CEPAL et l'OEA ont signé un mémorandum d'accord en vue d'améliorer la coordination en vue d'appuyer la mise en

œuvre et d'assurer le suivi des mandats des Sommets des Amériques. Ce mémorandum d'accord a donné lieu à la création d'un groupe de travail mixte composé de ces organismes, dont fera également partie la Banque mondiale. Le Bureau de suivi des Sommets de l'OEA prête des services de secrétariat à ce groupe de travail et assure la coordination de ses activités.

Le groupe de travail a tenu une réunion afin de planifier les activités conjointes et échanger des informations sur les programmes, les projets et les activités se rapportant à la mise en oeuvre des mandats du Sommet de Québec. À cet égard, le Bureau a présenté au nom de ces institutions, lors de la réunion du GRIC, un rapport sur les activités réalisées par chacune des institutions, en exécution des mandats du Sommet de Québec.

Suivi des réunions ministérielles et sectorielles liées au processus des Sommets

Dans le cadre du suivi des réunions ministérielles liées au processus des Sommets, le Bureau a coordonné les réunions ci-après où il a fait un exposé sur le contexte général des Sommets et la mise en oeuvre de leurs mandats avec le secteur technique de l'OEA chargé du thème abordé:

- La Réunion des ministres chargés des politiques de décentralisation, en Bolivie, du 29 au 31 juillet 2001.
- La Réunion des ministres du travail, au Canada, du 17 au 19 octobre 2001.
- La Réunion des ministres de l'agriculture, en République dominicaine, le 26 novembre 2001.
- La Réunion du Comité exécutif de l'Initiative des transports pour le Continent américain (ITHO), à Washington, D.C., le 4 décembre 2001.

Diffusion du processus des Sommets

Dans le cadre des efforts qu'il a réalisés pour diffuser des informations sur la mise en oeuvre des mandats des Sommets, le Bureau a publié en octobre la première édition du *Bulletin des Sommets des Amériques* (*Boletín de las Cumbres de las Américas*). Ce bulletin a été distribué aux gouvernements, aux ONG, aux établissements universitaires, aux centres d'études et de recherche (*think tanks*) et aux organes de presse de toute la région.

D'autre part, le Bureau a appuyé les manifestations suivantes et y a fait des exposés:

- Le Forum interaméricain des parlementaires (FIPA), qui s'est tenu au Canada, du 7 au 9 mars 2001.
- La deuxième Conférence interaméricaine des maires et autorités locales, qui s'est tenue à Miami, en juin 2001
- La réunion préparatoire à la Réunion des Ministres de l'agriculture (le Bureau lui a fourni un appui technique) qui s'est tenue au Costa Rica, du 29 au 31 octobre 2001. Cette réunion a élaboré la Déclaration adoptée ensuite par les Ministres dans le cadre du JIA, à Punta Cana, République dominicaine.
- La réunion des "Partners of the Americas" sur la société civile, à Washington, D.C., le 30 novembre 2001.
- La réunion du Système interaméricain de métrologie dans le domaine de la science et de la technologie, tenue à Miami, du 10 au 14 décembre 2001.

- Le Forum interaméricain sur les partis politiques, tenu à Miami, les 13 et 14 décembre 2001.

Autres activités

Le Bureau de suivi des Sommets assure la maintenance et la gestion du Bureau virtuel de l'Initiative inter-Sommets sur les documents cadastraux, mécanisme créé par le Bureau lui-même et par l'AID des États-Unis en réponse au mandat concernant les cadastres impartis par le Deuxième Sommet des Amériques. Ce mandat a été réitéré par le Troisième Sommet des Amériques, à la section relative à la Croissance dans l'équité. En 2001, les activités ont été axées sur le développement de la bibliothèque de documents et de la base de données sur les projets. D'autre part, le Bureau de suivi des Sommets gère le site web officiel de l'Initiative des transports pour le Continent américain grâce auquel les Ministres des transports communiquent entre eux et publient leurs rapports de suivi consacrés à cette question.

BUREAU DE LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE

Le Bureau de la science et la technologie a été créé par l'Instruction N° 97-1 du 29 janvier 1997. Il est l'entité consultative du Secrétariat pour toutes les questions ayant trait à la science et la technologie. Ses attributions et responsabilités sont les suivantes: renforcer la capacité technique et les programmes dotés d'une composante scientifique et/ou technologique; appuyer les États membres dans sa sphère de compétence; apporter sa coopération et son appui aux activités du Secrétariat exécutif au développement intégré; favoriser l'échange et la diffusion des informations spécialisées, et coordonner les Prix interaméricains dans sa discipline.

Le Bureau de la science et la technologie (OCyT), en sa qualité de Secrétariat technique de la Première Réunion continentale des ministres et hauts fonctionnaires de la science et la technologie, a élaboré plusieurs documents traitant des domaines présentant une priorité pour la région en vue des débats des ministres, et de la conception d'un nouveau Plan d'action en matière de science et technologie.

Le Plan de travail de ce Bureau qui a été élaboré pendant le deuxième semestre de 2001 est disponible sur l'Internet. Il décrit les activités et les efforts projetés par ce Bureau, et définit les priorités et les ressources qui lui seront nécessaires.

L'OCyT a présenté devant le Collège interaméricain de défense le document "Science, technologie et innovation dans le contexte du développement et de la croissance des pays". La présentation de ce document a été faite par un groupe d'experts d'autres institutions en vue de la discussion de l'impact de la science et la technologie sur le développement économique.

Projets de coopération technique

Sur la demande de l'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement (AICD), le Bureau a participé à la révision et à l'évaluation de plus de quarante profils de projets dans le domaine de la science et la technologie, qui ont été présentés par les États membres. À l'issue de ce processus, l'OCyT a élaboré un rapport qui a servi pour l'évaluation et la sélection des profils mentionnés par la Commission interaméricaine de la science et la technologie (COMCYT).

Pendant la réunion de la Commission qui a eu lieu au Panama les 30 et 31 mai, les projets proposés ont été classés rationnellement afin de faciliter la tâche de l'AICD dans l'établissement de la programmation présentée devant la Commission spécialisée non permanente (CENPE) de science et technologie.

MERCOCYT

Pendant la réunion du Comité exécutif du Programme de marché commun des connaissances scientifiques et technologiques (MERCOCYT) qui a eu lieu à Bogota les 26 et 27 juillet, ses membres ont considéré l'incorporation du thème: "Science, technologie et démocratie" à l'ordre du jour de la prochaine Réunion des ministres et hauts fonctionnaires de la science et la technologie. À cette réunion aussi, le Comité exécutif du MERCOCYT a mis en relief l'importance de la science et de la

technologie pour le maintien d'un système démocratique dans la région, dans lequel les groupes moins favorisés devraient avoir accès aux techniques et conditions nécessaires pour qu'ils les utilisent à leur propre avantage social et démocratique.

Système interaméricain de métrologie

L'OCyT a rempli le rôle de Secrétariat exécutif du Système interaméricain de métrologie (SIM) et a coordonné avec les organismes d'exécution les activités d'appui au SIM, comme par exemple, les réunions de son Conseil, des Comités techniques et de son Assemblée générale. Cet appui répond à la nécessité d'améliorer l'infrastructure technologique des pays, indispensable aux processus de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA).

Dans cette perspective, et afin de promouvoir le commerce et d'uniformiser les mesures dans le cadre de la ZLEA, l'OCyT – avec des fonds du FEMCIDI- a appuyé techniquement et financièrement la réalisation d'exercices d'intercomparaison de modèles de mesures en radiation ionisante, de longitude, de pression, de masses, de photométrie et de volume, ainsi que des cours de métrologie de masse et dimensionnelle avec la participation de plusieurs pays de la région.

Il est important de souligner l'aide constante apportées par les institutions nationales de métrologie (INM) du Continent américain, comme la *National Institute of Standards and Technology* (NIST-USA), la *National Research Council* (NRC-Canada), le Centre national de métrologie (CENAM-Mexique), et l'Institut national de métrologie, de normalisation et de qualité industrielle (INMETRO-Brésil), qui ont permis l'utilisation de leurs laboratoires, de leurs équipements et de leurs experts en faveur des pays moins développés de la région.

Avec l'appui de l'OCyT, plusieurs pays membres ont élaboré le projet de métrologie que les États-Unis ont présenté à l'AICD à travers le NIST, et dont les organismes d'exécution sont, outre le NIST, le CENAM, le NRC et le Laboratoire technologique de l'Uruguay.

L'OCyT a coordonné l'élaboration et la diffusion du Magazine SIM, publication semestrielle qui diffuse les contributions des INM de la région, des experts et les activités du SIM, ainsi que des documents sur la longitude. Le document "*Six Specialized Information Systems Supported by the OAS for Latin American and Caribbean Industries based in Biotechnology and Food Technology*", élaboré par l'OCyT et publié dans le Portail MERCOCYT, sera présenté à une réunion internationale organisée par le National Institute of Standards and Technology (NIST) des États-Unis et par l'OCyT, dans le cadre de la prochaine Assemblée générale du Système interaméricain de métrologie (SIM) prévue à Miami (Floride) en décembre, et dans le cadre duquel sera tenu l'Atelier interaméricain d'emballage et d'étiquetage.

Appui aux micro-, petites et moyennes entreprises

Les autorités et les spécialistes du Centre national de science et technologie des aliments, du Costa Rica (CITA), et les spécialistes de l'OCyT dans les domaines des services technologiques, d'appui à la micro-, petite et moyenne entreprise (MIPYME) et des technologies propres ont apporté leur assistance technique et mis en place une proposition multilatérale visant l'application de la science et de la technologie dans le renforcement des MIPYME agro-alimentaires des zones rurales

de plusieurs pays de la région. Ce profil a été évalué favorablement par la COMCYT, et a fait partie de la programmation recommandée par la CENPE pertinente.

L'OCyT et le Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) ont exploré au Costa Rica l'établissement d'un programme de forestation durable pour l'Amérique centrale, avec des possibilités d'extension à d'autres régions. Ces deux entités ont évalué les capacités du CATIE, et ont établi des contacts tout en laissant ouverte la possibilité de futures coopérations.

Information et télécommunications

Dans le domaine de l'infrastructure de l'information et des télécommunications, ont été menées des activités de coordination et de suivi en liaison avec le projet du Réseau continental interuniversitaire d'information scientifique et technologique (RedHUCyT) et avec des réseaux spécialisés dans le but de promouvoir une nouvelle génération d'applications et de technologies d'Internet dans la région. Actuellement, est en cours de réaménagement le Portail de science et technologie que l'OCyT entretient sur son serveur et qui regroupe outre le RedHUCyT, des réseaux spécialisés comme le Système multinational d'information spécialisée en biotechnologie et technologie des aliments (SIMBIOSIS), le Système d'information en science et technologie (INFOCYT), le Réseau ibéro-américain d'indicateurs de science et technologie (RICYT) et le Réseau latino-américain de chimie (RELAQ), ainsi que les pages web du SIM, de la Coopération interaméricaine de certification (IAAC), et celles du COMCYT et de la Calidad/PYME.

L'OCyT a participé à la réunion du "Consortium Internet2", qui a eu lieu à Washington, D.C. en mars 2001. Ce Consortium coordonne tous les réseaux mondiaux connectés à travers le système Internet2. Y ont participé 180 universités d'Amérique du Nord, d'Europe, d'Asie et d'Amérique latine. En outre, le Coordonnateur régional du Projet RedHUCyT a été invité comme orateur principal à la "SIGCOMM América Latina", qui a eu lieu au Costa Rica en avril et qui a traité de la communication des données en Amérique latine et aux Caraïbes sous l'égide de la Association of Computing Machinery. Au cours de cette présentation, un hommage spécial a été rendu au Gouvernement costaricien pour son apport au développement de l'Internet au Costa Rica et dans la région.

L'OCyT a participé à la Conférence "INET2001" organisée par la Internet Society qui a eu lieu à Stockholm (Suède) du 5 au 8 juin. Au cours de cette réunion, l'OEA a présenté sa contribution au développement de l'Internet dans la région. Parallèlement, l'OCyT a assisté à la "Réunion annuelle de la Commission de coordination des réseaux de recherche intercontinentaux - CCIR", également à Stockholm, où a été présenté le "Regional Updates", au sujet de l'état actuel des télécommunications et de l'Internet dans la région. L'OCyT a participé à la réunion de l'Atelier de la American Path, organisé par la Florida International University pour identifier des domaines de collaboration scientifique entre les pays connectés à la American Path et à Internet2.

INFOCYT et RICyT

L'OCyT a appuyé des projets INFOCYT et RICyT, coordonnés par le Conseil national de science et technologie (CONICYT) du Chili, et de l'Université de Quilmes d'Argentine, respectivement. Les projets ont permis l'accès à l'information scientifique et technologique et aux

statistiques sur la science et la technologie dans la région. Le CONICYT a mis au point un logiciel propre installé à El Salvador et au Guatemala, et mis à la disposition des pays sur leur demande.

Programme ibéro-américain de science et technologie pour le développement (CYTED)

L'OCyT, invité par le Programme ibéro-américain de science et technologie pour le développement (CYTED), a fait un exposé sur la "Coopération interaméricaine en science et technologie – Mécanismes et expérience de la coopération multilatérale", dans le cadre de la IX^e Conférence scientifique du Programme CYTED. Cette réunion a eu lieu au Mexique en octobre, et a adopté une Déclaration finale qui a été présentée, par son Secrétariat pro tempore, au XI^e Sommet ibéro-américain des chefs d'État et de gouvernement qui a eu lieu à Lima.

L'OCyT a encouragé une étroite collaboration entre l'OEA et le Programme CYTED, grâce à laquelle elle participera à un programme conjoint de Journées ibéro-américaines cofinancé par la CYTED et l'AICD en vue de la formation de cadres de la région. Le programme inclut: a) l'évaluation, l'utilisation et la faisabilité de l'usage de l'énergie éolienne; b) les matériels et c) les approches intégrées de la problématique de l'eau.

Coopération interinstitutionnelle

Au cours du deuxième semestre de 2001, se sont déroulées des négociations entre l'OCyT, l'Unité du tourisme et l'Unité du développement durable et de l'environnement, de l'OEA avec la *National Aeronautics and Space Administration* (NASA) des États-Unis, en vue de la signature d'un accord de coopération entre la NASA et l'AICD orienté vers la formation de scientifiques de la région à l'utilisation des techniques avancées de perception à distance. De même, l'OCyT a participé à la signature d'un Mémoire d'accord entre le Secrétariat général de l'OEA et l'Université technologique de Pereira, qui inclut l'appui que l'OCyT et l'Unité du développement durable et de l'environnement apporteront à la région dans des activités prioritaires et dans laquelle ils ont d'une vaste expérience.

UNITÉ SUR LE COMMERCE

L'Unité sur le commerce a été créée en vertu de l'Instruction N° 95-4 du 3 avril 1995. Elle a pour objectif d'appuyer les États membres en matière de commerce, y compris dans la réalisation des tâches confiées à l'OEA par le Sommet des Amériques dans le domaine de l'établissement d'une Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA). Ses attributions sont les suivantes: apporter un appui technique à la Commission spéciale du commerce (CEC); étudier les divers aspects des relations commerciales continentales; assurer une coordination effective avec les organisations régionales et sous-régionales d'intégration, et renforcer les systèmes d'information sur le commerce.

Au cours de sa trente et unième Session ordinaire qui a eu lieu à San José de Costa Rica, l'Assemblée générale a réaffirmé, dans sa résolution sur "Le commerce et l'intégration dans les Amériques" (AG/RES. 1813/XXXI-O/01), l'engagement de l'OEA d'appuyer le processus de libre-échange et d'intégration économique dans le Continent américain. À cet égard, l'Assemblée a chargé "le Secrétariat général de continuer à fournir un appui analytique et une assistance technique, par l'intermédiaire de l'Unité sur le commerce, et de continuer à mener des études connexes dans le cadre de la Commission tripartite ou en réponse à la demande des entités créées en vertu des Déclarations ministérielles de San José, de Toronto et de Buenos Aires dans le cadre du processus de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA)" et "de continuer à fournir une assistance technique pour tout ce qui concerne la ZLEA, aux États membres, sur leur demande, particulièrement aux petites économies, conformément aux décisions arrêtées par les ministres du commerce dans la Déclaration ministérielle de San José et réitérées lors des réunions ministérielles de Toronto et de Buenos Aires et aux mandats énoncés dans le Plan d'action du Troisième Sommet des Amériques."

Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA)

L'Unité sur le commerce a prêté son assistance aux États membres dans le contexte des trois instances du processus de la ZLEA: Les réunions des groupes de négociations de la ZLEA; la Sixième réunion des ministres du commerce qui a eu lieu à Buenos Aires le 7 avril 2001, et les réunions des vice-ministres du commerce tenues en Argentine en avril 2001 et à Managua en septembre 2001.

Ces activités ont été coordonnées avec les institutions qui composent le Comité tripartite (CT), telles que la Banque interaméricaine de développement (BID) et la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC). Au cours de la période préparatoire à la Réunion des ministres de Buenos Aires et au Sommet des Amériques de Québec, il a appartenu à l'OEA de coordonner le CT à partir de janvier 2001 dans le respect du système de roulement de six mois.

Donnant suite aux mesures approuvées par les ministres à la Réunion de Buenos Aires, les groupes de négociations se sont focalisés sur l'élaboration d'une deuxième version du Projet d'accord sur la ZLEA, dont l'objectif est de résoudre les divergences qui se sont manifestées, et de parvenir à un consensus pour l'élimination des crochets dans les projets de rédaction. De même, les ministres ont décidé que les négociations sur l'accès aux marchés devaient s'ouvrir au plus tard le 15 mai 2002. Les travaux d'appui de l'Unité sur le commerce aux groupes de négociation se sont articulés autour

de ce mandat, et ont inclus des compilations, des études, des analyses, et des travaux d'assistance technique demandés par ces groupes.

Dans la Déclaration de Buenos Aires, les ministres ont également adressé plusieurs demandes concrètes au Comité tripartite, savoir: 1) diffusion, au moyen de la page web officielle, de toutes les informations sur le processus de la ZLEA, y compris la publication du deuxième rapport du Comité des représentants gouvernementaux sur la participation de la société civile; 2) recherche de sources de financement pour donner suite à la liste des options approuvées par le Comité de négociations commerciales (CNC) à Managua, et encouragement du processus de communication croissante et soutenue avec la société civile; 3) poursuite de la mise au point de la base de données qui indique les besoins et les sources de fourniture d'assistance technique aux petites économies, ainsi que les efforts additionnels visant à renforcer le système; 4) appui au CNC, par le Comité tripartite et le Groupe consultatif sur les économies plus petites, dans la formulation des directives et la définition des orientations relatives à la modalité d'application du traitement des différences de stades de développement et de tailles des économies; 5) instructions passées au Comité tripartite pour que, en coordination avec le Groupe de négociation sur l'accès aux marchés, et le Groupe de négociation sur l'agriculture, il prenne les mesures voulues pour que la base de données continentale soit pleinement opérationnelle.

Le CNC s'est réuni au Nicaragua, et a approuvé les directives sur les modalités de l'application du traitement des différences des stades de développement et de tailles des économies, qui doivent être prises en compte par les Groupes de négociation et d'autres entités de la ZLEA. Au titre des mesures d'appui, le CNC est convenu que le Groupe consultatif sur les économies plus petites devait formuler une proposition relative au Programme de coopération continentale. Le Comité tripartite mettra en oeuvre ces mandats, et les ministres du commerce émettront de nouvelles directives au cours de leur prochaine réunion prévue en Équateur. De même, conformément au mandat émané de la réunion des ministres à Buenos Aires, ainsi qu'aux instructions du CNC de Managua, la base de données de l'assistance technique liée au commerce a été publiée dans le site web officielle de la ZLEA en décembre 2001, et l'OEA sera chargée d'actualiser les informations qui y figurent.

Au cours de la période couverte par le présent rapport, l'Unité a appuyé sept des dix groupes de négociation: investissement; services; droits de la propriété intellectuelle; subventions; antidumping et droits compensatoires; politique de la concurrence; et règlement des différends. En outre, l'Unité sur le commerce a appuyé le Groupe sur l'accès aux marchés dans le domaine des normes et des barrières techniques au commerce, et a fourni son assistance au Comité technique sur les questions institutionnelles, au Groupe consultatif sur les économies plus petites, au Comité mixte d'experts sur les secteurs public et privé en matière de commerce électronique, ainsi qu'au Groupe d'experts sur les mesures de facilitation des affaires dans le domaine des questions douanières.

Système d'information sur le commerce extérieur (SICE)

Le Système d'information sur le commerce extérieur (SICE) a pour objectif de fournir dans les quatre langues officielles de l'OEA des informations actualisées sur le commerce dans le Continent américain. Depuis que le SICE a été transformé en une page web sur l'Internet (www.sice.oas.org) le nombre d'utilisateurs a augmenté de façon régulière pour atteindre près de 463 272 en 2001. Cette page web offre des documents relatifs au processus de la ZLEA, aux accords commerciaux et aux traités bilatéraux d'investissement intervenus entre les pays membres de l'OEA

sur la propriété intellectuelle, l'arbitrage commercial, et les institutions commerciales. Elle offre également des informations générales sur les pays, les entreprises et les chambres de commerce, ainsi que des données quantitatives afférentes aux flux commerciaux, aux tarifs et aux prix. Le contenu intégral du site est actuellement disponible pour la vente sous forme de CD-ROM.

Avec l'appui du SICE, a été créé en avril 1999 le Service de distribution des documents (DDS) de la ZLEA lequel permet que les documents actuels et les documents déjà archivés produits dans la Zone de libre-échange, soient inventoriés et diffusés. Il s'agit d'un service conjoint du Secrétariat à la gestion de la ZLEA, et il est prévu que les activités relatives à sa sécurité seront intensifiées en 2002 à mesure que les négociations passent à l'étape suivante. Dans le cadre des mandats reçus de la réunion des ministres qui a eu lieu à Toronto en novembre 1999, l'Unité sur le commerce-SICE a tenu un calendrier actualisé des délais impartis par les groupes de négociations pour la réception des apports des délégations.

Coopération interorganisations

L'Unité sur le commerce a oeuvré avec la BID et la CEPALC pour apporter un appui aux différentes instances de la ZLEA et à la mise en œuvre de projets spécifiques entrepris en collaboration avec des institutions internationales, comme l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED), la Banque mondiale, l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE), l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI), le Secrétariat permanent du Traité d'intégration économique centraméricaine (SIECA), la Communauté andine et le Mécanisme de négociations régionales de la CARICOM et du MERCOSUR.

Coopération technique

Dans le respect des mandats reçus, l'Unité sur le commerce a mis l'accent sur l'assistance technique fournie aux pays de la région, en particulier aux économies plus petites. Cette assistance facilite la participation active des pays aux négociations commerciales en cours, et renforcent leur capacité de mettre en œuvre les résultats.

La composante centrale de l'assistance technique est le programme "Commerce et intégration dans les Amériques: Programme de formation avancée, organisé à l'intention des fonctionnaires", financé par le CIDI. Dans le cadre de ce programme ont été organisés des séminaires et ateliers à l'échelle multilatérale et sous-régionale, savoir:

- Pour la quatrième année consécutive, a été dispensé en juin et juillet 2001, sous le patronage de la Trinité-et-Tobago à l'intention des fonctionnaires, le Cours de formation aux négociations commerciales régionales et multilatérales. Ce cours qui a mis un accent sur les économies plus petites a été organisé par la Georgetown University et l'OMC. Il a bénéficié de la participation de 59 personnes venues de 32 pays du Continent, du Mécanisme régional de négociation (RNM) de la Caraïbe et de 50 conférenciers des États membres, des organisations internationales, des centres de recherche et des organisations non gouvernementales.

- En avril et en octobre 2001, ont eu lieu des réunions visant à mettre en marche le Réseau de recherche sur l'intégration continentale qui lui-même ouvrira aux chercheurs l'accès à des informations actualisées sur les questions commerciales.
- La Jamaïque a patronné et accueilli un séminaire de formation organisé à l'intention des ambassades et missions permanentes sur les thèmes la ZLEA et l'OMC.
- En septembre et octobre 2001, l'Unité a organisé deux séminaires dans le domaine des services à l'intention de fonctionnaires. Le premier de ces séminaires a eu lieu en septembre à Bridgetown (Barbade) sur la demande de la CARICOM et du RNM; le second qui a eu lieu en octobre à Lima, a été organisé avec le Secrétariat de la Communauté andine, et a bénéficié de la participation des pays andins, du MERCOSUR et du Chili. Les ateliers ont couvert cinq thèmes dans le contexte de la négociation des accords commerciaux: mécanismes favorisant une plus grande libéralisation des services; transparence; traitement de la nation la plus favorisée; relation entre les services et les disciplines de l'investissement, et questions se rapportant à la réglementation des services.
- En octobre 2001 a eu lieu à Bogota l'atelier régional sur la Communauté andine et sur les Accords relatifs à l'investissement dans les Amériques. Cet atelier qui a bénéficié de la participation de 32 délégués de cinq pays andins et du Secrétariat de la Communauté andine avait pour objectif d'offrir à des fonctionnaires responsables des questions d'investissement la chance de discuter des développements récents dans ce domaine et d'approfondir leur connaissance de la question.

Les fonctionnaires de l'Unité sur le commerce ont apporté leur collaboration aux États membres qui devaient répondre à des demandes d'assistance dans le cadre de projets spécifiques intéressant le commerce et l'intégration. Ils ont participé à des séminaires, des ateliers de travail et des conférences auxquels ils ont été invités en qualité d'experts.

Publications

En avril 2001 a été publié l'ouvrage "Vers le libre-échange dans les Amériques", qui a été élaboré conjointement avec la Brookings Institution Press, sous la direction de José M. Salazar et de Maryse Robert. Il s'agit du troisième tome produit par l'Unité sur le commerce dans lequel sont décrits et analysés les tendances, les développements et les perspectives d'intégration ainsi que les accords commerciaux intervenus entre les pays du Continent américain. Cet ouvrage est utilisé comme manuel d'enseignement dans le Cours de formation organisé à l'intention des fonctionnaires.

Dans la collection Études de l'Unité sur le commerce les ouvrages suivants ont été publiés: *Multilateral and Regional Investment Rules: What Comes Next?* Maryse Robert. Mars 2001. OEA/Ser.D/XXII, SG/TU/TUS-8; *Multilateral and Regional Services Liberalization by Latin America and the Caribbean*. Sherry M. Stephenson. Mars 2001. OEA/Ser.D/XXII, SG/TU/TUS-9; *Antidumping in the Americas*. José Tavares de Araujo Jr., Carla Macario, et Karsten Steinfatt Mars 2001. OEA/SER.D/XXII, SG/TU/TUS-10; *Deepening Disciplines for Trade in Services*. Sherry M. Stephenson. Mars 2001. OEA/SER. D/XXII, SG/TU/TUS-11; *Business Facilitation: Concrete Progress in the FTAA Process*. Jane Thery. Mars 2001. OEA/SER.D/XXII, SG/TU/TUS-12; *Trade and Competition in B2B Markets*. José Tavares de Araujo Jr. Mai 2001. OEA/ SER.D/XXII, SG/TU/TUS-13.

Commission spéciale du commerce (CEC) et son Groupe consultatif

La CEC et son Groupe consultatif ne se sont pas réunis en 2001. En conséquence, l'Unité sur le commerce n'a pas eu à fournir son appui à ces entités. L'Assemblée générale a décidé, lors de sa trentième Session ordinaire tenue à Windsor "de faire sienne la recommandation du Président de la Commission spéciale sur le commerce (CEC), sur la base des consultations qu'il a menées avec les États membres de la CEC, de maintenir le statu quo, c'est-à-dire de maintenir l'existence de la CEC, sans convoquer ladite Commission".

UNITÉ DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET DE L'ÉDUCATION

L'Unité du développement social et de l'éducation a été créée en vertu de l'Instruction N° 96-5 de juin 1996. Sa mission est d'apporter un appui technique et opérationnel aux États membres ainsi qu'aux organes délibérants de l'OEA dans les domaines du renforcement des systèmes éducatifs, de la promotion de la création d'emplois, de la formation des travailleurs, de la définition de politiques et de stratégies d'action orientées vers la lutte contre la pauvreté et la discrimination. Pour la réalisation de cet objectif, l'Unité mène et coordonne des études et des recherches; organise des échanges d'informations et la mise en commun des expériences; promeut des actions de formation des ressources humaines; appuie les initiatives visant à promouvoir l'action coopérative entre les pays, entre les organisations internationales de coopération et de développement et entre les institutions gouvernementales et non gouvernementales en matière de définition de politiques d'éducation, d'emploi et de développement social. Comme l'a prescrit l'Assemblée générale, à partir du 1^{er} janvier 2001, le programme de la culture fait partie de l'Unité du développement social et de l'éducation.

Les priorités de l'Unité se sont focalisées sur le suivi des mandats du Sommet des Amériques, de l'Assemblée générale de l'OEA et du CIDI. En conséquence, elle a œuvré en coordination avec les institutions nationales, les organisations internationales de coopération et de développement ainsi qu'avec les institutions de la société civile.

Développement social et victoire sur la pauvreté

Réseau social d'Amérique latine et des Caraïbes

L'Unité a rempli le rôle de Secrétariat technique du Réseau social d'Amérique latine et des Caraïbes qui s'est réuni à l'occasion de sa VIII^e Conférence annuelle du Réseau social, du 23 au 26 octobre à Santo Domingo. Cette réunion a été organisée par le Réseau social PROCOMUNIDAD, de la République dominicaine, et l'OEA. À la réunion, ont assisté l'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement (AICD), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), et la Banque mondiale. Cette réunion a adopté la Déclaration de Santo Domingo et le Plan de travail 2002 du Réseau.

Aux termes d'un accord conclu avec la BID, l'OEA a rempli le rôle d'organisme d'exécution du Programme intrarégional de stages entre les institutions membres du Réseau social. Dans le cadre de ce Programme 39 stages ont été organisés, le Bulletin du Programme "Infopasantías" a été élaboré et diffusé; et l'évaluation de la coopération horizontale du Réseau social a été achevée. Ces résultats sont présentés dans le "Réseau social de l'Amérique latine et des Caraïbes: enseignements et perspectives de coopération entre les Fonds d'investissement social" publié en novembre 2001.

En collaboration avec le Réseau social et la CEPALC, l'OEA a coordonné le II^e Atelier "Évaluation, suivi et élaboration de projets sociaux", à Santiago du Chili du 9 au 13 juillet. Elle a également préparé la Première Réunion du Comité coordonnateur du Réseau social prévue en

Colombie en janvier 2002, ainsi que le séminaire “Éthique et politiques sociales” organisé avec l’INDES de la BID, qui aura lieu en avril 2002.

Coopération interinstitutions

Invitée par la CEPALC, l’OEA a participé à la “Troisième Réunion interinstitutions appelée à donner suite à l’accord sur l’enfance et la jeunesse du X^e Sommet ibéro-américain”, qui a eu lieu à Santiago du Chili le 22 mars, et a examiné le premier projet de document “Construire l’égalité depuis l’enfance et l’adolescence en Amérique ibérique”. De même, l’OEA a élaboré le document “Mondialisation et Convention sur les droits de l’enfant”, publié dans la collection “Politiques sociales” de la CEPALC (N^o. 48, mai 2001.)

L’OEA a participé à la Réunion du Comité interinstitutions pour le suivi du Sommet mondial pour l’enfance convoquée par l’UNICEF. Cette réunion a eu lieu le 27 mars 2001 et a été chargée des préparatifs de la Session extraordinaire de l’Assemblée générale de l’ONU consacrée à l’enfance. Invitée par l’OPS, l’OEA a fait un exposé sur “L’approche des droits et politiques concernant l’enfant” à la “Réunion d’experts dans les domaines de la santé et du développement intégral de l’enfance: une proposition de plan régional pour les Amériques”, qui a eu lieu le 6 septembre 2001.

Coopération universitaire

Pour la deuxième année consécutive, l’OEA a fait un exposé à la II^e Conférence internationale sur les droits des enfants à l’éducation, organisée par l’Université de Victoria (Canada) du 18 au 22 août 2001.

Coopération avec d’autres Unités de l’OEA

Sur la demande de l’Unité de l’OEA pour la promotion de la démocratie, l’Unité du développement social et de l’éducation (USDE) a participé à un Forum interparlementaire des Amériques du 7 au 9 mars 2001. Au cours de cette réunion, elle a rempli un rôle de conseil auprès du Groupe de travail chargé du thème “Réalisation du potentiel humain”.

Éducation

En exécution du mandat émané des Deuxième et Troisième Sommets des Amériques, et en sa qualité de Secrétariat technique de la II^e Réunion des ministres de l’éducation du Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI), l’UDSE a participé à l’identification des défis éducatifs et des pratiques optimales pour la coopération horizontale, savoir:

- La UDSE, en coordination avec l’AICD a convoqué de mai à août 2001 cinq réunions sous-régionales dont l’objectif était d’analyser et de proposer des mécanismes qui garantissent la mise en œuvre des initiatives figurant dans le Plan d’action du Troisième Sommet des Amériques. Des experts en éducation et en coopération internationale des pays membres ont élaboré des programmes éducatifs qui devaient être exécutés sous l’égide de la coopération horizontale et constituer un “portefeuille permanent de programmes consolidés”. Le Portail sur l’éducation des Amériques www.educoea.org a été présenté à ces réunions qui ont analysé les

besoins en matière de formation des ressources humaines dans le domaine de l'éducation qui pourraient bénéficier de l'utilisation du Portail.

- Création de la Commission interinstitutions en matière d'éducation pour l'atteinte des objectifs du Troisième Sommet des Amériques dans le domaine de l'éducation. Cette Commission s'est réunie les 6 et 7 août 2001. À cette réunion ont assisté les représentants de l'Organisation des États ibéro-américains pour l'éducation, la science et la culture (OEI), de la BID, de la Banque mondiale, de l'UNICEF, de la SECAB et du Fonds sur la population des Nations Unies. Chaque institution a spécifié les contributions qu'elle a apportées à chacun des thèmes du Plan d'action du Troisième Sommet des Amériques, et la réunion a conçu une matrice visant à indiquer aux ministres de l'éducation les domaines d'appui par organisme. Au cours de cette réunion aussi, la mise en place d'une stratégie de portée régionale pour appuyer les engagements de Dakar et ceux du Troisième Sommet des Amériques a été proposée.
- L'UDSE a participé à la réunion préparatoire à la II^e Réunion des ministres de l'éducation des Amériques, convoquée par le Secrétariat à l'éducation publique du Mexique en sa qualité de coordonnateur du thème éducation, et du suivi des accords du Deuxième Sommet. L'UDSE a été entérinée en qualité de Secrétariat technique du G-11. et a été chargée du suivi des accords du Troisième Sommet des Amériques dans le domaine de l'éducation
- L'UDSE a participé en septembre à la Réunion des ministres de l'éducation de l'Amérique centrale. L'objet de ces assises était d'évaluer les progrès de la sous-région en ce qui concerne les engagements du Deuxième Sommet, et d'analyser les accords du Troisième Sommet des Amériques.
- L'UDSE a participé à la Réunion des ministres de l'éducation du MERCOSUR qui a eu lieu à Montevideo le 23 septembre 2001, et avait pour objet d'analyser les décisions avant la II^e Réunion des ministres de l'éducation organisée dans le cadre du CIDI.
- L'UDSE a appuyé la tenue de la II^e Réunion des ministres de l'éducation organisée dans le cadre du CIDI qui s'est tenue à Punta del Este les 24 et 25 septembre. À cette réunion l'UDSE a été entérinée en qualité de Secrétariat technique chargé de promouvoir les mécanismes de coopération horizontale, de faciliter la mise en commun des expériences et de maintenir la communication entre les pays membres.

Les ministres de l'éducation et les chefs de délégation ont approuvé les priorités éducatives définies dans le Plan d'action du Troisième Sommet des Amériques dans 5 domaines techniques: 1) l'égalité et la qualité; 2) la gestion, la décentralisation, la participation sociale et le recyclage des enseignants; 3) les jeunes, l'éducation secondaire et la certification des compétences professionnelles; 4) l'enseignement supérieur, la science et la technologie, la mobilité universitaire; et 5) les nouvelles technologies au service de l'éducation. De même, les ministres ont approuvé la Déclaration de Punta del Este et la Déclaration contre la violence en réponse aux attaques terroristes du 11 septembre, et ont adopté des résolutions sur les projets d'éducation et les mécanismes de suivi qui ont été proposés. Une résolution a mentionné la possibilité de la création de la Commission interaméricaine de l'éducation, tâche qui a été confiée au Mexique en sa qualité de coordonnateur du G-11 et de chargé du suivi des décisions du Deuxième Sommet des Amériques.

Parallèlement, l'UDSE a œuvré dans le cadre de tâches techniques qui sont décrites dans les paragraphes qui suivent:

Portefeuille permanent de programmes consolidés

L'identification des programmes d'éducation qui pourraient être offerts sous l'égide de la coopération horizontale, et l'organisation d'un portefeuille permanent qui contient 19 programmes. Sur la base de ce portefeuille, a été organisée une consultation continentale pour la mise en place d'une matrice d'offre et de demande de programmes éducatifs afin d'enclencher la coopération horizontale.

Diagnostic continental sur l'éducation et le développement social

Identification des problèmes clés en vue de faciliter la réflexion sur l'importance d'une politique sociale durable dans le Continent américain accompagnée d'un investissement croissant. L'étude part de l'analyse des indicateurs de développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), des études sur la pauvreté de la CEPALC et de la Banque mondiale, et des indicateurs d'emploi et de chômage de l'Organisation internationale du travail (OIT), des indicateurs éducatifs mis au point par le Chili, l'UNESCO et l'OREALC (PRIE) et du Système d'indicateurs comparables sur les Marchés du travail (SISMEL).

Appui aux initiatives des pays intéressant l'éducation et le développement de la petite enfance

L'Unité a apporté son appui technique au Ministère de l'éducation de El Salvador dans la conduite de recherches dans ce domaine.

Coopération avec d'autres institutions et organismes internationaux

- *Programme de coopération OEA/UNESCO*: appui aux États membres dans le cadre des décisions du Programme "Éducation pour tous" de Dakar et du Sommet des Amériques.
- *Programme de coopération OEA/OEI*: signature d'un accord de coopération avec l'OEI en février 2001 sur la qualité de l'éducation, l'équité, le développement de l'enfant, ainsi que le développement des agents de l'éducation.
- *Programme de coopération OEA/Banque mondiale/UNICEF concernant l'éducation et le développement de l'enfant*: création d'une page web consacrée à l'éducation et au développement de l'enfant.
- *Programme de coopération OEA/OPS*: appui aux pays en vue de parvenir à une éducation de qualité, avec un accent sur les populations vulnérables.
- *Programme de coopération OEA/Fondation Bernard van Leer/Gouvernement d'Israël*: Conseil spécialisé en éducation de l'enfant.
- *Programme de coopération OEA/Université du Maryland*: des fonds ont été trouvés pour financer la phase 2002 du projet "Strengthening Democracy in the Americas: Values, Citizenship and the Role of Education".
- *Programme de coopération OEA/Harvard University-Rockefeller Center*: Accord avec le Rockefeller Center pour les études latino-américaines de l'Université Harvard, permettant aux étudiants des écoles normales supérieures du Gouvernement de participer à

l'identification et à la systématisation de pratiques optimales dans les domaines thématiques de l'UDSE.

- *Programme de coopération OEA/Harvard Graduate School of Education*: offre d'un séminaire sur l'équité, et la qualité de l'éducation, dans le cadre des engagements du Troisième Sommet des Amériques.

Emploi et formation des travailleurs

Le programme emploi et formation des travailleurs a appuyé les efforts des Conférences des ministres du travail qui ont eu lieu dans le cadre du CIDI. Ces conférences se sont focalisées sur les volets du travail du processus du Sommet des Amériques, et sur les défis auxquels la modernisation des ministères du travail doit faire face. Pour réaliser cet objectif, les activités suivantes ont été menées:

Réunion du Groupe de travail sur la modernisation des ministères du travail

Créé à la XI^e Conférence de Viña del Mar, ce Groupe s'est réuni du 4 au 6 avril 2001. Sa troisième réunion, a analysé les expériences en matière d'inspection du travail et de justice dans le travail au Brésil et en Argentine. Elle a réexaminé la mise en œuvre des projets de coopération horizontale entre les pays participant à ce Groupe, et a discuté le projet d'ordre du jour de la XII^e Conférence qui a eu lieu au Canada en octobre 2001.

Réunion du Groupe de travail sur le volet social de la mondialisation et les processus d'intégration

Ce Groupe s'est réuni pour la troisième fois à Santa Cruz de la Sierra du 25 au 27 avril 2001. Douze pays ont participé à cette réunion et ont pu discuter les aspects du travail des processus d'intégration de l'Union européenne, du MERCOSUR, et de l'Accord de libre-échange des Amériques (ALENA). Dans le cadre de l'Union européenne l'harmonisation des législations et la création d'un droit du travail communautaire, a été analysée. En ce qui concerne le MERCOSUR, la mise en place de mécanismes a été envisagée visant la protection des travailleurs, et dans le cas de l'ALENA, le Groupe a étudié l'harmonisation des normes du travail des pays signataires.

Réunion technique préparatoire à la XI^e Conférence interaméricaine des ministres du travail

Cette réunion a eu lieu les 12 et 13 juillet à Miami. Y ont assisté des représentants de 30 pays, du patronat et des syndicats, des organisations internationales et d'un pays Observateur. La réunion a été organisée par le Canada, avec l'appui de l'UDSE en sa qualité de Secrétariat technique de la Conférence. Au cours de cette réunion les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action de Viña del Mar ont été exposés et le projet de Déclaration et le Plan d'action d'Ottawa ont été adoptés.

XII^e Conférence interaméricaine des ministres du travail

Cette réunion a eu lieu à Ottawa du 17 au 19 octobre 2001. Y ont participé des délégués de 33 États membres parmi lesquels 26 ministres du travail. La réunion a bénéficié de la présence de représentants du patronat et de syndicats, d'organisations internationales, de pays observateurs et d'invités spéciaux. L'OEA a participé aux préparatifs et à l'organisation de la réunion en

collaboration avec le Gouvernement canadien et l'appui du Chili et du Brésil: le Chili, en sa qualité de président pro tempore de la XI^e Réunion des ministres du travail, et le Brésil en sa qualité de président de la XIII^e Conférence qui aura lieu en 2003.

Les ministres se sont accordés à reconnaître que la mondialisation doit réaliser le développement social et économique pour arriver à des meilleurs niveaux de vie pour tous les habitants de la région, sans exclusion ni discrimination. Ils ont rendu hommage à la contribution de leurs ministres à la création d'emplois et l'établissement de mécanismes de protection sociale. Ils ont souligné l'importance du dialogue social pour le développement du travail du Continent américain, et ont reconnu la nécessité de moderniser l'appareil juridique dans le domaine des législations et des normes du travail. Ils ont affirmé qu'il était nécessaire de combattre le chômage, d'appuyer l'éducation, l'apprentissage et la formation professionnelle, de créer des mécanismes visant à combattre la discrimination à l'encontre de la femme dans le travail, et d'appuyer l'abolition du travail de l'enfant dans le Continent américain. La XII^e Conférence a adopté la Déclaration et le Plan d'action d'Ottawa, ainsi que qu'une Déclaration sur les attaques terroristes du 11 septembre, et une déclaration d'appui au processus de paix en Colombie. La Conférence continuera à œuvrer à travers le Groupe sur la dimension du travail du processus des Sommets des Amériques, et du Groupe sur le renforcement des capacités des ministères du travail.

L'UDSE a mené d'autres activités de caractère technique:

- *Coopération interinstitutions OEA/OIT*: participation à la réunion technique d'évaluation du Projet USA-OIT d'appui à la Conférence interaméricaine des ministres du travail qui a eu lieu à Lima du 3 au 5 décembre, en vue d'une plus large coordination entre les organismes qui appuient les engagements découlant de la XII^e Conférence des ministres du travail.
- *Coopération technique horizontale*
 - Signature d'un Accord opérationnel entre le Secrétariat du travail et de la prévision sociale du Mexique et le Conseil des ministres du travail de l'Amérique centrale, du Belize, du Panama et de la République dominicaine, en vue d'appuyer la coopération horizontale entre ces neuf pays en matière de normalisation et de certification des compétences dans le domaine du travail.
 - Appui à la systématisation et à l'évaluation du Système d'indicateurs comparables sur les Marchés du travail, coordonné par le Pérou ainsi qu'au processus de son transfert à la présidence *pro tempore* exercé par l'Uruguay en tant que mécanisme de suivi continental des marchés du travail dans la région.
 - En 2001, le *Young Americas Business Trust* (YABT) a créé des associations avec des organisations privées et gouvernementales en faveur des jeunes entrepreneurs. Il a aussi collaboré avec le Projet de la Caraïbe organisé par l'Université Georgetown, au Sous-secrétariat à l'égalité des chances de Buenos Aires, la Mission d'Observation permanente d'Israël, la Conférence des Premières Dames des Amériques, les volontaires internationaux de la Floride, les Volontaires des Amériques, le Forum des dirigeants entrepreneurs du Prince de Galles et la Southeastern Louisiana University. Avec l'Argentine, le YABT a monté un programme de télévision patronné par les jeunes dirigeants qui a été émis pendant six mois par la télévision câblée à travers toute l'Amérique latine.

Culture

Participation aux réunions des ministres de la culture dans le cadre d'autres organisations internationales

- *Forum des ministres et hauts fonctionnaires chargés des politiques culturelles d'Amérique latine et des Caraïbes*, patronnée par l'UNESCO/OREALC, en collaboration avec le Gouvernement de la République dominicaine. Cette réunion a adopté la Déclaration de Santo Domingo qui reconnaît l'importance de la diversité culturelle de l'Amérique particulièrement son patrimoine tangible et son patrimoine intangible.
- *V^e Conférence des ministres ibéro-américains de la culture*, préparatoire au Sommet ibéro-américain des présidents prévu à Lima, organisée par le Gouvernement péruvien, le Secrétariat exécutif des Sommets ibéro-américains et l'OEI. La Conférence a assuré le suivi de ses mandats, planifié ses nouvelles activités et approuvé ses projets.
- *Réunion annuelle de l'Organisation "CARIMOS" (Organisation du Bassin des Caraïbes pour les monuments et les sites)*: invitée par cette organisation, l'unité a fait un exposé sur la tâche réalisée par l'OEA dans le domaine du patrimoine immobilier.

Appui technique aux États membres

- Rôle de conseil auprès des États membres de la Commission des questions juridiques et politiques du Conseil permanent dans le domaine du trafic des biens culturels.
- Rôle de conseil auprès des États membres pour la convocation de la Première Réunion des ministres de la culture organisée dans le cadre du CIDI. Participation aux travaux préparatoires effectués par la CEPCIDI, sous forme d'élaboration des différents documents de base et de référence qui doivent être présentés à cette réunion. Aide au Gouvernement canadien dans l'élaboration et la tabulation d'un questionnaire sur l'ordre du jour et le plan de travail de la réunion des ministres ainsi que sur la méthode à suivre dans le processus de préparation de la réunion.

Publications

Dans le cadre de ses activités de promotion et d'enrichissement des échanges et des collections culturelles des Amériques, l'Unité et l'Institut culturel mexicain ont élaboré l'ouvrage "Homenaje a Octavio Paz". Elle a également publié l'étude culturelle "Les industries culturelles dans les économies de l'Amérique latine: situation actuelle et perspectives à l'heure de la mondialisation", en espagnol et en anglais.

Relations avec d'autres organisations

- Signature d'un Accord de coopération avec l'Institut italo-latino-américain pour la promotion de la collaboration pour la mise en œuvre de projets et la mobilisation de sources de financement par cette organisation.
- Élaboration d'un accord de coopération avec l'Organisation Youth Orchestras of the Americas du Conservatoire de la Nouvelle Angleterre (États-Unis).

- Signature d'un Accord de coopération avec l'Organisation CARIMOS sur les monuments et sites du Bassin des Caraïbes, et l'Orchestre de chambre de Rio de Janeiro.
- Collaboration avec le Musée des Amériques pour l'établissement de liens entre les musées de la région, et recommandation visant à resserrer les liens avec l'Institut latino-américain d'éthnomusicologie et de folklore.
- Planification avec la Southeastern University de la Louisiane d'un séminaire organisé à l'intention des artisans du Panama en janvier 2002, avec un accent sur la formation de la main-d'œuvre spécialisée et l'enseignement des techniques de marchéage.
- Organisation d'une réunion avec les dirigeants de la Confédération des artisans unis de la sous-région andine, le Conseil andin et latino-américain des artisanats et arts populaires.

UNITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENVIRONNEMENT

L'Unité du développement durable et de l'environnement a été créée en vertu de l'Instruction N° 96-6 du 28 juin 1996. Elle est l'entité principale du Secrétariat général chargée des questions directement liées au développement durable et à l'environnement. Elle a pour finalité d'appuyer les activités de l'Organisation, de ses organes et de ses entités dans la définition de politiques de développement durable et d'environnement dans la région. Elle élabore, évalue et met en œuvre les projets de coopération technique dans ses sphères de compétence, remplit un rôle de conseil et apporte un appui technique pour tout ce qui concerne le développement durable, notamment les programmes orientés vers le développement de la législation environnementale, le transfert de technologies propres et l'éducation en matière d'environnement.

L'Unité du développement durable et de l'environnement (UDSMA) a œuvré dans le cadre du processus des Sommets continentaux et dans le suivi du Plan d'action de Santa Cruz adopté par le Sommet des Amériques sur le développement durable (Santa Cruz de la Sierra, décembre 1996). Ses activités en 2001 se sont déroulées conformément aux résolutions de l'Assemblée générale de l'Organisation et des mandats du Programme interaméricain de développement durable approuvé par la vingt-septième Session ordinaire de l'Assemblée générale qui a eu lieu à Lima en juin 1997.

L'UDSMA est actuellement chargée de l'exécution d'une enveloppe de projets représentant une valeur de EU\$49 millions qui sont financés à 90% avec des fonds provenant de sources extérieures à l'OEA. (La page web de l'Unité continue d'être actualisée, et de recevoir les ajouts des principales activités en cours ainsi que leurs liens. L'adresse du site est la suivante: <http://www.oas.org/usde>.)

Activités liées au Sommet de Santa Cruz

L'UDSMA a poursuivi les activités de coordination et de suivi du Plan d'action de Santa Cruz, et a appuyé le Groupe de travail de la Commission interaméricaine pour le développement durable (CIDS) de la CEPCIDI, en préparation de la réunion de Santa Cruz+5. Afin d'évaluer la mise en œuvre du Plan d'action, l'Unité a mis au point une matrice qui doit être remplie par chaque pays et qui servira de base au processus de consultations et de discussions préalables à la Réunion de Santa Cruz+5 qui doit avoir lieu à Washington en février 2002.

Pour donner suite aux mandats émis dans le Plan d'action de Santa Cruz et qui sont inclus dans le Programme interaméricain pour le développement durable, l'UDSMA a mené les activités suivantes:

- Mise en place d'un programme en vue de l'application de la Stratégie interaméricaine pour la promotion de la participation du public dans le processus décisionnel sur le développement durable (ISP) conformément à la résolution CIDI/RES. 98 (V-O/00). L'Unité a élaboré des propositions d'appui financier à l'intention du Fonds mondial pour l'environnement (FME), l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), l'UNESCO, la Fondation Bill et Melinda Gates, la Fondation Turner, et le Gouvernement français.

- Appui au Réseau interaméricain d'information sur la biodiversité (IABIN) et à la création de la page web. Les activités visant à appuyer l'IABIN au moyen d'un projet financé par le FME sont en cours d'exécution, et 26 des 34 points de convergence ont approuvé le projet. Le Statut de l'IABIN a été approuvé par le Conseil exécutif et les points de convergence, et le Comité directeur a été élu. En juillet 2000, la Colombie a présenté le projet à l'OEA/FEMCIDI "Prototype de catalogue pour le Réseau interaméricain d'information sur la biodiversité", qui est la base pour l'IABIN étant donné qu'il facilitera l'échange des informations sur la biodiversité, et sera utilisé comme instrument pour l'éducation et la prise des décisions dans les Amériques.
- Conception et organisation de la structure du Forum interaméricain sur le droit de l'environnement (FIDA), et tenue de tables rondes sur les politiques de l'eau en Amérique latine, auxquelles ont participé des experts sur les politiques de gestion des ressources hydriques, avec l'appui du Réseau interaméricain des ressources hydriques (RIRH), l'USAID, la Banque mondiale et la BID.
- L'Unité a apporté un appui technique au Ministère de l'environnement et au Secrétariat des ressources hydriques du Brésil dans la réalisation du IV^e Dialogue interaméricain de gestion des eaux qui a eu lieu du 2 au 6 septembre à Foz de Iguazú. L'UDSMA a appuyé le Gouvernement brésilien dans la préparation d'un profil de projet orienté vers le Fonds mondial pour l'environnement (FME) en vue de renforcer le Réseau interaméricain de ressources hydriques. L'UDSMA a convoqué le Comité international d'organisation du IV^e Dialogue, et a appuyé la définition de son programme, formulé des propositions de projets en vue du suivi des conclusions de ses assises, et a entrepris des démarches pour obtenir des fonds destinés à son financement.
- Pour assurer le suivi du Point II.4 du Plan d'action de Santa Cruz, du Point 4.4 du PIDS et de la résolution CIDI/CIDS/RES. 3 (II-O/99), l'UDSMA a mis en œuvre des projets spéciaux qui définissent les politiques nationales et régionales de gestion intégrée des ressources hydriques et du littoral dans plusieurs pays des Amériques. Ces projets se chiffrent à environ EU\$30 millions. L'UDSMA a mené des démarches, conjointement avec le FME et la Banque mondiale, en faveur du premier projet mondial de ce Fonds pour la gestion des eaux souterraines destiné à protéger le système aquifère Guarani que partagent l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay. Le projet, approuvé par les pays a fait appel à un don d'environ EU\$14 millions, et sera entamé en 2002 en accord avec la Banque mondiale.

Sommet de Québec, Canada

Pour donner suite aux mandats du Troisième Sommet des Amériques tenu à Québec, l'UDSMA a mené les démarches nécessaires en vue de l'organisation d'une réunion au niveau ministériel avant fin 2001 en Bolivie, à l'occasion du cinquième anniversaire du Sommet de Santa Cruz de la Sierra de 1996, et de présenter des contributions pour le Sommet de Rio+10 en 2002...". De même, elle a donné suite aux résolutions de la II^e Réunion ordinaire de la Commission interaméricaine pour le développement durable (CIDS) (CIDI/CIDS/Res.8 (II-O/99)) qui a

recommandé l'organisation d'une réunion de haut niveau pour "élargir la mise en œuvre du développement durable dans le Continent américain...", et a appelé au parrainage de la convocation d'une Réunion ministérielle de haut niveau pour Santa Cruz+5 pour que, parallèlement à la réunion de la CIDS, elle serve de Commission préparatoire à cette réunion, et a en outre suggéré que la Réunion ministérielle de haut niveau tienne lieu de préparation à la Réunion continentale de Rio+10.

Coopération technique

Ressources hydriques et écosystèmes transfrontières

L'Unité a continué le processus de renforcement de la coopération technique aux États membres en vue de la gestion intégrée et durable des ressources hydriques dans les bassins transfrontières et les zones du littoral. L'UDSMA fait partie du Comité directeur du projet FME Bloc B dénommé "Gestion intégrée des bassins hydrographiques et du littoral dans les petits États insulaires en voie de développement".

Le Plan stratégique d'action du Bassin binational du Fleuve Bermejo (PEA), élaboré en collaboration avec l'UDSMA a été approuvé par le FME, et sa mise en œuvre a été entamée grâce à un apport financier de EU\$11.400.000. En mai, a eu lieu à Washington., D.C. la première réunion du Conseil d'administration avec la participation du PNUE et du Secrétariat du FME.

La mise en œuvre des projets pour la gestion des bassins des fleuves Alto Paraguay et San Francisco au Brésil a été confiée à l'Agence nationale des eaux du Brésil. L'UDSMA a apporté son appui à ces projets qui ont été financés grâce à un don de EU\$11 millions fait par le FME et le PNUE.

Le Costa Rica et le Nicaragua ont poursuivi la mise en œuvre du Plan stratégique d'action pour la gestion intégrée des ressources hydriques et pour le développement durable du bassin du Fleuve San Juan et de son littoral (CRSJ), qui a été financé par le FME à hauteur de EU\$4 millions. Le Conseil de direction de ce projet a tenu deux réunions, a enregistré des progrès dans l'exécution des mandats, et a entamé la mise en œuvre de projets-témoins confiés à des institutions d'études supérieures, la société civile, et aux gouvernements à l'échelon national et municipal.

L'Unité a achevé en juillet l'élaboration du projet Sistema Acuífero Guaraní, qui, elle l'espère, bénéficiera d'un financement de EU\$14 millions du FME. Ce projet a été remis à l'Argentine, au Brésil, au Paraguay et en Uruguay pour leur examen, leur approbation et leur présentation. Le montant total du projet est de EU\$26 millions, et sa mise en marche est prévue en juin 2002. Ces pays ont choisi l'UDSMA comme agence d'exécution conjointement avec la Banque mondiale (agence de mise en œuvre du FME).

Avec l'assistance technique de l'UDSMA, les gouvernements centraméricains ont mis en œuvre le projet de partenariat "Actions stratégiques visant à renforcer la politique de gestion intégrée des bassins hydrographiques en Amérique centrale", financé grâce à des fonds du FEMCIDI 2000.

La direction de la Compagnie de développement de la vallée du Fleuve San Francisco (CODEVASF) a invité l'UDSMA à participer à l'élaboration du plan d'action pour le développement intégré de la vallée du Parnaíba (PLANAP) en vue de le mettre en marche en février 2002. Le plan coûtera EU\$1 100 000.

L'Unité a appuyé les activités visant à la conception d'un projet-cadre de la gestion du Bassin du Fleuve Plata. Dans cette perspective, elle a tenu une réunion en septembre au cours de laquelle des représentants des cinq pays du Bassin du Fleuve Plata sont convenus d'un programme de travail.

De même, l'Unité a décidé de proroger du 28 juin 2001 jusqu'à février 2002 le délai d'exécution du projet *Programme d'actions stratégiques pour l'Amazonie brésilienne (PRODEAM)*. Elle a décidé de renforcer son exécution en apportant une contribution supplémentaire de EU\$5 092 000.

Réseau interaméricain de ressources hydriques (RIRH)

L'UDSMA a rempli les fonctions de Secrétariat technique du Réseau interaméricain de ressources hydriques (RIRH), facilitant ainsi l'échange des données d'expériences et des informations techniques à travers 30 points de convergence désignés par les États membres. Pendant l'année à l'étude, le Réseau a préparé le IV^e Dialogue interaméricain de gestion des eaux qui a eu lieu à Foz de Iguazú. Plus de 1 100 spécialistes venus de tous les pays des Amériques ainsi que de l'Europe et de l'Asie ont participé à ces assises. L'importance du IV^e Dialogue dans le processus mondial de préparation du Troisième forum mondial de l'eau prévu au Japon en mars 2003 a été mise en relief. Le Gouvernement japonais a financé, par l'intermédiaire de l'UDSMA, la participation des 30 points de convergence du Réseau. Cette participation se monte à EU\$80.000. À l'issue de ce dialogue, la Déclaration de Foz de Iguazú a été émise et les rapports techniques ont été publiés.

Planification pour l'adaptation au changement climatique global

Le projet "Caraïbe: Planification pour l'adaptation au changement climatique global (CPACC)" est entré dans sa quatrième année, et son achèvement est prévu en décembre 2001. En réponse à une requête de la région qui a demandé la mise en place d'un mécanisme permanent chargé d'étudier les questions ayant trait au changement climatique, l'UDSMA et l'Unité régionale exécutrice du projet CPACC oeuvrent en collaboration avec le Secrétariat de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) pour avancer l'établissement d'un centre sur le changement climatique pour les Caraïbes. En outre, tenant compte de l'accroissement de l'importance du changement, de la variété des climats, et de leur impact sur le développement durable des petits États insulaires, l'Unité, conjointement avec la Banque mondiale, met en œuvre le projet "Intégration de l'adaptation au changement climatique" aux projets de développement du Fonds mondial pour l'environnement (FME) PDF-B à titre de suivi du CPACC. Ce projet répondra aux besoins critiques des secteurs socio-économiques de la Caraïbe tel que le tourisme, l'énergie, la santé, l'agriculture et l'eau, en élaborant des plans stratégiques à long terme.

Projet de réduction des catastrophes dans les Caraïbes

L'UDSMA a exécuté le projet "Réduction des effets des catastrophes après le cyclone George (PGDM)", à Saint-Kitts-et-Nevis et à Antigua-et-Barbuda. Ce projet est financé par une subvention conjointe USAID/OEA se montant à EU\$1.5 million. À titre d'appui à la mise en place de plans et politiques à l'échelle nationale pour réduire les risques, le projet a achevé l'évaluation de la vulnérabilité de chaque pays ainsi que les évaluations des dangers découlant des marées, des tempêtes, des vents dangereux, de l'érosion du littoral, des sécheresses, des inondations insulaires et des dangers volcaniques.

Au moyen du Programme de formation en matière de conception de l'infrastructure côtière, de la construction et de l'entretien, (CDCM) financé par l'USAID, l'UDSMA a œuvré en collaboration avec la Faculté d'ingénierie de la University of the West Indies (UWI) pour élaborer un programme de formation à l'intention des ingénieurs dans le domaine de la conception, de la construction et de l'entretien de l'infrastructure côtière.

Réduction des catastrophes en Amérique centrale

En janvier 2001, a été mise en route la cinquième étape du Projet "Alerte avant les inondations et réduction de la vulnérabilité des petites vallées de l'Amérique centrale", en coordination avec la Fédération des municipalités de l'Isthme centraméricain, le Centre de coordination pour la prévention des catastrophes naturelles en Amérique centrale (CEPREDENAC), et le Comité régional des ressources hydriques de l'Isthme centraméricain.

L'UDSMA a entrepris l'exécution du projet "Réseau d'observation du niveau des eaux en Amérique centrale" (RONMAC), financé par l'USAID, par l'intermédiaire de l'Administration nationale des océans et de l'atmosphère (NOAA), dans le cadre de la réponse aux effets du cyclone Mitch dans quatre pays d'Amérique centrale.

Au titre du programme "Réduction de la vulnérabilité du secteur de l'éducation", a été tenu l'atelier "Reconstruction des écoles en Amérique centrale", et a été conçu le plan continental pour la réduction des catastrophes dans le secteur de l'éducation (EDUPLANhemisférico), avec la participation des institutions qui fonctionnent au niveau communautaire, éducatif, administratif et/ou géographique.

L'UDSMA, le Secrétariat à l'intégration économique d'Amérique centrale (SIECA), et le CEPREDENAC, ainsi que le Département des transports des États-Unis (USDOT) ont mené à bien l'"Étude sur la vulnérabilité des grandes routes d'Amérique centrale face aux risques naturels".

Couloirs commerciaux

Le Programme de formation et de recherche, du Projet de développement des couloirs commerciaux (PROCORREDOR) est actuellement constitué des projets régionaux de formation et de recherche sur le terrain portant sur des sujets complémentaires en vue de conseiller les gouvernements, mener des consultations avec le secteur privé, et préparer la prochaine génération de spécialistes du développement de couloirs commerciaux. Les centres qui collaborent avec le PROCORREDOR depuis l'Argentine, le Brésil, le Chili, le Costa Rica, l'Équateur, les États-Unis, le Honduras, le Pérou et l'Uruguay ont participé à la Conférence continentale sur la réduction de la vulnérabilité des couloirs commerciaux aux catastrophes socio-naturelles (TCC), qui a eu lieu à Mendoza (Argentine) en mars 2001.

Énergie renouvelable dans les Amériques

Le Secrétariat technique de l'initiative de l'énergie renouvelable dans les Amériques (EREA) a collaboré avec le Gouvernement de Sainte-Lucie dans le cadre de l'élaboration d'un Plan sur l'énergie durable (PES). Le PES a mis en place des politiques au moyen desquelles Sainte-Lucie transformera son secteur énergétique en vue de l'identification de sources locales d'énergie

renouvelable. Le Premier Ministre de Sainte-Lucie a présenté le PES à la considération de son Cabinet.

D'autre part, l'Unité a mené des activités au Guatemala grâce à l'appui reçu du Ministère de l'énergie pour l'analyse et l'élaboration des lois en matière d'énergie renouvelable. L'EREA qui est l'unité technique dirigeante dans l'établissement de l'initiative sur l'énergie et la connectivité rurale appuie l'examen et l'élaboration de normes en matière d'énergie renouvelable. L'EREA collabore avec l'Initiative sur l'énergie durable pour les îles conjointement avec le *Climate Institute* et *Winrock International*. Cette initiative mise en marche avec la collaboration de l'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement (AICD) a fourni des connexions de télécommunications, des ordinateurs et l'électricité pour les écoles et d'autres services communautaires dans les collectivités rurales.

UNITÉ INTERSECTORIELLE DU TOURISME

Créée par l'Instruction 96-7, l'Unité intersectorielle du tourisme promeut le développement interdisciplinaire du tourisme, renforce et stabilise la coopération pratique avec d'autres organisations régionales et internationales, donne une nouvelle impulsion au Congrès interaméricain du tourisme (CIT), et dirige les programmes de coopération technique et de formation à la promotion du développement durable dans les États membres.

Éducation et formation

Manuels éducatifs destinés aux écoles

En application du mandat du Programme interaméricain pour le développement durable du tourisme, l'Unité intersectorielle du tourisme a collaboré avec l'Organisation du tourisme de la Caraïbe (OTC) pour l'élaboration de manuels éducatifs destinés aux écoles primaires et secondaires. L'OEA a financé l'engagement de deux consultants qui ont achevé la publication "Modules de formation en matière de tourisme destinés aux écoles primaires". Un deuxième module destiné aux écoles secondaires a été achevé et est actuellement à l'impression.

Formation en matière d'éducation et de conscientisation en Amérique latine

Ce programme a pour objet d'éduquer les partenaires dans le domaine du tourisme au sujet de l'importance du tourisme en tant que denrée en Amérique centrale. Le programme est actuellement mis en œuvre en association avec la Continental Airlines et inclut le Honduras, le Costa Rica, le Guatemala, le Nicaragua, le Panama et le Belize.

Développement du tourisme

Pendant la période couverte par le présent rapport, l'Unité a achevé les négociations avec l'USAID et en mars 2001, cette dernière a approuvé le financement pour la mise en marche du programme de la petite industrie touristique commandité par cette Agence. Le programme de la petite industrie touristique a été conçu pour répondre à une performance déficiente et au bas taux de rentabilité des petites entreprises, car le marché requiert que les aspects environnementaux soient pris en compte dans la conception et à la gestion de l'industrie touristique.

Le programme reconnaît que les petites entreprises sont une composante importante de l'hébergement. et contribuent à la création d'emplois dans plusieurs pays membres de l'OEA. En outre, les petites entreprises représentent des investissements considérables de capitaux, dont une grande partie est fournie par des institutions financières nationales locales. Pendant l'étape couverte par le présent rapport, les interventions énumérées ci-après ont été enregistrées:

- *Élaboration des signes de catégorisations et des normes régissant les hôtels et les entreprises auxiliaires dans le secteur du tourisme.* Élaboration de signes de catégorisation et de normes régissant le sous-secteur hôtelier, en ne perdant pas de vue que les petits hôtels sont le principal groupe ciblé. Le projet a pour objectif l'identification par les centres hôteliers du type de produit qu'ils offrent sur le marché. À cette fin, des réunions ont été tenues avec des

techniciens, des agents de voyage, des voyagistes, et d'autres partenaires de l'industrie du tourisme. La deuxième phase prévoit l'échange de ces informations avec le secteur hôtelier en 2002 et l'adoption des signes de catégorisation et des normes qui permettent de mieux catégoriser les hôtels, d'augmenter leur potentiel de marché en fonction de la demande des voyagistes d'Europe et d'Amérique du nord. Une autre composante de ce projet se focalisera sur la mise en place de normes pour l'opération des attractions touristiques, et il est prévu que ces activités seront menées en collaboration avec les ministères et les institutions régionales chargés de l'activité touristique.

- *Mise au point d'un système de gestion de l'environnement.* Cette composante se focalise sur l'utilisation de l'eau et de l'énergie, sur l'écoulement et la gestion des déchets solides par les hôtels et d'autres entreprises du secteur. L'objectif de ce système est de réduire les coûts opérationnels et d'attirer des touristes qui cherchent à passer leurs vacances dans des lieux respectueux de l'environnement. Le projet-pilote a été mis en œuvre dans les pays de l'Organisation des États de la Caraïbe orientale et à la Barbade. L'Unité intersectorielle du tourisme espère achever 200 inspections en 2002. Ces inspections seront entreprises avec la collaboration de l'Alliance caribéenne pour le tourisme durable (CAST, selon son acronyme anglais).

Système d'information et de transfert des technologies

Mise en place d'un système basé sur Internet

Ce système est développé pour donner aux hôtels et aux autres entreprises participant dans le programme de la petite entreprise touristique un espace plus important sur le marché. La partie centrale de ce projet est le Portail www.Caribbeanexperiences.com, qui sera utilisé pour aider les hôtels et les autres entreprises touristiques à distribuer leurs produits *en ligne*.

Assistance en matière de technologie

Plus de 400 hôtels et treize pays sont arrivés à améliorer leur technologie informatique, par exemple, en créant des pages web pour commercialiser et systématiser certaines opérations administratives comme la comptabilité et le système de réserves. Le projet a bénéficié de la participation de Net Corps America et de Net Corps Canada et de leur personnel hôtelier dans un programme de formation en matière de gestion offert à travers des services exécutifs étrangers canadiens (CESO, selon son sigle anglais).

Lancement de la page web "Caribbeaninnkeeper.com"

Ce projet offre aux hôteliers et aux personnes travaillant dans l'industrie touristique des informations appelées à les aider à faire marcher les entreprises touristiques, et on peut y accéder à travers Internet. La création de cette page a été possible grâce à la collaboration de la Banque de développement des Caraïbes et de l'Association hôtelière de la Caraïbe. Pendant cette étape, le contenu et la présentation de la page web ont été améliorés.

Le centre virtuel de ressources a pour complément l'établissement de centres physiques de ressources dans les pays participant aux programmes de la petite industrie touristique. En février

2002, ont été inaugurés six centres, et on s'attend à inaugurer six autres centres à la fin de l'année. Les centres offriront des bandes vidéos et des matériels pour la formation, des ordinateurs, des téléviseurs et des enregistreurs de bandes vidéos.

Développement "d'outils" de construction

Ce projet comprend la production de pratiques optimales sous forme d'"outils" pour l'enseignement. Ceux-ci incluent l'amélioration des logements, la gestion environnementale et financière, la planification des affaires, la position des lotissements; des prix compétitifs et l'amélioration de la rentabilité. Il est prévu que l'application de certaines des pratiques dont la démonstration a été faite mène à une plus grande efficacité de la gestion des affaires dans le secteur touristique

Activités en Amérique centrale

L'Unité a appuyé les efforts visant au développement du tourisme en Amérique centrale dans trois domaines principaux:

- Conception, développement et élaboration d'une proposition de projet d'assistance régionale aux petits hôtels, analogue à celui qui est actuellement mis en œuvre dans la région des Caraïbes.
- Appui à la campagne de promotion de l'Amérique centrale en partenariat avec la Continental Airlines.
- Appui au Gouvernement du Panama dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans de développement régional au Panama, financé par l'Institut panaméen du tourisme.

Projet régional d'assistance aux petits hôtels

Par suite du succès du projet caribéen de petits hôtels, l'Unité a été invitée à œuvrer conjointement avec les gouvernements d'Amérique centrale, par l'intermédiaire de la gestion des projets touristiques (GEPROTUR), qui est chargée de la promotion et du marketing du Système d'intégration d'Amérique centrale (SICA) en vue de concevoir, de mettre en œuvre et de chercher un financement pour le projet centraméricain de développement des petits hôtels.

À travers le GEPROTUR, l'Unité a œuvré avec les bureaux nationaux du tourisme du Costa Rica, du Belize, du Nicaragua, du Honduras, du Guatemala et du Panama dans le cadre de la mise au point d'un projet qui doit être présenté pour étude à la Commission spécialisée non permanente pertinente de l'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement (AICD).

Récemment, le Directoire de l'Institut costaricain (ICT) a approuvé un montant de EU\$100.000 destiné à la mise œuvre d'un projet de développement du café et du tourisme, et a bénéficié de l'appui de l'Unité du développement durable du tourisme. Les buts de ce projet sont de diversifier la base économique de la province de Los Santos, et d'introduire le tourisme dans les petites communautés où est cultivé le café. Cette initiative a été favorablement accueillie surtout si l'ont tient compte de la chute des prix du café pendant l'année écoulée.

En outre, le Gouvernement du Guatemala, par l'intermédiaire de l'Institut guatémaltèque du tourisme (INGUAT) a présenté une proposition de projet et un projet d'accord avec le Secrétariat général de l'OEA. La proposition inclut le diagnostic et la détermination des besoins du programme d'assistance aux petits hôtels au Guatemala. Le Nicaragua a indiqué que son gouvernement serait disposé à fournir un certain montant pour financer et appuyer le démarrage de la mise en œuvre du projet. D'autres États membres de l'Amérique centrale se sont engagés à participer au projet mais jusqu'à présent ils n'ont pas pu obtenir un financement approprié.

Campagne de promotion avec la Continental Airlines

Cette année est la quatrième et la plus réussie de cette campagne de promotion parrainée par la Continental Airlines. Au cours des trois dernières années, le Programme a organisé des séminaires de promotion aux États-Unis, au Canada et dans les pays de destination, pour permettre aux agents de voyage de mieux connaître les produits touristiques des pays participants. Au cours de cette période, des groupes d'agents de voyage d'Amérique du nord ont été emmenés à El Salvador, au Costa Rica, au Guatemala, au Belize, au Honduras et au Panama où ils ont participé à des séminaires éducatifs afin de les préparer à mieux vendre les produits touristiques des pays. Pour la réalisation de ces programmes, les États membres ont pris en charge les frais des installations y compris la nourriture et le transport local; la Continental Airlines s'est chargée des voyages internationaux, et l'Unité intersectorielle du tourisme, de la logistique, de l'organisation, et de la gestion. Les ministres du tourisme des pays participants et le SICA ont également offert leur appui au programme, et en raison d'accueil favorable qu'a reçu ce Programme, il sera de nouveau réalisé en 2002.

Autres activités en Amérique latine

Pendant la période couverte par le présent rapport, l'Unité intersectorielle du tourisme a eu des entretiens avec l'Entreprise Maya, et lui a fourni un appui dans la présentation d'une proposition au CENPE qui a été reçue favorablement. Les entretiens se poursuivent avec le SICA et le Parlement centraméricain-PARLACEN- en vue de mener certaines activités conjointes.

Implication des populations autochtones dans le tourisme

Est actuellement en cours d'exécution un projet qui implique les populations autochtones de la Dominique, de Saint-Vincent-et-Grenadines et du Belize dans le secteur du tourisme. On s'attend que les recherches menées pendant l'étape d'analyse seront utilisées dans la conception d'un projet.

Tourisme sportif

Des études de marché ont été faites en vue d'élaborer un projet visant à maximiser les bénéfices et les incitations économiques du tourisme sportif.

Certification pour les travailleurs industriels

Le Secrétariat général de l'OEA a conféré une licence de l'Institut de l'éducation de l'Association américaine d'hébergement et d'hôtellerie en vue de l'utilisation de ses matériels d'enseignement et de certification, ainsi que de normes pour l'apprentissage et la certification des employés des hôtels. Étant donné que ces normes sont reconnues et acceptées internationalement, la

certification du personnel pourrait être utilisée par les hôtels comme un outil de marketing, en contribuant à l'amélioration des normes de l'industrie en général, avant tout dans le domaine du service au client.

Mécanismes institutionnels

Pendant la période couverte par le présent rapport, l'Unité intersectorielle du tourisme a participé à des conversations avec certaines institutions membres, telles que l'Organisation du tourisme de la Caraïbe, l'Association hôtelière de la Caraïbe, l'Alliance caribéenne pour le développement durable, l'Unité de gestion des ressources naturelles, du Secrétariat de l'Organisation des États de la Caraïbe orientale, le SICA, et le Centre épidémiologique de la Caraïbe (CAREC, d'après son acronyme anglais) et l'Université George Washington. En outre, l'Unité a commencé les préparatifs de la Première Réunion des ministres du tourisme organisée par le Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI) et du XVIII^e Congrès interaméricain du tourisme qui sera convoqué début 2002.

Plans pour le développement du tourisme – Panama

Au cours des huit dernières années, le Secrétariat général de l'OEA a appuyé le Gouvernement du Panama, à travers son Institut du tourisme, dans le développement et la mise en œuvre d'un plan directeur pour le tourisme au Panama et de toute une gamme de plans de développement régional. En dépit de l'utilité de ce plan, le consultant de l'Unité a indiqué la nécessité d'intensifier considérablement son action, voilà pourquoi le Gouvernement du Panama étudie actuellement la capacité du projet de se doter de la valeur ajoutée.

Au cours des quatre dernières années, le Gouvernement du Panama a financé cet effort étant donné qu'il n'a pas été possible de lever les fonds nécessaires pour que l'OEA contribue à ce projet. À l'expiration du dernier accord conclu au mois d'août, il a été décidé que le Gouvernement du Panama ne pourrait apporter davantage de fonds étant donné que l'OEA n'a pas pu fournir l'appui financier nécessaire.

UNITÉ POUR LA PROMOTION DE LA DÉMOCRATIE

L'Unité pour la promotion de la démocratie a été créée en vertu de l'Instruction N° 90-3 du 15 octobre 1990 conformément à la résolution AG/RES. 1063 (XX-O/90) de l'Assemblée générale. Elle est chargée de traduire dans les faits un programme d'assistance visant à préserver et à renforcer les institutions politiques et les processus démocratiques. L'Unité met en œuvre un plan de travail dans le cadre du Programme d'appui pour la promotion de la démocratie approuvée par la résolution CP/RES. 572 (882/91) du Conseil permanent.

L'Unité pour la promotion de la démocratie (UPD) a pour attributions: d'aider les États membres, sur leur demande, à perfectionner les institutions et les processus démocratiques; d'appuyer les activités visant à diffuser, à échanger de nouvelles connaissances sur les pratiques et valeurs démocratiques dans le Continent américain; d'encourager la mise en commun des expériences entre les institutions et les experts sur des sujets ayant trait à la promotion de la démocratie; d'organiser des missions d'observation des processus électoraux dans les pays qui le demandent, et de renforcer les initiatives de paix et de réconciliation nationale. Les activités de l'UPD s'inscrivent dans le cadre des orientations et des mandats des Sommets des Amériques et de l'Assemblée générale de l'OEA. L'UPD est dotée d'une structure organique qui inclut les secteurs programmatiques suivants: renforcement des institutions démocratiques; assistance technique dans le cadre des élections; informations et dialogue/forum démocratique; action intégrée contre les mines antipersonnel, et programmes spéciaux.

Renforcement des institutions démocratiques

Le Programme d'appui aux institutions législatives (PAFIL) de l'UPD a promu le dialogue et la coopération interparlementaire. Il a apporté un appui au renforcement et à la modernisation du pouvoir législatif dans le Continent américain. Il a collaboré à la création du Forum interparlementaire des Amériques (FIPA) dont la réunion constitutive a eu lieu en mars 2001 à Ottawa (Canada), et à la tenue de la première Réunion du Forum des présidents des pouvoirs législatifs de la région andine. Pendant la période couverte par le présent rapport, l'Unité a continué à remplir le rôle d'organe principal d'appui pour les questions techniques et de fond du Forum des présidents des pouvoirs législatifs de l'Amérique centrale et de la République dominicaine (FOPREL).

L'UPD a organisé, en collaboration avec le Parlement andin, le "Séminaire régional sur les stratégies et communications dans les Congrès". Elle a appuyé techniquement la Réunion de planification stratégique du FOPREL centraméricain, et a organisé un séminaire régional sur la technique législative. En novembre, elle a apporté une assistance pour l'installation définitive du Réseau andin d'information législative (RAIL) au siège central du Parlement andin, et a appuyé la Commission parlementaire mixte du MERCOSUR (CPC) pour la mise en place du réseau parlementaire d'information législative du MERCOSUR (RIIL). D'autre part, et en vue de créer et de diffuser de nouvelles connaissances relatives aux questions législatives, d'améliorer les pratiques parlementaires, l'UPD a appuyé l'élaboration de différentes études comparatives, et a contribué à la publication de cinq ouvrages en collaboration avec des institutions d'études supérieures du Continent américain

L'Unité a également organisé deux cours régionaux sur les parlements, la démocratie et l'intégration et deux séminaires de haut niveau, l'un sur la modernisation législative et l'intégration à l'intention des pays membres du MERCOSUR, et le deuxième sur la réforme politique et l'éthique parlementaire au Honduras. D'autre part, elle a appuyé les efforts de modernisation législative des Congrès du Guatemala, du Honduras, de l'Équateur et de la Province de Cordoba (Argentine).

Par l'intermédiaire de son Programme d'appui aux processus de décentralisation et de gouvernement local, l'UPD a fourni une assistance technique aux États membres dans le cadre des processus de renforcement du cadre normatif et institutionnel. En ce sens, elle a appuyé les organes politiques de l'OEA et le Gouvernement de Bolivie en organisant la "Réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés des politiques de décentralisation, de gouvernement local et de participation citoyenne au niveau municipal dans le Continent américain", qui a eu lieu à La Paz du 29 au 31 juillet 2001.

Le résultat principal de ces assises a été la "Déclaration de La Paz sur le renforcement des administrations régionales et municipales et de la participation de la société civile", par lequel a été créé le Réseau interaméricain de haut niveau pour la décentralisation, le gouvernement local et la participation citoyenne (RIAD). À l'issue de cette réunion, le Mexique a été désigné comme pays d'accueil de la prochaine réunion, et il a demandé que les fonctions de Secrétariat technique du Réseau soient exercées par l'UPD.

L'UPD a collaboré avec la Fondation interaméricaine des États-Unis en vue de l'organisation d'un forum intitulé "Édifier la démocratie à partir de la base", qui a réuni des spécialistes en matière d'élaboration de politiques appartenant aux cadres du gouvernement central et du gouvernement local ainsi qu'à la société civile, et le secteur universitaire de tout le Continent américain, outre les représentants des institutions internationales et des promoteurs du développement.

En Amérique centrale, le Programme a collaboré avec le Parlement centraméricain et l'Institut d'études politiques (INCEP) dans le cadre de l'organisation d'un Cours national au Nicaragua, et un cours sous-régional au Guatemala, et a analysé les processus de décentralisation dans cette région. Il a apporté son assistance technique à l'Assemblée législative du Costa Rica en vue de l'élaboration d'une loi sur la décentralisation et a encouragé la collaboration entre la Réunion spécialisée des municipalités et des mairies du MERCOSUR et la RIAD.

En tenant compte des mandats spécifiques énumérés à la section VI de la Charte démocratique interaméricaine "Promotion de la culture démocratique", l'UPD a mené des activités de formation, de consultation, de recherche et de publication dans le cadre d'un programme de promotion des valeurs et des pratiques démocratiques et a organisé des cours régionaux en vue de la formation des jeunes dirigeants. En ce sens, a eu lieu en juin à San Pedro de Macoris (République dominicaine) le IV^e Cours régional organisé à l'intention des jeunes dirigeants d'Amérique centrale et de la République dominicaine sur les institutions, les valeurs et pratiques démocratiques, en collaboration avec le Collège des Amériques de l'Organisation universitaire interaméricaine (COLAM/OUI) et différentes institutions sous-régionales et nationales.

En août a été dispensé le Troisième Cours andin sur l'analyse et le règlement des conflits politiques organisé à Bogotá avec la collaboration de la Pontificia Universidad Javeriana, l'AICD et le Gouvernement colombien. En novembre, a eu lieu le III^e Cours régional organisé à l'intention des

jeunes dirigeants du MERCOSUR au sujet des institutions, des valeurs et pratiques démocratiques. Ce cours a été parrainé par l'Université Alberto Hurtado, l'Institut national de la jeunesse du Ministère de la planification et de la coopération (MIDEPLAN) du Chili, et le COLAM.

En collaboration avec la Graduate School of Political Management de l'Université George Washington, l'UPD a tenu le premier séminaire international sur les stratégies de communication politique, qui a été organisé à l'intention de plus de 100 chefs et directeurs de communication des gouvernements centraux, des parlements, des gouvernements régionaux, les principales mairies des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, comme instrument pour améliorer la qualité du leadership démocratique, et la gestion gouvernementale dans les États membres.

En collaboration avec la Banque interaméricaine de développement, l'UPD a créé le Programme de formation des dirigeants démocratiques (CALIDEM) qui cherche à édifier un leadership démocratique à travers des cours nationaux. Pendant cette première année a été achevée la conception du cadre théorique et opérationnel du programme, et a été entamé le processus d'appel d'offres en vue de l'organisation de quatre cours nationaux pendant le premier trimestre de 2002. L'UPD a aidé l'Institut Luis Carlos Galán pour le développement de la démocratie dans le cadre d'un programme de formation auquel ont participé plus de 600 jeunes bogotanas.

L'UPD a fourni ses services consultatifs et son appui à la création du Réseau de jeunes pour la démocratie (JPD), institution centraméricaine à but non lucratif, qui est dotée de sections nationales composées des diplômés des cours régionaux de l'UPD, dans le but de promouvoir la démocratie dans leur pays. En collaboration avec les institutions d'études supérieures, l'UPD a entamé des recherches pour créer des nouvelles connaissances sur les institutions, les valeurs et les pratiques démocratiques et sur le rôle des différents acteurs du système politique démocratique qui serviront de référence pour les cours du Programme. L'UPD a également publié l'ouvrage "Stratégies de communication pour les gouvernements" et a monté un programme de télévision sur la Charte démocratique interaméricaine et la promotion de la culture démocratique.

Assistance technique à l'occasion des élections

Pendant la période 2001-2002, le secteur de l'assistance technique dans le cadre des élections s'est focalisé sur le renforcement des institutions et systèmes électoraux au moyen des conseils et de l'assistance pendant les élections, ainsi que sur la réalisation des travaux de recherche visant à renforcer les régimes électoraux du Continent américain.

En 2001, l'UPD a appuyé les efforts de l'Équateur, du Guatemala, du Honduras et du Paraguay en vue de renforcer leur régime électoral et a coopéré à la conception d'actions et de stratégies qui encourageaient le recours aux instruments et procédures plus appropriés dans le domaine de l'organisation des élections. Dans les pays de la région andine, de l'Amérique centrale et des Caraïbes, l'UPD a poursuivi la mise en œuvre des programmes de modernisation des mécanismes électoraux en utilisant la technologie de pointe développée par les experts de l'Unité. Cette technologie permet d'articuler l'automatisation de façon totale ou partielle dans les différentes phases qui interviennent au cours d'un processus électoral y compris le vote, le comptage et le dépouillement des scrutins, et la transmission ainsi que la somme des résultats des élections.

De même, l'UPD a oeuvré à la mise en place et à l'exécution des programmes dans le domaine du registre de l'État civil, qui ont eu pour objectif de moderniser les institutions et processus d'enregistrement, au moyen de l'établissement des procès-verbaux, de l'évaluation des structures administratives, des études de réforme éventuelle du cadre juridique, de l'appui technologique pour les procédures d'inscription, de notification et de contrôle, de formation des fonctionnaires, de campagnes de promotion sur l'utilisation des données statistiques et de la redéfinition des objectifs du système.

L'UPD a appuyé la première expérience de coopération horizontale entre les organisations électorales du Continent américain (Brésil-Paraguay) dans le domaine de l'automatisation. Cette expérience a démarré le Plan pilote de vote électronique qui a débouché sur l'informatisation à tous les niveaux de l'administration électorale et sur son application pendant les dernières élections municipales du Paraguay. Ceci a impliqué l'utilisation des urnes électroniques brésiliennes dans un processus de vote organisé pour une population d'électeurs de 34 000 personnes.

Dans le domaine de la participation et de l'éducation civique électorale, ont été organisés des ateliers et des séminaires au Guatemala et au Honduras, et a été conçue une campagne de diffusion par l'intermédiaire des médias, dans le but d'appuyer le développement d'une culture politique démocratique, et de garantir la participation citoyenne dans les processus électoraux.

En ce qui a trait aux recherches et aux études, l'UPD a entamé la conduite d'une étude comparée dans le cadre interaméricain, au sujet des procédures appliquées aux processus électoraux. Dans ce but, ont été tenues des réunions de travail avec des experts en la matière, et a été entamée l'élaboration de la base de données et du site Internet de l'initiative.

Information et dialogue/Forum démocratique

L'UPD a recueilli et diffusé des informations par les voies électronique et écrite au sujet de ses activités et sur le thème général de développement démocratique dans le Continent américain, en vue d'augmenter la disponibilité de données critiques, détaillées et opportunes sur ces thèmes, et de les rendre accessibles à l'audience la plus large possible. L'UPD a augmenté les informations disponibles sur la page Internet en y incluant la consolidation des informations et documents ayant trait à la Charte démocratique de l'Organisation adoptée récemment, et l'établissement des liaisons avec les sites de toutes les observations des élections organisées par l'OEA et plusieurs des projets spéciaux de l'UPD.

De même, l'UPD a oeuvré dans le sens de l'accessibilité de nouvelles bases de données et de leur interactivité avec le site sur Internet comme par exemple dans le cas d'une base de données qui inclut une liste d'experts en matière de démocratie dans le Continent américain. Elle a continué à collaborer avec le Centre d'études latino-américaines, de l'Université Georgetown, en vue de la mise en place de la "Base de données politiques des Amériques", une source de ressources universitaires, de documents de base et de données statistiques sur les questions se rapportant à la démocratie.

L'Unité a publié des rapports sur les observations des élections et des rapports spéciaux ainsi que des rapports sur les activités et séminaires qu'elle a organisés, et a mis en place un bulletin électronique dénommé *UPDate*. Ce dernier qui a été diffusé en anglais et en espagnol parmi les Missions permanentes et les Missions d'Observateurs permanents, le Secrétariat général de l'OEA et

une liste de contacts à vocation de promotion de la démocratie, et contient les dernières nouvelles sur les missions d'observations des élections, les cours, les séminaires, les forums, les publications et les autres activités de l'UPD.

Dans le cadre du Forum démocratique de l'Unité, ont été menés des séminaires et réunions pour approfondir le dialogue et l'échange des informations sur des thèmes liés au développement démocratique. Les 20 et 21 février 2001, a eu lieu une conférence sur les pays favorables sur l'initiative de la Communauté des démocraties sur "Le rôle des organisations multilatérales et régionales dans la promotion et la défense de la démocratie". La réunion a créé le terrain favorable au dialogue et à la mise en commun des expériences entre les organisations régionales et multilatérales de diverses régions du monde sur leur rôle et l'appui à la démocratie.

En octobre 2001, a eu lieu à Tegucigalpa le forum "Démocratie, gouvernance et élections au Honduras". De même, les 13 et 14 décembre, dans le cadre du forum démocratique et pour appuyer les principes de la Charte démocratique et le mandat du dernier Sommet des Amériques, a été organisée à Miami, Floride, une première réunion de ces assises dénommées "Forum interaméricain sur les partis politiques". Ces assises ont réuni des représentants des partis politiques, des universitaires, des représentants gouvernementaux et des ONG qui ont été encouragés à entamer une réflexion sur l'état des systèmes des partis politiques dans les Amériques, et de tracer les directives d'action visant leur amélioration et leur affermissement.

Action intégrale contre les mines antipersonnel (AICMA)

Dans le cadre de son mandat visant à appuyer la réconciliation nationale et le renforcement de la paix, à travers son Programme d'action intégrale contre les mines antipersonnel, (AICMA), l'UPD a continué d'épauler les actions "anti-mines" dans le Continent américain et d'apporter son appui en vue de la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa par ses États parties. En particulier, l'AICMA a appuyé les activités de déminage en Amérique centrale, plus spécifiquement au Costa Rica, au Guatemala, au Honduras et au Nicaragua, et a étendu ses activités au Pérou et en Équateur. Les éléments critiques de cet appui demeurent le financement et la consultation technique, cette dernière fournie par l'Organisation interaméricaine de défense.

Grâce aux progrès réalisés en Amérique centrale en matière de déminage, la phase finale tire à sa fin au Honduras, et ce pays deviendra le premier pays du Programme libre de mines antipersonnel y compris les mines stockées. En 2001, le programme de l'AICMA a appuyé le Gouvernement du Nicaragua dans le cadre des préparatifs de la Troisième Réunion des États parties à la Convention d'Ottawa qui a eu lieu à Managua en septembre. La réunion s'est focalisée sur le renforcement et la diffusion des activités de déminage appuyées par l'OEA qui ont pour objectif de transformer le plus tôt possible le Continent américain en une zone libre de mines antipersonnel.

Le leadership de l'OEA, en appui à la Convention d'Ottawa (Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction), est reflété dans l'assistance du Programme de l'AICMA dans le cadre de la destruction des mines stockées par différents États membres. Cette assistance s'est concrétisée sous forme de l'initiative dénommée "Le défi de Managua", dans le cadre duquel ont été détruites, de janvier à septembre 2001, plus de 500 000 mines, ce qui signifie l'élimination totale des stocks de mines au Pérou et en Équateur, et laissant 46 000 autres qui devront être détruites par le Nicaragua en 2002. Les

Gouvernements du Canada et de l'Australie ont rempli un rôle essentiel dans cette initiative, grâce au programme qui encourage à apporter 1 dollar américain pour chaque mine éliminée.

Pour répondre intégralement aux besoins de la population touchée, l'OEA a appuyé en 2001 le Programme d'assistance aux victimes des mines et engins non explosés, qui a apporté une assistance à plus de 340 victimes en Amérique centrale, dont la majorité se trouve au Nicaragua. Sans ce programme, bon nombre de ces individus ne recevraient aucun type de rééducation et ne pourraient pas être réintégrés effectivement comme membres productifs de leurs communautés.

Le programme de l'AICMA a également mis en oeuvre au Nicaragua le Système de gestion de l'information pour les activités relatives aux mines (MISMA) avec l'appui des Nations Unies, MISMA a servi de banque de données de base pour la hiérarchisation des activités de déminage, l'éducation préventive et les efforts d'assistance aux victimes, et sera utilisé pour mener une étude détaillée de l'impact socio-économique exercé sur les régions affectées par les mines.

Programmes spéciaux

L'UPD a mis en place et exécuté divers programmes et effectué plusieurs missions spéciales dans différents pays du Continent américain comme le Programme d'appui au processus de paix au Guatemala; le Programme de collaboration technique pour la paix et la réinsertion au Nicaragua; et l'Agence spécialisée pour le programme national de gouvernance (PRONAGOB, Bolivie).

Dans la catégorie de programmes spéciaux citons également l'observation des élections (Missions d'observation des élections - MOE) de l'Organisation qui est l'une des tâches les plus visibles exerçant un impact immédiat de l'UPD. Tout au long de 2001, l'UPD a organisé et mené à bien des missions d'observation des élections au Guyana, au Honduras, au Nicaragua, au Pérou et à Saint-Vincent-et-Grenadines. Ces missions ont contribué considérablement à l'accompagnement des différents processus électoraux, en ayant recours à une méthode d'observation intégrale.

De même, l'UPD a établi un programme visant à appuyer les États membres intéressés à la promotion du dialogue et au règlement pacifique des conflits internes. Le programme vise à soutenir des initiatives gouvernementales et celles de la société civile pour promouvoir le dialogue, réaliser des consensus, et résoudre pacifiquement les conflits sociaux. De même, ce programme fournit une assistance pour la conception et la facilitation du processus de dialogue public, de gestion des conflits et d'institutionnalisation de systèmes de règlement.

Au nombre des activités menées en 2001, nous pouvons également citer l'appui technique de l'UPD aux Bureaux du Secrétaire général et du Secrétaire général adjoint dans leurs efforts de négociation politique en Haïti. De même, l'UPD a oeuvré dans la conception de processus sous-régionaux de mise en commun des expériences en matière de dialogue politique, et continue de recevoir des demandes d'assistance dans ce domaine émanés de plusieurs États membres.

BUREAU DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT

Dans le cadre de l'article 115 de la Charte de l'OEA, et conformément à l'action et la politique tracées par l'Assemblée générale et par les résolutions des Conseils, le Bureau du Secrétaire général adjoint remplit le rôle de Secrétariat du Conseil permanent, fournit des services consultatifs au Secrétaire général et accomplit les missions que celui-ci lui confie.

Le Bureau du Secrétaire général adjoint a fourni un appui technique et opérationnel à la trente et unième Session ordinaire de l'Assemblée générale tenue à San José de Costa Rica; à la vingt-huitième Session extraordinaire de l'Assemblée générale qui s'est réunie à Lima, aux XXIII^e et XXIV^e Réunions de consultation des ministres des relations extérieures qui ont eu lieu au siège de l'Organisation, ainsi qu'aux travaux préparatoires à la trente-deuxième Session ordinaire de l'Assemblée générale prévue à la Barbade en juin 2002.

Pour donner suite à l'Instruction 97-2, le Bureau du Secrétaire général adjoint a coordonné et supervisé les Services suivants: le Secrétariat aux conférences et réunions; le Secrétariat exécutif de la Commission interaméricaine des femmes (CIM); la Bibliothèque Colomb; l'Institut interaméricain de l'enfance (IIN); le Musée des Amériques; le Comité interaméricain sur les situations de crise et les bureaux hors siège de l'OEA. Il a coordonné les relations de coopération avec l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées, les organes du Système interaméricain; l'Association des États des Caraïbes, et le Système d'intégration centraméricain (SICA) entre autres. Il s'est acquitté de tâches spécifiques de coordination avec la Communauté des Caraïbes (CARICOM), la Banque interaméricaine de développement (BID) et la Banque mondiale dans le cadre de la situation d'Haïti.

Pour répondre à la volonté exprimée par les États membres, ce Bureau a apporté sa contribution aux efforts que le Secrétaire général a accomplis dans sa recherche de solutions à la crise politique et institutionnelle que traverse Haïti. Il a organisé à des réunions du Groupe des Amis d'Haïti et y a participé. En outre, le Bureau a coordonné la mission de vérification internationale pour le Honduras et le Nicaragua détachée par l'OEA, et a aidé le Bureau du Secrétaire général dans le processus de négociation pour le règlement pacifique du conflit territorial opposant le Belize au Guatemala.

Le Secrétaire général adjoint, en sa qualité de Secrétaire du Conseil permanent et de ses organes subsidiaires, a collaboré avec les représentants des pays membres et des pays Observateurs dans les préparatifs et la tenue de 23 réunions ordinaires, 8 séances extraordinaires et 6 séances protocolaires ainsi qu'à une réunion conjointe du Conseil avec la CEPCIDI. Il a également assuré le suivi des travaux des commissions et des groupes de travail du Conseil permanent qui ont tenu plus de 130 réunions pendant la période à l'étude.

Simulation de l'Assemblée générale de l'OEA

Les simulations de l'Assemblée générale ont pour objectif d'aider les étudiants lycéens et les universitaires à mieux connaître l'Organisation, ses programmes et ses processus décisionnels. C'est pour cette raison et dans cette perspective, que le Secrétariat a apporté son appui à la tenue de la simulation de l'Assemblée générale (Modèle Maya) du 8 au 13 avril 2001 à Washington, D.C.

Il a également prêté son appui à la XXI^e Session ordinaire de la simulation de l'Assemblée générale de l'OEA organisée à l'intention des universités du 29 avril au 4 mai 2001, à San Martín de los Andes (Argentine), à laquelle ont participé 350 étudiants et 32 professeurs venus des universités argentines, et de plusieurs pays membres de l'Organisation. Avant la tenue de cette simulation, des programmes de formation et d'apprentissage ont été organisés à l'intention des enseignants et des étudiants de différents pays en préparation à ces assises.

Au siège de l'OEA, le Secrétariat a fourni son assistance technique et logistique à 300 étudiants et 35 professeurs venus de 27 institutions supérieures des États-Unis et du Mexique qui ont participé à la XX^e Session ordinaire de la simulation de l'Assemblée générale de l'OEA organisée à l'intention des lycéens du 28 novembre au 1^{er} décembre 2001.

BUREAUX HORS SIÈGE DE L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

Les bureaux hors siège de l'OEA appuient l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes de coopération technique de l'Organisation dans le pays où ils sont installés. Ils représentent le Secrétariat général, prêtent leur appui aux autres activités de l'Organisation et contribuent à la diffusion de ses buts.

En vertu d'un mandat donné par l'Assemblée générale lors de sa trente et unième Session ordinaire, le Bureau du Secrétaire général adjoint et le Sous-secrétariat à la gestion ont mené une étude de ces bureaux. Cette étude a bénéficié des contributions et de la collaboration des directeurs des bureaux hors siège de l'OEA. Le rapport sur cette étude a été présenté au président du Conseil permanent le 21 novembre 2001 (CP/doc.3532/01). Dans les paragraphes qui suivent sont fournies des informations sur les principales activités menées par les bureaux hors siège de l'Organisation:

Appui administratif et logistique fourni aux organes de l'OEA

Les bureaux hors siège ont aidé plusieurs secteurs de l'OEA à exécuter des programmes et des projets approuvés dans les pays concernés et ont participé à l'appui apporté au Programme de bourses de l'OEA et aux boursiers qui y participent. Ces bureaux se sont chargés de la publication des annonces de bourses, ont fourni des conseils aux postulants sur le processus de réception et d'acheminement des demandes de bourses, et des informations sur l'octroi des bourses et le contrôle de leurs progrès.

Les bureaux hors siège de l'OEA ont encouragé la coopération technique entre l'OEA et ses États membres en collaboration avec l'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement (AICD). Plusieurs de ces bureaux ont offert d'aider à l'élaboration de projets présentés à l'AICD et ont entretenu des contacts périodiques avec les représentants résidents des gouvernements donneurs ainsi qu'avec les organisations régionales et multilatérales, afin de faciliter la mise en œuvre des projets en cours et des projets qui seront réalisés à l'avenir.

Dans ce contexte, les bureaux hors siège se sont acquittés de tâches administratives qui ont impliqué, par exemple, l'aide apportée au Secrétariat aux conférences et réunions, les préparatifs de l'Assemblée générale par le bureau hors siège de l'OEA au Costa Rica, ainsi que les mesures préparatoires aux conférences et ateliers de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD), de la Commission interaméricaine des femmes (CIM), de l'AICD, et des unités du Secrétariat général de l'OEA. Ces tâches ont également inclus la représentation du Secrétariat général à des ateliers, conférences et symposiums, ainsi qu'à d'autres événements en qualité officielle.

Appui à la coopération

Les bureaux hors siège de l'OEA ont effectué des paiements importants au nom de différents secteurs du Secrétariat général pour des projets exécutés dans les États membres, et dans certains cas ils ont supervisé la mise en œuvre de ces projets. De même, ces bureaux ont apporté leur appui à la Zone de libre-échange des Amériques dans le cadre de séminaires, d'ateliers et de réunions de formation.

Citons au nombre des organes spécifiques qui ont reçu cet appui: l'AICD, le bureau de la science et de la technologie (OCyT); la CICAD; la CIM; la Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL); l'Unité sur le commerce; l'Unité du développement social et de l'éducation (UDSE); l'Unité du développement durable et de l'environnement (UDSMA); l'Unité intersectorielle du tourisme; l'Unité pour la promotion de la démocratie (UPD); la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH); l'Institut interaméricain de l'enfance (IIN), et le Secrétariat exécutif au développement intégré (SEDI).

Les activités suivantes ont été menées:

- a. Lutte contre la drogue – soutien des efforts déployés par la CICAD dans l'élaboration et/ou la modernisation des plans nationaux antidrogues.
- b. Promotion des droits de la femme – collaboration avec la CIM dans la défense d'un traitement égal de la femme dans les secteurs public et privé.
- c. Renforcement de la démocratie – collaboration avec l'UPD en vue de l'augmentation de la participation citoyenne au processus politique au moyen de missions d'observation des élections, de processus de paix et du renforcement des institutions démocratiques.
- d. Renforcement du libre-échange – appui à l'Unité sur le commerce pour la participation des États membres aux négociations de la ZLEA et la coopération technique connexe.
- e. Protection de l'environnement – appui aux activités de l'UDSMA dans la stimulation du développement durable, avec un accent sur la préservation de l'environnement.
- f. Défense des droits de l'homme – facilitation de la tâche de la CIDH pour appuyer les citoyens victimes des violations des droits de l'homme.
- g. Développement du tourisme – collaboration avec l'Unité intersectorielle du tourisme dans l'amélioration de l'infrastructure touristique locale et l'encouragement du potentiel local, particulièrement le Projet de durabilité du tourisme dans la région des Caraïbes.
- h. Encouragement de l'éducation – appui aux différents secteurs du Secrétariat général pour améliorer les conditions d'éducation dans la région.

Échange des informations

En collaboration avec le Département de l'information/le Bureau des relations extérieures, les bureaux hors siège ont tenu lieu d'agents dans l'échange des informations entre les États membres. Les bureaux hors siège ont recueilli et diffusé des informations auprès des organismes gouvernementaux pertinents (locaux, régionaux et internationaux), auprès des ONG et des agences de presse. Ils ont aussi organisé des séminaires et des ateliers dans les pays où ils sont installés afin d'assurer la connaissance de divers programmes d'assistance technique de l'OEA qui sont exécutés dans les pays. Les bureaux hors siège ont également assuré le suivi de l'évolution politique et économique dans les États membres respectifs et ont fourni des renseignements aux secteurs pertinents du Siège.

Les informations ont été échangées à deux niveaux: formel et officieux. Plusieurs bureaux hors siège ont oeuvré avec les services de l'information des différents gouvernements pour élaborer

des communiqués de presse diffusés par la presse écrite et parlée. En matière d'information, les bureaux ont mené les activités suivantes:

- Réunions périodiques avec les bureaux nationaux de liaison (ONE) pour l'examen des projets de développement en cours et les projets qui seront exécutés à l'avenir.
- Distribution de formulaires de demandes de bourses de l'OEA ainsi que des informations sur les programmes de bourses au niveau des premier et deuxième cycles des études supérieures, et du développement professionnel.
- Diffusion du matériel produit par le Département de l'information ainsi que le Magazine *Américas* auprès du public local, des secteurs privé et public ainsi que des ONG.
- Annonce des visites de travail du personnel de l'OEA.

Coopération avec les autres donateurs

La majorité des bureaux hors siège ont entretenu un dialogue permanent avec les bureaux locaux des donateurs internationaux et avec les organisations multilatérales afin de renforcer la coordination entre la communauté locale des donateurs. Les bureaux hors siège ont participé à des réunions mensuelles ou trimestrielles de la communauté locale des donateurs et ont fourni sur demande des informations à des missions de donateurs et de fonctionnaires d'autres gouvernements en visite. La coordination la plus étroite est celle qui a été instituée entre l'OEA et les organismes du Système interaméricain et dans les secteurs dans lesquels les programmes de coopération revêtaient une importance capitale pour certains États membres de l'Organisation.

Mandats du Sommet des Amériques

Le Bureau de suivi des Sommets a reconnu qu'une meilleure orientation des secteurs pertinents du Secrétariat est nécessaire pour assurer une utilisation plus effective des bureaux hors siège dans la mise en oeuvre des mandats des Sommets des Amériques. C'est pour cette raison que le Bureau de suivi des Sommets et le bureau du Secrétaire général adjoint mettront en place des activités spécifiques en vue d'une utilisation plus efficace des bureaux dans la mise en oeuvre de ces mandats.

SECRETARIAT AUX CONFÉRENCES ET RÉUNIONS

Ce Secrétariat a été créé par l'Instruction N° 97-2, pour donner suite aux résolutions AG/RES. 954 (XVIII-O/88) et AG/RES. 1381 (XXVI-O/96). Il a pour mission d'harmoniser et d'améliorer les services de conférences prêtés par le Secrétariat général. Le Secrétariat se compose du bureau du Directeur et de trois divisions: le Service des conférences, le Service des langues et le Service des documents et de l'information.

Pendant la période couverte par le présent rapport, le processus de modernisation entamé en 1997 s'est poursuivi et l'horizon du Secrétariat des conférences et réunions s'est élargi comme il est indiqué dans les paragraphes qui suivent.

Gestion des conférences et réunions

Le Secrétariat aux conférences et réunions a collaboré avec le secteur de la gestion à la mise en place de procédures pour les services de gérance, de déroulement des réunions, d'exécution du budget, d'amélioration des installations, et du matériel et de passage au Système OASES 11i. Dans le secteur du développement et des opérations de logiciels, le Secrétariat a oeuvré avec le Département des systèmes pour consolider une plate-forme informatisée intégrée de services. Dans ce but, il a mis au point une version plus perfectionnée, plus simple et plus intuitive du Système d'administration des documents IDMS, ainsi que de nouvelles versions des systèmes informatisés du calendrier des événements et réunions, et de réservation des salles auxquels on peut avoir accès à distance par Internet. Les opérations des trois logiciels ont été intégrées pour permettre aux représentants des États membres d'obtenir, en consultant le calendrier des réunions, les documents correspondants via Internet. La mise en place d'une base de données est également en cours. Celle-ci sera constituée par les logiciels existants comme mécanisme de suivi administratif des services et des dépenses.

Service des conférences

Dans le secteur des conférences, le Secrétariat a apporté un appui logistique à l'organisation et à la tenue d'environ 500 réunions. Au Siège, ont eu lieu 274 réunions des organes politiques et techniques, du Conseil permanent et de ses organes subsidiaires; du CIDI et de ses organes subsidiaires; et des autres organes, institutions spécialisées comme la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH); la Commission interaméricaine des femmes (CIM); la Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL); la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD), et l'Institut interaméricain de l'enfance (IIN). Dans les États membres, ont été organisées 233 réunions, telles que la XXXI^e Session ordinaire de l'Assemblée générale, la XXVIII^e Session extraordinaire de l'Assemblée générale, la VI^e Réunion ordinaire du CIDI, la XXX^e Réunion de la CICAD, la II^e Réunion des ministres de l'éducation, la XII^e Conférence interaméricaine des ministres du travail, des réunions techniques de la CIDH, de la CITEL, de la CICAD et d'autres réunions qui ont entraîné la mobilisation de ressources humaines et technologiques et de leur transport du siège de l'OEA aux pays d'accueil des réunions. Au cours de cet exercice, le Secrétariat a actualisé un calendrier semestriel des réunions de l'Organisation qui servira d'instrument pour la rationalisation de l'utilisation des ressources nécessaires aux services des conférences.

Service des langues

Le Secrétariat aux conférences et réunions a élargi sa politique de rénovation de matériels et de logiciels tels que TRADOS, qui a été actualisé et amélioré afin de raffiner et d'accélérer le processus d'appui à la traduction grâce à un système intégré de rapprochement des termes. En outre, le glossaire informatisé de l'OEA a été mis en marche dans les quatre langues officielles, et il est actualisé sur une base continue. Afin de faciliter l'accès des traducteurs extérieurs aux ressources du Service des langues, a été créé un Portail du Secrétariat aux conférences et réunions sur Internet. Grâce à ce Portail, le traducteur a accès à une bibliothèque électronique comportant des matériels de référence et peut retrouver ces informations de n'importe quelle partie du monde. En outre, la liste des traducteurs et des interprètes extérieurs a été sensiblement allongée de façon significative avec l'addition de professionnels de tout le Continent américain groupés par domaine de spécialisation. Grâce à cette addition qui a permis l'augmentation du nombre des traducteurs et interprètes résidant dans les États membres, des économies importantes pourront être réalisées lorsque les réunions sont tenues hors siège.

Documents et information

Le Secrétariat a rénové les matériels obsolètes de reproduction des documents afin de maintenir les normes de haute rapidité et d'efficacité que requiert l'Organisation. Pendant l'exercice à l'étude, ont été reproduits 5 700 documents représentant un total de 5 500 000 pages imprimées, ce qui signifie des économies pour l'Organisation. De même, ce Service a appuyé les secteurs du Secrétariat général, les Missions permanentes et les Missions des Observateurs permanents qui ont eu besoin des services de publication de documents, de matériels d'information, d'impression des invitations, des catalogues et des insignes.

Le Secrétariat a d'autre part mis en marche un service de distribution électronique à toutes les Missions permanentes et à toutes les Missions d'Observateurs ainsi qu'aux bureaux hors siège de l'OEA. Il a également étoffé l'archivage des informations et de la gestion des documents au moyen d'un système IDMS, logiciel qui permet un contrôle précis des documents depuis leur établissement jusqu'à leur sauvegarde finale. À la fin de la période couverte par le présent rapport ont été classés et archivés 29.179 documents dont 85.000 documents publiés en version originale ou en deux ou plus de deux des quatre langues officielles.

MUSÉE D'ART DES AMÉRIQUES

Le Musée d'art des Amériques a été créé en 1976 en vertu d'une résolution du Conseil permanent pour encourager l'étude de l'art des Amériques, augmenter les échanges interaméricains, et stimuler l'intérêt qu'on lui porte et promouvoir la production artistique dans le Continent américain.

Le Musée d'art des Amériques, grâce à ses expositions, ses collections, ses programmes éducatifs et ses services de référence, promeut et fournit des informations sur l'art du Continent américain. Parmi ses activités les plus marquantes pendant la période que couvre le présent rapport, citons les suivantes:

Expositions

Pendant cet exercice 8 expositions ont été organisées. Dans le Musée ont été présentés: *Récords Permanentes y Personales: 17 Fotografos de América del Sur; De lo Clásico a lo Moderno: Re-Descubriendo la Figura Humana en la Colección Permanente; Imaginación Artística en la Cerámica: Ceramistas Contemporáneos de los Estados Unidos; y Tradiciones en Blanco y Negro* de Jeannie Thib du Canada.

Dans la Galerie ont été présentés: *Pinturas* de Marcelo Legrand, de l'Uruguay; *Estereoretratos* de Bernardo Krasniansky, du Paraguay; *Cabinas de Curiosidades: Dibujos y Grabados* de José Antonio Suárez, de Colombie; y *Rumbos Eclécticos* de Elvis López, de Aruba. Plusieurs expositions ont retenu l'attention de la presse locale parmi lesquelles l'exposition de la collection permanente qui a fait l'objet d'un article dans le supplément *Weekend* du *Washington Post* (24 août 2001), et dans le *Washington Journal* (édition du 26 août 2001; l'exposition de photographie a fait l'objet d'un article dans le *Washington Post* daté du 8 juin 2001; celle de Bernardo Krasniansky dans le supplément *Weekend* du *Washington Post* du 31 août 2001 et *Tiempos del Mundo*, du 9 août 2001; également l'exposition de céramiques dans le *American Craft Magazine*, de février 2002. L'exposition de céramiques a été coparrainée par le National Tile Heritage Foundation des États-Unis et des représentants de la Smithsonian Institution et de la Corcoran Gallery of Art ont participé au jury de sélection des artistes.

Collection permanente

Pendant la période couverte par le présent rapport, la collection permanente a été enrichie de 21 nouvelles oeuvres achetées grâce à des dons. Au nombre de celles-ci nous devons mettre en relief le don de M. Ralph Dimmick, ex-fonctionnaire de l'Organisation qui a offert au Musée plusieurs dessins et reproductions de José Luis Cuevas, du Mexique et de Raquel Forner, d'Argentine. Le Musée a également reçu des oeuvres d'autres artistes qui ont participé au programme d'expositions temporaires: Marcelo Legrand, de l'Uruguay; Rimer Cardillo, de l'Uruguay; Carolina Mayorga, de la Colombie, et Maricruz Arribas, du Pérou. La sculpture de grand format de John Castles, de la Colombie, don fait en 2000, a été installée dans le jardin du siège de l'OEA, et des oeuvres d'art de la collection permanente ont été prêtées pour des expositions organisées par le Musée national de la Colombie et le Centre culturel de la Banque interaméricaine de développement (BID). Le Musée a prêté 50 oeuvres de la collection à différents bureaux du siège, et a continué à fournir des

informations sur la collection permanente au moyen de “Collection,” qui est une base de données spécialisée pour les collections du Musée.

Conservation et préservation

En collaboration avec le Département des ressources matérielles, le Musée a achevé la reconstruction du dépôt de la collection permanente avec l'imperméabilisation des cloisons, la stabilisation du toit, l'élimination de l'amiante, le remplacement des gouttières et la construction d'une nouvelle infrastructure de haute densité pour le patrimoine. La mise en oeuvre de ce projet était absolument nécessaire parce que la collection permanente du musée est passée de 250 pièces en 1976 lorsque le Musée a ouvert ses portes, à plus de 1.500 pièces de nos jours. Le nouveau dépôt a une capacité d'environ 500 peintures, 50 sculptures, et des étagères pouvant recevoir 1.000 pièces sur papier, et constitue le double de l'espace disponible pour abriter la collection. Le musée a continué ses travaux de conservation préventive (16 pièces), les traitements de conservation de fond (12 oeuvres) de la collection permanente, et a fourni des services de conservation pour le traitement de 20 oeuvres reçues en prêt pour des expositions temporaires.

Archives d'art et matériels audio-visuels

Grâce à ses archives d'art, le Musée a offert des services de référence à des étudiants, des chercheurs et des collectionneurs qui s'intéressent à l'art latino-américain et à l'art des Caraïbes. En même temps, il a incorporé à ces archives 400 catalogues d'art et d'autres matériels bibliographiques envoyés par des artistes, des galeries et diverses institutions culturelles des Amériques. À travers son programme audio-visuel, le Musée a pu prêter et vendre du matériel en vue de leur utilisation dans les salles de classe, et en vue de leur reproduction dans des oeuvres et d'autres publications éducatives. Pendant la période couverte par ce rapport, le Musée a modernisé le programme avec la conversion de 45 bandes-vidéos du programme enregistré en format “master” U-matic au format “standard VHS”. Le résultat a été une augmentation des ventes de vidéos à des entités comme l'Université d'Illinois et Facets Multimedia Distributors. Le Musée a également transféré 19 caisses de court métrages en 16 mm du programme audiovisuel aux archives de la Bibliothèque Colomb, et a produit 300 nouvelles diapositives d'oeuvres d'art des expositions temporaires en vue de leur utilisation dans des publications, dans la presse, et dans la page web du Musée.

Éducation

Le Musée a produit 2 catalogues, 6 plaquettes didactiques, 2 CD-ROM et a organisé 2 ateliers d'art à l'intention des enfants. En association avec le National Tile Heritage Foundation, il a organisé un colloque sur l'art de la céramique avec la participation d'historiens de l'art de l'architecture et de la céramique. Le Musée a offert des visites guidées à des universités, des collèges et à des associations culturelles, parmi lesquelles nous pouvons citer: *Fairfax Collegiate High School, Prince Georges County Public Schools, Association of Concerned Black Men of the DC Public Schools, Wakefield High School, Rotary International Club, Holton Arms High School, The Severn School, Eleanor Roosevelt High School, Foreign Service Institute, Ocean Lakes High School, Covenant of Life Home School, Spanish Educational Development Center, Grace Brethren High School, Frostburg State University, Easton High School, Flowers High School, Marymount University, National Youth Leadership Conference, DCEETA, United States Census Bureau, International*

Institute of Education, Association for International Development, Manchester High School, Association of Migrant Farm Workers Children, et Gilchrist Tours.

Musée virtuel

Dans la page web du Musée, a été créé un musée virtuel dans lequel sont reproduits des essais critiques, des oeuvres d'art, et des informations biographiques et bibliographiques de différents maîtres du XX^e siècle, entre autres Joaquin Torres-García, Fernando de Szyszlo, Jesús Soto, Roberto Matta, Pedro Figari, Marisol Escobar, et José Luis Cuevas.

Activités spéciales

En sa qualité de membre du consortium "Voisins du Président", le Musée a participé à l'organisation et à la réalisation de la "Journée des Musées" (*Beyond the Monuments Day*) à l'intention des familles ainsi que d'un atelier didactique "Washington Histories" à l'intention des professeurs des écoles primaires et des lycées du Maryland, de la Virginie et du District of Columbia afin d'élargir la connaissance des collections et programmes éducatifs des musées membres du consortium.

Le Musée a organisé au cours des fêtes de fin d'année, une vente d'oeuvres d'art qui lui ont été données sous forme de don et dont les profits étaient destinés à ses activités. Grâce à la location du Musée à des groupes extérieurs, celui-ci a pu recueillir un total de EU\$6 000 et a présenté une demande de "fonds" (grant application) pour un montant de EU\$30 000 à la "Andy Warhol Foundation for the Visual Arts" en vue d'appuyer le programme des expositions temporaires.

Afin d'augmenter le nombre des membres de l'Association des Amis du Musée ont été organisés 3 événements spéciaux avec des visites guidées des collections d'art des Ambassades de Colombie, du Brésil et du Pérou, et un appui technique a été fourni au Service du Protocole dans le cadre de l'installation de 5 expositions de ses "Semaines de l'art", et à l'Association du personnel pour sa troisième exposition d'art annuelle. La Directrice du Musée a participé en temps que conférencière dans un cycle de conférences sur Fernando Botero à la Banque de la République de Colombie, et à une table ronde sur l'art latino-américain et dans le Musée moderne Museet à Stockholm.

Fréquentation

On estime que pendant la période couverte par le présent rapport, 15 300 personnes ont visité le Musée et sa page web a enregistré un total de 64.694 "sessions" et 843.944 "frappes" de mars à novembre 2001.

BIBLIOTHÈQUE COLOMB

La Bibliothèque Colomb a été créée le 18 avril 1890 par la première Conférence internationale américaine. Elle est un centre moderne d'information et de documentation qui offre des informations essentielles aux Missions permanentes, au Secrétariat général, à la communauté diplomatique et au public en général. . Actuellement, la Bibliothèque remplit le rôle de dépositaire de la mémoire institutionnelle de l'Organisation des États Américains et de l'Union panaméricaine qui l'a précédée, ainsi que du Système interaméricain remontant aux deux derniers siècles.

Plan triennal de la Bibliothèque Colomb

Au cours de sa trente et unième Session ordinaire, l'Assemblée générale a adopté la résolution AG/RES.1839 (XXXI-O/01), "Programme-budget de l'Organisation pour 2002, quotes-parts et contributions au Fonds volontaire en 2002" par laquelle elle charge le Secrétaire général de présenter avant le 31 octobre 2001 à la Commission des questions administratives et budgétaires, par l'intermédiaire du Conseil permanent, un plan d'action triennal en vue de renforcer la Bibliothèque Colomb, dans lequel seront proposées des formes concrètes d'obtention des ressources ne provenant pas du Fonds ordinaire". Le rapport établi en exécution de ce mandat qui est intitulé "Plan d'action triennal pour le renforcement de la situation financière de la Bibliothèque Colomb" a été diffusé sous la cote CP/doc.3530/01, et a été présenté au Conseil permanent le 28 novembre 2001.

Automatisation

La Bibliothèque a actualisé sa page sur l'Internet laquelle est dotée d'un catalogue en ligne d'accès public (OPAC) ayant pour objectif d'offrir aux chercheurs un accès à plus de 30.000 publications répertoriées.

Acquisitions

La Bibliothèque a acheté 450 titres, a diminué les renouvellements de ses abonnements qui sont passés de 130 à 58, et s'est abonnée à 2 nouvelles publications. Pour le Secrétariat général, la Bibliothèque a préparé, enregistré et approuvé l'achat de 75 ouvrages et publications, et répertorié et ajouté 2 543 exemplaires d'ouvrages.

La Bibliothèque a reçu 2000 dons sous différents formats venant des bureaux et départements du Secrétariat général et de donateurs extérieurs à l'Organisation. Un don important a été celui des publications de la Bibliothèque Ayacucho qui a été fait par la Mission permanente du Venezuela. La Bibliothèque a choisi et ajouté 1 252 titres et les a envoyés à l'Unité de catalogage.

Au nombre des acquisitions figure une collection spéciale des Caraïbes d'environ 250 ouvrages de littérature et de référence qui ont été achetés à une institution privée. De même, la Bibliothèque a répertorié les ouvrages, les documents et publications de la collection du Dr Zanotti reçue en 2000.

Catalogage

La Bibliothèque Colomb a inscrit dans le catalogue 2000 ouvrages, et a introduit les publications et documents de l'OEA dans le système de données du Numérotage international normalisé des livres (ISBN), et de la publication à la source (CIP), ce qui assure que les publications et les documents de l'OEA sont disponibles immédiatement dans le catalogue en ligne. De même, la Bibliothèque continue ses travaux de publications et d'actualisation sur sa page web sous le titre *Selective List of Books Accessioned and New Periodicals*.

Référence

La demande de services de référence a augmenté et est passée à 25 000. Au surplus, 37 830 photographies ont été utilisées pour répondre à 3.692 demandes. Dans le but d'appuyer les activités de recherche, l'unité de contrôle des documents a répondu à 1 512 demandes et l'unité d'administration des archives à 750 demandes. L'unité de référence a fait circuler 11 697 ouvrages et 2 003 publications périodiques, et a demandé 1.974 articles en prêt à d'autres bibliothèques tandis qu'elle a prêté 1 833 articles à d'autres bibliothèques. Le nombre de demandes d'information par courrier électronique a augmenté, passant de 428 en 1998, à 572 en 1999 et 1 135 en 2000 à 1 470 en 2001.

Il convient également de noter l'augmentation de la capacité du service des références grâce à l'acquisition de plus de bases de données. La Bibliothèque est abonnée à la First Search et peut accéder à des informations provenant de 70 bases de données qui couvrent une vaste gamme de thèmes. Elle a accès à des milliers de bibliothèques dans le monde et à 5.9 millions articles de 9 000 publications périodiques, y compris des publications périodiques électroniques.

La Bibliothèque est dotée de la version de recherche dans le réseau de Hispanic American Periodicals Index qui offre des informations sur l'Amérique latine et les Caraïbes, la région frontalière Mexique-États-Unis et la collectivité hispanique aux États-Unis. Elle continue d'avoir accès au WorldCat, à la Base de Données du Recueil des traités des Nations Unies et à Lexis-Nexis.

Administration des documents

La Bibliothèque a traité au total 35.140 documents, et a publié un tome de *Síntesis de las decisiones adoptadas en las sesiones y textos de las resoluciones aprobadas del Consejo Permanente*, en 1999. Elle a publié en espagnol et en anglais la *Liste des résolutions et déclarations adoptées par l'Assemblée générale au cours des Sessions ordinaires et extraordinaires tenues de 1970 à 1999*. Elle a établi un guide pour la recherche des données dans les *Traités et Conventions interaméricaines* dans les quatre langues officielles, ainsi qu'un *Index analytique des résolutions et des décisions sur le thème Démocratie*. Elle a achevé l'*Index des documents de la Commission interaméricaine des droits de l'homme, 1960-2001 et de la Cour interaméricaine des droits de l'homme, 1980-2001*. L'unité a entamé l'élaboration d'un catalogue de documents et de publications interaméricaines remontant à 1989.

Documents et publications de l'OEA

Pendant l'année sous revue, la Bibliothèque a connu des problèmes causés par la fermeture de la librairie de l'OEA. Elle a reçu 985 demandes et a présenté un nouveau plan de travail qui propose un nouveau système pour la gestion de tous les documents et de toutes les publications de l'OEA. Elle a dressé une liste des universités et des bibliothèques spécialisées et a commencé une campagne de promotion pour offrir les documents de l'Organisation.

Conservation

La Bibliothèque a achevé les travaux de microfilmage des archives officielles de l'OEA de 1998, et a préparé les documents et publications de la Commission interaméricaine des droits de l'homme et de la Cour interaméricaine des droits de l'homme pour la période allant de 1995 à 2001 en vue de leur microfilmage.

Service d'administration des archives et registres

La Bibliothèque a organisé trois sessions de formation sur la méthode la plus efficace d'administration des archives d'un bureau, y compris l'archivage électronique. Une de ses sessions a coïncidé avec le mois national de l'administration des archives et de l'information, et a inclus des renseignements sur l'utilisation du *Manuel d'administration des archives* publié récemment.

Dans ce secteur, elle a placé en dépôt au total 3 470 caisses à travers un contractuel indépendant, et dans ce même lieu 1 000 caisses d'archives obsolètes ont été détruites. Le Centre d'administration des archives a reçu en vue de leur emmagasinage 600 caisses d'archives semi-actives; il a envoyé 708 caisses vides aux bureaux du Secrétariat en vue du transfert des archives, il a traité 50 caisses d'archives de valeur permanente, et a placé dans les archives une collection de films du Musée d'art de l'Amérique latine.

Expositions

La Bibliothèque Colomb a organisé des expositions, entre autres la "Les Présidents des États-Unis et l'OEA" et les "Pan American Union Day Celebrations", qui ont présenté les originaux des déclarations, publications, programmes, photographies en noir et blanc et affiches des archives de la Bibliothèque ainsi qu'une exposition des publications de la Bibliothèque Ayacucho.

Guides et bibliographies

La Bibliothèque Colomb a produit *Guyana: A Bibliography of Books in the Columbus Memorial Library*, la rubrique bibliographique Hipólito Unanue, N° 12 et pendant cette année, son personnel et les membres du programme de stage de l'OEA ont préparé d'autres guides et d'autres bibliographies. En raison des récentes attaques terroristes et de leur impact sur les États membres, la Bibliothèque Colomb a élaboré un "Guide des ressources d'information sur le terrorisme et de leur impact économique et social".

Dons et cadeaux

La Bibliothèque Colomb a reçu un important don d'ordinateurs de la Mission de l'Observateur permanent de la Corée près l'OEA, et de la Smithsonian Institution un don d'étagères à double face, de tables d'étude ou de recherche; d'étagères métalliques et des séparateurs en métal de livres représentant un montant d'environ EU\$30.000.

Stagiaires et volontaires

La Bibliothèque Colomb a bénéficié de l'aide de stagiaires et de volontaires qui ont été affectés à des projets spécifiques et ont ainsi suppléé au manque de personnel interne. Un volontaire a créé une base de données du projet "Projet de catalogage de cartes" en vue de conserver les informations sur la collection de cartes historiques dont la Bibliothèque est dépositaire.

COORDINATION ET COOPÉRATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS

L'article 112 (h) de la Charte charge le Secrétariat général d'«établir des relations de coopération conformément aux décisions de l'Assemblée générale et des Conseils avec les institutions spécialisées et d'autres organisations nationales et internationales

En exécution des mandats émis par l'Assemblée générale lors de sa Session ordinaire tenue à San José de Costa Rica, et des résolutions des Sessions précédentes de cet organe, le Bureau du Secrétaire général adjoint a continué à assurer la coordination avec d'autres organisations, et organismes internationaux et régionaux. C'est ainsi que l'OEA a pu établir la coopération la plus importante avec l'Organisation des Nations Unies (ONU); la Banque interaméricaine de développement (BID); l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et le Secrétariat de la CARICOM.

En ce qui concerne l'ONU et la CARICOM, l'une des sphères les plus importantes de coopération s'est focalisée sur la solution aux difficultés politiques d'Haïti. L'Organisation a eu des échanges d'informations avec le Secrétariat des Nations Unies et le Directeur pour les Amériques du Département des affaires politiques de cette institution. Elle a également mené des activités de coopération sectorielle avec différents services du Secrétariat général et avec les Départements concernés des Nations Unies. C'est ainsi qu'ont pu être mis sur pieds des projets dans différentes sphères liées aux Nations Unies, parmi lesquelles plusieurs initiatives concernant l'environnement qui bénéficient de l'appui de l'Unité du développement durable, et dans le domaine du déminage, de la bonne gouvernance et de la démocratie, de l'appui de l'UPD.

En mai 2001, le Secrétariat de la CARICOM s'est associé aux efforts accomplis par l'OEA pour préparer l'envoi d'une mission conjointe en Haïti qui a été codirigée par le Secrétaire général et l'ex-Premier Ministre de la Dominique, Mme Eugenia Charles. Postérieurement, en juin et en juillet, dans les missions organisées en vue d'assurer le suivi de cette visite, le Secrétariat de la CARICOM, par l'intermédiaire du Sous-secrétaire général des relations extérieures et communautaires, a épaulé et soutenu l'OEA en facilitant les négociations entre les partis politiques et la société civile ainsi que d'autres entités en Haïti. En outre, le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint ont assisté et participé à la réunion annuelle des chefs d'État et de gouvernement de la CARICOM à Nassau (Bahamas), du 3 au 6 juillet. Cette réunion a créé une occasion pour le dialogue entre les chefs d'État et de gouvernement sur les questions et les événements continentaux y compris la situation d'Haïti. Le Secrétariat de la CARICOM continue de s'attacher à l'étude de cette question.

Les Secrétariats de l'OEA et de la CARICOM ont oeuvré conjointement à la mise en oeuvre de projets de coopération technique, y compris le projet "Caraïbes: Adaptation au changement climatique" (GPACC) et le Programme d'appui à la gouvernance dans les démocraties parlementaires. Les deux Secrétariats ont apporté une assistance mutuelle aux missions d'observation des élections au Guyana et à Saint-Vincent-et-Grenadines qui ont toutes les deux eu lieu en mars 2001. Comme corollaire de cette mission, et dans le cadre du Programme d'appui à la gouvernance, les Secrétariats de l'OEA et de la CARICOM ont coopéré à la convocation, en janvier 2002, d'une Conférence sur la réforme constitutionnelle dans les États membres de la CARICOM. L'OEA a appuyé le Sommet spécial de la CARICOM sur le tourisme en décembre 2001 et y a participé.

L'Organisation des États Américains continue d'être impliquée dans des programmes et projets de coopération avec d'autres organisations régionales avec lesquelles elle a signé des accords formels. Ces organisations régionales sont les suivantes: l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), l'Association des États de la Caraïbe (ACS) et le Secrétariat du Système d'intégration centraméricaine (SICA). En ce qui a trait à l'ACS, soulignons l'appui et l'assistance mutuelle apportées à l'occasion de réunions annuelles de chaque organisation, ainsi que les initiatives dans les domaines communs de coopération. Le Secrétariat a entretenu des consultations avec des fonctionnaires de l'ACS pendant l'Assemblée générale de l'OEA tenue au Costa Rica, et un haut fonctionnaire du Secrétariat a participé au Troisième Sommet de l'ACS au Venezuela. De même, a été renforcée la coopération avec le Système interaméricain à travers le Comité interaméricain pour la réduction des catastrophes naturelles, avec la participation active de l'OPS, de la BID, de l'IICA et de la Fondation panaméricaine de développement qui ont œuvré conjointement avec le Secrétariat général de l'OEA pour apporter une réponse aux catastrophes naturelles et prendre des mesures au sujet des questions liées à la réduction des risques.

SECRETARIAT EXÉCUTIF AU DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DE L'AGENCE INTERAMÉRICAINNE POUR LA COOPÉRATION ET LE DÉVELOPPEMENT

Aux termes de l'article 98 de la Charte de l'Organisation, le Secrétariat exécutif au développement intégré (SEDI) est l'instance responsable devant le CIDI de la marche des programmes, projets et activités de coopération. L'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement (AICD) est un organe subsidiaire du CIDI et c'est celui-ci qui détermine, dans le cadre de ses réunions ordinaires et extraordinaires et de ses réunions au niveau ministériel ou d'un niveau équivalent, dans les domaines qui relèvent de sa compétence, les politiques et orientations de l'AICD. L'Agence a été créée par l'Assemblée générale en juin 1999 et commencé à fonctionner en janvier 2000. Elle a pour mission de promouvoir, coordonner, gérer et faciliter la planification ainsi que l'exécution des programmes, projets et activités de partenariat à l'OEA, en particulier dans le cadre du Plan stratégique de partenariat du CIDI.

Pendant toute l'année 2001, qui est sa deuxième année de fonctionnement, l'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement a poursuivi son processus de consolidation et a pu ainsi s'acquitter de son mandat fondamental, qui consiste à améliorer en qualité et en quantité la coopération technique au sein du Continent américain.

Dans le domaine des politiques, ses activités les plus importantes ont été, notamment, l'approbation par le CIDI d'un nouveau Plan stratégique de partenariat pour le développement, l'appui qu'il a accordé aux organes politiques, l'appui aux réunions ministérielles dans les secteurs de l'éducation et du travail, et la promotion du rôle que remplit l'AICD pour tout ce qui a trait au développement au sein de l'OEA, depuis que le Troisième Sommet des Amériques, en avril 2001, a augmenté le nombre de mandats confiés à l'Organisation. Par suite des attentats terroristes perpétrés aux États-Unis le 11 septembre, la reconnaissance de la nécessité de contrecarrer les menaces du terrorisme, a occupé une place prioritaire dans ses activités, en particulier dans l'agenda continental en matière de développement social et économique, et plus spécialement encore dans les programmes de réduction de la pauvreté. Dans cette perspective, le dialogue de la réunion ordinaire du CIDI a été axé sur les mécanismes de coopération propres à minimiser l'impact de ces attentats. En outre, et à titre de contribution au dialogue, la veille de la tenue de cette réunion du CIDI, l'AICD, en collaboration avec la BID, a organisé un séminaire sur l'impact de ces attentats sur l'agenda continental en matière de développement.

Dans le domaine des programmes, l'AICD a réalisé des progrès marquants en ce qui concerne la définition de nouveaux projets de développement humain en diversifiant ses activités en matière de bourses de formation et de perfectionnement, en créant un Portail éducatif, et en souscrivant des accords qui lui permettent de proposer des cours de téléformation. L'AICD s'est efforcée de disposer d'instruments propres à améliorer l'efficacité de ses projets, en se fondant sur le concept du transfert de données d'expériences de pratiques optimales entre pays, dans divers domaines prioritaires du développement, tout en renforçant le système multilatéral de financement des projets par le FEMCIDI qui est actuellement en vigueur. L'Agence a entamé, par ailleurs, la réforme de ce système.

En ce qui concerne la direction de l'Agence, le Conseil d'administration de l'AICD s'est réuni à trois reprises au cours de l'année et a procédé à un grand nombre de consultations par voie électronique. Il joue un rôle de plus en plus important dans l'orientation du fonctionnement de

l'Agence et dans la promotion de solides alliances stratégiques avec d'autres partenaires du développement, notamment les agences nationales de coopération, d'autres organisations interaméricaines de développement, les banques sous-régionales de développement, les entreprises privées et le secteur non gouvernemental. Pendant l'année écoulée, le Conseil a procédé au premier renouvellement de ses membres (quatre pays sur les neuf représentés) et à l'élection d'un nouveau bureau.

L'AICD a effectué une restructuration interne et est désormais composée de deux départements responsables de programmes – les programmes pour le développement et les programmes de technologie de l'information pour le développement humain – et de deux nouveaux départements techniques auxquels elle a confié des mandats de poids – la coordination des politiques et des opérations, et les finances. En outre, aux termes d'une Instruction du Secrétaire général, la responsabilité du secrétariat technique de la Commission interaméricaine des ports, incombe désormais à l'AICD.

Travaux accomplis par le Conseil d'administration de l'AICD en 2001

Le Conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises pendant la période couverte par le présent rapport. La première d'entre elles, qui a eu lieu à Saint-Kitts-et-Nevis, a abordé des questions ayant trait au Statut du FEMCIDI, au Règlement du Conseil d'administration, au Plan stratégique de partenariat pour le développement, à des aspects financiers et à des questions de politique du personnel. En outre, elle a examiné les activités de l'OEA dans la région des Caraïbes et étudié la possibilité d'accroître la coopération dans cette région. La réunion suivante, qui s'est tenue à Washington, D.C., a permis d'établir un dialogue sur le processus de programmation et l'utilisation des fonds du FEMCIDI. En outre, le Président sortant y a présenté un rapport sur sa gestion.

Au cours de la réunion suivante, qui s'est tenue à Managua, le Représentant du Nicaragua a été élu Président du Conseil d'administration et la Représentante du Belize, Vice-présidente. La réunion a examiné plusieurs rapports et a entendu des interventions sur le projet de Plan stratégique, la programmation des activités de coopération, le programme de bourses et le Portail éducatif des Amériques. Cette réunion a également été l'occasion de faire des exposés sur des questions financières. La dernière réunion du Conseil a adopté la proposition relative à la programmation des ressources pour les projets de partenariat pour le développement, et a examiné le rapport des commissions spécialisées non permanentes (CENPES). En outre, le Conseil a mené des consultations à propos de la programmation des ressources par voie électronique.

Programmes de l'AICD

Programmes relevant du FEMCIDI

Suite à une proposition de l'AICD, le cycle de programmation pour 2001 prévoit une réforme temporaire du régime actuel du FEMCIDI qui permet de séparer la programmation en deux étapes: une étape initiale de présentation du profil des projets, et la présentation des projets sous leur forme définitive. Cette réforme temporaire permet également de proposer et d'attribuer des ressources à des projets pluriannuels. L'expérience a été fructueuse, bien qu'elle n'ait été exécutée qu'à titre d'essai. Les changements intervenus ont facilité l'évaluation préliminaire des propositions par le Secrétariat exécutif, ont permis aux membres des CENPES de participer à la programmation, et ont donné au

personnel du Secrétariat exécutif la possibilité de fournir une assistance technique pour l'élaboration définitive des propositions.

La proposition de programmation pour 2001 comprenait 103 projets, se chiffrant à EU\$12.6 millions. Les CENPES ont analysé et évalué les 103 projets présentés par trente-trois États membres. Quatre-vingt-neuf (89) projets ont bénéficié d'une recommandation favorable de leur part, pour un montant total de EU\$7.15 millions. L'apport net en ressources disponibles s'élevait à EU\$6.3 millions, après déduction des contributions au Fonds ordinaire et au Fonds de réserve du FEMCIDI. Toutefois, en y ajoutant le compte de réserve, les intérêts gagnés par le FEMCIDI en 2001 et les fonds non programmés, le montant disponible s'établit à hauteur de EU\$7.97 millions. Sur les 89 projets qui ont fait l'objet d'une recommandation, 48 sont régionaux et 41 sont nationaux.

Le tableau ci-après montre le nombre de projets et le montant de ceux-ci par compte sectoriel:

Compte sectoriel	Nombre de projets	Montant
Commerce	5	EU\$490 352
Développement social	20	EU\$1 250 301
Éducation	22	EU\$1 961 412
Culture	2	EU\$103 412
Science et technologie	21	EU\$1 656 841
Démocratie	6	EU\$484 524
Tourisme	6	EU\$485 000
Environnement	7	EU\$716 419

Programmes de coopération technique dans le cadre de l'Initiative des pratiques optimales

- Initiatives de transparence dans le domaine de la cyberadministration : les marchés publics

Cette initiative a pour but d'accroître la transparence et l'efficacité de la prestation des services publics, et, en même temps, de promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies propres à contribuer à la modernisation de l'État. La première étape du programme de cyberadministration consiste à identifier plusieurs systèmes d'excellente qualité et d'une grande efficacité par rapport à leurs coûts pour les acquisitions réalisées par le secteur public, au niveau national, provincial et municipal.

Grâce à l'appui des Fonds spécifiques des États-Unis, l'AICD a commencé à mettre au point, en coopération avec le CONUPIA du Chili, le Centre Nord-Sud de l'Université de Miami et le Fonds multilatéral d'investissements de la BID, un programme destiné à encourager les petites entreprises à participer aux marchés publics de la cyberadministration et aux transactions commerciales électroniques en général. L'Agence a également commencé à identifier systématiquement les pratiques optimales dans le domaine de la cyberadministration au niveau provincial et municipal, en particulier celles portant sur les acquisitions et les autorisations, le registre des biens fonciers et l'administration fiscale. L'un des principaux domaines d'intérêt concerne les systèmes destinés à accroître les recettes municipales et à améliorer l'utilisation des fonds municipaux.

- Établissements d'enseignement supérieur en cyberadministration

Lors de la réunion annuelle de la BID à Santiago, le 19 mars, le Directeur général de l'AICD, avec l'appui de Microsoft et la collaboration du Secrétariat général, a lancé en présence de hauts fonctionnaires représentant les gouvernements l'idée d'une initiative portant sur les établissements d'enseignement supérieur en cyberadministration. Par la suite, l'Agence a établi un partenariat avec le Centre Nord-Sud de l'Université de Miami, Microsoft, COMPAQ et KPMG afin d'étudier et de mettre au point cette initiative dans tous ses détails.

La première étape de l'initiative a inclus, entre autres, l'organisation de plusieurs ateliers nationaux ou sous-régionaux de haut niveau, financés par les partenaires appartenant au secteur privé. Ces ateliers avaient pour but de fournir aux institutions participantes quelques exemples de pratiques optimales et de leur permettre de définir des stratégies de cyberadministration dans leurs pays respectifs. Le premier de ces ateliers a eu lieu au Brésil en octobre 2001, les ateliers suivants en sont à l'étape de planification. Cette planification est réalisée en concertation avec les gouvernements intéressés, à savoir le Chili, le Mexique, l'Argentine, le Costa Rica et le Pérou.

- Initiative d'électrification et de télécommunications rurales

Compte tenu du mandat imparti en matière de connectivité par le Troisième Sommet des Amériques, l'Agence qui cible les populations les plus défavorisées, étudie actuellement une vaste initiative d'électrification et de télécommunications dans les zones rurales, basée sur les résultats satisfaisants obtenus par le projet du CIDI au Honduras (Villages solaires), dans le cadre de son programme des pratiques optimales. Le but de l'initiative est d'électrifier et de fournir des systèmes de télécommunications durables et à prix modiques en utilisant des sources d'énergie renouvelable. Ces systèmes permettront aux populations rurales d'avoir accès aux services téléphoniques, aux ordinateurs et à l'Internet. Ils seront installés dans les bâtiments qui prêtent des services à la communauté (tels que les écoles, les centres de santé et les églises) dans les villages des zones rurales qui n'ont pas accès au réseau électrique ni aux télécommunications.

L'étape de conception du projet a déjà commencé et, pour cette première étape, le projet se concentrera sur cinq pays (le Guatemala, le Honduras, la Bolivie, la Colombie et le Belize). Les données obtenues dans ces cinq pays seront utilisées comme modèle afin d'encourager d'autres États membres de l'OEA à participer à cette initiative.

- Programme de développement municipal

Le but de ce programme est de fournir une assistance technique et de dispenser une formation en vue de contribuer au développement des administrations municipales dans les États membres. Le projet et les activités qui en découleront aideront les institutions à améliorer leur capacité de gestion sous un angle de développement. L'AICD a déjà établi des contacts avec les institutions des secteurs privé et public qui participent au développement municipal. Elle a établi des partenariats stratégiques avec Empresas Públicas de Medellín (EPPM), avec l'Institut brésilien d'administration publique (IBAM) et l'Institut de recherche et de planification urbaine de Curitiba (IPPUC), en vue de l'application de pratiques optimales à la fourniture des services municipaux.

L'accord entre l'AICD et Empresas Públicas de Medellín (EEPPM), signé pendant la dernière Assemblée générale de l'OEA, constitue le cadre adéquat pour que cette entreprise fournisse une coopération technique et dispense des cours de formation aux services municipaux dans le domaine des télécommunications, de l'énergie, de la distribution d'eau et de l'assainissement et de la planification stratégique. L'Agence a également signé un accord avec l'IBAM pour la prestation d'une assistance technique et des cours de formation dans le domaine de la gestion fiscale, de la gestion financière, du développement des ressources humaines municipales, de la fourniture des services, des politiques relatives à l'environnement, du développement urbain et de la participation citoyenne. Elle négocie actuellement un accord similaire avec l'IPPUC portant sur les domaines dans lesquels l'Institut possède des connaissances techniques spécialisées.

- Programme de renforcement des institutions du travail

Ce programme a pour but d'améliorer la capacité des ministères du travail en matière d'élaboration et de mise en oeuvre de politiques de l'emploi efficaces, et ce, en étroite collaboration avec les parties intéressées, à savoir le patronat et les employés. Le programme s'efforce également d'attirer l'attention des entrepreneurs des États membres sur la nécessité d'adopter des principes de responsabilité sociale dans leur pratique des affaires, et notamment en ce qui concerne l'hygiène, la santé et la sécurité sur les lieux de travail.

Pour ce qui est de l'hygiène, de la santé et de la sécurité sur les lieux de travail, des conversations sont actuellement en cours avec les Ministères du travail du Pérou et du Chili afin d'élaborer un programme de coopération technique portant sur la fourniture de services, s'inscrivant dans le cadre des pratiques optimales, propres à être cofinancées par le Fonds multilatéral d'investissements de la Banque interaméricaine de développement. En ce qui concerne le renforcement des ministères du travail, il existe une initiative similaire, mais dans ce cas, l'organisme fournisseur des services est le DIESSE du Brésil et la contrepartie désireuse de fournir la coopération technique est le Ministère du travail de l'Argentine.

- Logement, atténuation des effets des catastrophes naturelles et financement dans les Caraïbes et à El Salvador

L'objectif de cette collaboration sera d'obtenir des ressources financières, avec l'appui de l'Overseas Private Investment Corporation, en particulier pour les garanties et pour le placement de bons sur le marché financier des États-Unis. En outre, un autre objectif est de fournir une assistance technique de nature diverse afin de renforcer l'Eastern Caribbean Housing and Mortgage Bank (ECHMB) sur le plan institutionnel et accroître sa capacité de croissance pour lui permettre de profiter des débouchés qu'offre la libéralisation des marchés financiers. Par ailleurs, l'ECHMB recherche également une assistance technique en vue d'atténuer les risques auxquels sont exposés les États des Caraïbes orientales, et en particulier leurs biens immobiliers, du fait de la menace constante des cyclones.

L'AICD met en oeuvre un projet similaire à El Salvador. Les deux tremblements de terre qu'a connus récemment ce pays ont eu des effets dévastateurs sur sa population rurale. Ces ravages, auxquels s'ajoute la situation déjà critique en matière de logement à El Salvador, ont obligé le gouvernement à examiner la manière d'affronter quelques-unes des principales causes de la pénurie de logements. Le personnel de l'AICD travaille avec la Banque centrale de réserves d'El Salvador et

d'autres organismes gouvernementaux à la mise en place de l'assistance technique indispensable pour l'établissement d'un cadre juridique, réglementaire, législatif et opérationnel qui permettra d'assurer et de vendre sur les marchés nationaux et internationaux les actifs financiers qui ont été générés à El Salvador.

Pour ce qui est de la transparence, l'AICD a commencé les préparatifs en vue d'une conférence contre la corruption et elle a reçu l'appui du Gouvernement du Mexique pour que celle-ci se tienne à Mexico, au premier semestre 2002. Cette conférence accordera une place particulière à la promotion de la liberté d'expression et à l'accès à l'information, basés sur la formation de journalistes-enquêteurs.

Autres programmes financés par des fonds spécifiques gérés par l'AICD

En 2001, l'AICD a assuré la gestion de plusieurs fonds spécifiques destinés à des initiatives de coopération horizontale et de développement socio-économique.

- Fonds spécifiques des États-Unis

Ces dernières années, les États-Unis ont accordé leur soutien au CIDI et à l'AICD, en plus de leur contribution annuelle au FEMCIDI, en apportant des ressources en faveur de projets spécifiques. Le montant total de ces fonds a varié au cours de l'année, se situant entre 5.4 millions et 6.1 millions de dollars, en fonction des dépenses engagées et au fur et à mesure que les décisions de compléter les soldes existants étaient prises.

Dans l'ensemble, ces fonds ont constitué la source principale de l'aide accordée aux nouveaux programmes de l'Agence axés sur les pratiques optimales. Une partie de ces fonds a été affectée au renforcement des programmes de développement humain de l'Agence, pour des activités qui devront être décidées par la suite.

- Autres fonds spécifiques

Fonds de coopération horizontale de l'Argentine	EU\$2.26 millions montant au 1.1.2001
Fonds spécifiques et de coopération horizontale du Mexique	EU\$1.78 million, montant au 1.1.2001
Programme BID-OEA-Commission casques blancs	EU\$1.5 million, montant de l'accord
Projet de logements AICD-SOPTRAVI Honduras	EU\$6 millions montant de l'accord)
Projet d'alphabétisation AICD-MINEDUC-Guatemala	EU\$4.8 millions, montant de l'accord
Projet régional de météorologie AICD-CONACYT	EU\$2.5 millions, montant de l'accord
Programme de privatisation AICD-Panama	EU\$280.000, montant au 1.1.2001

En outre, l'AICD gère d'autres fonds spécifiques ou de coopération horizontale de l'Uruguay, du Pérou, du Brésil, de la Colombie, du Honduras, d'Israël et de l'Espagne, qui représentent un montant total de EU\$200.000.

Programmes de développement humain et de technologies de l'information

- Bourses de troisième cycle

L'AICD a traité 680 demandes de bourses qui ont été présentées dans le cadre du Programme ordinaire de formation (PRA) au cours de l'année et elle a octroyé 167 nouvelles bourses de troisième cycle (maîtrise et doctorat) et de recherche dans des universités de toute la région. La majorité des boursiers étudie aux États-Unis (54,0%), mais un nombre non négligeable de boursiers étudie au Brésil (8,0%), au Canada (5,5%), au Chili (12,9%), au Costa Rica (8,0%) et au Mexique (8,0%). Outre les demandes de nouvelles bourses, le groupe responsable des bourses a également examiné les demandes de prorogation concernant 115 bourses, qui ont été accordées en l'an 2000 et prorogées pour une année supplémentaire. Le coût approximatif de l'octroi des bourses et des prorogations pour l'année 2001 est de EU\$5.4 millions.

- Bourses de deuxième cycle

Le Programme spécial de bourses pour la Caraïbe anglophone (SPECAP) attribue des bourses pour la réalisation d'études universitaires dans les domaines du développement qui s'avèrent prioritaires pour la région des Caraïbes, de préférence les domaines qui ont des répercussions sur le développement intégré et durable. Cette année, 28 nouvelles bourses ont été octroyées et 22 bourses accordées en l'an 2000 ont été prorogées pour une année supplémentaire. Le coût approximatif de ces nouvelles bourses et des prorogations s'élève à EU\$900 000 environ.

- Cours de formation spécialisée de courte durée

Les cours de formation spécialisée de courte durée du Programme de bourses incluent ceux que proposent les États membres, les pays observateurs et les unités techniques du Secrétariat général de l'OEA: le Programme de coopération horizontale pour les bourses de perfectionnement (CHBA): 65 cours ont été proposés et 593 bourses ont été octroyées; le Programme spécial de formation (PEC): 18 cours ont été proposés et 99 bourses ont été octroyées; et le Cours de spécialisation dans le domaine technique de l'OEA (CEAT): l'Agence a sélectionné 152 boursiers pour les trois cours annoncés pendant l'année.

Des informations supplémentaires concernant les bourses octroyées en 2001 sont fournies à l'Annexe F au présent rapport.

Nouveaux programmes éducatifs et de développement humain

Le Portail éducatif des Amériques

Le Portail éducatif est un vaste réseau de matériels qui fournissent des informations sur les possibilités d'enseignement et de formation à distance existant dans la région. Il donne accès à plus de 4.500 cours de télé-enseignement proposés par des universités reconnues dans toutes les disciplines universitaires, à des informations sur les offres de bourses, sur des cours de perfectionnement pour les enseignants, à des renseignements ayant trait à des manifestations et à d'autres liens pertinents. Le Portail a été installé grâce à une contribution financière du Gouvernement des États-Unis.

Le Portail éducatif a été conçu et développé en consultation et en coordination avec Microsoft Corporation et l'Institut technologique de Monterrey (Mexique). L'AICD a également conclu des alliances stratégiques avec des institutions publiques et privées, telles que la Banque interaméricaine de développement, l'Organisation des États ibéro-américains, l'Institute of Connectivity du Canada, l'UNED de l'Espagne et d'autres universités et établissements d'enseignement supérieur d'Amérique latine et d'Espagne en vue d'obtenir les matériels, les logiciels, les contenus et d'autres services nécessaires au développement du Portail.

La version *bêta* du Portail éducatif a été lancée en espagnol et en anglais à la réunion des Ministres de l'éducation, qui s'est tenue les 24 et 25 septembre 2001. Les versions française et portugaise sont actuellement disponibles. Pendant la période couverte par ce rapport, le Portail a reçu plus de 11 millions de visites.

Programme de bourses en leadership "Alberto Lleras"

Ce nouveau programme rend hommage au Dr Alberto Lleras, premier Secrétaire général de l'OEA, qui fut un homme visionnaire et un promoteur de l'éducation et des échanges entre les citoyens des Amériques. L'AICD a donné son nom aux programmes de bourses en leadership pour les Amériques. Ce programme a pour but d'établir un consortium d'universités, en nombre suffisant et aux bases solides, en vue de co-financer des bourses et des recherches et de ce fait, multiplier les ressources destinées au financement des bourses qui sont inscrites aux budgets des universités et des États et augmenter les ressources limitées de l'OEA.

L'AICD a déjà signé 16 accords, et négocie actuellement des accords avec plus de 50 universités qui ont reçu l'agrément préliminaire de leurs autorités respectives afin de conclure un accord de co-financement des bourses. Les universités acceptent de partager les frais d'inscription des boursiers de l'OEA, ce qui réduit considérablement les coûts de l'OEA.

Bourses électroniques

Il s'agit d'un nouveau concept qui permettra aux *boursiers électroniques* de participer à des programmes d'enseignement supérieur sans quitter leur pays d'origine pendant toute la durée de la bourse. Le Programme de bourses proposera des bourses électroniques – "*e-bourses*" – comme une option efficace à l'augmentation des coûts qu'implique l'élargissement des offres éducatives aux communautés des zones reculées des Amériques.

L'Institut technologique de Monterrey (ITESM) a déjà officialisé l'octroi de 340 bourses pour des cours de télé-enseignement qui seront dispensés par l'intermédiaire du Portail éducatif des Amériques. Un processus similaire est actuellement en cours avec l'Université nationale d'enseignement à distance (UNED) d'Espagne, sous la forme d'un accord de collaboration et de coopération entre l'Agence et l'UNED qui permettra d'offrir aux étudiants des Amériques la possibilité de suivre des cours à distance. En outre, des négociations ont été engagées avec d'autres établissements d'enseignement supérieur, chefs de file dans leur spécialité, afin de pouvoir proposer de nouvelles bourses électroniques. Actuellement, l'Agence négocie 100 bourses avec le Projet Zéro de l'École de pédagogie de l'Université de Harvard.

Possibilités de financement interinstitutionnel et prêts éducatifs

Le Programme de bourses continue à chercher de nouvelles modalités de collaboration avec des organismes qui octroient et financent des bourses. Ceci comprend notamment le financement conjoint de bourses avec les universités collaboratrices et l'établissement de programmes de prêts qui constituent une solution de rechange permettant aux candidats qui ne remplissent pas les conditions requises pour un financement à titre de don, de réaliser des études. C'est ainsi que l'Agence a souscrit un accord avec LASPAU, institution de l'Université de Harvard, et avec le Programme Fulbright afin de financer conjointement 20 bourses destinées à des ressortissants équatoriens qui réaliseront des études dans le domaine de la préservation et de la gestion de l'environnement.

L'Agence a également souscrit un accord avec l'Association panaméricaine des institutions de crédit éducatif (APICE) pour le financement conjoint ou la garantie mutuelle de bourses. Grâce à ce programme, le Fonds Leo Rowe accordera des prêts à des étudiants pour la réalisation d'études de deuxième et troisième cycles. Cet accord offrira davantage de possibilités aux étudiants qui font une demande de bourse mais qui ne sont pas sélectionnés, vu le nombre limité de bourses disponibles ou bien à qui une bourse partielle a été accordée et qui ont besoin de ressources supplémentaires pour subvenir à leurs besoins.

D'autre part, le Fonds Leo Rowe, qui est géré par l'AICD, continue à octroyer des prêts éducatifs sans intérêts à 103 étudiants de deuxième et troisième cycles d'Amérique latine et des Caraïbes, pour un montant total de EU\$626.300. Le Secrétariat a étudié les dossiers de certains étudiants et est parvenu à un accord avec eux; en effet, comme ils ne disposaient pas d'un garant conventionnel, ils ont désigné des institutions de leurs pays respectifs en tant que garants.

Fonctionnement et finances

Mobilisation de ressources externes de financement

Au cours de l'année écoulée, l'AICD a signé trois accords avec des institutions financières pour le financement de projets de coopération technique. Deux banques des États-Unis, la Bank of America et la Riggs National Bank ainsi que la Bank of Nova Scotia du Canada qui possède un vaste réseau de banques et de succursales en Amérique latine et aux Caraïbes, sont parmi ces institutions. Ces accords se montent à EU\$115 millions. L'AICD a également souscrit des accords avec Export et Développement Canada (EDC), qui est l'organe officiel du Canada chargé de promouvoir les exportations de ce pays et avec l'Institut de crédit officiel (ICO) de l'Espagne. L'accord conclu avec cette institution prévoit que l'ICO financera le transfert de connaissances techniques spécialisées.

Système de comptabilité et contrôles financiers

En avril 2001, l'AICD a choisi EF Kearney et l'a chargé d'examiner son système de comptabilité et de recommander les modifications à y apporter. Au mois de juin, cette société a présenté son rapport qui a été distribué aux membres du Conseil d'administration. Le rapport conclut que l'AICD doit utiliser le logiciel Oracle Financials et qu'elle devra commencer à utiliser ce nouveau système de comptabilité en janvier 2002, au moment où le reste du Secrétariat général passera à Oracle 11i. En outre, compte tenu de certaines faiblesses opérationnelles dans ses contrôles

internes mises en lumière par les vérificateurs extérieurs, l'Agence a mis au point des mesures correctives afin d'y remédier.

Le site de l'Agence sur l'Internet

Le lancement du site de l'Agence sur l'Internet, en anglais et en espagnol, a eu lieu en avril 2001. Le site, dont le contenu a été coordonné avec les autres départements de l'Agence, proposait initialement les services suivants: des informations générales sur l'AICD (qui sommes-nous, message du Directeur, questions et réponses fréquentes, etc.), des informations sur les projets de l'Agence (FEMCIDI, coopération horizontale, le nouveau Fonds des pratiques optimales, etc.), des informations sur le programme de bourses de l'OEA et les prêts éducatifs, une bibliothèque numérique en ligne, les nouveautés dans le domaine du développement et de la coopération et des liens avec d'autres sites connexes.

Fondation pour les Amériques

La Fondation est une organisation non gouvernementale, affiliée à l'AICD. Sa mission consiste à mobiliser des ressources financières, en association avec le secteur privé et d'autres institutions à but non lucratif. En 2001, la Fondation a étendu ses principaux programmes et ses accords de coopération dans deux domaines: la transparence et la connectivité.

En ce qui concerne la connectivité, la Fondation a continué à appliquer le modèle des volontaires de Net Corps et a mobilisé des ressources pour l'application des technologies de l'information et des communications à la formation des personnes handicapées, des jeunes de la rue et des organisations de femmes qui entraînent les dirigeantes. En ce qui concerne la connectivité, elle a commencé à préparer une conférence sur la lutte contre la corruption qui aurait lieu au premier semestre 2002. Le Gouvernement du Mexique a fait savoir qu'il appuierait la réalisation de cette conférence dans son pays. Pour cette conférence, la Fondation a accordé une attention particulière à la promotion de la liberté d'expression et à l'accès à l'information, basés sur la formation de journalistes-enquêteurs.

La direction de l'AICD et le Conseil directeur de la Fondation ont tenu plusieurs réunions au cours de l'année en vue de renforcer cet instrument important pour l'exécution des mandats qui ont été confiés à l'OEA dans le domaine du développement du Continent américain.

SOUS-SECRETARIAT AUX QUESTIONS JURIDIQUES

Le Sous-secrétariat aux questions juridiques apporte son appui aux organes de l'Organisation en menant des études, en établissant des documents et en émettant des avis juridiques et en fournissant des services de secrétariat. Il collabore à l'élaboration des traités, des accords et d'autres instruments internationaux, et est chargé des procédures légales relatives à la signature et au dépôt des instruments de ratification quand le Secrétariat général en est le dépositaire. Il assure des services techniques et des services de secrétariat auprès du Comité juridique interaméricain et du Tribunal administratif. L'Instruction 96-4 du 13 mai 1996 a réformé le Sous-secrétariat, et a centré ses fonctions sur trois secteurs: le développement du droit international public et du droit international privé; la coopération en matière juridique; et l'information et la diffusion juridiques. Il est composé du Cabinet du Sous-secrétaire et des Départements du droit international, de la coopération et de l'information juridiques, et du Secrétariat du Tribunal administratif.

Bureau du Sous-secrétaire aux questions juridiques

Le Bureau du Sous-secrétaire aux questions juridiques, dans l'exercice de ses attributions en matière de direction, de planification et de coordination des questions juridiques, a apporté sa contribution au développement et à la codification du droit international, à la programmation et au développement de projets et d'activités dans le domaine de la coopération et de l'information juridiques, et il a continué à apporter son appui au Secrétariat du Tribunal administratif (TRIBAD) tout en assurant la supervision administrative.

Dans la ligne de ces objectifs et responsabilités, il a participé à la LVIII^e session ordinaire du Comité juridique interaméricain (CJI), tenue à Ottawa (Canada), du 12 au 23 mars 2001 et à la LIX^e session ordinaire de ce même organe, qui a eu lieu à Rio de Janeiro, en août 2001. À cette Session, il a prêté des services consultatifs portant essentiellement sur le projet de Charte démocratique interaméricaine.

Il a prêté un appui juridique aux deux sessions du CJI qui se sont occupées de l'élaboration d'un rapport sur l'avenir de la Conférence spécialisée interaméricaine de droit international privé et de l'approbation d'un projet de guide législatif sur la fécondation assistée. D'autre part, le Bureau a appuyé les travaux de préparation de la Sixième Conférence interaméricaine spécialisée de droit international privé (CIDIP-VI) qui doit avoir lieu en février 2002.

Le Bureau a également participé aux Journées d'études du droit international qui ont eu lieu à Mexico, du 11 au 14 décembre 2001. Cette rencontre a examiné plusieurs thèmes qui suscitent de nos jours des préoccupations chez les spécialistes du droit international, en vue d'améliorer l'enseignement de cette discipline et de développer les liens institutionnels entre les facultés de droit du Continent américain afin d'actualiser les programmes d'études dans cette discipline et d'améliorer son enseignement. Le Bureau du Sous-secrétaire aux questions juridiques y a fait un exposé sur les principales questions relevant de l'agenda juridique de l'OEA et sur la situation actuelle du droit international en général.

En mars 2001, le Bureau s'est entretenu avec les autorités du Ministère canadien de la justice, à Ottawa, afin d'étudier la possibilité que ce Ministère coopère aux activités juridiques mises en oeuvre par l'Organisation et dont s'occupe le Sous-secrétariat aux questions juridiques. Par la suite, le Sous-secrétaire aux questions juridiques a fait un exposé et a participé à la Conférence de Montréal, en tant que membre du groupe de travail sur "L'harmonisation des systèmes juridiques en vigueur dans les Amériques".

Le Bureau du Sous-secrétaire aux questions juridiques a participé à la XXXI^{ème} Session ordinaire de l'Assemblée générale, qui s'est tenue du 3 au 5 juin 2001, à San José de Costa Rica et il lui a prêté une assistance juridique. Il a également prêté une assistance technique à la VIII^e Session extraordinaire de l'Assemblée générale, tenue à Lima (Pérou), du 10 au 12 septembre 2001, qui a adopté la Charte démocratique interaméricaine.

Le Sous-secrétaire aux questions juridiques a assisté au cours de droit international organisé par l'Université du Panama et le Secrétariat général de l'OEA, par l'intermédiaire du Sous-secrétariat aux questions juridiques, en juin 2001. Il y a fait un exposé sur l'agenda politique et juridique actuel de l'Organisation et il a prononcé plusieurs conférences sur l'évolution du Système interaméricain et sur le règlement pacifique des différends.

Le Bureau, dans le cadre de ses attributions de contribuer au développement progressif et à la codification du droit international, a participé et assisté à plusieurs conférences et réunions internationales destinées à divulguer le travail qu'accomplit l'OEA dans ces domaines ou à recueillir des informations au sujet des activités de coopération juridique internationale.

Ainsi, il a participé à titre d'observateur à la conférence organisée à Saltsjobaden (Suède) par le Consortium international pour la coopération juridique (ILAC). Cette conférence a été réalisée sous les auspices de la International Bar Association, l'Agence pour le développement international de la Suède et l'Ordre des avocats de ce pays. Ces institutions se consacrent à la promotion et à l'évaluation des systèmes de justice dans une perspective internationale en vue de perfectionner l'administration de la justice dans les différents pays. D'autre part, il a participé à la réunion sur Le "Troisième Sommet des Amériques: résultats et implications", organisée par le Centre des questions latino-américaines de l'Université George Washington, et le Bureau des relations extérieures de l'OEA. En avril 2001, il a participé à une table ronde organisée par le Centre Nord-Sud sur "Le Sommet des Amériques de Québec: rapport actualisé" qui a eu lieu à Washington, D.C".

Il a également participé en avril 2001 à la réunion annuelle de la American Society of International Law. Cette conférence des avocats spécialisés en droit international était axée sur des thèmes tels que le passé et l'avenir du droit international et sur d'autres aspects de cette discipline, notamment le perfectionnement des mécanismes pour la promotion des droits de la personne, la démocratisation des institutions internationales, la juridiction universelle, les conflits frontaliers entre États et le rôle des conseillers juridiques des organisations internationales et des tribunaux internationaux.

Le Bureau a également participé à la réunion annuelle de la American Bar Association, ainsi qu'aux travaux que mène la section de cette association qui étudie le droit international et les procédures internationales et qui a abordé des questions telles que le système financier mondial et la dette extérieure publique, les accords régionaux dans le domaine commercial et la lutte contre la

corruption. Il a également eu des entretiens avec cette association afin d'examiner les possibilités de nouer avec elle des relations de coopération en vue de dynamiser le programme qu'il exécute actuellement sur la coexistence, dans les Amériques, de différents régimes juridiques.

Le Bureau du Sous-secrétaire a participé à d'autres réunions, et notamment celle organisée par la American Society of International Law intitulée "To War, to Court, to Both" qui avait pour but d'examiner les différents problèmes juridiques qui découlent du recours à la force contre les terroristes et contre des États qui ne sont pas des auteurs de ces actes, ainsi que les avantages et les inconvénients d'entamer des poursuites judiciaires contre les terroristes. En octobre 2001, il a assisté à une table ronde consacrée à "La région andine: conséquences de l'instabilité politique et des crises économiques sur les migrations", organisée par le Centre Nord-Sud à Washington D.C. En novembre, il a participé à une autre table ronde sur le thème "Le terrorisme, les frontières passives et la sécurité de la patrie", parrainée par ce Centre.

Par ailleurs, le Bureau du Sous-secrétaire a élaboré et publié, en juillet 2001, le document intitulé "L'Organisation des États Américains (OEA) ", qui constitue un chapitre de la section consacrée aux organisations internationales de la *International Encyclopedia of Laws Series*, supplément n° 9, édité par Kluwer Law International. En outre, en octobre, le Bureau a élaboré et publié l'article "Le Troisième Sommet des Amériques et la trente et unième Session ordinaire de l'Assemblée générale de l'OEA: les développements actuels de la clause démocratique adoptée par le Sommet de Québec et du projet de Charte démocratique interaméricaine" dans le *American Journal of International Law*.

Pour s'acquitter de ses attributions de conseiller juridique, le Bureau a prêté son assistance technique sur des questions spécifiques dans le cadre des différents travaux exécutés par le Conseil permanent de l'Organisation. Ainsi, il a prêté une assistance technique pour les modifications au Règlement du Conseil permanent, pour l'examen du point de l'ordre du jour relatif à la modernisation de l'OEA et au renouvellement du Système interaméricain, pour l'examen du projet de Convention pour la prévention et l'élimination du terrorisme et pour le suivi de la discussion et l'adoption du projet de Charte démocratique interaméricaine, pour les préparatifs et la tenue de la IV^e Réunion des Ministres de la justice des Amériques, pour la préparation de 4 tomes ayant trait aux réunions des Ministres de la justice, aux vingt-troisième et vingt-quatrième Réunions de consultation des Ministres des relations extérieures, pour les simulations des Assemblées générales réalisées par le Secrétariat général, pour la planification et la supervision de la création du CD-ROM sur les activités juridiques du Secrétariat général de l'OEA et diverses autres questions.

Projet OEA/SAJ-ACDI

Sur la base de l'Accord général souscrit entre le Secrétariat général de l'OEA et l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le Sous-secrétariat aux questions juridiques a décidé d'exécuter un projet consacré aux transactions commerciales internationales dans les Amériques: Harmonisation juridique et bijuridisme (24 juillet 2001). Ce projet a pour but d'évaluer la possibilité de promouvoir une harmonisation et une uniformité juridiques accrues en matière de transactions commerciales au niveau continental, en tenant compte des difficultés que suscite l'existence de régimes juridiques différents dans les Amériques. Pour réaliser l'objectif fixé, des professeurs universitaires spécialisés dans ce domaine et des experts appartenant au secteur privé qui ont étudié les thèmes de l'harmonisation des lois dans le domaine de l'énergie, du financement, de

l'établissement de sociétés à l'étranger et ont rédigé des mémoires sur l'harmonisation des lois relatives aux contrats ont participé au projet. Dans le cadre de ce projet, le Bureau devra publier les études et les travaux mentionnés ci-dessus, afin d'actualiser les connaissances des États membres de l'OEA sur ces questions et de leur fournir un plus grand nombre de renseignements dans ce domaine ainsi que sur les problèmes juridiques que suscitent les opérations juridiques internationales.

Questions administratives et budgétaires

Le Bureau du Sous-secrétaire, conformément à l'Instruction n° 96-4, s'est acquitté de ses fonctions de gestion du Sous-secrétariat, et pour ce faire, il a planifié, dirigé et coordonné toutes les activités du Sous-secrétariat, élaborant, contrôlant et exécutant le budget alloué à ce Service et aux projets qu'elle exécute. Il a également accompli des tâches administratives et budgétaires ainsi que des activités de supervision et d'appui auprès du Comité juridique interaméricain et du Tribunal administratif.

Il convient de mentionner, au nombre de ces activités, une réunion du Tribunal administratif, deux sessions du Comité juridique interaméricain, la réalisation du cours de droit international (à Rio de Janeiro) et les Journées d'études du droit international (à Mexico). D'autre part, dans le but de chercher des contributions provenant de sources extérieures, il a rendu visite au Foundation Center afin d'obtenir des informations sur les différentes sources existantes et les procédures à suivre pour avoir accès à ces fonds. En outre, le Bureau du Sous-secrétaire a reçu une donation de l'Agence canadienne de développement international qui serait utilisée, dans le cadre d'un projet d'harmonisation juridique et de bijuridisme, pour la réalisation d'études portant sur l'examen des régimes juridiques de droit civil et de la "common law". Ce projet doit être terminé au début du mois de mars 2002.

Département du droit international

Le Département du droit international a rempli un rôle de conseil en droit international auprès des organes, organismes et entités de l'Organisation et un rôle de secrétariat auprès du Comité juridique interaméricain; il a élaboré et coordonné des études et recherches dans les domaines relevant de sa compétence; il a assuré la diffusion du droit international dans le cadre de cours, de journées d'études et de publications et il est le dépositaire des traités interaméricains et des accords de coopération que conclut l'Organisation. La liste de ces traités et accords figure à l'Annexe C de ce rapport.

Services consultatifs aux organes, organismes et entités de l'OEA

Le Département a rempli un rôle de conseil juridique auprès de l'Assemblée générale, du Conseil permanent, de leurs commissions et groupes de travail. Il convient notamment de mentionner l'assistance technique qu'il a fournie pendant tout le processus d'élaboration de la Charte démocratique interaméricaine, notamment par le biais du document GT/CDI-1/01 "Tableau comparatif des textes de la Charte démocratique interaméricaine – projet de résolution rev.7, de la Charte de l'OEA et de la résolution AG/RES. 1080 (XXI-O/91) sur la démocratie représentative". Le Département a également continué à remplir un rôle de conseil à l'égard du Groupe de travail sur la probité et l'éthique civique de la Commission des questions juridiques et politiques. Dans le cadre de ces services consultatifs, il a rassemblé, conjointement avec ce groupe, le matériel de base qui a servi

à l'élaboration du Mécanisme de suivi de la Convention interaméricaine contre la corruption, adopté le 6 mai 2001, à Buenos Aires (Argentine).

En ce qui a trait à la Commission sur la sécurité continentale, le Département du droit international a terminé l'édition des documents relatifs à la vingtième Réunion de consultation dans le cadre du Traité interaméricain d'assistance mutuelle et les a publiés. En ce qui concerne le Groupe de travail sur la démocratie représentative, le Département a continué à lui apporter une assistance technique chaque fois qu'il la lui a demandée. Il a également fourni l'assistance juridique demandée aux initiatives mises en oeuvre dans le cadre de la participation des organisations de la société civile aux activités de l'OEA.

Le Département a accordé son soutien aux groupes d'experts chargés de l'élaboration des documents relatifs aux trois thèmes qu'examinera la prochaine Conférence interaméricaine spécialisée de droit international privé (CIDIP-VI) qui se tiendra à Washington, D.C., du 4 au 8 février 2002. Ces thèmes sont le transport international, les sûretés mobilières et la responsabilité internationale en cas de pollution transfrontière. En outre, le Département a mené des études et établi des documents d'information sur l'évolution du droit international privé dans les Amériques, à titre de contribution aux travaux du Comité juridique interaméricain et en vue de leur présentation à la CIDIP-VI. Enfin, le Département du droit international a élaboré les projets de règlement et de calendrier de cette Conférence, qui ont été ensuite examinés par le Conseil permanent.

Le Département du droit international a prêté des services conseils à la Commission des questions juridiques et politiques du Conseil permanent à propos de l'évaluation du fonctionnement du Système interaméricain de promotion et de défense des droits de la personne, réalisée en vue de perfectionner et de renforcer ce Système et il a collaboré avec la Présidente de la Commission à l'élaboration du document qui passe en revue toutes les activités mises en oeuvre pendant la période 2000-2001 dans le domaine de l'universalisation du Système interaméricain ainsi que les contributions de la Cour et de la Commission interaméricaines des droits de l'homme, de l'Institut interaméricain des droits de l'homme, des organisations non gouvernementales et des institutions nationales qui s'occupent de la promotion des droits de la personne. Ce rapport résume les mandats impartis par le Troisième Sommet des Amériques dans ce domaine et prend en considération les propositions présentées par les différentes délégations en vue de renforcer le Système interaméricain.

Le Département a collaboré avec la Présidente de la CAJP à l'élaboration des rapports contenant ses observations et ses recommandations à propos des rapports annuels de la Cour et de la Commission interaméricaines des droits de l'homme et à l'élaboration du rapport qu'a soumis la CAJP à la Commission de suivi des Sommets avant le Sommet des Amériques. Il a prêté sa collaboration et des services consultatifs en matière de promotion et de respect du droit international humanitaire, des droits de la personne de tous les travailleurs migrants et de leur famille et au sujet des défenseurs des droits de la personne dans les Amériques. Il a également appuyé les instruments interaméricains dans le domaine des droits humains.

Le Département a aussi prêté son assistance juridique au groupe de travail créé par la Commission des questions juridiques et politiques et lui a confié la mission d'élaborer un projet de convention interaméricaine contre le terrorisme, qui sera soumis à la considération de l'Assemblée générale de l'Organisation, lors de sa prochaine Session ordinaire, conformément à la décision adoptée par la vingt-troisième Réunion de consultation des Ministres des relations extérieures. Ce

groupe de travail a fondé ses travaux sur les propositions présentées par plusieurs délégations et sur l'avant-projet que le Département avait élaboré en la matière en 1995.

Le Département du droit international a continué à prêter des services consultatifs et à collaborer avec le groupe de travail chargé d'étudier le projet de Déclaration américaine des droits des peuples autochtones, participant à l'établissement de documents comparatifs, à l'élaboration d'un avant-projet que présentera la Présidence du groupe de travail en janvier 2002, et à l'organisation de la nouvelle session extraordinaire du groupe de travail qui doit avoir lieu dans la dernière semaine de février 2002, à Washington D.C. Au premier semestre 2001, le Département a collaboré avec le groupe de travail dont les travaux se sont achevés par la session extraordinaire qu'il a tenue du 2 au 6 avril 2001 et au cours de laquelle il a avancé dans l'examen du projet de Déclaration susmentionné.

Dans l'exercice de ses attributions consultatives auprès de la Commission des questions juridiques et politiques du Conseil permanent, le Département du droit international a établi le document intitulé "Élaboration d'un projet de Convention interaméricaine contre le racisme et toutes les formes de discrimination et d'intolérance (étude de la question au sein du Système interaméricain)" en réponse au mandat de l'Assemblée générale demandant au Conseil permanent d'élaborer le projet de convention susmentionné. Le Département a également compilé les expériences et les normes du Système interaméricain dans ce domaine ainsi que celles d'autres instances internationales.

Secrétariat du Comité juridique interaméricain

Le Département du droit international a rempli les fonctions de Secrétariat du Comité juridique interaméricain. En cette qualité, il a apporté son appui technique et administratif aux deux sessions ordinaires de ce Comité, tenues en mars et août 2000. À cet effet, il a élaboré et mis au point les ordres du jour annotés des deux sessions, qui résument l'évolution de chaque point inscrit à l'ordre du jour du Comité. Il a rédigé les documents qui contiennent la synthèse des directives émises par l'Assemblée générale à l'intention de l'organe précité; il a collaboré à la rédaction des projets de résolution présentés à ces sessions et à l'édition des rapports présentés par les membres du Comité; il a rédigé les comptes rendus des réunions du Comité juridique; et s'est chargé de la préparation du Rapport annuel adressé par cet organe à l'Assemblée générale de l'Organisation. Durant les intersessions du Comité juridique interaméricain, le Département a aidé les rapporteurs à développer leurs thèmes respectifs, organisé la participation des membres du Comité en qualité d'observateurs à plusieurs forums et il a mis en oeuvre les mandats énoncés dans les résolutions et les décisions du Comité juridique interaméricain. En outre, il a collaboré avec la Commission des questions juridiques et politiques du Conseil permanent à l'élaboration des observations et recommandations que cette Commission formule à propos du rapport que prépare chaque année cet organe et qui correspondait aux activités mises en oeuvre en l'an 2000.

En ce qui concerne la divulgation et l'étude du droit international, et en particulier du droit interaméricain, le Département du droit international, en exécution du Programme interaméricain de développement du droit international, a organisé le Cours de droit international, les Journées d'études du droit international, accordé son soutien aux simulations de l'Assemblée générale et publié les comptes-rendus et documents des REMJA, du Cours de droit international et des Journées d'études du droit international.

Cours et journées d'études sur le droit international

Le Département du droit international a organisé du 30 juillet au 24 août 2001, en collaboration avec le Comité juridique interaméricain, le XXVIII^{ème} Cours de droit international, auquel ont participé 26 professeurs, 30 boursiers de l'OEA sélectionnés parmi plus de 100 candidats, et 6 étudiants qui ont payé leurs droits d'inscription et de participation. Le thème central du cours était "La personne humaine dans le droit international contemporain". Il s'est déroulé au Centro Empresarial Río, à Rio de Janeiro. Le Département du droit international a mis au point le programme d'études, a contacté les professeurs chargés de le dispenser, a organisé leur transport et leur séjour à Rio de Janeiro, a sélectionné les bénéficiaires des bourses, leur a donné tous les renseignements nécessaires à leur participation, les a appuyés sur le plan pédagogique et personnel pendant leur séjour et a évalué leur participation avant de leur délivrer leur certificat d'approbation.

En outre, du 11 au 14 décembre, le Département a organisé pour la troisième année consécutive, les Journées d'études du droit international. Cette année, il avait accepté l'invitation de l'Université autonome de Mexique qui s'était proposée comme siège de cette rencontre. Les Journées d'études du droit international ont rassemblé des professeurs reconnus dans le domaine du droit international, aussi bien public que privé, d'universités des Amériques afin d'approfondir l'analyse de la thématique juridique actuelle, échanger des idées et des propositions d'actions propres à améliorer l'enseignement du droit international, renforcer les liens qui unissent les institutions universitaires du Continent américain et promouvoir l'étude du droit international et son incorporation systématique aux programmes d'études des facultés de droit des universités.

Le Département du droit international a prêté une assistance technique aux simulations de l'Assemblée générale réalisées au cours de l'année: la XXI^{ème} Simulation de l'Assemblée générale pour les universités, du 29 avril au 4 mai 2001, tenue à San Martín de los Andes (Argentine) et la XX^{ème} Simulation de l'Assemblée générale pour les établissements secondaires, du 28 novembre au 1^{er} décembre 2001, tenue à Washington, D.C. Il a participé au Cours régional de droit international qui a eu lieu à Panama, en juin 2001, et il a prononcé une conférence sur le Système interaméricain au cours d'introduction à l'intention des délégués et des pays observateurs près l'Organisation.

Publications

En avril 2001, quatre tomes ayant trait aux trois réunions des Ministres de la justice des Amériques (REMJA) organisées jusqu'à présent dans le cadre de l'OEA ont été mis en circulation. Le Département du droit international s'est chargé de leur compilation et de leur publication. Ces ouvrages contiennent les principaux documents présentés par les États membres et les autres participants à ces réunions ainsi que le rapport final de chacune des trois réunions.

En juin 2001, le Département a publié l'ouvrage traitant des Journées d'études du droit international qui ont eu lieu en décembre 2000 à Córdoba (Argentine). Cet ouvrage est une compilation des mémoires présentés par les professeurs, des débats qui se sont déroulés pendant ces Journées d'études, les conclusions et recommandations de cette rencontre, ainsi que les documents de travail élaborés par le Département du droit international.

En août 2001, le Département a publié le Tome 19 sur le XXVII^e Cours de droit international. Cet ouvrage traite du programme d'enseignement dispensé pendant le cours, qui a eu lieu en août

2000, à Rio de Janeiro. Il comporte vingt exposés publiés dans leur langue originale ainsi que la liste complète des professeurs et des étudiants.

Le Département du droit international, en collaboration avec le Département des services juridiques, a dirigé la production d'un CD-ROM sur les activités juridiques du Secrétariat général de l'OEA. Pour cela, ils ont utilisé les informations présentées sur le site Web de l'OEA au sujet de cinq Services de l'Organisation : le Bureau du Sous-secrétaire aux questions juridiques, le Département du droit international, le Tribunal administratif, le Département de la coopération et de l'information juridiques, et le Département des services juridiques. Le CD-ROM est disponible depuis la mi-décembre 2001.

Traités interaméricains et accords bilatéraux de coopération

Selon l'article 112 *f* de la Charte de l'Organisation, le Secrétariat général est le dépositaire des traités et accords interaméricains, et de leurs instruments de ratification. En outre, au regard de l'article 112 *h* il appartient au Secrétariat général de nouer des relations de coopération conformément aux décisions de l'Assemblée générale et des conseils, avec les organismes spécialisés et d'autres organismes nationaux et internationaux.

L'Instruction 96-04, de mai 1996, portant réorganisation du Sous-secrétariat aux questions juridiques, a confié au Département du droit international la fonction de dépositaire des traités multilatéraux interaméricains, que la Charte de l'Organisation confère au Secrétariat général.

Le Département du droit international remplit le rôle de dépositaire des accords bilatéraux conclus par les organes de l'OEA avec les États américains ou avec d'autres organismes interaméricains ou entités nationales des pays membres ou des pays Observateurs, ainsi que des accords signés entre les États membres dont le Secrétariat général a été désigné comme le dépositaire.

En ce qui concerne les traités multilatéraux interaméricains, en 2001, le Département a veillé à l'accomplissement des formalités et au respect des procédures tracées pour la signature, le dépôt des instruments de ratification, et/ou d'adhésion, la formulation de réserves et d'autres déclarations, la dénonciation et d'autres actes juridiques tels que la désignation d'autorités centrales en relation avec les traités multilatéraux interaméricains. Dans ce contexte, les procédures établies pour la réception de requêtes des États membres, la révision des documents présentés (pleins pouvoirs, instruments de ratification et/ou d'adhésion), la coordination avec le Service du protocole, le Cabinet du Secrétaire général, du Secrétaire général adjoint et le Bureau de l'information pour la cérémonie envisagée, l'élaboration des procès-verbaux et des discours, l'enregistrement de l'acte, et sa notification aux États membres et organismes intéressés ont été respectées.

Dans ce cadre, le Département a prêté son assistance juridique aux représentants des États membres et aux organes, organismes et autres entités de l'Organisation pour ce qui concerne ces formalités et procédures. Au cours de 2001 et jusqu'au 30 novembre 2001, le Département a participé à 15 processus de signature (13 de plus qu'en 2000) et à 37 processus de dépôts d'instruments de ratification et d'adhésion (24 de plus qu'en 2000), à 1 processus de retrait de déclaration, à 1 processus de retrait de réserve et à 5 processus de désignation d'autorité centrale (4 de plus qu'en 2000). Il a également enregistré trois nouveaux instruments juridiques, à savoir, la Déclaration des États parties à la Convention interaméricaine contre la corruption, la Déclaration de

Lima sur la Charte démocratique interaméricaine et l'Accord de coopération et d'assistance mutuelle entre les autorités portuaires interaméricaines.

Dans ce contexte, il a préparé des certificats et a fourni des informations actualisées et complètes sur ces traités (texte, état actuel des signatures et des ratifications, etc.), sur la requête des gouvernements des États membres, des Missions permanentes et des Missions d'Observateurs permanents près l'OEA, des organes, organismes et entités de l'Organisation, des bureaux hors siège, d'autres organismes internationaux gouvernementaux et non gouvernementaux et des particuliers en général.

En ce qui concerne les accords bilatéraux, en 2001 et jusqu'au 30 novembre 2001, ont été enregistrés 73 accords de coopération (22 de plus qu'en 2000) conclus dans divers secteurs durant cette période ou pendant l'an 2000. Dans la majorité des cas, le Département a effectué la révision finale des accords de coopération bilatéraux avant leur signature.

Département de la coopération et de l'information juridiques

Pendant la période sur laquelle porte ce rapport, le Département de la coopération et de l'information juridiques a continué à remplir son rôle de conseil pour les questions concernant la coopération juridique et judiciaire ainsi que le développement et le renforcement de la coopération technique dans ce domaine.

En ce qui a trait à la coopération technique, le Département a continué de coopérer étroitement avec un grand nombre d'institutions, de fondations, d'universités, d'instituts de recherche, d'organismes internationaux et d'institutions gouvernementales pour la mise en oeuvre d'initiatives conjointes. Ceci a permis de consolider des alliances stratégiques avec ces institutions, et notamment avec le Ministère de la justice de Bolivie, les Services des Présidents de la Cour des comptes de la République de l'Équateur et du Paraguay, le Conseil national du développement durable de El Salvador, la Commission nationale pour l'amélioration de l'administration de la justice du Costa Rica, ainsi que des facultés de droit du Continent américain, telles que la faculté de la Pontificia Universidad Javeriana de Colombie, l'Université Rafael Landívar du Guatemala, l'Université centraméricaine du Nicaragua et l'Université nationale autonome du Honduras.

Les activités de coopération qu'il a menées ont également bénéficié de l'appui d'autres organisations internationales, telles que le Comité international de la Croix-Rouge, l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) et la Banque interaméricaine de développement (BID). Dans les paragraphes qui suivent est fourni un résumé de certaines activités représentatives qui ont été réalisées dans ce domaine pendant la période sur laquelle porte le présent rapport.

Sur la demande des Chefs d'État et de gouvernement, l'OEA et la BID ont conjugué leurs efforts afin d'aider les États du Continent américain pendant le processus de ratification de la Convention interaméricaine contre la corruption, et les deux organisations les ont aidés notamment à adapter leur législation pénale aux dispositions de la Convention.

La dernière étape de ce projet est achevée en Argentine, en Bolivie, au Chili, en Équateur, au Salvador, au Guatemala, au Honduras, au Nicaragua, au Panama, au Paraguay et au Pérou. Chaque

pays participant a élaboré un document de base pour les délibérations d'un atelier technique auquel ont participé des autorités gouvernementales et des experts en la matière. Plusieurs ateliers ont bénéficié de la participation du Secrétaire général de l'OEA, du Président de la BID et de la présence des Présidents et Vice-présidents des pays participants. À partir des recommandations et des conclusions émanées de ces ateliers, des propositions concrètes visant à adapter la législation pénale à la Convention ont été élaborées.

Cette initiative a contribué à lancer ou à consolider, dans chaque pays participant, les processus appelés à promouvoir la modification de la législation pénale en vue de l'adapter à la Convention, et par conséquent, à faciliter son application effective dans des cas concrets. En fait, dans plusieurs pays, les propositions ont contribué à enrichir les débats sur les modifications apportées à la législation pénale qui sont actuellement, soit examinées par les organes législatifs, soit en cours d'élaboration par les gouvernements. Dans le cadre de ces efforts, onze ouvrages qui décrivent ce processus ont été publiés - un pour chacun des pays participants. En outre, les résultats de cette initiative représentent une précieuse contribution au Mécanisme de suivi de la mise en oeuvre de la Convention interaméricaine contre la corruption, adopté par les États membres.

En ce qui a trait à cette Convention, le Département a conçu un projet destiné à mettre au point des instruments permettant d'accomplir des progrès effectifs en matière de lutte contre la corruption dans les pays d'Amérique centrale. À cet effet, il a encouragé la mise en place des mesures préventives visées à l'article III de cette Convention: le développement du droit de tout citoyen d'avoir accès à l'information afin d'empêcher la corruption; la promotion de la participation citoyenne aux affaires publiques; la protection des témoins d'actes de corruption et les normes de conduite pour l'exercice de la fonction publique dans le respect des règles, des convenances et de façon honorable, ainsi que les normes sur les déclarations des revenus, avoirs et dettes, par les personnes qui exercent des fonctions publiques.

Sur ce même thème, le Département a organisé au Brésil, les 5 et 6 décembre derniers, un Forum sur l'Obligation redditionnelle et la transparence dans le secteur public. Cette activité a été organisée conjointement avec l'OCDE, et a bénéficié de la participation de la Commission d'éthique dans la fonction publique, du Ministère de la planification, du budget et de la fonction publique, de l'Organisation des Nations Unies, de l'École de gestion financière (ESAP) et de l'École nationale d'administration publique (ENAP) du Brésil. Le Forum a créé un espace de dialogue sur le développement et la mise en application des pratiques optimales et des meilleures politiques pour la prévention de la corruption, qui ont été mises en oeuvre dans les pays membres de l'OCDE et de l'OEA. Il faut souligner l'expansion et le renforcement du Réseau interaméricain d'institutions et d'experts en matière de lutte contre la corruption qui favorise les échanges d'informations et la mise en commun des données d'expériences en vue d'apporter une coopération à la mise en oeuvre des actions menées dans ce domaine dans le Continent américain et de les coordonner.

En ce qui concerne le droit international humanitaire, le Département a participé à une initiative régionale parrainée par le Gouvernement du Canada, le Ministère des affaires étrangères et des cultes, la Commission nationale pour l'amélioration de l'administration de la justice du Costa Rica, et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Dans le cadre de cette initiative, il a organisé une conférence qui a rassemblé des experts gouvernementaux autour du thème de l'application, au niveau national, du droit international humanitaire et des conventions interaméricaines en la matière, du 6 au 8 mars 2001 à San José de Costa Rica. Le but principal de

cette conférence était de promouvoir l'application des traités relatifs au droit international humanitaire et des conventions interaméricaines en la matière, notamment celles qui concernent la protection et la sécurité de la personne.

D'autre part, le Département a accordé son soutien et prêté des services consultatifs à des groupes et des commissions qui relèvent du Conseil permanent. Il a participé au groupe de travail du Conseil permanent chargé des préparatifs de la prochaine Réunion des Ministres de la justice. L'appui qu'il lui a apporté incluait l'élaboration de documents de travail sur le délit cybernétique, l'entraide judiciaire, l'extradition, d'autres moyens de règlement des conflits ainsi que d'autres mécanismes ainsi que l'élaboration de propositions d'ordre du jour et d'éventuelles interventions qui pourraient émaner de ces réunions.

Il a accordé un soutien similaire à la Commission consultative sur la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes, préparant des répertoires d'entités nationales ou de points de convergence en vue de promouvoir la coopération et l'échange d'informations entre les États parties et en élaborant le répertoire des autorités centrales afin de faciliter l'entraide juridique. Il a également mis en place un inventaire des mesures adoptées par les États parties à la Convention en vue de l'application de cet instrument, à partir des réponses données par ces États à un questionnaire élaboré par le Secrétariat général de l'OEA. Il a aussi élaboré un document identifiant les mesures prises afin de faciliter l'échange d'informations, qui tient compte des demandes que pourraient formuler certains États parties en matière de confidentialité.

En outre, il exerce les fonctions de secrétariat *pro tempore* du Mécanisme de suivi de la Convention interaméricaine contre la corruption. Ce Mécanisme a été adopté par les États parties à cette Convention, le 4 juin dernier, lors de l'Assemblée générale de l'OEA. Parmi les tâches qu'il a accomplies, citons l'élaboration de l'avant-projet d'ordre du jour, de propositions concrètes concernant le fonctionnement du Mécanisme et son Règlement et il a collaboré à l'établissement de la liste des experts gouvernementaux en la matière. Dans le cadre de la première réunion d'experts, se tiendra un séminaire destiné à faire connaître aux experts assistant à cette réunion le fonctionnement d'autres mécanismes similaires aussi bien dans le Continent américain que dans d'autres parties du monde.

En ce qui a trait aux publications juridiques, outre les douze publications qui s'inscrivent dans le cadre de projets de coopération technique, le Département a continué à appuyer fermement la diffusion des questions juridiques qui relèvent de la compétence de l'OEA en publiant des ouvrages sur ces questions. Au cours de l'année écoulée, il a publié une édition de poche de la Charte de l'OEA dans les quatre langues officielles de l'Organisation, les textes de la Convention interaméricaine contre la corruption, de la Convention interaméricaine pour l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les personnes handicapées, de la Convention interaméricaine sur la transparence de l'acquisition des armes classiques, et de la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites des armes à feu, des munitions, des explosifs et d'autres matériels connexes ainsi qu'un document comparatif sur l'état des signatures et des ratifications des conventions ayant trait à la coopération judiciaire dans le cadre de l'OEA.

Dans le cadre de ces travaux de diffusion, le Département a mis en place et étendu des réseaux d'échanges d'informations sur l'entraide judiciaire, le délit cybernétique et les traités

interaméricains. Il a bénéficié pour cela de la collaboration active des gouvernements des États membres.

Les activités de coopération technique et les publications mentionnées ci-dessus font l'objet d'une large diffusion sur le site Internet du Département. Le nombre croissant de visiteurs que reçoit ce site virtuel témoigne de son intérêt et de sa valeur.

SOUS-SECRETARIAT À LA GESTION

Le Sous-secrétariat à la gestion est chargé de la planification, de l'organisation, de la coordination, et de la supervision générale des activités administratives qui ont trait au programme budget, à la gestion financière, à l'administration du personnel, à l'acquisition des biens et services, au traitement des données, aux bâtiments et propriétés, aux communications, à la sécurité, et à la gestion des systèmes et procédures du Secrétariat général. Il offre ces services par l'intermédiaire des départements du Programme budget, des Services financiers, des Ressources humaines, des Ressources matérielles, des Systèmes administratifs et des Technologies de l'information.

Les activités du Sous-secrétariat à la gestion sont expliquées en détail dans les rapports respectifs de chacun de ses quatre départements et de son Bureau de gestion des achats, mais d'une manière générale, les deux activités principales du Sous-secrétariat sont la coordination de la rénovation totale du bâtiment qui abrite les Services généraux et le passage, dans les nouveaux systèmes technologiques utilisés par le Secrétariat général, de la version 10.7 du logiciel Oracle à la version 11i.

La phase préliminaire de la rénovation de ce qui deviendra le nouveau Bâtiment des Services généraux a pris fin en 2001 avec la collaboration du Bureau de gestion des achats qui s'est chargé de la passation des contrats de services; du Département des Services financiers qui s'est chargé du financement, et du Département des services de technologie et des installations pour la planification de la logistique. Il est prévu que la rénovation proprement dite commencera début 2002.

Fin 2001, les départements administratifs ont entamé les préparatifs nécessaires en vue d'assurer, dès le début de 2002, le passage à la nouvelle version du logiciel Oracle 11i. Ce système sera mis en place dans tous les Services du Secrétariat ainsi qu'à l'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement (AICD).

Le cabinet du Sous-secrétaire à la gestion a continué à déployer des efforts afin que chaque État membre régularise sa situation financière à l'égard de l'OEA et soit à jour du versement de ses quotes-parts au Fonds ordinaire, si bien que, cette année, pour la première fois depuis bien longtemps, le Sous-fonds de réserve a été financé intégralement, et l'Organisation a disposé de ressources additionnelles.

Département des services financiers

La situation financière de l'OEA est indiquée dans les états financiers joints au présent rapport au titre de l'Annexe E. En ce qui a trait aux sous-fonds de fonctionnement, de roulement et de réserve du Fonds ordinaire, dont le budget est adopté par l'Assemblée générale, les états consolidés des actifs, passifs et soldes des fonds montrent la situation financière de l'Organisation au 31 décembre (tableau n° 1), les états consolidés des variations des soldes des fonds traduisent les résultats de l'activité financière au cours de l'année (tableau n° 2) et l'état des crédits et obligations supplémentaires à la fin de l'année (tableau n° 3). En ce qui a trait aux fonds spécifiques, alimentés par des contributions unilatérales ou multilatérales et qui sont destinés à des activités extra-

budgétaires, l'état consolidé des actifs, passifs et soldes des fonds montre la situation financière de ces fonds à la fin de l'année (tableau n° 4).

L'engagement qu'avaient pris les États membres de diminuer les arriérés de paiement au Fonds ordinaire a eu comme résultat un niveau de liquidités qui a permis à l'Organisation, pour la première fois depuis bien longtemps, de s'acquitter de ses obligations budgétaires, de financer le Sous-fonds de réserve et d'avoir des disponibilités additionnelles.

La situation financière du Fonds ordinaire s'est améliorée en passant d'un solde déficitaire de EU\$8.7 millions à la fin de 2000 à un excédent de EU\$23.1 millions fin 2001. Ce montant se compose d'un solde de réserve de EU\$11.1 millions (15% des quotes-parts), EU\$3.3 millions des crédits et obligations supplémentaires, et EU\$8.7 millions additionnels de ressources non engagées.

L'analyse ci-après compare l'enveloppe budgétaire (ouverture des crédits) autorisée par l'Assemblée générale et le Conseil permanent, les fonds provenant des États membres, et les niveaux d'exécution pendant l'année.

Ouverture de crédits: Au cours de la XXVII^e Session extraordinaire de l'Assemblée générale, le Secrétariat général a été autorisé à dépenser EU\$76 0 millions inscrits au budget ordinaire et provenant des quotes-parts assignées aux États membres d'un montant EU\$73 7 millions, et EU\$2 5 millions au titre d'autres recettes. De plus, au cours des années précédentes, les États membres ont approuvé près de EU\$3.3 millions de crédits supplémentaires qui n'avaient pas été exécutés en raison de la situation financière du Fonds ordinaire (tableau n° 3).

Financement et exécution: Au 31 décembre 2001, le Fonds ordinaire avait recouvré un total de EU\$90 3 millions, soit EU\$85 4 millions au titre des quotes-parts des États membres et EU\$4 9 millions au titre d'autres recettes. Les recettes se sont établies à hauteur de EU\$14 4 millions supérieurs au montant budgétisé. À la clôture de l'exercice, le Secrétariat général avait exécuté des activités se chiffrant à EU\$75 9 millions, soit EU\$100 000 de moins que le montant budgétisé. Le résultat final a été un excédent de EU\$14 4 millions.

Impact financier: Au début de l'exercice, le Fonds ordinaire était doté d'un total de EU\$43 3 millions au titre des quotes-parts arriérées qui, ajoutées aux quotes-parts autorisées pour 2001, soit EU\$73 7 millions, a résulté en une enveloppe totale à recouvrer de EU\$117 millions. À la clôture de l'exercice avaient été recouverts EU\$85 6 millions, dont EU\$45 0 millions au titre des quotes-parts de la présente année, et EU\$40 6 millions au titre des quotes-parts des années antérieures. La dette des États membres envers l'OEA a diminué, passant de EU\$43 3 millions à EU\$31 5 millions, dont EU\$28 7 millions correspondent aux arrrages de 2001, et EU\$2 8 millions aux années antérieures.

Des contributions représentant un montant approximatif de EU\$4 .4 millions ont été versées aux Fonds spécifiques pendant l'année écoulée.

Le Secrétariat général a le plaisir d'informer les États membres que la solidité financière du Fonds ordinaire s'est améliorée avec l'établissement du Sous-fonds de réserve de EU\$11 1 millions équivalant à 15,0% des quotes-parts, les EU\$3 3 millions de crédits et obligations supplémentaires, et une somme additionnelle de EU\$8 7 millions qui lui permettent de s'acquitter de ses mandats. Les États membres ont la possibilité d'améliorer le fonctionnement financier du Fonds ordinaire et

d'éviter ainsi le problème récurrent de devoir réaliser des coupes sombres dans l'exécution des programmes à cause de l'effet de l'inflation sur le budget de l'Organisation; de trouver des solutions pour le défi permanent et croissant des mandats dépourvus de financement, ou non financés dans leur totalité, et de confirmer ou d'infirmer les crédits et obligations supplémentaires non exécutés.

Département de l'analyse administrative, de la planification, et des services d'appui

Activités budgétaires

Ce département a prêté son appui et ses services consultatifs aux administrateurs de programmes pour les préparatifs de l'analyse, la coordination et la formulation du projet de programme-budget et il a exercé les attributions de secrétariat technique de la Commission des questions administratives et budgétaires (CAAP), du Conseil permanent et de la Commission préparatoire de l'Assemblée générale. Pendant le processus d'analyse et d'examen du projet de programme-budget, il a élaboré des rapports de suivi sur ce processus jusqu'à l'achèvement du projet de résolution relatif au programme-budget pour 2002. . En ce qui a trait à l'exécution du budget du Fonds ordinaire correspondant à 2000, il a continué d'appliquer des contrôles rigoureux pour faire respecter le plan d'austérité budgétaire dans l'engagement des fonds décidé par le Sous-secrétaire à la gestion au début de l'année civile. Ces contrôles avaient pour objet d'éviter que les dépenses soient supérieures au recouvrement des quotes-parts qui assurent le financement du budget approuvé par l'Assemblée générale, lequel s'élevait à EU\$78 millions. Dans ce contexte, il a élaboré des rapports bimensuels et trimestriels afin de tenir la CAAP informée du niveau d'exécution budgétaire du Fonds ordinaire. À la fin de l'année, les crédits et obligations s'élevaient à EU\$74.3 millions, et les dépenses à EU\$69.8 millions. Le programme-budget pour 2001, représentant un montant total de EU\$76 millions, a fait l'objet de contrôles similaires quoique moins rigoureux. Le rythme de recouvrement des quotes-parts s'est amélioré, et des estimations préliminaires indiquent que le montant total des obligations atteindra EU\$74.8 millions (98%).

Le Département a apporté une assistance technique et administrative en matière budgétaire aux bureaux hors siège de l'OEA, à l'Institut interaméricain de l'enfance (IIN), à la Cour interaméricaine des droits de l'homme, au Comité juridique interaméricain, au Secrétariat exécutif au développement intégré, et à l'Organisation interaméricaine de défense.

En outre, il a accompli de nouveaux progrès en ce qui a trait au système d'élaboration du budget. Ce sous-système avait besoin d'être révisé afin que l'application puisse être tenue à jour et gérée par un utilisateur sans l'intervention technique de programmeurs. Le système est désormais en mesure de valider des données automatiquement, et les écrans ont fait l'objet d'améliorations ce qui les rend beaucoup plus conviviaux pour l'utilisateur.

En ce qui concerne les prototypes de format pour la présentation du programme-budget, le Secrétariat a mené des recherches et des analyses qui ont débouché sur la présentation de prototypes d'un budget basé sur les mandats et d'un budget basé sur les résultats. Ces prototypes ont été soumis au Conseil permanent sous le couvert du document CP/doc. 3526/01.

Système d'information administrative

Le Département a mis à jour les systèmes d'information administrative du Secrétariat général en faisant appel aux innovations technologiques les plus récentes de l'Internet et pour commencer, à titre de projet pilote, l'accès du système a été étendu à cinq bureaux hors siège de l'OEA.

D'autre part, le Département a coordonné les efforts du personnel du Secrétariat général par l'intermédiaire d'un groupe de travail qui s'est chargé de mener à bien le remplacement du système par une nouvelle version de celui-ci. Ce groupe, qui est composé de représentants de tous les Services du Sous-secrétariat à la gestion, a convoqué 42 réunions de janvier à novembre 2001. Ces réunions avaient pour but d'organiser les efforts des secteurs participants et de veiller à ce que les canaux de communication entre les représentants des différents secteurs restent ouverts. Par ailleurs, le Département a mis en marche un plan de travail visant à étendre les systèmes d'information historique, lequel devrait être opérationnel fin 2002.

Analyse administrative

La mise en place d'un nouveau système d'information a été accompagnée de la révision des pratiques budgétaires en vigueur et des procédures concernant l'utilisation du nouveau système financier d'exploitation. Le Département a continué à réviser et à actualiser les manuels qui servent de guide et de référence aux administrateurs de programmes et aux utilisateurs du système d'information. Ces documents sont notamment les Manuels d'exécution budgétaire, de formulation du budget, le Règlement pour les achats, la passation des marchés, les politiques et les normes de sécurité, le Règlement budgétaire et financier et le Manuel financier de terrain. Ces initiatives sont de nature dynamique, car ces documents devront être mis à jour chaque fois que les instruments et les procédures du système feront l'objet de révisions.

Département des ressources humaines

Le Département des ressources humaines a reçu un nombre croissant de demande d'appui de la part de tous les secteurs du Secrétariat général, auxquelles il a répondu favorablement, sans pour autant bénéficier d'une augmentation des ressources dont il dispose. Il s'est ainsi occupé de l'engagement du personnel, du classement des postes, de l'octroi des avantages sociaux et de la couverture sociale ainsi que des concours en vue de pourvoir les postes vacants. Outre l'accroissement de l'efficacité avec laquelle le Département s'est acquitté de ses tâches habituelles mentionnées ci-dessus, nous soulignons quelques-unes de ses initiatives spécifiques les plus récentes.

Le programme de jeunes stagiaires du Secrétariat général de l'OEA s'est poursuivi et a continué à se développer. Cette année le Département a reçu près de 360 demandes de candidats à des stages. Sur ce nombre, 161 ont été sélectionnés par les divers secteurs du Secrétariat général de l'OEA. Outre le Programme ordinaire de stages, le Secrétariat général a reçu par l'intermédiaire du "Programme des jeunes cadres", parrainé par le Gouvernement du Canada et coordonné par la Fondation canadienne pour les Amériques (FOCAL), quatre jeunes cadres dont trois ont effectué leur stage au Siège de l'Organisation, et un autre à l'Institut interaméricain de l'enfance en Uruguay.

Cette année, le deuxième cycle de la notation du personnel a été mené avec succès au Secrétariat général de l'OEA. Pendant tout le processus, le Département a consacré de nombreuses

heures aux superviseurs, directeurs et fonctionnaires afin de leur expliquer différents aspects du système. Cette assistance technique a eu pour résultat des notations plus détaillées et une meilleure compréhension du système de notation. Comme le Département avait détecté des besoins de formation pendant le déroulement du processus, plus de 3.700 heures de formation en gestion du personnel, communications, planification et autres questions connexes ont été dispensées aux superviseurs. De même, le Secrétariat général de l'OEA a continué à rembourser au personnel de l'Organisation, jusqu'à concurrence de EU\$400, les droits d'inscription aux cours qu'ils suivent en dehors de leurs heures de travail. En 2001, ont été traitées plus de 70 demandes de remboursement de droits d'inscription, ce qui a représenté un total de EU\$22.390. Dans le cadre de ce même programme, le Département a aidé plusieurs fonctionnaires des bureaux hors siège à suivre des cours de formation en informatique, langues, direction, gestion des projets et enseignement pour adultes.

En ce qui concerne les soins dispensés au personnel, l'Unité des services de santé du Secrétariat général de l'OEA a donné 4.100 consultations en 2001, et le médecin engagé à travers l'Université Johns Hopkins a effectué 123 examens médicaux. Le nombre des personnes qui participent aux foires de la santé s'est accru considérablement, et cette année 275 membres du personnel y ont assisté.

En mai 2001, ont commencé les études préliminaires pour l'actualisation du module d'Oracle pour les ressources humaines. Pendant cette période, des améliorations ont été apportées au système de personnel et le passage de la version 10.7 à la version 11i s'effectue normalement. L'étude portant sur la modalité en "libre-service" qui permettra aux fonctionnaires d'avoir accès à certains attributs est terminée. Cette modalité commencera à fonctionner au premier trimestre 2002.

Des informations additionnelles sur le personnel du Secrétariat général, en 2001, sont fournies à l'Annexe D au présent rapport.

Département des services de technologie et des installations

Activités liées aux Services généraux

Les activités concernant la rénovation du bâtiment du Secrétariat général au siège sont déjà bien avancées. Après avoir engagé une entreprise professionnelle appelée à représenter le Secrétariat général et à s'occuper de l'administration technique des travaux, les tâches réalisées pendant cette période ont été essentiellement la sélection des architectes et des ingénieurs qui exécuteront le projet, et la passation de contrats avec ceux-ci, l'analyse des différentes soumissions à l'appel d'offres concernant le maître d'oeuvre et l'obtention d'un prêt immobilier destiné à financer les travaux, qui avait été approuvé par l'Assemblée générale et le Conseil permanent.

Les plans préliminaires et de conception et de calendrier d'exécution architectural ont été réalisés en consultation avec tous les secteurs qui utiliseront ce bâtiment. La nouvelle conception applique dans les principaux locaux du bâtiment de nouvelles normes mécaniques et de génie civil en vue d'améliorer l'efficacité opérationnelle et de respecter les nouveaux codes et réglementations en vigueur en matière de résistance structurelle. Elle prévoit également des installations et des locaux qui s'avèrent indispensables, tels que des salles de conférence modernes, une technologie de pointe en matière d'infrastructure, des normes de sécurité plus strictes et une conception architecturale

attractive, conforme à l'importance et à la nature de l'Organisation. La nouvelle conception prévoit de laisser inoccupés deux étages qui seront loués pour rembourser le prêt.

Les autres améliorations apportées aux installations du bâtiment comprennent des systèmes modernes de sécurité, la révision et l'actualisation des procédures de sécurité et de manipulation du courrier, compte tenu des attentats terroristes du 11 septembre. D'autre part, suite à de graves inondations qui ont touché le secteur métropolitain de Washington, D.C, des réparations importantes ont été effectuées en ce qui concerne les installations électriques, mécaniques et d'ingénierie dans des délais très brefs afin d'éviter qu'elles n'entraînent l'annulation de réunions importantes qui avaient été programmées par les organes politiques. Le coût de ces réparations a été couvert par la police d'assurances du Secrétariat général. Outre les activités d'entretien régulier, des réparations et des travaux de modernisations ont été réalisés à l'extérieur des bâtiments du Secrétariat général, affectant la toiture, les installations et les systèmes de climatisation et de ventilation, en vue d'assurer un fonctionnement adéquat et sûr des bâtiments et des installations et de conserver toute leur valeur au patrimoine foncier de l'Organisation.

Activités technologiques

L'Organisation a continué d'étendre et de moderniser son infrastructure technologique afin de satisfaire les demandes de plus en plus nombreuses adressées aux services technologiques d'appui du fait des nouvelles activités de l'Organisation et de son agenda de plus en plus chargé.

En priorité, le Département a modernisé et amélioré considérablement les composantes de sécurité des réseaux et des systèmes d'information afin de satisfaire aux normes de plus en plus strictes en matière de sécurité et de faire face à la menace constante d'attaques extérieures contre les précieux systèmes d'information de l'Organisation, installant un système de protection extrêmement sûr qui bloque efficacement l'accès extérieur non autorisé aux systèmes de l'OEA. Cette technologie, dont le nom en anglais est "DMZ perimeter zone" est la technologie la plus avancée actuellement contre les accès non autorisés aux systèmes d'information.

Une autre des préoccupations de l'Organisation est la protection contre les virus électroniques compte tenu de leur extrême complexité et de la menace permanente qu'ils font peser sur les organisations connectées à l'Internet. Le Secrétariat général a installé une technologie de pointe, qui s'appelle en anglais "*Interscan Virus Wall*" qui fournit aux réseaux et systèmes d'information de l'Organisation trois niveaux très efficaces de contrôle et de protection. Cette protection s'est avérée extrêmement effective et a permis à l'Organisation de se défendre des attaques qui ont paralysé d'autres organisations publiques et privées pendant un temps considérable.

Les autres modernisations de l'infrastructure technologique portent notamment sur l'installation d'un système informatisé en libre-service qui diminue le temps de réponse nécessaire à la solution des problèmes techniques des utilisateurs, l'achèvement d'un lien de communication rapide avec cinq bureaux hors siège de l'OEA qui utilise la connexion sécurisée VPN, la modernisation de l'infrastructure des serveurs de réseaux afin d'appuyer la nouvelle version de l'application de *Oracle Enterprises (OASES)*, l'accroissement de la capacité d'émission et de réception des messages électroniques et plusieurs autres applications départementales développées récemment, la modernisation du système de bande large et de l'infrastructure de l'Internet en vue de satisfaire la demande croissante de ces services.

Bureau des services de gestion des achats

En collaboration avec le Département des services juridiques, le Bureau des services de gestion des achats a révisé les normes régissant les contrats à la tâche (CPR) et a diffusé ces nouvelles normes.

En ce qui concerne le projet de rénovation du bâtiment des Services généraux au Siège, le Bureau a négocié et signé les contrats conclus avec les architectes et les ingénieurs en mécanique. Il a également participé au projet de refinancement du prêt hypothécaire qui grevait le bâtiment des Services généraux.

Activités ayant trait aux appels d'offres

Le Bureau s'est acquitté des formalités accompagnant un certain nombre d'appels d'offres en bonne et due forme. Les plus importants concernaient la fourniture des biens ou services suivants:

- les vérificateurs extérieurs pour le Secrétariat général
- la firme d'experts comptables qui s'occupera du remboursement des impôts
- les consultants qui se chargeront de la mise à jour de Oracle 11i
- les services permettant de recevoir des images par satellite sur la Bolivie destinées à la CICAD
- le matériel d'interprétation simultanée de la Salle *Libertador Simón Bolívar*
- la nouvelle toiture du bâtiment administratif.

Activités ayant trait au logiciel de gestion Oracle (OASES)

- Plus de 13.000 bons de commande ont été ou seront traités par ce Bureau pendant la période couverte par ce rapport, dont 7.000 l'ont été électroniquement.
- Le Bureau a eu une participation extrêmement importante dans la mise au point des manuels de procédure pour l'utilisation de la version 10.7 de Oracle et tout récemment de Oracle 11i et dans la formation du personnel à leur utilisation. La dernière action de formation était destinée aux directeurs et aux cadres administratifs de cinq (5) des six (6) bureaux hors siège qui ont été choisis en tant que projets-pilotes.
- En outre, le personnel du Bureau, en collaboration avec d'autres unités de l'Organisation, a participé activement aux groupes de coordination et au groupe d'action pour la mise en application de la nouvelle version de Oracle. Le module des achats a été révisé et amélioré afin d'en étendre la portée et de corriger les défauts constatés dans la version 10.7.

Le Bureau a tenu compte des résultats de la vérification réalisée par l'Inspecteur général. À cet égard, cette année ni l'Inspecteur général, ni les vérificateurs extérieurs n'ont trouvé de fautes ou de problèmes importants en ce qui concerne les contrôles internes ou les questions relevant de sa sphère d'attribution.

III. ORGANISMES SPÉCIALISÉS

III. ORGANISMES SPÉCIALISÉS

Selon le chapitre XVIII de la Charte, les organismes spécialisés sont des institutions intergouvernementales qui ont été créées en vertu d'accords multilatéraux, et qui sont dotées d'attributions déterminées dans des domaines techniques présentant un intérêt commun pour les États américains. Ils jouissent d'une large autonomie technique, dans le cadre des recommandations de l'Assemblée générale et des Conseils. Ce chapitre résume les rapports que les organismes spécialisés suivants ont soumis en application des articles 127 et 91 f de la Charte.

- L'Organisation panaméricaine de la santé (OPS);
- L'Institut interaméricain de l'enfance (IIN);
- La Commission interaméricaine des femmes (CIM);
- L'Institut panaméricain de géographie et d'histoire (IPGH);
- L'Institut interaméricain des affaires indigènes (III);
- L'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA);

ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ

L'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), créée par la Deuxième Conférence internationale américaine (Mexique, 1901-1902) est l'organisme régional, pour les Amériques, de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Elle a pour mission d'apporter une coopération technique aux États membres et de stimuler entre ceux-ci la coopération pour que leurs peuples accèdent à la santé pour tous et par tous, tout en recherchant un environnement sain et en progressant dans la voie du développement humain durable. Elle a son siège à Washington, D.C., et son Directeur est M. George A. O. Alleyne.

Pendant la période sur laquelle porte ce rapport, l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) a continué à apporter sa collaboration aux États membres pour la promotion du panaméricanisme et de l'accès équitable à la santé par le biais de cinq domaines principaux d'intervention. Les exemples ci-après mettent en lumière plusieurs activités importantes dans chacun des domaines de programmation.

Promotion et protection de la santé

Consommation de tabac

L'OPS s'est engagée à faire baisser la consommation de tabac au moyen d'activités de prévention et de promotion. À cet effet, elle a amélioré les systèmes d'information et de surveillance sur la consommation du tabac et la mortalité connexe à cette consommation, car on estime que chaque année, dans les Amériques, un million de décès sont dus au tabac. Elle a collaboré également avec les Centres pour le contrôle et la prévention des maladies (CDC) des États-Unis, et avec l'Organisation mondiale de la santé pour mener l'enquête mondiale sur le tabac et les jeunes. En mai 2001, l'OPS a lancé l'initiative «Les Amériques sans tabac» afin de réduire l'exposition à la fumée ambiante du tabac dans le Continent américain. Les États membres ont continué les négociations ayant trait à l'Accord-cadre pour la lutte contre le tabac.

Santé et développement humain

Bibliothèque virtuelle dans le domaine de la santé (BVS)

L'OPS, par le biais du Centre latino-américain et caribéen d'information en sciences de la santé (BIREME), a continué à développer le réseau régional d'informations dans le domaine de la santé pour appuyer le processus décisionnel lors de la planification et de l'exécution des politiques publiques. La BVS est le dépositaire des connaissances scientifiques et techniques sur la santé qui sont sauvegardées, organisées et stockées sous format électronique. Accessible dans le monde entier grâce à l'Internet, la BVS est compatible avec la plupart des bases de données internationales. L'un des mandats du Sommet des Amériques de 2001 concerne l'élargissement de cette bibliothèque.

Protection et exploitation de l'environnement

Infrastructures dans le domaine de l'eau et de l'assainissement

L'OPS a accordé une attention particulière à la mise au point de technologies bon marché dans le domaine de l'eau et de l'assainissement en faveur des populations pauvres des zones urbaines et rurales. Le chef de file de cette initiative est le Centre panaméricain de génie sanitaire et des sciences de l'environnement (CEPIS). Entre autres activités, le CEPIS a entrepris un projet visant à améliorer les données de laboratoire sur la qualité de l'eau, il a achevé un inventaire régional sur le traitement et l'utilisation des eaux usées, il a élaboré des normes destinées à surveiller la qualité de l'eau en vue de sa consommation et il a mené une étude destinée à établir les critères pour les prises de décision tendant à réduire les inégalités en matière d'accès à l'eau potable.

Développement des systèmes et services de santé

Réforme du secteur de la santé

Dans le cadre de l'Initiative régionale de réforme du secteur de la santé en Amérique latine et aux Caraïbes, l'OPS a continué à mettre au point des instruments et des méthodes, en collectant et diffusant des informations et en échangeant des données d'expérience en vue d'appuyer les processus de réforme du secteur de la santé dans chaque État membre. C'est pourquoi, elle a créé sur l'Internet un centre d'analyse et d'information consacré à cette réforme. Celui-ci comprend une bibliothèque virtuelle, un thésaurus sur la réforme, plus de 20 profils des systèmes et services de santé des pays membres, un réseau de personnes-contacts et un inventaire de tous les résultats obtenus grâce à cette initiative.

Prévention et contrôle des maladies

Infection par le VIH ou le SIDA

L'OPS a mené des consultations sous-régionales à propos de sa stratégie «étape par étape» pour la prise en charge intégrée des personnes infectées par le VIH ou le SIDA. Elle a également entrepris des initiatives dans le domaine de la transmission de la mère à l'enfant, de l'accès accéléré aux médicaments anti-rétroviraux, de la promotion de l'hygiène sexuelle et des services de santé aux populations en constant déplacement, en particulier les immigrants.

À cet effet, et conformément à l'Agenda commun pour la santé dans les Amériques, la Banque interaméricaine de développement (BID), la Banque mondiale et l'OPS ont créé un groupe de travail spécial en vue d'appuyer les pays dans leur lutte contre l'infection par le VIH et le SIDA. Plus particulièrement, l'OPS a collaboré avec la Banque mondiale dans les Caraïbes et avec la BID à une initiative en Haïti et elle a aidé la BID à inclure les activités de contrôle de l'infection par le VIH et le SIDA dans plusieurs de ses projets en Amérique centrale. Dans les Caraïbes, le Centre d'épidémiologie des Caraïbes (CAREC) a élaboré un plan régional de lutte contre l'infection par le VIH et le SIDA. En juin 2001, l'OPS a participé à la Session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU sur le VIH-SIDA, à New York.

Appui à la prestation de la coopération technique

L'OPS a joué un rôle de premier plan dans la coordination et la rédaction du volet «santé» du Plan d'action du Troisième Sommet des Amériques, qui s'est tenu en avril 2001, à Québec. Ce Plan, le plus long à ce jour, permettra aux pays de renouveler leur engagement en faveur des objectifs tracés par les Sommets précédents, et d'entreprendre de nouvelles initiatives dans le but de réformer le secteur de la santé, de contrôler les maladies transmissibles et non transmissibles et de s'occuper des questions ayant trait à la santé de la femme, à l'environnement et aux populations autochtones. Ce plan facilitera également l'utilisation des technologies et des moyens disponibles pour la transmission et les échanges des informations. L'OPS a publié un rapport sur les progrès réalisés sur la voie de la réalisation des engagements assumés par les Sommets des Amériques de 1994 et 1998, rapport qui peut être consulté sur le site: <http://www.paho.org/English/DEC/home.htm>.

Dans le cadre de l'initiative intitulée Agenda commun pour la santé dans les Amériques, lancée en l'an 2000, l'OPS, la Banque mondiale et la BID ont continué à collaborer dans quatre domaines fondamentaux: les comptes nationaux pour la santé; les médicaments; la lutte contre les maladies et l'environnement. Les trois institutions ont également élaboré un plan d'action visant à renforcer la surveillance régionale des maladies transmissibles, à appuyer le développement de la capacité de surveillance des maladies chroniques et à fixer des buts permettant d'obtenir de meilleurs résultats en matière de santé.

INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE L'ENFANCE

Créé en 1924 par le IV^e Congrès panaméricain de l'enfance, et installé en 1927, l'Institut interaméricain de l'enfance a pour mission de promouvoir la définition des politiques publiques sur l'enfance, l'articulation de la relation de l'État avec la société civile, et le développement d'une conscientisation critique face aux problèmes de l'enfance dans les Amériques. Il a son siège à Montevideo (Uruguay). Son Directeur est M. Alejandro Bonasso.

L'Institut interaméricain de l'enfance, dont la priorité est d'introduire dans l'agenda politique de la région la protection intégrale des droits des enfants, consacrés dans la Convention de 1989, a pour objectifs la promotion de la professionnalisation du travail avec les enfants, et la décentralisation des interventions au profit des organismes chargés des soins, de la défense et de la prévention de la maltraitance des enfants.

Dans son programme de travail, l'IIN s'est efforcé d'apporter son appui technique aux actions entreprises au niveau national dans les domaines suivants: la maltraitance des enfants au sein de la famille, la situation des enfants de la rue, la prévention de la pharmacodépendance, les sévices sexuels, l'adoption internationale, les enfants handicapés, le registre de l'état civil. Il a également encouragé les États membres à se doter de systèmes d'information sur l'enfance.

Cet organisme spécialisé est responsable de l'exécution du Plan stratégique 2000-2004, entériné par l'Assemblée générale. Parmi les actions les plus importantes exécutées par l'IIN au cours de la période couverte par le présent rapport, nous citerons celles-ci:

- Les actions entreprises en vue d'inscrire à l'ordre du jour des forums continentaux les plus importants, tels que le Sommet des Amériques de Québec, les questions relatives à l'enfance et à la jeunesse.
- L'organisation, en collaboration avec l'UNICEF, de la Rencontre régionale des Amériques sur l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, en préparation du Deuxième Congrès mondial qui s'est tenu à Yokohama (Japon).
- La Deuxième Réunion des Premières Dames de l'Amérique centrale, du Belize, du Panama et de la République dominicaine. Cette réunion, qui faisait suite à celle organisée l'année précédente à El Salvador, avait pour but d'identifier, faire connaître et encourager des initiatives et des propositions susceptibles de contribuer à ce qu'aucun garçon, aucune petite fille ou aucun adolescent ne soit dépourvu des documents prouvant leur identité, et par conséquent, qu'ils soient tous en mesure d'exercer leurs droits aux soins de santé, à l'éducation ou au logement. Pour assurer le suivi de ces droits, il faut disposer de systèmes d'information adéquats.
- L'accord conclu avec l'Agence canadienne pour le développement international (ACDI/CIDA) qui a désigné l'IIN comme l'agence d'exécution d'un projet sur le travail des enfants dans le cadre du Prototype de politiques ciblées que promeut cet organisme. Ce projet, qui se chiffre à EU\$250.000, comprend le financement d'une stratégie institutionnelle de mobilisation des ressources extérieures qui s'avèrent indispensables à l'exécution des programmes prévus dans le Plan stratégique.
- La promotion des prototypes juridiques et des politiques publiques en faveur de l'enfance, se rapportant aux articles 23, 32, 33 et 34 de la Convention relative aux

droits de l'enfant, et en particulier aux handicapés, au travail des enfants, à l'abus des drogues et à l'exploitation sexuelle.

- La restructuration administrative et budgétaire de l'Institut en vue de rationaliser et de diminuer les frais de personnel, ce qui permettrait d'affecter ces ressources aux activités opérationnelles.
- La mise en place d'une politique de renforcement de l'image de l'IIN qui a impliqué notamment des aspects de pertinence, le changement de l'insigne de l'Institut, et des modifications importantes dans la conception de son site web.
- Le renforcement du Réseau interaméricain d'information sur l'enfance, avec l'installation de centres nationaux d'information au Guatemala et en République dominicaine et l'engagement de négociations en vue de l'installation prochaine d'un de ces centres au Venezuela.
- Les activités du Système d'information sur l'enfance (SIPI) en Amérique centrale qui, grâce au financement de la BID s'élevant à plus de EU\$500.000, ont commencé au Nicaragua.
- L'accord avec l'Organisation non gouvernementale «Plan international» pour la promotion du registre de l'état civil en Amérique centrale, en Haïti et en République dominicaine ainsi que pour l'élaboration et l'exécution, qui vient de commencer, d'un projet de registre des actes de naissance dans la région, dont la nécessité a été mise en évidence dans plusieurs forums internationaux.
- L'accord conclu avec le Réseau de télévision d'Amérique latine (RAL) en vue de la réalisation d'une nouvelle cassette vidéo institutionnelle sur le droit à l'identité, qui sera diffusée dans les États membres grâce au soutien financier du Ministère du travail et des affaires sociales de l'Espagne.

COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DES FEMMES

Créée par la Sixième Conférence internationale américaine (La Havane, 1928), la Commission interaméricaine des femmes (CIM) est un organisme consultatif de l'OEA pour tout ce qui a trait à la condition féminine dans le Continent américain. Sa mission est de promouvoir et de protéger les droits civils, politiques, économiques, économiques, sociaux et culturels de la femme et, dans ce contexte, elle informe les gouvernements des progrès accomplis, des obstacles qui doivent être pris en compte, et définit les stratégies employées pour les surmonter. Elle a son siège à Washington, D.C.. Sa présidente est l'Honorable Indranie Chandarpal, Ministre du travail, des services humains et de la sécurité sociale du Guyana. Sa vice-présidente est Mme Nora Uribe du Venezuela. Les pays qui composent le Comité directeur pour la période 2000-2002 sont le Canada, le Costa Rica, le Honduras, la République dominicaine et l'Uruguay. La Secrétaire exécutive de la CIM est M^{me} Carmen Lomellin.

Les actions entreprises par la CIM, au cours de l'année écoulée, ont eues pour but l'exécution du Programme de travail pour l'exercice biennal 2000-2002, adopté par la XXX^e Assemblée des déléguées de la CIM ainsi que des mandats confiés par la XXXI^e Assemblée générale de l'OEA et par les Sommets des Amériques. La Commission a accordé une attention particulière aux activités liées à la mise en oeuvre du Programme interaméricain de promotion des droits humains de la femme ainsi que de l'équité et de la parité hommes-femmes.

Intégration de la perspective de la parité aux réunions ministérielles

La CIM a coordonné l'élaboration des recommandations visant à intégrer la perspective de la parité aux programmes et politiques des ministères du travail. Ces recommandations ont été présentées à la réunion préparatoire de la XII^e Conférence interaméricaine des Ministres du travail (CIMT) et examinées lors de cette réunion ministérielle qui s'est tenue à Ottawa (Canada), en octobre 2001. Par la suite, la CIM a convoqué des représentants des gouvernements et de la société civile à une réunion en vue d'analyser l'intégration de la perspective de la parité à la Déclaration et au Plan d'action de la XII^e Conférence interaméricaine des Ministres du travail et de formuler des recommandations en vue de leur mise en application. Les lignes d'action et les recommandations générales issues de cette réunion (SEPIA I, la parité hommes-femmes et le travail) ont été adoptées par le Comité directeur à sa Troisième Session ordinaire et elles ont été transmises aux Ministres du travail et au Secrétariat *pro tempore* de la XII^e CIMT. La Commission a entrepris un processus similaire afin de présenter des recommandations ayant trait à l'intégration de la perspective de la parité à la réunion des Ministres de la justice qui se tiendra en mars 2002.

Formation aux questions de la parité au sein de l'OEA

La Commission vient de mettre en marche le projet conjoint CIDA/CIM/OEA, arrêté par le Gouvernement du Canada et le Secrétariat général, qui a pour but de former les fonctionnaires de l'OEA à l'intégration de la perspective de la parité aux programmes et aux politiques de l'Organisation. À cet effet, la Commission a créé un comité d'orientation, a conçu un plan de travail assorti de son budget, a identifié les éventuels participants et a donné le premier cours de formation.

Ce programme, d'une durée de deux ans, est doté d'un financement de 500.000 dollars canadiens (EU\$327 328).

Programme de formation en gestion d'entreprises à l'intention des jeunes

Ce programme pilote a été testé en mai 2001 en Argentine, sous les auspices du Sous-secrétariat à l'égalité des chances du gouvernement de la province de Buenos Aires, avec l'appui du Centre international de formation Golda Meir Mont Carmel (MCTC) d'Israël. Ce cours avait pour objectif de former des jeunes dans les domaines suivants: la gestion des micro-entreprises, la création d'emplois, la planification d'une entreprise, l'accès au crédit, le télé-enseignement et la téléformation, la participation et le leadership de la femme. Quarante personnes y ont participé, dont 70% étaient des femmes. Les participants étaient notamment de jeunes micro-entrepreneurs, des représentants d'organisations de la société civile et des fonctionnaires municipaux travaillant dans le domaine de la production, du développement des micro-entreprises et de l'emploi.

Fonds d'amorçage de la CIM

Conformément au mandat de la XXX^e Assemblée des déléguées de la CIM, les ressources du Fonds d'amorçage pour la période 2000-2002 ont été attribuées à des projets axés sur la mise en oeuvre de l'équité et de la parité hommes-femmes. Dans ce contexte, le Comité directeur a attribué les fonds disponibles à huit projets, présentés par l'Argentine, le Chili, El Salvador (2), le Guyana, le Panama, le Paraguay et l'Uruguay.

Suivi des Sommets des Amériques

La CIM a participé aux travaux préparatoires du Troisième Sommet des Amériques. Les recommandations émanées de la XXX^e Assemblée des déléguées ayant trait à l'intégration de la perspective de genre à la Déclaration et au Plan d'action du Sommet ont été transmises au Président du Groupe de travail sur la mise en oeuvre des Sommets des Amériques (GRIC) et ont bénéficié de l'appui des Chefs d'État et de gouvernement.

Élimination de la violence

La CIM a continué à exécuter le projet intitulé «La violence contre la femme: analyse régionale» qui comprend, entre autres, une étude de la Convention de Belém do Pará, commencée en 1999 et menée conjointement avec le Centre international pour la réforme du droit pénal et la politique de justice criminelle (ICCLR) et le Programme La femme, la justice et les questions de genre de l'Institut latino-américain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement de la délinquance (ILANUD). Au cours de l'année écoulée, deux réunions sous-régionales d'experts ont été organisées en Équateur et au Panama afin de présenter les résultats de l'enquête, les analyser et formuler des recommandations sous-régionales au sujet des secteurs qui ont besoin, en priorité, qu'on leur prête attention. Il faut souligner en particulier les recommandations portant sur la mise en oeuvre de politiques interinstitutionnelles et intersectorielles assorties d'une allocation de ressources en vue de lutter contre la violence, la mise au point de registres statistiques d'indicateurs ventilés par sexe et par âge afin d'assurer le suivi du problème, la formation de toutes les parties prenantes portant sur la manière d'aborder la question, la prise en charge intégrée des femmes qui ont été victimes de violences et veiller à ce qu'elles ont accès à la justice. Dans ces deux pays, ont été créés des

Secrétariats *pro tempore* de la CIM chargés de contrôler en permanence la mise en oeuvre des recommandations dans la sous-région.

Le Secrétariat permanent a saisi la XXXI^e Session ordinaire de l'Assemblée générale de l'OEA du deuxième rapport biennal de la CIM sur l'exécution de la résolution AG/RES. 1456 (XXVII-O/97) intitulée Promotion de la Convention interaméricaine pour la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme «Convention de Belém du Pará» qui contient les résultats de l'étude mentionnée ci-dessus et souligne les résultats obtenus dans la région dans ce domaine.

En outre, la CIM a continué à exécuter le projet *Étude sur Le trafic des femmes et des enfants aux fins d'exploitation sexuelle dans les Amériques*, en association avec l'Institut interaméricain de l'enfance (IIN) et l'Institut international des droits de la personne de l'Université De Paul, de Chicago. Elle a achevé l'enquête menée en Amérique centrale, et a commencé à analyser les rapports qu'elle a reçus et à formuler des observations à leur sujet. Au Brésil, elle a tenu des réunions afin de coordonner le projet avec des organisations gouvernementales et non gouvernementales. Des rapports d'activités lui sont parvenus. Elle a établi les contacts nécessaires au Mexique, en Argentine, au Belize, au Chili, en Colombie et à la Jamaïque afin de pouvoir commencer le travail.

Participation de la femme aux structures de pouvoir et au processus décisionnel

La CIM a coparrainé et a participé en qualité de membre du Conseil d'administration au Programme de représentation et de leadership de la femme (PROLID) de la Banque interaméricaine de développement (BID), qui finance des projets axés sur le leadership dans le Continent américain. Cette année, le Conseil a approuvé le financement de 10 projets en Amérique centrale et dans la région andine.

Diffusion et divulgation

Avec le soutien technique du Département de l'information de l'OEA, la Commission a réalisé la cassette vidéo intitulée *Femme des Amériques* qui traite de la condition féminine dans le Continent américain. Cette cassette vidéo est disponible en anglais et en espagnol et sera diffusée en 2002.

INSTITUT INTERAMÉRICAIN DES AFFAIRES INDIGÈNES

Créé par la Convention internationale de Pátzcuaro en 1940, l'Institut interaméricain des affaires indigènes a pour mission spéciale de collaborer à la coordination des politiques autochtones des États membres, et de promouvoir les travaux de recherche et la formation de personnes qui se consacrent au développement des communautés autochtones. Il a son siège à Mexico, D.F., et son Directeur est M. José Manuel del Val Blanco.

Réunions du Conseil directeur

Devant les participants des pays membres du Conseil directeur, le 5 avril 2001, M. José del Val, Directeur de l'III et ethnologue, a fait connaître les difficultés économiques résultant du non-paiement par certains États membres de l'Institut interaméricain des affaires indigènes de leurs quotes-parts, auquel s'ajoute la décision des États-Unis de se retirer de l'Institut. Cette situation a eu des répercussions sur la structure des quotes-parts, vu que la contribution de ce pays représentait 45% des recettes de l'Institut.

Dans ce contexte, a été présentée, au cours de la réunion, une proposition de dissolution et de transformation de l'Institut, et une réunion extraordinaire du Conseil directeur a été convoquée afin que les pays membres y présentent leurs points de vues, fassent connaître leur décision à propos de cette proposition, et donnent leur avis au sujet de la possibilité d'augmenter les quotes-parts ou d'obtenir des contributions additionnelles qui doteraient l'organisme spécialisé d'une plus grande solvabilité.

La présence des États membres à la réunion du Conseil directeur du 14 juin 2001 a permis de recueillir les opinions de chacun d'entre eux au sujet de la proposition de dissolution et de transformation de l'Institut. Elle a également permis de concevoir une restructuration des quotes-parts que versent actuellement les États membres à l'III.

Le document intitulé «Considérations préliminaires sur l'avenir institutionnel de l'III» a été soumis, pour examen, au Conseil directeur, à sa Réunion extraordinaire du 7 juin 2001. Ce document présentait diverses possibilités, de nature différente, se rapportant à des activités précises qui impliquaient une évolution de l'Institut, ainsi que des propositions concernant le développement de projets, tels que le Centre de documentation et d'information des peuples amérindiens «Manuel Gamio», et le Forum permanent des peuples amérindiens au sein de l'OEA.

À la réunion du Conseil directeur qui s'est tenue le 9 octobre 2001, a été présentée la démission irrévocable de M. José Manuel del Val Blanco du poste de Directeur de l'Institut interaméricain des affaires indigènes.

Publications

L'Institut a publié les ouvrages suivants: «Peuples autochtones et droit constitutionnel en Amérique latine: panorama général» de Cletus Gregor Barié (de l'Institut national des affaires indigènes, Mexique) et «*El Encuentro de la Gente y los Insensatos. La Sedentarización de los cazadores Ayoreo en el Paraguay*», de Miguel Alberto Bartolomé (Université catholique «*Nuestra Señora de la Asunción*», Paraguay).

INSTITUT PANAMÉRICAIN DE GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE

Créé par la Sixième Conférence internationale américaine (La Havane, 1928), l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire (IPGH) propose une coopération technique, de la formation dans des centres de recherche, diffuse des publications et organise des réunions techniques dans les domaines de la cartographie, de la géographie, de l'histoire et de la géophysique. Il a son siège à Mexico, D.F. Son Secrétaire général est M. Carlos A. Carvallo Yáñez.

Le Bureau de l'Institut pour la période 2001-2005 a été élu à la XVII^e Assemblée générale qui s'est tenue à Bogota. Cette Assemblée a également adopté 38 résolutions qui régiront la vie institutionnelle et académique de l'IPGH au cours des prochaines années. En outre, les *Réunions de consultation* des quatre commissions de travail de l'IPGH, où participent des chercheurs des 21 pays membres, ont arrêté les politiques, les stratégies, la structure et les axes de recherche et de travail pour cette période.

L'IPGH a appuyé et financé 32 projets de recherche et de formation, exécutés dans 11 pays. Dix d'entre eux relèvent de la Commission de cartographie, six de celle de géographie, huit de celle d'histoire et huit de celle de géophysique, pour un montant total de EU\$226.560. En outre, il a accordé indirectement son soutien à des manifestations, des cours et des réunions liées aux activités scientifiques et techniques de l'Institut.

Dans le cadre du Plan de modernisation de l'IPGH, l'*Avis de convocation pour les projets d'assistance technique* pour 2002, l'*Avis de convocation pour les projets de longue haleine* pour 2002 et l'*Avis de convocation pour le prix d'histoire coloniale de l'Amérique «Silvio Zavala»* ont été diffusés avec la plus grande rigueur technique. 69 demandes de projets en provenance de 15 pays membres ont été reçues en réponse au premier avis de convocation. 29 demandes ont été reçues en réponse au deuxième avis de convocation, ce qui constitue un progrès scientifique et technique et un portefeuille intéressant de futurs projets, dans la mesure où l'IPGH parviendra à intéresser des institutions et des organismes internationaux à leur financement. En ce qui concerne le Prix Silvio Zavala, 26 ouvrages en provenance de 11 pays y étaient candidats. La remise des prix a eu lieu le 7 février 2002, à l'occasion du 74^{ème} anniversaire de l'IPGH.

L'Institut a fourni une assistance technique, sur la demande du Secrétaire général de l'OEA, pour la démarcation des frontières entre le Belize et le Guatemala. Il faut souligner que cette tâche a fait jouer un rôle actif à l'IPGH dans le règlement d'un grave problème de frontières entre ces deux États et a mis en lumière la confiance dont jouit l'IPGH, sa neutralité et ses compétences techniques pour traiter des questions de ce genre.

L'Institut a poursuivi les activités entreprises en vue de l'élaboration d'un atlas multimédia et, en février 2001, il a remis à la Présidente de la République du Panama, Mme Mireya Moscoso, l'*Atlas multimédia: Le Canal de Panama*, qui est le résultat de la coopération technique accordée à ce pays. Cet Atlas, qui lui a été donné sous forme de disque compact, est un moyen de connaissance et d'enseignement et un instrument pertinent pour la formulation des politiques et des stratégies de développement. Sous un format innovateur et moderne, il offre d'innombrables informations de nature multidisciplinaire et permet de moduler l'information en fonction des intérêts et des demandes de l'utilisateur.

Au cours de la période que couvre ce rapport, l'IPGH a remis des médailles et des diplômes à des chercheurs et à des scientifiques de dix pays membres, en hommage à leurs 25 et 50 ans de services à l'Institut. En outre, il a inauguré une exposition de livres sur des questions liées à ses activités, publiés par des auteurs des pays membres; il a mis à jour la plupart des sept magazines spécialisés de l'Institut et a édité de nombreuses publications ponctuelles qu'il envoie aux principales bibliothèques et centres de formation et de recherche des pays membres.

L'IPGH a édité et publié les publications périodiques suivantes: *Revista cartográfica*, n° 68, 69, 70 et 71, *Revista Geográfica*, n° 128, 129 et 130, *Revista de Historia de América*, n° 126, 127 et 128, *Revista de Arqueología Americana*, n° 17-19, *Revista Geofísica*, n° 52-53, 54 et 55 et les *Boletines Aéreos* n° 268 (janvier-avril), 269 (mai-août) et 270 (septembre-décembre).

Les publications ponctuelles qu'il a publiées sont les suivantes: *Humbolt y el otro descubrimiento*, tomes 1 et 2, *Humbolt y la modernidad*, *Contribuciones a la Historia de la Ciencia en Bolivia*, *España: última colonia de sí misma*, *La Gran Expedición de Alejandro Malespina a América (1789-1795)* et *Memorias del IV Simposio Panamericano de Historia de la Comisión de Historia*.

Les 28 et 29 juin, s'est tenue la 55^{ème} Réunion des dirigeants, à Bogota. Le Comité consultatif de planification et d'évaluation financière a tenu une réunion le 2 juillet dans cette même ville. Le 23 juillet, a eu lieu, à Bogota, la 56^{ème} Réunion des dirigeants. Du 24 au 27 octobre, se sont tenues les réunions de consultation des quatre commissions de l'IPGH et du 29 octobre au 1^{er} novembre, la XVII^e Assemblée générale.

INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE

Fondé en 1942, l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture est l'organisme spécialisé du Système interaméricain pour le secteur agro-pastoral. Il a pour mission de stimuler, de promouvoir et d'appuyer les efforts accomplis par les États membres pour accéder au développement agricole et au bien-être en milieu rural. Il a son siège à San José (Costa Rica). Son Directeur général est M. Chelston W. D. Brathwaite.

Le thème central du deuxième *Plan à moyen terme de l'IICA (1998-2002)* est le repositionnement de l'agriculture et de la vie rurale dans l'agenda interaméricain. C'est pourquoi, pendant l'année 2001, un élément important de l'action institutionnelle a été la constatation que les Chefs d'État et de gouvernement du Continent américain avaient renforcé le dialogue interaméricain et leur engagement envers l'intégration et le développement des Amériques.

Dans ce contexte, l'IICA a élargi sa mission et encouragé des services de coopération visant à soutenir le développement durable de l'agriculture et du milieu rural, conformément à sa vision d'être l'institution leader en matière de coopération en vue de transformer intégralement et durablement l'agriculture du Continent américain, par le biais d'une action ciblée, d'une mise en oeuvre d'excellente qualité, d'actions créatives et innovatrices et d'orientations dispensées au client dans le cadre d'une collaboration participative et résolue.

En ce qui concerne la Zone andine, on peut souligner tout particulièrement les activités suivantes: les services conseils en organisation institutionnelle et en promotion commerciale, la modernisation de la protection sanitaire agropastorale où le SANIBANANO de l'Équateur joue un rôle de premier plan, l'incorporation des compétences des systèmes nationaux et internationaux en matière de recherche et de développement technologique, avec la participation de plus de 6000 spécialistes à plus de 480 manifestations spécialisées, l'appui à la formulation de politiques, plans et programmes de développement ainsi qu'aux micro-entreprises rurales et la réalisation de 10 cours régionaux de formation de formateurs.

Dans la Région des Caraïbes, on peut souligner le développement des centres de téléformation dans quatre pays, l'amélioration de la planification sectorielle dans huit pays, la lutte contre la mouche de la carambole dans deux pays, le développement régional d'entreprises agricoles, spécialement dans le domaine des fruits tropicaux, des orchidées, du tourisme agro-écologique et de l'horticulture, les systèmes non traditionnels de production pour les petits exploitants, la gestion des ressources hydriques et l'appui au Conseil caribéen d'enseignement agricole supérieur et au développement de micro-entreprises appartenant à des femmes et à de jeunes ruraux.

En Amérique centrale, la coopération technique a été axée sur le développement des capacités de négociation et l'harmonisation des politiques de compétitivité de l'agriculture, le renforcement des systèmes de transfert de technologie, l'organisation communautaire et institutionnelle en vue d'améliorer la qualité de la vie rurale, l'appui à la consolidation du Conseil agropastoral centraméricain (CAC), le renforcement de la capacité de formuler des politiques et d'exécuter des programmes de protection sanitaire et d'hygiène agropastorales ainsi que d'innocuité des aliments et le développement agropastoral et forestier des zones frontalières.

Dans la Région Nord, des progrès ont été accomplis dans le Programme d'échanges avec le Canada d'agriculteurs, de chercheurs, de jeunes spécialistes et de leaders ainsi qu'en ce qui a trait à l'accès aux technologies de l'information et de la communication des communautés rurales. Aux États-Unis, le financement de missions commerciales vers l'Amérique latine et les Caraïbes a été renforcé, avec la collaboration des secteurs public et privé. Au Mexique, les activités les plus importantes ont été ciblées sur la coopération avec le Secrétariat à l'agriculture, l'élevage, le développement rural, la pêche et l'alimentation, pour des questions liées à la modernisation du système de protection sanitaire agropastorale et d'innocuité des aliments, pour des projets de développement rural, en faveur des zones marginalisées, de micro-financement rural et de commercialisation des produits des petites entreprises d'intérêt social.

Dans la Région Sud, l'IICA a continué la mise en oeuvre du Programme de développement rural (PROCODER), du projet de développement agropastoral dans l'établissement d'Itaparica au Brésil, du Projet régional de crédit dans le Nord-est du Paraguay, l'analyse du secteur agro-alimentaire en Argentine, la modernisation de l'enseignement professionnel en agriculture, élevage et sylviculture au Chili, la modernisation des exploitations agricoles et la formation des petits agriculteurs en Uruguay et l'intensification des recherches agropastorales dans tous les pays de la région.

En outre, vers le milieu de l'année, a été inauguré le Bureau de l'IICA en Espagne, grâce à l'appui le plus total et résolu du Gouvernement espagnol, par l'intermédiaire du Ministère de l'agriculture et de l'élevage. Ce Bureau est appelé à devenir un instrument précieux pour la mise en place d'alliances stratégiques avec les pays et les organismes européens.

Enfin, le Conseil interaméricain de l'agriculture – organe suprême de l'IICA – a acquis une nouvelle dimension, qui lui a été conférée par la résolution 1728 de la trentième Session ordinaire de l'Assemblée générale de l'OEA (tenue à Windsor, Canada) qui le définit comme «le principal forum de niveau ministériel au sein de l'OEA, chargé d'analyser et de chercher à réunir un consensus sur les politiques et priorités stratégiques pour l'amélioration de l'agriculture et de la vie en milieu rural dans le Continent américain». En outre, le Plan d'action du Troisième Sommet des Amériques, à la section intitulée «Gestion de l'agriculture et développement rural» a chargé les Ministres de l'agriculture, au cours de la prochaine réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture, de «promouvoir une action conjointe par tous les acteurs du secteur agricole, pour travailler à l'amélioration de la vie agricole et rurale qui permet la mise en oeuvre des Plans d'action des Sommets des Amériques». C'est pourquoi, à Punta Cana (République dominicaine), à l'occasion de la XI^e Réunion ordinaire du JIA, les Ministres sont parvenus à des consensus continentaux reflétés dans la «Déclaration de Punta Cana pour l'amélioration de l'agriculture et la vie rurale dans les Amériques» et dans les «Orientations stratégiques en vue d'un agenda commun pour la communauté du monde agricole et la vie rurale dans les Amériques», souscrites par les Ministres de l'agriculture du Continent.

À la XI^e Réunion ordinaire du JIA, le Dr Chelston W.D. Brathwaite, de la Barbade, a été élu Directeur général de l'IICA pour la période 2002-2006. Il a assumé ses fonctions, en tant que neuvième Directeur général de l'institution, le 15 janvier 2002.

IV. AUTRES ORGANES INTERAMÉRICAINS

LE COMITÉ JURIDIQUE INTERAMÉRICAIN

Le Comité juridique interaméricain est l'un des organes au moyen duquel l'Organisation des États Américains réalise ses objectifs (Article 53 de la Charte). Le chapitre XIV de la Charte définit sa composition, ses attributions et ses fonctions. Il sert de corps consultatif en matière juridique, facilite le développement progressif et la codification du droit international et étudie les problèmes juridiques ayant trait à l'intégration des pays en vue du développement du Continent américain. Son siège est à Rio de Janeiro. Il se compose de onze juristes ressortissants des États membres, élus par l'Assemblée générale.

Au cours de 2001, le Comité juridique interaméricain a tenu deux sessions ordinaires. La première a eu lieu à Ottawa, du 12 au 23 mars 2001 et la deuxième à Rio de Janeiro du 30 juillet au 24 août 2001. À ces deux réunions, le Comité juridique a examiné les thèmes suivants qui étaient inscrits à son ordre du jour: la démocratie dans le Système interaméricain; les droits de l'homme et la médecine biologique; la Conférence spécialisée interaméricaine de droit international privé (CIDIP); les préparatifs pour la commémoration du centenaire du Comité juridique interaméricain; la dimension juridique de l'intégration et du commerce international: le droit à la concurrence dans les Amériques; l'application de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, de 1982, par les États du Continent américain; le droit à l'information: accès aux informations et aux données personnelles et leur protection; les aspects juridiques de la sécurité continentale; le perfectionnement de l'administration de la justice dans les Amériques: l'accès à la justice; le rapt des mineurs par l'un de leurs parents; la coopération interaméricaine dans la lutte contre le terrorisme; l'étude du Système de promotion et de protection des droits de la personne dans le contexte interaméricain; les possibilités offertes par le Statut de la Cour pénale internationale et les problèmes qu'il pose; les mesures additionnelles qui pourraient être incorporées à la Convention interaméricaine contre la corruption (Caracas); le trafic d'armes sur la base des décisions que le Comité juridique a prises en la matière; l'élaboration d'un projet de Convention interaméricaine contre le racisme et toutes les formes de discrimination et d'intolérance, et le projet de Convention interaméricaine pour la répression extraterritoriale des délits sexuels perpétrés contre des mineurs.

Dans cette perspective, le Comité juridique interaméricain a approuvé des rapports et adopté des résolutions traitant de ces questions. Il a également adopté le rapport intitulé *Observations et commentaires formulés par le Comité juridique interaméricain sur le projet de Charte démocratique interaméricaine* (CJI/doc.76/01) qui a été acheminé au Président du Conseil permanent de l'Organisation, assorti d'une note en date du 16 août 2001.

En 2001, le Comité juridique interaméricain était composé de João Grandino Rodas (Président), Brynmor Pollard (Vice-président), Jonathan T. Fried, Luis Herrera Marcano, Kenneth O. Rattray, Gerardo Trejos Salas, Eduardo Vío Grossi, Sergio González Gálvez, Orlando Rebagliati, Felipe Paolillo et Carlos Manuel Vázquez.

Pendant l'Assemblée générale de l'OEA qui s'est tenue au Costa Rica, ont été réélus en tant que membres du Comité juridique interaméricain, MM. Luis Herrera Marcano, du Venezuela, et Kenneth O. Rattray de la Jamaïque. M^{me} Ana Elizabeth Villalta, de El Salvador, a été élue pour remplacer M. Gerardo Trejos, du Costa Rica. Ils exerceront leurs fonctions du 1^{er} janvier 2002 au 31

décembre 2005. D'autre part, M. Pollard a présenté à l'Assemblée générale le rapport annuel sur les travaux réalisés par le Comité en 2000.

Le Comité juridique interaméricain, avec l'appui et la coordination du Département du droit international, a organisé du 30 juillet au 24 août 2001, à Rio de Janeiro, le XXVIII^e Cours de droit international, dont le thème central était "La personne humaine dans le droit international contemporain".

LA COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DES DROITS DE L'HOMME

La Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) est l'un des organes de l'Organisation des États Américains (Article 53 de la Charte). Elle a été créée par une résolution de la cinquième Réunion de consultation des Ministres des relations extérieures à Santiago du Chili, en 1959 et formellement installée en 1960, lorsque le Conseil de l'Organisation a adopté son Statut. Son Règlement, adopté en 1980, a été modifié à plusieurs reprises, la dernière fois en 2000. La Commission représente tous les États membres élus à titre personnel par l'Assemblée générale. Aux termes de l'article 115 de la Charte, son attribution principale consiste à promouvoir le respect et la défense des droits de l'homme et à servir, dans ce domaine, d'organe consultatif de l'Organisation.

Pendant la période couverte par le présent rapport, la CIDH a tenu quatre sessions: la 110^{ème} Session ordinaire, du 21 février au 9 mars 2001, la 111^{ème} Session extraordinaire du 4 au 6 avril 2001, la 112^{ème} Session extraordinaire en juin 2001 et la 113^{ème} Session ordinaire du 10 au 19 octobre 2001. Les audiences de cette Session ont eu lieu du 12 au 16 novembre 2001.

Pendant les sessions ordinaires qui ont eu lieu en 2001, la CIDH a tenu des réunions de travail et a reçu en audience des représentants des États membres de l'OEA, ainsi que des représentants des requérants, des porte-parole d'organisations non gouvernementales et d'autres personnes de la société civile en vue d'examiner des affaires individuelles et la situation générale des droits humains dans leurs pays.

En février 2001, la Commission a choisi son nouveau Bureau, lequel était composé de Claudio Grossman, Président, Juan E. Méndez, premier Vice-président et Marta Altolaguirre, deuxième Vice-présidente. Sont également membres de la CIDH, Hélio Bicudo, Robert K. Goldman, Peter Laurie et Julio Prado Vallejo.

L'Assemblée générale de l'OEA a élu en tant que nouveaux membres de la CIDH pour la période 2002-2006 Diego García Sayán, du Pérou, Clare Kamau Roberts, d'Antigua-et-Barbuda, et José Zalaquet Daher, du Chili. Le mandat de Claudio Grossman, Hélio Bicudo et Peter Laurie, membres de la Commission, est arrivé à expiration le 31 décembre 2001.

Le 1^{er} août 2001, M. Santiago Cantón a assumé les fonctions de Secrétaire exécutif de la CIDH, en remplacement de l'Ambassadeur Jorge Taiana, qui a cessé de prêter ses services après cinq ans. M. Cantón exerçait, depuis novembre 1998, les fonctions de Rapporteur spécial de la Commission pour la liberté d'expression.

Sessions de la CIDH

Pendant la 110^{ème} Session ordinaire, la CIDH a eu un entretien avec le Secrétaire général de l'OEA. Ces rencontres, qui sont devenues traditionnelles ces dernières années, constituent une occasion précieuse d'entretenir un dialogue constant entre le Secrétariat général et la Commission. Les deux organes ont estimé qu'il fallait renforcer l'autonomie administrative de la CIDH et éviter

toute interférence dans ses attributions en tant qu'organe principal de l'OEA en matière de protection des droits de la personne.

Pendant cette Session, la CIDH a reçu en audience le Ministre de la justice et le Représentant permanent du Pérou près l'OEA qui lui ont présenté une proposition visant à trouver une solution à 165 affaires en suspens. Ce chiffre représente plus de 50% des affaires relevant de la compétence de la Commission, auxquelles ce pays est partie.

La CIDH a organisé une manifestation avec la Société interaméricaine de la presse (SIP) au cours de laquelle cette institution a signé la Déclaration interaméricaine des principes relatifs à la liberté d'expression. Le Secrétaire général de l'OEA, César Gaviria, le Président de la CIDH, Claudio Grossman, le Secrétaire exécutif de la Commission, Jorge E. Taiana, le Président de la SIP, Danilo Arbilla et le Rapporteur spécial de la CIDH pour la liberté d'expression, Santiago Cantón, ont participé à cette manifestation.

La Commission a tenu une audience sur la situation des défenseurs des droits de la personne dans le Continent américain à la demande de plusieurs organisations non gouvernementales. Pendant cette audience, la Commission a recueilli des informations concernant des menaces, des attaques et des attentats – dans certains cas meurtriers – perpétrés contre des défenseurs et des organisations des droits humains dans plusieurs États membres, afin d'entraver que ceux-ci accomplissent en faveur des droits de la personne.

La CIDH a eu souvent recours au mécanisme des mesures conservatoires prévu à l'article 25 de son Règlement en vue de protéger la vie et l'intégrité physique de personnes qui travaillent en faveur des droits humains. Elle a reçu de nombreuses dénonciations ayant trait à des assassinats et à des actes d'intimidations qui ont été commis en Colombie contre des défenseurs des droits humains, faits qui sont attribués, pour la plupart, à des groupes paramilitaires et qui restent impunis à ce jour. La Commission a également reçu des informations concernant le Guatemala, où des défenseurs des droits de la personne ont fait l'objet de perquisitions, de menaces et d'actes de harcèlement. Elle a reçu en outre des informations au sujet de Cuba où les défenseurs des droits humains n'ont pas droit à la liberté d'expression ni d'association, et sont soumis à des pressions et à l'incarcération.

Au cours de la 110^{ème} Session, la Commission a analysé de nombreuses pétitions individuelles et elle a adopté 63 rapports alléguant des violations des droits humains protégés par la Convention américaine et/ou la Déclaration américaine. La Commission a tenu 46 audiences consacrées à des affaires individuelles, à la situation générale des droits de la personne dans différents États du Continent américain, à des mesures conservatoires, au suivi des recommandations et à d'autres thèmes relevant de sa compétence. En outre, elle a tenu des réunions de travail avec des requérants et des représentants des Gouvernements du Brésil, du Chili, du Guatemala, du Honduras, du Paraguay, du Pérou et de la République dominicaine.

La Commission a tenu sa 111^{ème} Session extraordinaire au Chili, à l'invitation du Gouvernement de ce pays, et elle a tenu des réunions de travail avec de hauts fonctionnaires des trois pouvoirs de l'État chilien. Le Président de la République, Ricardo Lagos, a reçu la Commission, en compagnie de sa Ministre des affaires étrangères, Maria Soledad Alvear.

Le Rapporteur pour la liberté d'expression a accompagné la Commission lors de sa visite au Chili et il a recueilli des informations sur l'état d'avancement de projets de loi qui, s'ils étaient votés, constitueraient un grand pas en avant en matière de protection de la liberté d'expression au Chili. Pendant que la CIDH se trouvait au Chili, le Parlement chilien a voté l'abolition de la peine de mort dans ce pays.

La CIDH a échangé des informations avec des représentants de différents secteurs de la société civile à propos de l'entrée en vigueur du nouveau Code de procédure pénale et elle a eu la possibilité d'effectuer des visites qui lui ont permis de se rendre compte des progrès accomplis par cet instrument innovateur dans le régime juridique chilien.

Au cours de ses réunions de travail, la CIDH a analysé de nombreuses affaires individuelles, elle a adopté des rapports concernant la recevabilité et le fonds de plusieurs affaires et décidé de publier 14 rapports. La Commission a accordé une attention particulière à l'état d'avancement des procédures de règlement à l'amiable qui ont été engagées dans 91 affaires en cours. En outre, elle a décidé de prendre des mesures conservatoires en faveur d'une personne qui, selon la dénonciation, souffrirait de troubles mentaux et qui a été condamnée à mort aux États-Unis et de la Présidente de la Cour constitutionnelle du Guatemala qui a été l'objet de menaces graves et d'actes de harcèlement en raison des fonctions judiciaires qu'elle exerce dans ce pays. La Commission a également étudié la situation actuelle de 37 affaires dont elle a saisi la Cour interaméricaine des droits de l'homme.

Au cours de sa 112^{ème} Session extraordinaire, la Commission a décidé de recommander au Secrétaire général de l'OEA la nomination de Santiago Cantón au poste de Secrétaire exécutif, conformément aux dispositions de l'article 21 du Statut de la Commission. En outre, elle a analysé toute une gamme de rapports de recevabilité.

Au cours de sa 113^{ème} Session ordinaire, la Commission a étudié de nombreuses pétitions individuelles alléguant des violations des droits de la personne protégés par la Convention américaine et/ou la Déclaration américaine et elle a adopté 60 rapports concernant des affaires et des pétitions individuelles.

La CIDH a souligné l'adoption de la Charte démocratique interaméricaine, considérant qu'elle constitue un pas en avant dans la voie de la consolidation du lien indissoluble qui unit les droits de la personne et la démocratie. Elle a estimé que la non exécution des décisions de la Cour interaméricaine des droits de l'homme et de la CIDH seraient certainement des éléments importants qui permettraient de déterminer, dans des cas concrets, si une altération de l'ordre démocratique s'est produite et si la démocratie est menacée, ce qui déclencherait les mécanismes prévus dans la Charte démocratique interaméricaine.

La Commission a pris note de la désignation du Défenseur du peuple du Paraguay, en octobre 2001. Cette décision du corps législatif paraguayen revêt une grande importance car cette charge avait été créée par la Constitution nationale de ce pays en 1992 et était restée vacante depuis lors.

Les audiences correspondant à la 113^{ème} Session ordinaire ont eu lieu au siège de la CIDH, du 12 au 16 novembre 2001. La Commission a tenu 52 audiences au cours desquelles elle a écouté des témoignages à propos d'affaires individuelles en cours et des interventions de représentants gouvernementaux et d'organisations non gouvernementales sur la situation générale des droits de la

personne dans différents États membres. La CIDH a tenu une audience, en particulier, sur le thème des défenseurs des droits de la personne.

La CIDH a souligné qu'il était fondamental que les États adoptent des mesures visant à garantir l'intégrité physique et la vie des défenseurs des droits de l'homme afin que ces derniers puissent réaliser librement leur tâche. Au cours des audiences, la Commission a également reçu, avec beaucoup de préoccupation, des informations sur l'assassinat de 68 défenseurs des droits de la personne en Colombie, au cours de ces dernières années. La CIDH a tenu une audience à propos de l'affaire Digna Ochoa, défenseur des droits de la personne qui a été assassinée au Mexique, en octobre 2001. La CIDH a reçu les requérants et les représentants de l'État mexicain dans le cadre de la procédure relative à l'affaire Digna Ochoa. Cette affaire a été entamée en octobre 1999.

La Commission a eu un entretien avec la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies pour les défenseurs des droits de la personne, Mme Hina Jilani. Au cours de cet entretien, les deux organisations ont fait part de leur préoccupation face à la situation des défenseurs des droits de la personne dans les Amériques et elles ont procédé à un échange d'informations à propos des mécanismes capables de garantir aux défenseurs des droits humains la possibilité de réaliser leur travail. À la fin des audiences, les membres de la Commission dont le mandat arriverait à expiration fin 2001 ont organisé une table ronde et ont fait connaître quelques-unes des expériences acquises dans l'exercice de leurs fonctions à la CIDH.

Affaires et procédures devant la Cour interaméricaine des droits de l'homme

La Commission a réalisé diverses activités concernant les 25 affaires contentieuses et les 14 procédures de mesures conservatoires qui, à la date où a été établi le présent rapport, étaient instruites devant la Cour interaméricaine des droits de l'homme.

En 2001, la CIDH a soumis à la Cour interaméricaine des droits de l'homme au titre de sa juridiction contentieuse les affaires suivantes: le 24 janvier 2001, l'affaire des 19 commerçants contre la Colombie, le 24 janvier 2001, l'affaire 11.752 Walter David Bulacio contre l'Argentine, le 15 juillet 2001, l'affaire 11.073 Juan Humberto Sánchez contre le Honduras et le 19 juin 2001, l'affaire 10.636 Myrna Mack Chang contre le Guatemala.

Le 30 mars 2001, la CIDH a demandé à la Cour interaméricaine des droits de l'homme un avis consultatif sur le champ d'application des mesures spéciales de protection en faveur des enfants (article 19) ayant trait aux garanties légales et judiciaires prévues dans la Convention américaine relative aux droits de l'homme. En outre, la Commission a assisté à plusieurs audiences fixées par la Cour afin d'examiner les affaires dont elle est saisie. Elle a également recommandé différentes mesures provisoires et elle a pris part aux procédures correspondantes.

Le 8 mars 2001, la CIDH a tenu sa réunion annuelle conjointe avec la Cour interaméricaine des droits de l'homme. Cette réunion s'est penchée sur la mise en oeuvre des réformes de la réglementation. Ces réformes représentent des progrès en matière de sécurité juridique et d'accès des victimes et de leurs représentants aux procédures les concernant.

La CIDH et la Cour ont analysé la possibilité de rechercher ensemble des sources additionnelles de financement pour leurs activités, la mise en application des arrêts de la Cour et des

recommandations de la CIDH, le renforcement du Système interaméricain de protection des droits de la personne, la coordination entre les deux instances pour l'accomplissement de leurs fonctions et la coopération institutionnelle en matière de protection et de défense des droits de la personne.

Rapports sur la situation générale des droits de l'homme

En 2001, la CIDH a adopté plusieurs rapports sur la situation générale des pays du Continent américain. En mars 2001, la Commission a adopté et publié le rapport intitulé "La situation des droits de l'homme au Paraguay". Ce rapport a été élaboré à partir des informations et des documents recueillis par la Commission avant, pendant et après la visite *in loco* qu'elle a effectuée au Paraguay, du 28 au 30 juillet 1999, à l'invitation de son Gouvernement. Il mentionne les aspects qui ont des répercussions sur les droits de la personne au Paraguay ainsi que des situations liées à l'impunité, à la corruption et à la pauvreté qui sévissent dans ce pays et soulignait le fait que le Défenseur du peuple n'avait toujours pas été désigné.

En mai 2001, la Commission a adopté et publié le *Cinquième rapport sur la situation des droits de l'homme au Guatemala*. Ce rapport a été élaboré à partir des informations et des documents recueillis par la Commission avant, pendant et après la visite *in loco* qu'elle a effectuée au Guatemala, à l'invitation de son Gouvernement. Ce rapport est axé sur le défi crucial que constitue l'instauration d'un système judiciaire capable d'offrir à la population une protection effective de ses droits; en effet, elle est l'instrument indispensable à la mise en place d'une véritable défense des droits et libertés individuels. Le rapport met en relief l'impunité persistante des violations – passées et actuelles – des droits de la personne. Cette impunité contrevient aux obligations contractées par l'État en vertu de la législation interne et du droit international, porte atteinte aux principes sur lesquels reposent les accords de paix et affaiblit l'État de droit.

Activités de promotion

La Commission a organisé et animé diverses activités de promotion des droits de la personne dans le Continent américain, et notamment à la Grenade, au Belize et en République dominicaine. Il s'agissait de conférences, d'ateliers de formation et de séminaires.

Visites *in loco*

Du 5 au 8 juin 2001, la Commission a réalisé une visite *in loco* au Panama afin d'observer la situation générale des droits de la personne dans ce pays. Au cours de cette visite, la CIDH a eu des entretiens avec de hauts fonctionnaires panaméens, et notamment sa Présidente, ainsi qu'avec des membres d'organisations non gouvernementales et des représentants des communautés autochtones.

En décembre 2001, la CIDH a effectué une visite *in loco* en Colombie dans le but d'analyser la situation des droits de la personne dans ce pays. Au cours de cette visite, la Commission a eu des entretiens avec de hauts fonctionnaires du gouvernement, y compris son Président, ainsi qu'avec des membres de la société civile. Elle a visité les villes de Bogota, Barrancabermeja et Medellin.

En outre, la CIDH a effectué une visite protocolaire au Pérou, sur l'invitation du Gouvernement péruvien, du 22 au 24 juin 2001. D'autre part, le Président de la Commission s'est rendu au Mexique en juillet 2001 afin d'assurer le suivi d'affaires individuelles.

En 2001, la Commission a reçu une invitation du Gouvernement de la République dominicaine à visiter ce pays. En outre, la CIDH a progressé dans l'analyse des différents éléments concernant les invitations que lui ont adressées l'Équateur et le Venezuela à visiter leurs pays.

Entrée en vigueur du nouveau Règlement

Le 1^{er} mai 2001, le nouveau Règlement de la Commission est entré en vigueur. Adopté en décembre 2000 par la CIDH, il consacre de nombreux progrès accomplis en matière de droits de la personne dans le Continent américain, tels que l'amélioration de l'accès des victimes aux procédures internationales et la plus grande sécurité juridique possible pour les parties.

Signature et ratification d'instruments interaméricains

Le 8 janvier 2001, le Représentant permanent du Pérou près l'OEA a signé l'instrument de ratification de la Convention interaméricaine sur la disparition forcée des personnes. Le 31 janvier 2001, le Représentant permanent du Pérou près l'OEA a remis au Secrétaire général de l'Organisation un document qui établit la régularisation de la situation de ce pays à l'égard de la Cour et le respect des arrêts de cette Cour qui avaient déclaré inadmissible l'action unilatérale qui consistait en un "retrait de la reconnaissance de la compétence contentieuse de la Cour interaméricaine", sur la base d'une décision du Parlement en date du 7 juillet 1999.

Le 4 mai 2001, le Mexique a signé la Convention interaméricaine sur la disparition forcée des personnes. Le Chili, quant à lui, a signé, le 5 juin 2001, le Protocole additionnel à la Convention américaine relative aux droits de l'homme traitant des droits économiques, sociaux et culturels (Protocole de San Salvador). Le Chili a également signé, le 10 septembre 2001, le Protocole à la Convention américaine relative aux droits de l'homme traitant de l'abolition de la peine de mort.

Il faut en outre signaler que les États cités ci-après ont ratifié la Convention interaméricaine pour l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les personnes handicapées: le Brésil (15 août 2001), le Pérou (30 août 2001) et l'Uruguay (20 juillet 2001).

Bureau du rapporteur spécial sur la liberté d'expression

Ce Bureau continue à promouvoir la nécessité de respecter et de garantir effectivement le droit à la liberté d'expression en tant qu'instrument essentiel de la démocratie. En 2001, le Bureau du rapporteur a collaboré avec la Commission à l'élaboration de rapports sur des affaires et des pétitions qui concernent le droit à la liberté d'expression et il a prêté des services consultatifs dans le cas d'affaires portant sur des mesures conservatoires ou provisoires. Il a réalisé des activités de promotion du droit à la liberté d'expression dans le cadre de séminaires, d'ateliers et de conférences.

Il a encouragé le dialogue avec plusieurs pays du Continent américain, afin de chercher des solutions aux problèmes rencontrés par la liberté d'expression. À cette fin, il a participé aux visites *in loco* effectuées par la CIDH au Panama et en Colombie. Au cours de ces visites, il a tenu des réunions avec différentes autorités de l'État et avec des représentants et des membres de la société civile.

Le Bureau du rapporteur a présenté à la CIDH son *Rapport sur la situation de la liberté d'expression dans les Amériques*, qui l'a adopté à l'unanimité et l'a inclus dans son Rapport annuel. Cette entité a incorporé à son rapport des études ponctuelles sur des thèmes liés à la liberté d'expression, tels que l'accès à l'information et l'éthique journalistique.

En novembre 2001, le Rapporteur spécial a tenu une réunion avec le Rapporteur spécial des Nations Unies pour la liberté d'opinion et d'expression et le Représentant de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) pour la liberté des médias. Au cours de cette rencontre, qui a lieu tous les ans, les trois défenseurs et promoteurs de la liberté d'expression ont souscrit une déclaration conjointe.

V. AUTRES ENTITÉS ET ORGANISMES

COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DE LUTTE CONTRE L'ABUS DES DROGUES

La Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD), créée par l'Assemblée générale en 1986, se fonde sur les principes et objectifs énoncés dans le Programme interaméricain d'action de Rio de Janeiro contre la consommation, la production et le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes. Son orientation est tracée dans la Stratégie antidrogues dans le Continent américain qu'elle a adopté en 1996 et qui a aussi été approuvée par l'Assemblée générale en 1997. La CICAD est un forum continental qui offre aux États membres les possibilités d'évaluer des politiques et des stratégies, d'échanger des idées et de mettre en commun leurs expériences sur le problème des drogues. Ses principaux objectifs sont les suivants: élargir et renforcer la capacité des États membres de réduire la demande, d'empêcher l'usage abusif des drogues, de combattre la production et le trafic illicite et de promouvoir une réponse interaméricaine appropriée au moyen de la multiplication des activités régionales en matière de recherche, de formation de personnel spécialisé et de prestation d'assistance mutuelle.

En 2001, la Commission a observé une augmentation de la demande de stupéfiants et de substances psychotropes dans le Continent américain, et des recherches récentes ont montré que la consommation de drogues semble avoir progressé dans les États membres. Parallèlement, elle a détecté l'utilisation de nouvelles combinaisons de drogues dans des zones qui n'étaient pas touchées auparavant par ce fléau. C'est pour cette raison que la CICAD a encouragé et favorisé la coopération multilatérale en vue de contrôler l'usage, la production et le trafic illicite des drogues dans les Amériques.

Par le biais des programmes établis pour 2001 – le Mécanisme d'évaluation multilatérale (MEM), la réduction de la demande, la réduction de l'offre, les formes optionnelles de développement, le développement juridique, la lutte contre le blanchiment des avoirs, le renforcement institutionnel et l'Observatoire des drogues – la CICAD a mis en oeuvre sa Stratégie antidrogues dans le Continent américain, en donnant la priorité à la mise en oeuvre et à l'application totale du premier cycle d'évaluation dans le cadre du MEM.

Mécanisme d'évaluation multilatérale (MEM)

En témoignage de soutien au MEM, le Troisième Sommet des Amériques a confié trois nouveaux mandats à la Commission: il l'a exhorté à multiplier les initiatives avec la BID afin d'obtenir des fonds de la communauté internationale des donateurs; il a recommandé de créer des Unités de renseignement sur les questions financières afin d'améliorer l'efficacité de la coopération internationale contre le blanchiment des avoirs, et il l'a chargée de promouvoir la coopération dans le domaine des formes optionnelles de développement et de faire faire une étude afin de connaître les coûts, en termes humains et économiques, du problème de la drogue dans le Continent américain.

En avril 2001, le Groupe de travail intergouvernemental (GTI) du MEM a examiné le processus d'évaluation, a mis au point de nouveaux indicateurs, et en a modifié d'autres en préparation du deuxième cycle d'évaluation. Le GTI a soumis les nouveaux indicateurs et les indicateurs révisés, de même que ses recommandations, pour examen, à la vingt-neuvième Session

ordinaire de la CICAD. Les 83 indicateurs qui couvrent toute la campagne de lutte contre les drogues ont été adoptés par la Commission et distribués aux gouvernements des États membres pour le deuxième cycle d'évaluation qui correspond aux années 2001-2002.

Après l'achèvement du premier cycle d'évaluation et la publication des rapports des pays et du rapport continental, en janvier 2001, le MEM est entré dans la deuxième étape de son programme avec l'analyse de la mise en oeuvre des recommandations émises à l'issue du premier cycle. Le Groupe d'experts gouvernementaux (GEG) a rédigé les rapports approuvés par la Commission à sa réunion extraordinaire de janvier 2002. Les rapports nationaux sur les progrès accomplis dans la voie de l'application des recommandations ont été transmis aux États membres le 30 janvier 2002 et peuvent être consultés par le public. Les résultats du MEM démontrent que les pays, travaillant tous ensemble, ont forgé un instrument efficace et effectif, susceptible d'affronter l'un des principaux problèmes de la région.

Réduction de la demande

L'objectif principal du Programme de réduction de la demande est de réduire la demande de drogues illicites et autres substances, en décourageant et en prévenant la consommation initiale de ces drogues et en traitant leurs conséquences néfastes sur la société et sur la santé. La CICAD a dispensé une formation aussi bien traditionnelle que non formelle aux professionnels qui administrent les programmes de prévention et à ceux qui offrent des services de traitement, de rééducation et de réinsertion sociale dans les États membres.

À sa quatrième réunion, tenue à Montego Bay, le Groupe d'experts sur la réduction de la demande a formulé dix-huit recommandations portant sur les modalités de traitement et la rééducation des toxicomanes, ciblées plus particulièrement sur la prévention et le traitement de l'abus d'alcool. Le Groupe a également insisté sur la nécessité, pour chaque pays, de disposer de normes minimales en matière de soins afin de réglementer les centres de traitement.

Au nombre des activités de l'année précédente qui ont continué cette année, nous citerons les projets de formation dans le domaine de la réduction de la demande, dispensés dans les écoles d'infirmerie d'Amérique latine, le Programme de prévention de l'abus des drogues à l'intention des enfants des rues et des enfants au travail, et la formation dans le domaine de la prévention et du traitement de l'abus des drogues aux Caraïbes. Le programme de maîtrise en ligne sur les toxicomanies sera mis en oeuvre conjointement par trois universités espagnoles et cinq universités latino-américaines. Il commencera au deuxième semestre 2002. Grâce au soutien technique et financier de la CICAD, plusieurs pays ont mis au point des normes minimales en matière de soins pour le traitement des toxicomanes qui respectent les droits humains des patients.

Réduction de l'offre

Le Programme de réduction de l'offre a exécuté plusieurs programmes de formation, y compris un séminaire consacré au "Projet de logiciel uniforme pour le contrôle des substances chimiques" qui s'est tenu à Lima, en coordination avec la Drug Enforcement Agency (DEA) des États-Unis, un atelier de travail dans le cadre du projet de coopération douanière, qui a eu lieu au Centre interministériel de formation anti-drogues (CIFAD) à Fort-de-France (Martinique) et deux

séminaires sur l'analyse des renseignements dans la lutte contre les drogues, organisés par l'École régionale andine de renseignements antidrogues.

En outre, le Projet de contrôle des précurseurs chimiques aux Caraïbes, cofinancé par l'Union européenne, a tenu son cinquième séminaire de formation à Kingston. Le Projet de coopération maritime et de sécurité portuaire a parrainé des conférences à Cartagena de Indias (Colombie), et à Manta (Équateur), ayant trait aux programmes de sécurité portuaire dans ces pays. Le Groupe d'experts sur le contrôle des substances chimiques a dégagé et formulé des recommandations pour le contrôle des produits pharmaceutiques dans les domaines qui posent des problèmes, tels que la législation et l'échange d'informations en temps opportun.

La section a fourni du matériel neuf pour le projet du Réseau interaméricain de télécommunication pour le contrôle des drogues (RETCOD), et établi de nouvelles agences dans les pays qui participent déjà au projet, notamment en Argentine et au Panama. En décembre 2001, elle a publié l'étude relative au trafic de drogues par la voie maritime en Colombie ainsi que toute une gamme de recommandations. Afin de promouvoir la coopération multilatérale, une autre étude a été menée, en janvier 2002, avec la collaboration du Gouvernement chilien et une nouvelle étude sur cette question est prévue en Équateur.

Programme de formes optionnelles de développement

Dans le cadre du Programme de formes optionnelles de développement, l'exécution du Programme d'évaluation et de gestion généralisées de l'utilisation du sol (GLEAM) a pris fin au Pérou avec l'envoi d'ordinateurs et de matériel de terrain et des actions de formation pour le personnel de CONTRADROGAS. La CICAD a étendu l'utilisation du GLEAM à d'autres pays de la région andine, notamment à la Bolivie.

En ce qui concerne l'amélioration des produits proposés dans le cadre de ce Programme, la CICAD a inclus les Caraïbes parmi les pays bénéficiaires et a lancé le projet de bananes biologiques et de gestion intégrée des ravageurs à Sainte-Lucie, à la Jamaïque et à la Dominique. D'autre part, en Bolivie, elle a démarré deux activités, l'une visant à améliorer la production et l'autre à introduire de nouvelles variétés de bananiers et de cacaoyers. En Colombie, la CICAD a travaillé de concert avec les populations autochtones de Cofán et celles membres du Conseil autochtone de la Vallée du Guamuez et du San Miguel. Par ailleurs, la CICAD collabore actuellement avec l'Équateur et le Paraguay à la création de leurs groupes consultatifs. Dans le cas de l'Équateur, le Groupe consultatif a tenu une réunion avec la communauté internationale au mois d'octobre et celle-ci s'est engagée à appuyer ses activités sous forme d'une contribution de EU\$266 millions.

Programme de développement juridique

Le Programme de développement juridique a oeuvré dans le domaine du contrôle des armements et des précurseurs chimiques, il a participé en qualité d'observateur à la Commission centraméricaine permanente anti-drogues (CCP) afin de l'aider à renforcer sa structure juridique et technique. Par ailleurs, sur la demande de la Commission, il a proposé des modifications à sa convention constitutive. La section a également fourni une assistance technique à la mise en oeuvre du Plan d'action régional (PAR) des pays qui font partie de ce Plan.

Le projet du Centre régional de développement et de coopération juridiques en Amérique centrale (CEDEJU), mis en oeuvre conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), s'est achevé par une table ronde consacrée aux succès obtenus en matière de formation des juges et des procureurs des pays de la région et par des recommandations concernant un nouveau projet de formation portant sur l'application, dans les lois nationales pertinentes, des instruments internationaux relatifs aux infractions liées aux stupéfiants et aux substances connexes.

Trois séminaires ont été organisés à l'intention des pays d'Amérique centrale, des Caraïbes et d'Amérique du Sud, avec la collaboration du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et aux Caraïbes (UN-LiREC). Ils avaient pour but de promouvoir l'application de la Convention interaméricaine contre la production et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes, et la mise en oeuvre du Règlement-type de la CICAD pour le contrôle des mouvements internationaux des armes à feu, de leurs pièces détachées et composantes ainsi que de leurs munitions, conformément aux législations nationales.

En ce qui concerne la question des substances chimiques utilisées pour la production des drogues illicites, la section a analysé et révisé les lois de onze pays des Caraïbes afin d'assurer qu'elles sont conformes aux instruments internationaux et régionaux pertinents, tels que la Convention de Vienne des Nations Unies de 1988 et le Règlement type de la CICAD pour le contrôle des substances chimiques. À cet effet, la CICAD a collaboré avec le Bureau régional du PNUCID pour les Caraïbes, à la Barbade, en vue de mettre en vigueur la législation requise dans les pays membres de cette région.

En janvier 2002, la section a ajouté à la page web de la CICAD un espace concernant les armes à feu, leurs pièces détachées et composantes, qui comprend les conventions internationales et régionales ainsi que les lois nationales en matière de contrôle des armes à feu et les instances à contacter dans chaque pays membre aux fins d'importation ou d'exportation des armes à feu. En outre, en janvier 2002, la CICAD a entrepris, en collaboration avec le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes (UN-LiREC), un projet pilote pour la mise en place de la version informatisée du Règlement type pour le contrôle des mouvements internationaux des armes à feu et en février elle a publié un manuel qui a pour but d'encourager les pays membres à commencer à appliquer ce Règlement.

Lutte contre le blanchiment des avoirs

L'Unité de lutte contre le blanchiment des avoirs de la CICAD, avec la collaboration de la Banque interaméricaine de développement (BID), a exécuté des projets de formation destinés aux institutions financières des secteurs public et privé et aux pouvoirs judiciaires des États membres. À cette fin, elle a mis en oeuvre un projet pilote de formation à l'intention des banquiers et des personnes responsables des réglementations de l'Argentine, de la Bolivie, du Chili, de la Colombie, de l'Équateur, du Pérou et de l'Uruguay. Le programme mis au point a été cédé par la CICAD et la BID à la Banque Bilbao Vizcaya Argentaria (BBVA) de l'Espagne pour la formation de son personnel en Amérique latine et aux Caraïbes, lequel est estimé à 50.000 employés. En échange, la CICAD recevra le nouveau programme révisé par la BBVA, que la Commission pourra utiliser pour ses actions de formation, ainsi que la version en portugais du cours dont elle se servira pour ses cours

de formation au Brésil. En outre, la Banque Montevideo de l'Uruguay a également reçu le matériel mentionné ci-dessus en échange de l'engagement d'organiser des cours pour ses employés – qui sont au nombre de 500 environ – et pour 80 fonctionnaires de l'État uruguayen qui s'occupent de la lutte contre le blanchiment des avoirs.

Un programme visant à former les juges et les procureurs a débuté en Argentine, en Bolivie, au Chili, en Colombie, au Pérou, en Uruguay et au Venezuela. La première phase, qui consistait en une évaluation des besoins, a été menée à bien. Dans le domaine de la formation des fonctionnaires et du renforcement des institutions qui se consacrent à la lutte contre le blanchiment des avoirs, la section a proposé à la BID un programme destiné aux unités de renseignement sur les questions financières, qui commencera en 2002.

Le Groupe d'expert sur le contrôle du blanchiment des avoirs a tenu sa réunion au Pérou. Il y a décidé de renforcer les unités de renseignement sur les questions financières qui sont un instrument de coopération internationale dans la lutte contre le blanchiment des avoirs et de continuer à analyser l'autonomie du délit de blanchiment des avoirs afin de permettre à la justice d'appliquer la loi avec davantage d'efficacité.

Programme de renforcement institutionnel

Le renforcement des structures nationales de coordination de la lutte contre les drogues dans les États membres continue d'être l'objectif ultime des actions du Programme de renforcement institutionnel. Pour le réaliser, la CICAD a fourni une l'assistance technique pour la mise au point ou la modernisation des stratégies et des plans nationaux antidrogues afin de doter les pays membres d'instruments de programmation propres à leur servir de références pour l'orientation de leurs politiques antidrogues. La Commission a participé ainsi à l'élaboration des Plans nationaux des Bahamas, de la Barbade, de la Dominique et du Venezuela.

La CICAD a appuyé la création des observatoires nationaux des drogues qui donnent aux pays, la possibilité de disposer d'instruments pertinents d'information, d'analyse et de recherche, qui leur permettent de mieux connaître le problème des drogues et de mettre en oeuvre des politiques efficaces en matière de lutte contre les drogues. Grâce au financement du Plan national antidrogues de l'Espagne et de l'Agence espagnole de coopération (AECI), la CICAD a réalisé des progrès sur la voie de la mise en oeuvre du Projet de renforcement institutionnel des Commissions nationales antidrogues de l'Amérique centrale (Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama) où des observatoires nationaux des drogues ont déjà été créés. La République dominicaine vient de s'intégrer à ce projet, et la deuxième étape du projet (2001-2003) qui concerne les pays andins (la Bolivie, la Colombie, l'Équateur, le Pérou et le Venezuela) vient de commencer. En octobre, s'est tenu à Cartagena de Indias, la Rencontre ibéro-américaine des observatoires nationaux des drogues, sous les auspices de la CICAD, qui a servi de forum à la diffusion des expériences latino-américaines et européennes les plus intéressantes dans le domaine des informations sur les drogues.

Observatoire interaméricain des drogues

L'Observatoire interaméricain des drogues, créé en mai 2000, a accordé son appui technique et financier aux États membres pour la réalisation d'enquêtes sur la consommation des drogues, en

utilisant le Système interaméricain de données uniformes sur la consommation des drogues (SIDUC), axées essentiellement sur la consommation de drogues chez les collégiens et lycéens. L'Observatoire interaméricain des drogues a mis au point une méthode permettant d'estimer les coûts économiques et sociaux des stupéfiants, et a publié le Résumé statistique sur les drogues pour 2001, qui compile les données des États membres relatives au contrôle de l'offre des drogues illicites, en utilisant le système de données CICDAT. Il a également collaboré avec la section de statistique du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) à la révision de *l'Annual Reports Questionnaire* (ARQ).

Les réunions portant sur un nouveau thème, la recherche sur le phénomène des personnes déplacées liées au problème des drogues, ont commencé en février, mai et novembre. À sa première réunion, le Groupe des coordonnateurs de la CICAD sur les déplacements s'est mis d'accord sur une définition du phénomène, et a demandé au Secrétariat exécutif d'élaborer un protocole de recherche qui leur permettrait de mener des études sur le phénomène des déplacements dans leurs pays respectifs. Le Groupe a examiné les rapports nationaux relatifs à cette question au cours des deuxième et troisième réunions, et a recommandé à la Commission un nouvel indicateur ayant trait aux déplacements, qui devrait être inclus dans le deuxième cycle d'évaluation du MEM, recommandation qui a été adoptée.

En outre, l'Observatoire interaméricain des drogues a créé la page web régionale sur les drogues. Cette page, conçue par la CICAD avec la collaboration des Observatoires nationaux des drogues, fournira des informations sur les différents aspects du problème des drogues. Par le biais d'ateliers et de séminaires de perfectionnement, le Poste a parrainé un projet visant à fournir une assistance technique aux États membres pour la mise au point de systèmes nationaux d'informations sur les stupéfiants.

COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

La Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL) établie par l'Assemblée générale en 1994, est une entité dotée d'une autonomie technique qui s'acquitte de ses attributions conformément aux dispositions de la Charte de l'OEA, de son Statut et selon les mandats de l'Assemblée générale. Son objectif principal est de faciliter et de promouvoir le développement continu des télécommunications dans le Continent américain, et de remplir le rôle d'organe consultatif de l'OEA sur les questions ayant trait aux télécommunications.

La Déclaration de Québec a reconnu que l'utilisation novatrice des technologies de l'information et des télécommunications améliorera l'efficacité des efforts collectifs du Continent américain pour connecter les gouvernements et les peuples de la région et mettre en commun des connaissances et des idées. Cette Déclaration ainsi que le Plan d'action du Troisième Sommet des Amériques ont contribué à établir les priorités et les objectifs des années à venir et, en ce qui concerne la CITEL, lui ont demandé instamment de poursuivre la réalisation de son objectif d'accroître le degré de connectivité et d'informatisation dans le Continent américain, en sa qualité d'instance principale de la région en matière de télécommunications.

Pour la CITEL, 2001 a été une année de préparation, d'organisation et de planification de nombreuses activités; d'autre part, elle a dû s'adapter au nouvel environnement en matière de télécommunications, fruit non seulement du développement accéléré de nouvelles technologies et de nouveaux services, de l'établissement de marchés libéralisés et d'organes de réglementation indépendants, mais aussi des difficultés économiques qu'a connues le secteur privé des télécommunications.

Pendant la période couverte par le présent rapport, la CITEL a publié le premier numéro de son magazine officiel, CITEL XXI, dont le thème central était "Internet dans les Amériques". En outre, la Commission a focalisé ses actions sur la réduction des inégalités provoquées par la fracture numérique, développant les infrastructures de télécommunication dans la région et veillant à ce que son travail continue à être pertinent aussi bien pour les administrations des pays membres que pour ses membres associés, dont le nombre, à la fin de l'année 2001, s'élevait à 230. À cet effet, la CITEL a signé des accords de coopération avec différentes institutions de la communauté mondiale des télécommunications (telles que l'AHCIET, l'ETSI, l'ASETA, le Comité 1 (des États-Unis), la TIA (des États-Unis) et en négocie plusieurs autres avec le CEPT, la C/LAA, le CREAD, l'IAF, l'UPAEP et l'ALACEL.

Pour résumer en quelque sorte, nous pouvons indiquer qu'en 2001, la CITEL a organisé neuf réunions, au cours desquelles elle a adopté 88 résolutions, 9 recommandations et 19 décisions.

Activités des comités

Comité de coordination

Le Comité de coordination de la CITELE est l'organe administratif de la Commission. Il est composé du Président et du Vice-président du Comité directeur permanent, des trois présidents des comités consultatifs permanents et du Secrétaire exécutif qui fait office de secrétaire. À sa VIII^e Réunion, qui s'est tenue à Washington, D.C. les 23 et 24 août 2001, le Comité de coordination, après avoir révisé le Plan d'action du Troisième Sommet des Amériques, a élaboré un Agenda de connectivité pour les Amériques afin d'assurer que la CITELE s'acquittera du mandat que lui avait confié le Sommet. Ce document sera examiné par la Troisième Assemblée de la CITELE, qui se tiendra en août 2002 à Buenos Aires. S'il est adopté, il servira de base au programme d'activités de la Commission pour la période 2002-2006.

Le Comité a analysé le projet de calendrier des réunions, le projet de budget pour l'année 2002, les propositions de changements au Statut et au Règlement de la CITELE. Il a également émis des directives additionnelles pour la préparation de l'Assemblée de la CITELE et pour le Forum des hauts fonctionnaires des télécommunications qui aura lieu pendant l'Assemblée, et a saisi le Conseil permanent de l'OEA d'un rapport sur les activités passées, présentes et futures de la Commission.

Comité directeur permanent de la CITELE (COM/CITELE)

Le Comité directeur permanent (COM/CITELE) est l'organe exécutif de la CITELE. Il se réunit une fois par an. Au cours de sa réunion de 2001, qui s'est tenue à Salinas (Équateur) du 10 au 14 décembre 2001, a été présenté l'avant-projet d'Agenda de connectivité pour les Amériques dont l'élaboration commencera en août 2002, sous la direction du Président du COM/CITELE. Ce document contient des directives générales qui facilitent les processus de diagnostic, conception et mise en marche des agendas nationaux de connectivité qui devront être conçus et exécutés afin d'assurer sa continuité et à l'élaboration desquels doivent participer les représentants du secteur public, du secteur privé, de la société civile et des organismes internationaux et régionaux. L'objectif de ce processus est le démarrage de l'élaboration par tous les pays du Continent américain de leurs agendas de connectivité avant le prochain Sommet des Amériques. Ces agendas fixeront des dates, des objectifs et des buts réalistes, et leur financement sera inclus dans les plans de développement des gouvernements de la région.

Au cours de cette réunion, le COM/CITELE a fait connaître et a analysé les expériences des marchés des pays de la région et approuvé l'organisation d'une réunion en 2002, parrainée conjointement par la CITELE et l'Union internationale des télécommunications (UIT), avec la collaboration de l'Association des industries des télécommunications des États-Unis (TIA).

En 2001, la CITELE a commencé à élaborer le premier cours de téléformation sur la "Réglementation des nouveaux services et applications de l'IP", à partir du matériel préparé par l'Institut national de recherche et de formation en télécommunications (INICTEL-Pérou). Après avoir effectué une analyse des besoins des pays dans ce domaine, le COM/CITELE a approuvé les cours de téléformation qui seront dispensés en 2002: "La sécurité dans les réseaux publics", qui sera donné par le Centre d'excellence de l'UIT et "Interconnexion des réseaux", qui sera dispensé par l'Association colombienne des ingénieurs (ACIEM).

Dans le cadre de la réunion du COM/CITEL, le Groupe de travail chargé des préparatifs de la CITEL en vue de la Conférence des plénipotentiaires (PP-02) et de la Conférence mondiale sur le développement des télécommunications de 2002 (CMDT-02) de l'Union internationale des télécommunications (UIT) a tenu sa quatrième réunion. Cette réunion a fini de mettre au point les propositions interaméricaines à la Conférence des plénipotentiaires qui impliquent des modifications à la constitution et à la convention de l'UIT et dont la date limite de présentation était janvier 2002. Elle a également examiné les préparatifs en vue de la CMDT-02 qui aura pour thème l'analyse de "L'élimination de la fracture numérique"

Comité consultatif permanent I: Services publics de télécommunications (CCP. I)

Le CCP.I est l'organe technique consultatif dans les domaines suivants: coordination des normes, planification, financement, construction, fonctionnement, maintenance, assistance technique, processus de certification du matériel, principes tarifaires et autres questions liées à l'utilisation, la fourniture et l'exploitation des services publics de télécommunications dans les États membres. Le CCP.I a tenu deux réunions en 2001: la XIV^e Réunion, qui a eu lieu à Natal (Brésil), du 26 au 30 mars et la XV^e Réunion qui a eu lieu à Asunción (Paraguay), du 1^{er} au 5 octobre.

En ce qui concerne la coordination des normes, le Comité a adopté des résolutions relatives aux questions suivantes: les réseaux intelligents (RI) avec des recommandations sur la mise en oeuvre de normes pour l'introduction des nouveaux services et sur la portabilité du numéro, un système d'échange électronique des numéros de série des téléphones portables qui ont été déclarés perdus ou volés et la création d'un système normalisé anti-fraude dans les systèmes de télécommunications convergents (fixe, mobile, IP). En outre, il a débuté l'étude de l'interopérabilité des différents réseaux sans-fil 3G entre eux et avec les réseaux sans-fil et câblés existants dans le Continent américain ainsi que la mise à jour du projet de norme coordonnée sur la composante terrienne des IMT-2000. Compte tenu de la rapidité des changements technologiques et du besoin de transmettre ces informations aux pays membres, il a décidé de réaliser des études qui seraient ensuite incluses dans la page web de la CITEL afin que les administrations puissent les consulter et se tenir au courant du développement des technologies dans plusieurs domaines, et notamment en ce qui concerne la version 6 du Protocole Internet, les réseaux de nouvelle génération, la large bande et la portabilité du numéro.

Par ailleurs, le Comité a élaboré le plan de travail de l'Accord interaméricain de reconnaissance mutuelle de l'attestation de la conformité des matériels de télécommunications. Plusieurs pays sont actuellement en train de modifier leurs procédures et leurs lois nationales afin de pouvoir entamer la première phase (étape de transition: reconnaissance mutuelle des rapports ayant trait aux essais) et la deuxième phase (étape opérationnelle: reconnaissance mutuelle des certifications) de cet Accord. Afin d'accélérer les procédures, la CITEL va mettre en service une base de données contenant les informations nécessaires, ce qui facilitera la mise en pratique des Accords de reconnaissance mutuelle. Elle a commencé à s'atteler à l'élaboration des premiers chapitres du Livre jaune sur les processus de certification des matériels de télécommunications dans les Amériques.

Le Groupe de travail sur les services de base et universels a achevé la rédaction du manuel de l'enseignement à distance dans les Amériques où il dresse l'inventaire des politiques, des plans et des projets d'enseignement à distance qui sont actuellement en cours. En 2002 commenceront les études et les recherches en vue de l'élaboration d'un ouvrage sur la télé-médecine dans les Amériques et de

manuels sur les télé-applications. La publication d'un livre sur l'infrastructure globale des Amériques en matière d'information qui contiendra des aspects relatifs aux politiques et aux stratégies en vue de faciliter la planification dans ce domaine est également prévue.

Comité consultatif permanent II: Radiodiffusion (CCP.II)

Le CCP.II est l'organe technique consultatif en matière de normes, de planification, de fonctionnement et d'assistance technique se rapportant au service de radiodiffusion dans ses diverses modalités. Dans le cadre de sa VIII^e Réunion (San Salvador, El Salvador, du 7 au 11 mai 2001), il a organisé un Forum sur les politiques de radiodiffusion dans les Amériques, qui a consisté en huit séances et deux tables rondes où les technologies numériques pour la télévision et la radio, les services de radiodiffusion par satellite et divers aspects de la réglementation ont été analysés en détail.

On déduit des conclusions de ce Forum que le plus grand défi que doivent relever les responsables de la conception des politiques dans le domaine de la radiodiffusion est d'assurer que ces politiques tiennent compte des besoins de la société et y répondent tout en tirant parti des possibilités qu'offrent les nouvelles technologies. Sa principale recommandation est de réaliser davantage d'études sur les nouvelles technologies, les normes et les modèles commerciaux de radiodiffusion, avec la collaboration du secteur, des organes de réglementation, des stations radiophoniques et des consommateurs des pays de la région.

Comité consultatif permanent III: Radiocommunications (CCP.III)

Le CCP.III fait fonction d'organe technique consultatif en matière de coordination des normes, de planification, d'exploitation et d'utilisation efficace du spectre radio-électrique et des orbites satellitaires ainsi qu'en ce qui concerne le fonctionnement des services de radiocommunications dans les États membres. En 2001, le CCP.III a tenu trois réunions: la XVII^e Réunion à Panama, du 5 au 9 mars, la XVIII^e Réunion, à Ottawa, du 11 au 15 juin et la XIX^e Réunion à Ciudad Guatemala du 6 au 9 novembre.

Le Comité travaille actuellement à l'élaboration d'un rapport sur les différences et les ressemblances des procédures pour l'obtention de licences VSAT dans la région afin d'aider les administrations à simplifier leurs procédures. Pour ce faire, il a analysé des données d'expérience ainsi que les systèmes utilisés par les administrations des pays membres et par d'autres organisations régionales.

Compte tenu du fait que le spectre est une ressource limitée et qu'il s'avère nécessaire que les services de radiocommunication changent de bande de fréquence afin de laisser de la place aux nouveaux services qui sont actuellement offerts, le Comité a inclus dans la page web de la CITELE des informations concernant les expériences des pays de la région dans ce domaine. Ce travail s'inscrit dans le cadre des préparatifs de la Conférence mondiale des radiocommunications où les pays prennent des décisions sur l'utilisation partagée du spectre afin de permettre le déploiement ou la croissance des services de radiocommunications, établissent les réglementations internationales pour l'utilisation des fréquences par tous les services, depuis la télévision, la radiodiffusion et la téléphonie mobile jusqu'à la navigation maritime et aéronautique, les systèmes de sécurité et les systèmes par satellite. Au cours de la XVIII^e Réunion, le Comité a adopté la nouvelle procédure pour la

présentation de propositions interaméricaines à la Conférence mondiale des radiocommunications qui porte à six le nombre d'administrations qui doivent seconder un projet de proposition pour que celui-ci devienne une proposition interaméricaine et qui établit que le nombre d'administrations qui s'y opposent ne doit pas représenter plus de la moitié (50%) de celles qui l'appuient.

Dans le but de faciliter les travaux des organes de réglementation de la région et de promouvoir l'harmonisation de celles-ci, il a adopté les guides pour la mise en oeuvre à haute densité des stations terriennes du service fixe assuré par satellite géostationnaire, sans nécessairement effectuer une coordination individuelle avec le service fixe et le guide sur les dispositifs à basse puissance. Les études portant sur les dispositions relatives à l'attribution du spectre aux IMT-2000 ou services mobiles de troisième génération se poursuivent.

COMITÉ INTERAMÉRICAIN CONTRE LE TERRORISME

Le Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE) a été créé par l'Assemblée générale [AG/RES. 1650 (XXIX-O/99)], et a pour mission de développer la coopération pour prévenir les actes et activités terroristes, les combattre et les éliminer. Il est composé des autorités nationales compétentes de tous les États membres, et fonde ses activités sur les Conventions internationales en la matière, sur les principes et objectifs de la Déclaration de Lima pour prévenir, combattre et éliminer le terrorisme, du Plan d'action de Lima sur la coopération continentale pour prévenir, combattre et éliminer le terrorisme et de l'Engagement de Mar del Plata. Il a son siège au Secrétariat général de l'OEA.

Le 21 septembre 2001, les Ministres des affaires étrangères des États membres de l'Organisation ont adopté la résolution RC.23/RES. 1/01 rev.1, qui charge le Conseil permanent de convoquer une réunion du Comité interaméricain contre le terrorisme afin que celui-ci identifie les actions urgentes qui doivent être mises en oeuvre pour renforcer la coopération interaméricaine destinée à prévenir, combattre et éliminer le terrorisme dans le Continent américain.

En exécution de ce mandat, le CICTE a tenu sa première Session extraordinaire le 15 octobre 2001, au siège de l'OEA, afin de commencer à concrétiser les engagements pris par l'OEA en faveur de la lutte contre le terrorisme, ainsi qu'en avaient convenu les Ministres des affaires étrangères.

Des représentants des trente-quatre États membres et de douze États observateurs permanents ainsi que d'organisations du Système interaméricain ont participé à cette Session extraordinaire. Au cours de la réunion, plusieurs délégués ont fait rapport sur les progrès accomplis par leur pays en matière de cadre législatif interne afin de permettre la ratification ou l'application des douze conventions qui existent dans le cadre des Nations Unies et de la Convention interaméricaine, qui traitent d'aspects liés au terrorisme. Plusieurs délégations ont indiqué que les obligations énoncées dans la résolution 1373 du Conseil de sécurité des Nations Unies avaient été incorporées à leurs législations internes.

Afin d'appliquer les dispositions adoptées et les décisions proposées par toutes les nations du Continent dans le cadre de leur effort pour combattre le terrorisme, trois sous-commissions chargées d'élaborer le plan de travail du Comité pour la période 2002-2003 dans le domaine des contrôles aux frontières, du financement des groupes terroristes et de la mise à jour du plan de travail adopté à la première Session ordinaire du CICTE, tenue à Miami, en décembre 1999 ont été créées au sein du CICTE.

Les propositions de ces sous-commissions ont été compilées dans le rapport intitulé "Conclusions et recommandations" qui a été présenté et approuvé à la deuxième Session extraordinaire du CICTE, qui s'est tenue le 29 novembre 2001. À cette occasion, il a été décidé de soumettre ce rapport à la deuxième Session ordinaire du CICTE, afin qu'il soit adopté officiellement par le Comité.

Les 28 et 29 janvier 2002, s'est tenue la deuxième Session ordinaire du CICTE, au siège de l'OEA, avec la participation de représentants de haut niveau de trente et un pays membres, y compris des Ministres responsables des politiques antiterroristes, des représentants titulaires près le CICTE et des représentants permanents ou par intérim près l'OEA. Des représentants de vingt-cinq pays Observateurs permanents près l'OEA y ont également assisté. Pendant la Session, les États membres ont informé le CICTE des mesures adoptées en exécution des décisions adoptées par les Ministres des affaires étrangères dans la résolution émanée de leur vingt-troisième Réunion de consultation. Ils ont aussi adopté les plans d'action élaborés par les trois sous-commissions du CICTE. En outre, ils ont décidé de convoquer la troisième Session ordinaire en janvier 2003, dans un lieu qui devra être décidé plus tard.

Les actions de l'OEA dans le domaine de la lutte internationale contre le terrorisme ont fait l'objet d'un hommage spécial lorsque le Secrétaire général et le Président du CICTE ont été invités par le Conseil de sécurité à faire un exposé devant cet organe des Nations Unies sur les efforts qu'ils ont déployés en application de la résolution 1373 du Conseil de sécurité. Les informations qu'ils ont données ont été bien accueillies et ont servi de modèle à d'autres organisations régionales pour leur lutte contre le terrorisme.

Outre la tenue de deux Sessions extraordinaires et de la deuxième Session ordinaire, le CICTE a établi un petit secrétariat avec des ressources provenant, en partie, du Secrétariat général. Ce secrétariat s'est efforcé de nouer des contacts avec plusieurs organisations multilatérales telles que l'Organisation des Nations Unies, la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement (BID) et Interpol dans le but de consolider le champ d'action et les activités du CICTE. Grâce à l'appui des États membres et des pays Observateurs permanents, le CICTE a commencé à mettre au point des programmes d'entraînement ainsi qu'un réseau électronique interaméricain d'experts en matière de lutte contre le terrorisme. Cette base de données servira à appuyer les efforts du CICTE visant à réaliser des échanges d'informations sur les pratiques optimales et d'autres informations qui sont utiles aux États du Continent américain pour leur lutte contre le fléau du terrorisme.

COMMISSION INTERAMÉRICAINNE POUR LA RÉDUCTION DES CATASTROPHES NATURELLES

La Commission interaméricaine pour la réduction des catastrophes naturelles (CIRDN) a été créée par l'Assemblée générale par sa résolution AG/RES. 1682 (XXIX-O/99), pour traiter des questions relatives aux catastrophes naturelles et tenir lieu de forum principal de l'OEA pour une analyse de la question, en coordination avec les organisations nationales compétentes. Elle est présidée par le Secrétaire général de l'OEA et est composée du Président du Conseil permanent, du Secrétaire général adjoint, du Président de la Banque interaméricaine de développement (BID), du Directeur général de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), du Secrétaire général de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire, du Directeur général de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) et du Secrétaire exécutif du Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI).

La Commission interaméricaine pour la réduction des catastrophes naturelles (CIRDN) a tenu deux réunions l'année dernière, par suite des tremblements de terre qui ont eu lieu à El Salvador, et à ces deux occasions, elle a déployé des efforts visant à coordonner avec les différentes entités du Système interaméricain les opérations de secours et les initiatives de reconstruction.

Lors de la réunion de janvier, la Commission a cherché à tracer les modalités d'une réponse plus effective à El Salvador après les premiers tremblements de terre et après les secousses secondaires, et il a décidé d'établir un document décrivant les services qu'offrent ses membres en cas de catastrophes naturelles ainsi que ceux destinés à reconstruire les zones sinistrées et à atténuer les effets de ces catastrophes. Le Secrétariat général de l'OEA a élaboré ce document à partir des contributions des autres membres de la CIRDN. Ce document faisait partie du rapport qu'a adressé cette Commission à l'Assemblée générale lors de sa XXXI^e Session ordinaire, tenue au Costa Rica (CP/doc.3460/01). Le Secrétaire général, en sa qualité de Président de la CIRDN, a l'intention de demander la collaboration des autres membres de cette Commission en vue de la publication de ce document sur les services que chacun des membres de ce Comité est en mesure d'offrir.

Le Troisième Sommet des Amériques a pris l'engagement, au nom de ses dirigeants, de convoquer, dans un délai d'un an, une réunion continentale sur la préparation aux catastrophes et sur l'atténuation de leurs effets, avec l'appui de la CIRDN et la participation d'une gamme variée d'entités gouvernementales, régionales, de banques multilatérales de développement, d'organisations privées, d'ONG et de centres de recherche scientifique et technique. Cette réunion, qui a pour but d'étudier et de formuler une stratégie afin de mettre en application les mandats du Sommet relatifs à la gestion des catastrophes, a été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution AG/RES. 1803 (XXXI-O/01). À l'invitation des gouvernements des États-Unis et du Costa Rica, et en collaboration avec eux, le Secrétaire général a convoqué, au Costa Rica, une Conférence sur la réduction des risques de catastrophes, du 4 au 6 décembre 2001. Cette conférence a rassemblé les organismes responsables des secours en cas de catastrophes naturelles, de la reconstruction des zones sinistrées et de l'atténuation des effets de ces catastrophes. La BID et l'OPS, en leur qualité de membres de la CIRDN, ont également collaboré à l'organisation de cette conférence.

Enfin, il convient de signaler que le Secrétariat général de l'OEA a accordé des contributions financières à El Salvador, en réponse aux tremblements de terre, au Belize et au Honduras, suite aux cyclones qui les ont ravagés en septembre et octobre, respectivement.

CENTRE D'ÉTUDES DE LA JUSTICE DES AMÉRIQUES

En exécution des directives énoncées dans le Plan d'action du Deuxième Sommet des Amériques, et en application des recommandations adoptées lors des Réunions des ministres de la justice des Amériques, l'Assemblée générale a fondé le Centre d'études de la justice des Amériques en vertu de sa résolution [AG/RES. 1 (XXVI-E/99)], en tant qu'entité intergouvernementale, dotée d'une autonomie technique et opérationnelle. Le Centre est régi par son Statut et son Règlement. Sa mission est de faciliter le perfectionnement des ressources humaines, l'échange des informations, et d'autres formes de coopération technique, et d'appuyer le processus de réforme et de modernisation des systèmes de justice dans la région.

Au cours de sa première année de fonctionnement, le CEJA, grâce à un travail conjoint de son Conseil de direction et des spécialistes qui le compose, est parvenu à s'organiser et à devenir une institution aux caractéristiques propres et bien définies dans la région, capable d'apporter des contributions de fond à l'amélioration des politiques publiques dans le domaine judiciaire.

Le CEJA a contribué à améliorer la qualité des politiques publiques dans le domaine de la justice, en tirant profit des données d'expériences de toute la région et des possibilités qu'offre la coopération régionale, en relevant le niveau des connaissances sur le secteur de la justice dans les pays des Amériques et en mettant sur pied une communauté régionale qui s'intéresse à ces questions. Pour ce faire, il a exécuté des actions et mis en oeuvre des projets qui ont eu un impact marqué sur la région. Il a également dû participer, au cours de cette première année, à 24 manifestations et à réaliser de nombreux déplacements afin de faire connaître le CEJA et ses propositions.

Projets et activités

Centre d'information

Le CEJA a développé son Centre d'information en tant qu'espace de communication, d'échanges d'idées, de prestation de services et de diffusion d'informations au service de la communauté juridique de la région. Les produits qui composent ce Centre d'information sont les suivants:

- Le site web: www.cejamericas.org

Ce site offre des informations sur le CEJA, donne accès à des matériels, des documents, des informations relatives aux projets et à la manière d'entrer en contact avec le Centre, propose des liens vers les pages les plus importantes des pouvoirs judiciaires de différents pays et donne accès à plusieurs bases de données et à des informations destinées à la presse. C'est à partir de ce site que le CEJA a organisé en août-septembre 2001 son premier forum virtuel sur les réformes du pouvoir judiciaire.

- Les bases de données

Le CEJA a créé des bases de données sur les législations, la jurisprudence, la bibliographie et les statistiques.

- Le bulletin *Nexos* (Liens)

Depuis juillet 2001, le CEJA publie tous les mois *Nexos* qui brosse un panorama général de l'actualité des régimes judiciaires et de leurs réformes dans le Continent américain. Ce bulletin, qui est distribué chaque mois par courrier électronique à ses abonnés en versions espagnole et anglaise, peut également être consulté sur la page web du CEJA et de la Banque mondiale.

- Les réseaux

Le Centre parraine deux réseaux: l'un formé d'institutions privées et d'établissements d'enseignement qui s'intéressent à la justice et l'autre composé de différentes institutions qui font partie du système judiciaire. Le réseau d'institutions officielles a déjà fait l'objet d'un lancement au sein des bureaux chargés de désigner les avocats d'office et de l'Association interaméricaine des Ministères publics. Le réseau des organisations de la société civile sera lancé officiellement en mars 2002.

- Le magazine *Sistemas Judiciales* (Systèmes judiciaires)

Le CEJA, en association avec l'Institut d'études comparées en sciences pénales et sociales, publie tous les semestres le magazine "*Sistemas Judiciales*". Ce magazine a pour mission de diffuser des informations relatives à la situation actuelle et au fonctionnement des systèmes d'administration de la justice dans les pays de la région. Le magazine bénéficie de la collaboration d'un Comité de rédaction, composé de spécialistes des questions judiciaires de la région. Les numéros 1 et 2 sont déjà parus. On peut trouver également des extraits de ce magazine sur l'Internet, sur le site web du CEJA (www.cejamericas.org) et sur celui de l'INECIP (www.inecip.org).

Études

Le CEJA promeut des activités conçues pour enrichir l'approche juridique utilisée pour aborder les questions liées à la réforme de la justice, grâce à l'incorporation des instruments propres aux politiques publiques. En 2001, les activités suivantes ont été mises en oeuvre, activités qui se poursuivront en 2002:

- Le suivi des réformes des procédures pénales

Ce projet met au point un processus d'évaluation systématique des réformes récentes des systèmes de justice pénale dans les pays de la région, et notamment en Argentine, au Costa Rica, au Chili et au Paraguay. Pendant les mois de mars et avril 2002, les résultats de ces rapports seront diffusés dans le cadre de rencontres et de séminaires locaux et internationaux qui seront annoncés sur la page web du CEJA. Parallèlement, au Mexique un formulaire d'observation modifié est actuellement appliqué afin de disposer d'informations sur le fonctionnement et les résultats de la justice pénale dans le District fédéral.

- Les statistiques

L'un des objectifs de ce projet est de mettre au point un système de collecte et de traitement des données qui permettrait d'établir des statistiques et de disposer d'indicateurs judiciaires en Amérique latine et aux Caraïbes. En outre, ce projet s'efforce d'élaborer des instruments de base pour le développement de systèmes de comparaison efficaces qui permettraient de comparer les statistiques et les données judiciaires entre institutions et d'un pays à l'autre, d'appliquer ces instruments afin de les tester sur le terrain et de prouver leur efficacité et de préparer un manuel pour la collecte des données relatives aux systèmes de justice permettant aux différents pays d'améliorer leurs statistiques et de les rendre plus fiables et plus accessibles aux divers utilisateurs.

- Le rôle des ONG dans le processus de démocratisation de la justice

Le CEJA a participé à une étude régionale financée par la Fondation Ford. Cette étude, qui a pour but d'étudier la possibilité de promouvoir des programmes de modernisation des systèmes judiciaires grâce à l'intervention coordonnée et permanente de la société civile organisée, prévoit d'analyser le rôle joué jusqu'à présent par les ONG dans le développement des politiques publiques en la matière. Cette étude, qui a un caractère régional, sera réalisée en Argentine, au Chili, en Colombie et au Pérou.

Formation

Le CEJA a commencé à mettre au point des cours spécifiques et il a accordé son soutien à des institutions locales qui dispensent une formation juridique pour l'amélioration de leurs programmes.

- Cours sur les instruments destinés à la réforme judiciaire

En janvier 2002, a été dispensé ce cours pour la première fois. Il est destiné à aider les spécialistes s'occupant de la conception et de la mise en place des processus de réforme judiciaire dans la région. À cet effet, le CEJA a conçu un programme d'études qui permet aux participants de connaître un certain nombre d'instruments disponibles, propres à assurer le succès de ces réformes. Des professionnels des différents secteurs judiciaires, appartenant ou non au gouvernement, ont assisté à ce cours.

- Téléformation

En février 2002, le CEJA a signé un accord de trois ans avec l'Institut de la Banque mondiale afin de réaliser des cours de téléformation sur différents aspects de la réforme judiciaire en Amérique latine. Le premier de ces cours aura lieu simultanément dans cinq pays et traitera de la réforme judiciaire et de la corruption.

Assistance technique

Le CEJA a fourni aux pays membres une assistance technique portant sur tous les aspects des politiques publiques, y compris les diagnostics, la conception des normes et des composantes techniques, les études de faisabilité, les analyses économiques, la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation de ces politiques. En 2001, le CEJA a réalisé dans ce domaine les activités suivantes:

- La Mission d'observation du système judiciaire au Pérou

Du 18 au 23 mars 2001, le Centre a effectué une visite d'observation du système judiciaire péruvien sur la demande du Ministre de la justice de ce pays, en tant que membre de l'équipe coordonnée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Suite à cette visite, le CEJA a établi un rapport comportant des suggestions pour la conception d'un programme de réformes judiciaires dans ce pays, et des propositions concrètes concernant la justice civile et commerciale.

- Programme de formation en Équateur

Le CEJA a remporté, conjointement avec le Centre régional pour la promotion de la justice (PROJURIS de l'Équateur) et l'Université d'Azuay, l'appel d'offres lancé par la Fondation Esquel pour l'exécution d'un projet d'élaboration de "Propositions pour l'incorporation de l'enseignement du nouveau Code de procédure pénale au programme d'études des premières années de la licence en droit". La contribution du CEJA à l'exécution de ce projet consiste à fournir un expert international en la matière.

- Commission d'évaluation de la réforme de la procédure pénale au Chili

Le CEJA, par l'intermédiaire de son Directeur exécutif, a participé, à l'invitation du Ministre de la justice du Chili, à l'évaluation de la réforme de la justice pénale de ce pays et à la formulation de recommandations pour son amélioration. La Commission était composée de représentants de quatre institutions chiliennes liées au processus de réforme. Sa raison d'être s'inspirait du malaise du grand public à l'égard de certains aspects du fonctionnement du nouveau système, et en particulier ceux concernant le traitement des petites infractions et des problèmes d'ordre public. La Commission a visité les régions où le nouveau système était en vigueur, a eu des entretiens avec toutes les parties prenantes et a émis un rapport dans lequel elle suggère des changements de nature juridique et d'autres de nature non juridique, ces derniers étant, de l'avis de la Commission, les plus importants (essentiellement l'établissement d'une coordination entre institutions, des actions de formation et une évaluation permanente). Les changements d'ordre juridique ont fait l'objet d'une proposition de la part du gouvernement, qui, au moment où ce rapport est rédigé, venait d'être transmise au Parlement.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Le Tribunal administratif de l'Organisation des États Américains a été créé le 22 avril 1971 en vertu de la résolution AG/RES. 35 (I-O/71) adoptée à la neuvième séance plénière de l'Assemblée générale. Il a pour fonction de résoudre les différends qui peuvent se présenter avec les membres du personnel en raison des décisions administratives, y compris celles qui ont trait à la Caisse des retraites et pensions du Secrétariat général. Le Tribunal est composé de six membres de différentes nationalités élus à titre personnel par l'Assemblée générale pour un mandat de six ans. Il se réunit en présence de trois de ses membres à chacune de ses sessions. Le Secrétaire du Tribunal administratif est chargé du Secrétariat du Tribunal qui est un service relevant du Sous-secrétariat aux questions juridiques du Secrétariat général. Il fournit ses conseils juridiques aux membres du Tribunal, dirige le processus réglementaire que doivent suivre les recours présentés devant le Tribunal et est chargé des questions administratives ayant trait au Tribunal et à son Secrétariat. Le Secrétaire du Tribunal remplit également le rôle de conseil juridique sous la direction générale du Sous-secrétaire aux questions juridiques.

Mandats et recommandations de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale, à sa XXXI^e Session ordinaire, tenue à San José de Costa Rica, a élu Monsieur Agustín Gordillo, de l'Argentine, au poste de juge du Tribunal administratif. Ce mandat a commencé à courir le 1^{er} janvier 2002 et prendra fin le 31 décembre 2007. Le mandat du docteur Nicholas J.O. Liverpool, de la Dominique, au poste de juge du Tribunal prendra fin le 31 décembre 2002. Il appartient à l'Assemblée générale d'élire, à sa XXXII^e Session ordinaire, entre les candidats présentés, le nouveau juge pour la période allant du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2008.

Résumé des activités

Le Secrétariat du Tribunal a élaboré les documents produits par cette entité, et il a publié l'édition bilingue, en anglais et en espagnol, de son Statut et de son Règlement. Il a également placé des informations concernant le Tribunal sur le site web de l'OEA, lesquelles portent aussi bien sur son fonctionnement administratif que juridictionnel. Il est possible d'avoir accès, à partir de ce site, aux arrêts prononcés par le Tribunal jusqu'au jour où ce rapport a été rédigé, à la Charte de l'OEA, aux Normes générales de fonctionnement du Secrétariat général, au Règlement du personnel et à d'autres normes de base de l'Organisation.

Le Secrétariat a collaboré aux travaux du Comité organisateur de la deuxième Conférence internationale du Conseil des tribunaux administratifs canadiens (CTAC), qui s'est tenue à Québec, en juin 2001. Pendant cette conférence, il a participé à un groupe de travail qui a examiné le thème "La justice administrative dans les organisations internationales". Le Président du Tribunal, José Da Costa e Silva a exercé les fonctions de modérateur du groupe de travail, avec l'aide du Secrétariat.

Le Secrétariat du Tribunal a maintenu des contacts institutionnels et a procédé à des échanges d'informations et d'assistance technique avec les secrétariats des tribunaux administratifs des autres organismes internationaux et avec d'autres organismes, entités et particuliers liés aux activités du Tribunal et de son secrétariat.

Réunions

XLIX^e Session ordinaire

Le Secrétariat a fourni au Tribunal les services techniques dont il avait besoin pour la tenue de sa XLIX^e Session ordinaire, en juin 2001. Ces services techniques concernaient, entre autres, tous les aspects de procédure liés à l'instruction des recours présentés devant le Tribunal, la recherche, le classement, la préparation et l'acheminement des informations relatives aux affaires examinées par le Tribunal, les notes échangées entre le Président, les membres du Tribunal et les autres intéressés, les arrangements pour le voyage et le séjour des membres du Tribunal et l'appui aux activités officielles du Président.

À cette Session, le Tribunal a siégé avec un panel composé du Président du Tribunal, José Da Costa e Silva (Brésil) et des juges Rosa Montalvo Cabrera (Pérou) et Lionel Alain Dupuis (Canada). Le Tribunal a statué sur le Recours n° 275, Haran contre le Secrétaire général, par le jugement n° 140. Le Tribunal a tenu une audience publique conformément aux dispositions de son règlement. Il y a entendu les déclarations de la partie appelante et des témoins et il a écouté les arguments de conclusion des avocats des parties. À la fin de l'audience et dans l'exercice des attributions que lui confère le Statut du Tribunal, le Président a convoqué les parties à une réunion privée en vue d'une tentative de conciliation. Ultérieurement, et pendant cette Session, sont comparus devant le Secrétariat du Tribunal, Marta Laura Haran et son avocat, qui ont présenté l'original d'un "Mémoire d'accord", signé par les deux parties et par leurs avocats, dans lequel la partie appelante demandait le retrait immédiat de sa réclamation. Le Tribunal a examiné tous les antécédents de l'affaire et il a décidé d'homologuer l'accord de conciliation qui lui était soumis, faisant droit à la demande de la partie appelante de retirer le recours présenté contre le Secrétaire général. Le Secrétariat a envoyé aux parties intéressées et aux membres du Tribunal copie des décisions prises au cours de cette Session.

Pendant cette Session, le Secrétariat a présenté au Tribunal des rapports relatifs à différents aspects réglementaires, budgétaires et administratifs qui ont trait à son fonctionnement et à celui de son Secrétariat.

FONDATION PANAMÉRICAINNE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Créée en 1962, la Fondation panaméricaine pour le développement (FUPAD) est une entité non gouvernementale, à but non lucratif qui opère exclusivement en Amérique latine et aux Caraïbes. Elle mène certaines de ses activités en coordination avec l'OEA, en application d'un accord de coopération conclu en 1982 prévoyant la collaboration des deux institutions dans les domaines du développement culturel, scientifique, éducatif, économique et social, et des secours dans les cas de catastrophes. Le Secrétaire général préside le Conseil des fidéicommissaires de la Fondation, dont le Directeur exécutif est Monsieur John Sanbrailo.

Pendant la période que couvre le présent rapport, la Fondation a aidé le Secrétariat général à porter secours aux pays touchés par des catastrophes naturelles. Ainsi, après les catastrophes qui ont frappé El Salvador, le Pérou, le Honduras et le Belize, elle a envoyé douze cargaisons destinées à porter secours à plus de 8 000 sinistrés, qui comprenaient notamment des tentes, des couvertures, des groupes électrogènes, du matériel pour purifier l'eau, des matériaux de construction et des maisons préfabriquées. À El Salvador, elle a appuyé la reconstruction du *Complejo Educativo José Martí* à Santa Tecla, qui compte 600 étudiants. D'importantes contributions de grandes sociétés, telles que *Citigroup*, *Texaco*, *Kraft Foods*, *Duke Energy*, *Minera Yanacocha*, *United Way of Miami*, *International Lockheed Corporation*, *Kodak* et d'autres, ont permis d'envoyer des secours pour un montant qui s'élève à plus de EU\$750 000.

Les programmes dans le domaine des services de santé et des outils pédagogiques ont envoyé des dons pour une valeur supérieure à EU\$3 millions à l'Argentine, au Belize, en Bolivie, au Brésil, en Colombie, au Costa Rica, en Équateur, à El Salvador, à la Grenade, au Guatemala, au Honduras, à la Jamaïque, au Nicaragua, au Paraguay, en Uruguay et au Venezuela. Pendant l'année écoulée, ces programmes ont touché un segment plus large de la population à faibles revenus, y compris des groupes urbains habitant des quartiers marginalisés. Ils ont multiplié leurs réseaux de donateurs aux États-Unis ainsi que leurs contacts avec des organisations et des institutions communautaires en Amérique latine et aux Caraïbes.

En Colombie, la Fondation exécute – avec des fonds en provenance de l'AID des États-Unis – un programme de création d'emplois et de revenus destiné aux familles déplacées à cause de la violence. Ce programme, qui existe depuis trois ans déjà, a créé en 2001 plus de 21 000 emplois durables dans 14 départements et 93 municipalités du pays. Une des principales caractéristiques du programme est la collaboration dont il bénéficie de la part du Gouvernement colombien, par le biais du Réseau de solidarité sociale et la participation du secteur privé international (*Chevron-Texaco*, *Occidental Petroleum*, *Compaq*, *Citibank*, *Bank of Boston*, *British Petroleum*) et national (*Cerromatoso*, *Indufrial*, *Carulla-Vivero*, *Olimpica*, *Groupe Bavaria*, Fondation du haut Magdalena).

Au Honduras (région de la rivière Aguán) et au Nicaragua (rivière Coco-Wiwilí), la Fondation a achevé les programmes de Réduction de la vulnérabilité et d'intervention immédiate en cas d'inondations, qui ont bénéficié de la collaboration de l'Unité du développement durable et de l'environnement, du Secrétariat général. Au Honduras, le programme a été financé par l'AID des États-Unis et au Nicaragua par des dons privés. En ce qui concerne le Honduras, le programme a été

testé et a démontré son efficacité pendant le cyclone Michelle qui a touché le pays. Dans le cadre de ses activités, le programme a fait des dons importants de matériels de sauvetage, notamment des canots destinés aux municipalités de la région d'Aguán et du matériel pour les casernes de pompiers et la Croix-Rouge des deux pays.

En Haïti, grâce à un financement de l'AID des États-Unis, la Fondation a commencé à exécuter son Programme d'agriculture à flanc de coteaux qui, pendant les cinq prochaines années, encouragera la production durable et améliorera les revenus des populations rurales moyennant le développement de circuits de distribution et le transfert des technologies. Le programme permettra à des groupes de paysans de la communauté de développer leurs entreprises, d'améliorer leur production et d'avoir accès à des circuits de distribution locaux et d'exportation. En outre, le Programme de reconstruction après le passage du cyclone Georges continue à répondre aux besoins économiques, agricoles et environnementaux des populations locales; il a reconstruit, entre autres, 27 écoles qui ont été aménagées afin de servir de refuge en cas de catastrophe naturelle. À la fin de 2001, le Ministère de l'agriculture des États-Unis a approuvé un programme de monétisation des céréales dont le produit sera destiné à la remise en état des infrastructures rurales et à former les communautés à l'atténuation des effets des catastrophes naturelles.

En ce qui concerne les investissements sociaux des grandes sociétés, le financement apporté par la Philip Morris International a permis de soutenir des programmes d'alphabétisation, contre le SIDA, et à l'intention du troisième âge au Brésil, de réaliser l'enquête initiale et d'élaborer une proposition de travail sur la violence familiale dans les pays d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud. Par ailleurs, *Massalin Particulares* a financé l'exécution de programmes de création d'emploi et de planification stratégique dans cinq provinces argentines.

La Fondation a effectué des missions d'exploration en République dominicaine, à la Jamaïque, en Équateur et au Panama afin d'étudier la possibilité d'exécuter de nouveaux projets dans ces pays à partir de 2002. En outre, elle entretient des relations avec des organisations de ressortissants des pays latino-américains et caribéens aux États-Unis afin d'élaborer des programmes propres à renforcer ces organisations et les projets qu'elles mettent en oeuvre en faveur de leurs pays respectifs.

COMMISSION DES VÉRIFICATEURS EXTÉRIEURS

Aux termes de la résolution AG/RES. 123 de l'Assemblée générale, adoptée le 14 avril 1973, et de la résolution CP/RES. 124 du Conseil permanent datée du 10 juin 1975, la Commission est chargée de la vérification extérieure des comptes du Secrétariat général. Elle est entrée en fonction en mars 1976 et a adopté son Règlement et des procédures détaillées pour l'exercice de ses fonctions et attributions dans le cadre des dispositions arrêtées dans ce domaine par l'Assemblée générale et le Conseil permanent. La Commission est composée de trois membres élus par l'Assemblée générale.

La Commission a tenu sa réunion annuelle du 26 au 30 mars 2001, conformément à l'article 117 des Normes générales afin d'élaborer son rapport sur la vérification extérieure des comptes et des états financiers de l'Organisation.

Le 30 mars 2001, la Commission a formulé ses observations dans le document intitulé *Rapport au Conseil permanent de l'Organisation des États Américains: Vérification des comptes et des états financiers au 31 décembre 2000 et 1999* (OEA/Ser.S JAE/doc.31/01). Ce rapport comprend: a) les commentaires et les recommandations de la Commission visant à améliorer les procédures de fonctionnement et de contrôle interne de l'OEA et des entités connexes; b) la vérification des comptes et des états financiers du Fonds ordinaire et des fonds spécifiques de l'OEA pour l'an 2000; c) la vérification des comptes et des états financiers du projet "Planification en vue de l'adaptation au changement climatique mondial pour l'an 2000" ("Projet sur le changement climatique"); d) la vérification des comptes et des états financiers du Fonds des retraites et pensions de l'OEA pour 2000; e) la vérification des comptes et états financiers de l'Organisation interaméricaine de défense (JID); f) la vérification des comptes et états financiers de l'Unité pour la promotion de la démocratie (OAS/Democ) pour 2000; g) la vérification des comptes et états financiers de l'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement (AICD) pour 2000; h) la vérification des comptes et états financiers du Fonds panaméricain Leo S. Rowe pour 2000; i) la vérification des comptes et états financiers de la Fondation pour les Amériques pour 1999.

Se fondant sur les avis émis par Ernst & Young, LLP à propos des états financiers présentés et conformément à l'article 119 des *Normes générales de fonctionnement de l'OEA*, la Commission a certifié que:

- les états financiers du Fonds ordinaire et des fonds spécifiques de l'OEA, du Fonds de retraite et de pensions, de l'Organisation interaméricaine de défense, de l'Unité pour la promotion de la démocratie, de l'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement et du Fonds panaméricain Leo S. Rowe ainsi que l'état financier de la Fondation pour les Amériques pour 1999 sont conformes aux livres, registres, documents et pièces justificatives de l'organe responsable concerné;
- pour 2000, le projet Planification en vue de l'adaptation au changement climatique mondial a obtenu de la société de vérification Price Waterhouse Coopers à la Barbade l'engagement qu'elle effectuerait la vérification de ses comptes;

- les valeurs et espèces en dépôt des entités susmentionnées en 2000 et de la Fondation pour les Amériques en 1999 ont été vérifiées par Ernst & Young par le contrôle des certificats des dépositaires et des institutions qui en ont la garde et que l'encaisse a été vérifiée par un comptage effectif, mesure que la Commission a jugée pertinente, conformément aux normes généralement appliquées aux États-Unis en matière de vérification des comptes.

Le rapport de la Commission contient également plusieurs recommandations destinées à améliorer les procédures de fonctionnement et de contrôle interne de l'OEA, aussi bien au siège que dans les bureaux hors siège.

ORGANISATION INTERAMÉRICAINNE DE DÉFENSE

L'Organisation interaméricaine de défense (JID) a été créée en 1942 pour étudier et recommander des mesures relatives à la défense du Continent américain. Elle est l'organisation militaire multilatérale la plus ancienne au monde. Elle encourage la paix et la sécurité du Continent américain mais encourage également la confiance entre les parties au moyen des liens de coopération militaire et renforce les relations entre les civils et les militaires. L'Organisation interaméricaine de défense (JID) promeut les intérêts coopératifs de sécurité dans le Continent américain. L'Organisation intervient dans des questions telles que le déminage à des fins humanitaires et les mesures d'encouragement de la confiance, et appuie directement ainsi les objectifs de l'OEA et les ministres de la défense. Elle supervise un programme de formation supérieure portant sur les études de sécurité et de défense au Collège interaméricain de défense.

Les efforts de l'Organisation interaméricaine de défense (JID) pendant la période que couvre le présent rapport ont visé essentiellement à appuyer l'OEA, par la prestation de services consultatifs à la Commission sur la sécurité continentale (CSH) et au Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE) ainsi qu'au Programme d'éducation pour la paix, au Programme pour la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets, à l'Inventaire des mesures d'encouragement de la confiance et de la sécurité et au Programme de déminage de l'Amérique centrale.

Le Conseil des délégués de la JID a créé un Comité de crise suite aux attentats terroristes du 11 septembre afin d'être à même de répondre aux éventuelles demandes de l'OEA (CHS et CICTE) dans ce domaine. Une étude portant sur les éventualités en matière de sécurité nationale et sur les nouvelles menaces a été réalisée et distribuée à toutes les missions accréditées auprès de l'OEA. Le Président de la JID s'est rendu à deux reprises à des réunions de la CSH et du CICTE afin d'exposer ses idées sur la question et répondre aux questions qui lui ont été posées. De même, la JID a élaboré le document intitulé "*Vers un nouveau système de sécurité continentale*" qui est une contribution aux efforts visant à moderniser la structure de la sécurité continentale.

Conformément aux directives émises par le Secrétaire général de l'OEA, la JID a déployé des efforts afin d'accroître la présence de civils et des forces de sécurité au sein de l'organisme. À cet effet, la JID a admis des représentants de pays membres de l'OEA qui n'ont pas de représentations militaires à Washington. D'autre part, elle a augmenté la présence de représentants – stagiaires et conseillers – des forces de sécurité du Continent américain qui suivent les cours du Collège interaméricain de la défense (CID) ou y prêtent des services consultatifs.

La JID a été constamment présente aux séances de travail de la CSH et du CICTE par le biais d'observateurs, ce qui lui a permis de se tenir au courant des questions dont s'occupent ces organismes. Les programmes d'études du CID ont fait l'objet d'une révision importante dans le but de les moderniser et de les adapter aux exigences actuelles du Continent en matière d'enseignement des disciplines ayant trait à la sécurité et à la défense.

Afin de faciliter la participation de tous les pays membres de l'OEA au CID, quatre séminaires, d'une durée d'une semaine chacun, ont été ajoutés au programme d'études de ce centre.

Ces séminaires traitent des thèmes suivants: 1) Le Système interaméricain et les menaces transnationales (terrorisme, trafic de drogues, droits de la personne, criminalité organisée, trafic d'armes, corruption, etc.); 2) Les catastrophes naturelles (leur prévention et l'atténuation de leurs effets); 3) Les opérations de maintien de la paix (conjointement avec le Centre Pearson du Canada); et 4) La gestion d'une crise et le règlement des différends. Au moment où s'est achevé le deuxième de ces séminaires, 28 pays membres de l'OEA avaient participé à ces séminaires.

Par l'intermédiaire de la Division pour les nouvelles initiatives, le CID a étendu ses liens avec les centres de hautes études militaires et les universités du Continent américain spécialisées dans les questions de sécurité et de défense, en signant de nombreux accords de coopération dans le domaine de l'enseignement. D'autre part, il a mis au point et dispensé un cours de téléformation sur le règlement des différends qui a été bien accueilli par les nombreuses personnes du Continent américain ou d'ailleurs qui ont suivi le cours. Ce cours se trouve sur la page web de la JID, qui a été mise à jour. En outre, d'autres cours à distance sur le terrorisme, les catastrophes naturelles et les droits de la personne en sont à différents stades d'élaboration et sont mis au point avec la collaboration d'organisations internationales, telles que l'OEA, la Banque interaméricaine de développement (BID) et d'institutions privées, comme la *American University*.

En 2001, la JID a donné des conseils à l'OEA pour la mise en oeuvre du Programme d'assistance pour le déminage en Amérique centrale (PADCA) et a supervisé le front des opérations de la Mission d'assistance pour l'enlèvement des mines en Amérique centrale (MARMINCA). Elle a aidé les pays bénéficiaires à éliminer plus de 5 000 mines, libérant ainsi de mines des milliers de kilomètres carrés de terres qui sont devenues sûres et pourront être utilisées pour le développement; elle a fourni de l'assistance technique et des services de planification et de supervision à ces programmes multinationaux au Honduras, au Nicaragua, au Guatemala et au Costa Rica. Elle a également créé le Programme d'action intégrée contre les mines dans les Amériques (AIMA) qui ouvre un nouveau chantier de déminage au Pérou et en Équateur. Pendant l'année écoulée, la JID a appuyé la CSH pour la mise à jour de son Inventaire annuel sur les mesures d'encouragement de la confiance mutuelle et de la sécurité et a participé à des conférences spécialisées à El Salvador, en Allemagne et à La Haye. Les pays membres ont signalé qu'ils avaient participé à plus de mille activités dans ce domaine, et au cours de cette période, l'augmentation croissante des mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité dans tous les domaines de la coopération, et notamment entre pays voisins, est à souligner. Les informations reçues ont été compilées dans une base de données et peuvent être consultées sur la page web à l'adresse: www.jid.org.

La gestion des catastrophes naturelles a été le thème principal de l'Assemblée plénière de la JID en 2001. Sous la direction du Conseil des délégués, l'Assemblée plénière a poursuivi ses efforts dans le domaine de l'éducation, des communications et de la coordination. La JID a été un membre actif de la Commission interaméricaine pour la réduction des catastrophes naturelles (CIRDN) et des groupes de travail qui en relèvent. La JID, par le biais de son état-major, a collaboré dans ce domaine avec l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), l'Office d'aide aux pays étrangers en cas de catastrophes, des États-Unis (OFDA), l'Agence caribéenne d'intervention en cas de catastrophes et de situations d'urgence (CDRA), le Bureau de coordination des questions humanitaires des Nations Unies (OCHA) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

COUR INTERAMÉRICAINNE DES DROITS DE L'HOMME

La Cour interaméricaine des droits de l'homme est une institution judiciaire autonome de l'OEA. Elle a pour mission d'appliquer et d'interpréter la Convention américaine relative aux droits de l'homme. La Cour exerce une compétence contentieuse et consultative. Elle est composée de sept juges élus à titre personnel par les États parties à la Convention dans le cadre de l'Assemblée générale de l'Organisation.

Pendant la période couverte par le présent rapport, la Cour était composée, selon l'ordre de préséance, par les juges suivants: Antônio A. Cançado Trindade (Brésil), Président; Máximo Pacheco Gómez (Chili), Vice-président; Hernán Salgado Pesantes (Équateur), Oliver Jackman (Barbade), Alirio Abreu Burelli (Venezuela), Sergio García Ramírez (Mexique) et Carlos Vicente de Roux (Colombie). Le Secrétaire de la Cour est Manuel Ventura Robles (Costa Rica) et Renzo Pomi (Uruguay) a exercé les fonctions de Secrétaire adjoint jusqu'au mois de juin, puis Pablo Saavedra Alessandri (Chili) l'a remplacé à partir du 1^{er} août 2001.

Activités de la Cour

Affaires, mesures conservatoires et avis consultatifs dont la Cour a été saisie

En 2001, la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) a saisi la Cour des affaires suivantes: "19 commerçants" contre la Colombie, Bulacio contre l'Argentine et Juan Sánchez contre le Honduras. En outre, elle l'a saisie de mesures conservatoires dans les affaires relatives au quotidien "La Nación" contre le Costa Rica, "Centre des droits de l'homme Miguel Agustín Pro Juárez et consorts" et Gallardo Rodríguez contre le Mexique. En outre, la Commission a adressé à la Cour une nouvelle demande d'avis consultatif (OC-17) par laquelle elle lui demande d'interpréter les articles 8 et 25 de la Convention américaine relative aux droits de l'homme dans le but de déterminer si ces dispositions constituent "des limites à la faculté de décision ou à la discrétion des États de prescrire des mesures spéciales de protection" à l'égard des enfants, à la lumière de l'article 19 de ladite Convention.

Sessions

Pendant la période couverte par le présent rapport, la Cour a tenu trois Sessions ordinaires et une Session extraordinaire. Pendant la XXV^e Session extraordinaire, qui s'est tenue du 12 au 16 mars, la Cour a prononcé un arrêt sur le fond dans l'affaire *Barrios Altos* contre le Pérou et elle a rendu des décisions à propos des mesures conservatoires dans les affaires du Tribunal constitutionnel et Ivcher Bronstein contre le Pérou. En outre, la Cour a tenu des audiences publiques dans les affaires Villagrán et consorts contre le Guatemala (réparations), Barrios Altos contre le Pérou (fond), Bámaca Velásquez contre le Guatemala (mesures conservatoires), Carpio Nicolle contre le Guatemala (mesures conservatoires) et Colotenango contre le Guatemala (mesures conservatoires). La Cour a émis un avis qui établit à titre transitoire les dispositions d'application du Règlement adopté le 24 novembre 2000, lequel est entré en vigueur le 1^{er} juin 2001.

Pendant sa LI^e Session ordinaire, qui a eu lieu du 21 mai au 2 juin 2001, la Cour a rendu des arrêts dans les affaires suivantes: Paniagua Morales et consorts contre le Guatemala (réparations),

Cesti Hurtado contre le Pérou (réparations) et Villagrán Morales et consorts contre le Guatemala (réparations). En outre, elle a tenu des audiences publiques dans les affaires Durand et Ugarte contre le Pérou (réparations), Cantos contre l'Argentine (exceptions préliminaires) et à propos des mesures conservatoires en faveur du quotidien "La Nación" contre le Costa Rica. La Cour a examiné les rapports que lui ont présentés la Commission interaméricaine et les États au sujet des mesures conservatoires dans les affaires Blake contre le Guatemala, Alvarez et d'autres contre la Colombie, Haïtiens et Dominicains d'origine haïtienne en République dominicaine ainsi que les rapports que lui a soumis l'État du Pérou sur les progrès réalisés dans l'application des arrêts prononcés dans les affaires Castillo Paéz, Loayza Tamayo, Castillo Petrucci et d'autres, Ivcher Bronstein et Tribunal constitutionnel.

Pendant sa *LII^e Session ordinaire*, qui a eu lieu du 27 août au 7 septembre 2001, la Cour a rendu des arrêts dans les affaires suivantes: Communauté Mayagna (sumo) Awas Tigni contre le Nicaragua (fond et réparation), Hilaire, Constantine et consorts et Benjamin et consorts contre la Trinité-et-Tobago (exceptions préliminaires), Barrios Altos contre le Pérou (interprétation de l'arrêt sur le fond), Ivcher Bronstein contre le Pérou (interprétation de l'arrêt) et Cantos contre l'Argentine (exceptions préliminaires). En outre, elle a rendu des décisions portant sur la levée des mesures conservatoires dans les affaires Paniagua Morales et consorts contre le Guatemala, Loayza Tamayo contre le Pérou et Digna Ochoa et Plácido contre le Mexique. D'autre part, elle a rendu des décisions portant sur le maintien des mesures conservatoires dans les affaires Colotenango, Carpio Nicolle et Bámaca Velásquez contre le Guatemala. Elle a rendu une décision d'adoption de mesures conservatoires dans l'affaire du quotidien "La Nación" contre le Costa Rica. Enfin, la Cour a tenu des audiences publiques dans les affaires Trujillo Oroza contre la Bolivie (réparations) et Cantoral Benavides contre le Pérou (réparations).

Pendant sa *LIII^e Session ordinaire*, qui s'est tenue du 26 novembre au 7 décembre 2001, la Cour a rendu des arrêts dans les affaires suivantes: Cesti Hurtado contre le Pérou (interprétation de l'arrêt de réparations), Cantoral Benavides contre le Pérou (réparations) et Las Palmeras contre la Colombie (fond). En outre, elle a adopté deux décisions d'homologation d'accords entre les parties des affaires Barrios Altos et Durand et Ugarte contre le Pérou (réparations). En outre, la Cour a rendu une décision de cumul des affaires en ce qui concerne les affaires Hilaire, Constantine et Benjamin et consorts contre la Trinité-et-Tobago.

La Cour a également émis des décisions au sujet de l'application des arrêts dans les affaires Caballero Delgado et Santana contre la Colombie et Suárez Rosero contre l'Équateur. En outre, elle a rendu des décisions concernant les mesures conservatoires dans les affaires James et consorts contre la Trinité-et-Tobago, Giraldo Cardona contre la Colombie, "Centre des droits de l'homme Miguel Agustín Pro Juárez et consorts" contre le Mexique et le quotidien "La Nación" contre le Costa Rica. Par ailleurs, la Cour a tenu une audience publique dans l'affaire Bámaca Velásquez contre le Guatemala (réparations). Enfin, la Cour a réélu le juge Antônio A. Cançado Trindade (Brésil) à sa présidence, et élu le juge Alirio Abreu Burelli (Venezuela) à sa Vice-présidence.

Autres activités

La Cour a reçu la visite du Président de l'Équateur, Gustavo Noboa Bejarano, du Ministre de la justice du Pérou, Diego García-Sayán, du Secrétaire aux affaires étrangères de la République dominicaine, Hugo Tolentino Dipp, du Ministre des affaires étrangères du Brésil, Celso Lafer, du

Ministre des affaires étrangères de l'Uruguay, Didier Operti Badán, du Ministre des affaires étrangères de la Finlande, Erkki Tuomioja, du Président de la Cour constitutionnelle du Guatemala, Rodolfo Rohrmoser, et du Président de la Cour suprême de justice du Mexique, Genaro Góngora Pimentel. Il convient également de mentionner qu'il a tenu une réunion avec une délégation de la Cour européenne des droits de l'homme, composée de sa Vice-présidente, Elizabeth Palm, et du Secrétaire de la chambre que celle-ci préside, Michael O'Boyle.

VI. OBSERVATEURS PERMANENTS

OBSERVATEURS PERMANENTES

Le statut d'Observateur permanent près l'Organisation des États Américains a été institué par l'Assemblée générale de l'OEA, à sa première Session ordinaire, tenue à San José de Costa Rica, en 1971 (AG/RES. 50 (I-O/71)). Les Observateurs permanents participent aux activités de l'Organisation et apportent des contributions en faveur de ses programmes. À la date où ce rapport a été établi, 51 pays bénéficiaient de ce statut.

En organisant des réunions d'information, en échangeant de documents et dans le cadre de manifestations spéciales le Bureau des relations extérieures mène des activités associées aux pays Observateurs permanents, qui se sont intéressés et ont participé aux travaux de l'Organisation.

Par suite de l'adhésion de l'Azerbaïdjan et de l'Arménie au cours de la période couverte par le présent rapport, 51 pays jouissent du statut d'Observateurs permanents près l'OEA. Ces pays sont les suivants: Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Algérie, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Corée, Croatie, Danemark, Égypte, Espagne, Finlande, France, Ghana, Grèce, Guinée équatoriale, Hongrie, Inde, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Lettonie, Liban, Maroc, Norvège, les Pays-Bas, Pakistan, Philippines, Pologne, Portugal, le Royaume-Uni, la République tchèque, Roumanie, la Fédération de Russie, le Saint-Siège, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine et le Yémen. L'Union européenne jouit également de ce statut.

Au cours de cette période, l'Organisation a reçu des contributions en espèce pour un montant d'environ EU\$7 millions de Chypre, du Danemark, de l'Espagne, de la Finlande, de la France, d'Israël, de l'Italie, du Japon, des Pays-Bas, de la Norvège, de la Suède, de la Suisse, du Royaume-Uni et de l'Union européenne. En outre, l'OEA a reçu des contributions en nature se chiffrant à près de EU\$1,4 million de la Corée, de l'Espagne, de la France, d'Israël, de l'Italie et de la Russie. Les principaux secteurs qui ont été renforcés grâce au soutien mentionné ci-dessus ont été les suivants: la démocratie; les droits de l'homme; le règlement des différends; la lutte contre le trafic de drogues et contre le terrorisme; le développement durable et l'environnement; le programme de bourses et les programmes de l'Institut interaméricain de l'enfance (IIN). Par ailleurs, l'Australie – qui n'a pas le statut d'Observateur permanent – a versé une contribution en espèces de EU\$39.000 à l'Unité pour la promotion de la démocratie (UPD). L'Annexe G du présent rapport présente en détail les contributions des différents observateurs.

D'autre part, plusieurs Observateurs permanents ont préféré réaliser des manifestations et des expositions spéciales au siège de l'OEA. Parmi ces manifestations, il convient de signaler la célébration de la fête nationale de l'Azerbaïdjan et les deux expositions réalisées, respectivement, par l'Espagne et la Russie. Enfin, il convient de souligner le haut niveau de la participation des pays observateurs permanents à l'Assemblée générale de l'Organisation, tenue à San José de Costa Rica.

**VII. VOYAGES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
ET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT**

Voyages du Secrétaire général

Visite officielle en Espagne et participation au cycle de conférences de la Casa de América intitulé “*Iberoamérica: discursos claves*” - Exposé sur les relations entre l’Amérique latine et l’Europe
Madrid, Espagne, 24 février - 1^{er} mars 2001

Réunion du Groupe consultatif sur l’Amérique centrale et El Salvador
Madrid, Espagne, 6-9 mars 2001

Visite officielle au Guatemala
Ciudad de Guatemala, Guatemala, 12-13 mars 2001

Quarante-deuxième Réunion annuelle de l’Assemblée des gouverneurs de la Banque interaméricaine de développement (BID) et seizième Réunion annuelle de l’Assemblée des gouverneurs de l’Association interaméricaine d’investissements (CII)
Santiago du Chili, 17-20 mars 2001

Visite en Haïti en exécution de la résolution du Conseil permanent CP/RES. 772 (1247/00)
Port-au-Prince, Haïti, 29-31 mars 2001

Quatrième Réunion des Ministres des finances du Continent américain
Toronto, Canada, 3-4 avril 2001

Réunion ministérielle des pays membres du processus de formation de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA)
Buenos Aires, Argentine, 4-7 avril 2001

Troisième Sommet des Amériques
Québec, Canada, 18-22 avril 2001

Conférence des États parties à la Convention interaméricaine contre la corruption
Buenos Aires, Argentine, 30 avril-2 mai 2001

XXXI^e Session ordinaire de l’Assemblée générale de l’OEA
San José, Costa Rica, 2-6 juin 2001

Visite en Haïti en exécution de la résolution AG/RES. 1831 (XXXI-O/01)
Port-au-Prince, Haïti, 24-26 juin 2001

Visite en Haïti en exécution de la résolution AG/RES. 1831 (XXXI-O/01)
Port-au-Prince, Haïti, 29 juin- 2 juillet 2001

Commémoration du dixième anniversaire de la Constitution politique de la Colombie
Bogota, Colombie, 4 juillet 2001

XXII^e Réunion des chefs d’État et de gouvernement de la Communauté des Caraïbes (CARICOM)
Freeport, Bahamas, 5 juillet 2001

Visite en Haïti en exécution de la résolution AG/RES. 1831 (XXXI-O/01)
Port-au-Prince, Haïti, 12-16 juillet 2001

Passation des pouvoirs présidentiels au Pérou
Lima et Cuzco, Pérou, 28-29 juillet 2001

Réunion de haut niveau sur le renforcement des autorités locales et régionales et sur la société civile
La Paz, Bolivie, 29-30 juillet 2001

Vingt-huitième Session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'OEA
Lima, Pérou, 9-12 septembre 2001

Deuxième Réunion des Ministres de l'éducation des Amériques dans le cadre du Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI)
Punta del Este, Uruguay, 23-26 septembre 2001

XII^e Conférence interaméricaine des Ministres du travail
Ottawa, Canada, 17 octobre 2001

Conférence sur la transition et la consolidation démocratiques
Madrid, Espagne, 19-27 octobre 2001

Réunion du Groupe consultatif sur l'Équateur
Bruxelles, Belgique, 23 octobre 2001

Mission d'observation des élections au Nicaragua
Managua, Nicaragua, 1-5 novembre 2001

XI^e Sommet ibéro-américain des Chefs d'État et de gouvernement
Lima, Pérou, 23 octobre-2 novembre 2001

Visite en Haïti en exécution de la résolution AG/RES. 1831 (XXXI-O/01)
Port-au-Prince, Haïti, 10 novembre 2001

Réunion avec le Conseil de rédaction du Christian Science Monitor et du Boston Globe et réunion avec les étudiants de l'Université d'Harvard
Boston, Massachusetts, 15 novembre 2001

Visite en Haïti en exécution de la résolution AG/RES. 1831 (XXXI-O/01)
Port-au-Prince, Haïti, 29 novembre-1^{er} décembre 2001

Visite officielle au Brésil
Forum sur la responsabilité et la transparence du secteur public et réunion avec les étudiants du Centre d'études des Amériques de l'Université Candido Mendes
Brasilia et Rio de Janeiro, 4-7 décembre 2001

Forum interaméricain sur les partis politique
Miami, Floride, 12-14 décembre 2001

Passation des pouvoirs présidentiels au Nicaragua
Managua, Nicaragua, 9-11 janvier 2002

Visite officielle à la Barbade
Conférence sur la réforme de la constitution dans les Caraïbes
Bridgetown, Barbade, 17-21 janvier 2002

Visite officielle au Belize
Premier Sommet conjoint des Chefs d'État et de gouvernement de la Communauté des Caraïbes
(CARICOM) et de l'Amérique centrale
Belize, 4-5 février 2002

Visite aux programmes en faveur des familles déplacées que met en oeuvre la Fondation
panaméricaine pour le développement en Colombie
Bogota, Colombie, 7-8 février 2002

Réunion avec le Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations
Unies (ONU) et réunion avec le Conseil de rédaction du *New York Times*
New York, le 28 février 2002

Voyages du Secrétaire général adjoint

Réunion des Ministres des affaires étrangères du Guatemala et du Belize dans le cadre des efforts de conciliation de l'OEA

Miami, 15-16 janvier 2001

Passation des pouvoirs présidentiels en Haïti

Port-au-Prince, Haïti, 5-10 février 2001

Visite de l'OEA en Haïti, en exécution de la résolution CP/RES. 786 (1267/01 du 15 mars 2001)

Port-au-Prince, Haïti, 2-3 mars 2001

Réunion du Forum parlementaire des Amériques

Ottawa, Canada, 6-8 mars 2001

Conférence consacrée à la "Problemática de Américas en un Mundo Globalizado"

Quito, Équateur, 18-21 mars 2001

Réunion de consultation avec le Gouvernement haïtien et d'autres acteurs de la vie politique, en exécution de la résolution CP/RES. 786 (1267/01 du 15 mars 2001)

Port-au-Prince, Haïti, 1-4 avril 2001

Réunion de consultation dans le cadre du règlement de différends territoriaux entre le Nicaragua et le Honduras

Managua, Nicaragua et Tegucigalpa, Honduras, 2-8 avril 2001

Troisième Sommet des Amériques

Québec, Canada, 18-23 avril 2001

Mission spéciale de l'OEA en exécution des résolutions CP/RES. 772 et CP/RES. 786

Port-au-Prince, Haïti, 9-13 mai 2001

Mission spéciale de l'OEA en exécution des résolutions CP/RES. 772 et CP/RES. 786

Port-au-Prince, Haïti, 27-31 mai 2001

XXXI^e Session ordinaire de l'Assemblée générale de l'OEA

San José, Costa Rica, 1-6 juin 2001

Mission spéciale de l'OEA en exécution des résolutions CP/RES. 772, CP/RES. 786 et AG/RES. 1831

Port-au-Prince, Haïti, 13-15 juin 2001

Visite en Haïti avec le Secrétaire général de l'OEA en exécution des résolutions CP/RES. 772, CP/RES. 786 et AG/RES. 1831

Port-au-Prince, Haïti, 24-26 juin 2001

Réunion avec les chefs d'État et de gouvernement de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) afin d'examiner les efforts de médiation de l'OEA en Haïti avec ce groupe régional
Bahamas, 3-6 juillet 2001

XXVIII^e Cours de droit international, organisé par le Comité juridique interaméricain
Brasilia, Brésil, 21-27 août 2001

XXVIII^e Session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'OEA
Lima, Pérou, 8-15 septembre 2001

Visite en Haïti en exécution des résolutions CP/RES. 772, CP/RES. 786 et AG/RES. 1831
Port-au-Prince, Haïti, 11-14 octobre 2001

Séminaire de haut niveau sur la modernisation législative
Montevideo, Uruguay, 4-5 novembre 2001

Réunion avec le Ministre des affaires étrangères de l'Argentine
Buenos Aires, Argentine, 7-8 novembre 2001

Mission spéciale en exécution des résolutions CP/RES. 772, CP/RES. 786 et AG/RES. 1831
Port-au-Prince, Haïti, 4-12 décembre 2001

Séminaire "Building Peace in Haiti", organisé par les Nations Unies et les Gouvernements du Canada et de la Norvège
New York, 23-24 janvier 2002

Passation des pouvoirs présidentiels au Honduras
Tegucigalpa, Honduras, 26-28 janvier 2002

ANNEXES

ANNEXE A

CONSEILS, COMITÉS ET COMMISSIONS INTERAMÉRICAINS

CONSEIL INTERAMÉRICAIN POUR LE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ (CIDI)

Président: Arturo Montenegro (Guatemala)
Vice-président: Héctor González Urrutia (El Salvador)

COMMISSION EXÉCUTIVE PERMANENTE DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN POUR LE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ (CEPCIDI)

Président: Denis Antoine (Grenada)
Vice-président: Luis Alfredo Ramos (Colombia)

COMITÉ JURIDIQUE INTERAMÉRICAIN

João Grandino Rodas (Brésil) - Président
Brynmor Thornton Innis Pollard (Guyana) - Vice-président
Gerardo Trejos (Costa Rica)*
Luis Herrera Marcano (Venezuela)
Kenneth Rattray (Jamaïque)
Carlos Manuel Vázquez (États-Unis)
Sergio González Gálvez (Mexique)
Orlando Rubén Rebagliatti (Argentine)
Jonathan T. Fried (Canada)
Eduardo Vío Grossi (Chili)
Felipe Paolillo (Uruguay)

COUR INTERAMÉRICAINNE DES DROITS DE L'HOMME

Antônio Augusto Cançado Trindade (Brésil) - Président
Alirio Abreu Burelli (Venezuela) - Vice-président
Máximo Pacheco Gómez (Chili)
Hernán Salgado Pesantes (Équateur)
Oliver Jackman (Barbade)
Sergio García Ramírez (Mexique)
Carlos Vicente de Roux Rengifo (Colombie)

COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DES DROITS DE L'HOMME

Juan Méndez (Argentine) - Président
Marta Altolaguirre Larraondo (Guatemala) – Première Vice-présidente
José Zalaquett (Chili) – Deuxième Vice-président

* M. Gerardo Trejos a terminé son mandat le 1^{er} janvier 2002. Il a été remplacé par M^{me} Ana Elizabeth Villalta de El Salvador.

Robert K. Goldman (États-Unis)
Julio Prado Vallejo (Équateur)
Clare Karnau Roberts (Antigua-et-Barbuda)

TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Nicholas Liverpool (Dominique)
Rosa Montalvo Cabrera (Pérou)
Lionel Alain Dupuis (Canada)
Morton Sklar (États-Unis)
Franz Alvaro Vega Noya (Bolivie)
Agustín Alberto Gordillo (Argentine)

COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DES FEMMES

Indranie Chandarpal (Guyana) – Présidente
Nora Uribe Trujillo (Venezuela) – Vice-présidente
Florence Ievers (Canada)
Yadira Henríquez de Sánchez (République dominicaine)
Carmen Elena Calderón de Escalón (El Salvador)
Rina M. de Villeda Bermúdez (Honduras)
Gloria Robaina (Uruguay)

COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Président du COM/CITEL - José Pileggi Veliz (Équateur)
Vice-président du COM/CITEL - Carlos Forno (Argentine)
Présidente du CCP.I - Angela Montoya (Colombie)
Président du CCP.II - Raúl Zóccola (Uruguay)
Président du CCP.III - Fernando Carrillo (Mexique)

COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DE LUTTE CONTRE L'ABUS DES DROGUES

Lancelot Selman (Trinité-et-Tobago) – Président	octobre 2000-octobre 2001
Mildred Camero (Venezuela) – Vice-présidente	octobre 2000-octobre 2001
Mildred Camero (Venezuela) – Présidente	octobre 2001-octobre 2002
Eduardo Ibarrola Nicolín (Mexique) – Vice-président	octobre 2001-octobre 2002

ANNEXE B

CONFÉRENCES ET RÉUNIONS DE L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

(1^{er} mars 2001 - 26 février 2002)

1 ^{er} -4 mars	Barbade	Réunion des réseaux mondiaux – Caraïbes – Planification en vue de l'adaptation au changement climatique (CPACC) - (UDSMA)
5-7 mars	République dominicaine	Réunion interaméricaine sur le système interaméricain de données uniformes relatives à la consommation des stupéfiants (SIDUC) – (CICAD)
5-9 mars	Panama, Panama	XVII ^e Réunion du Comité consultatif permanent III : Radiocommunications (CITEL)
6-8 mars	San José, Costa Rica	Application nationale du droit international humanitaire et des conventions interaméricaines dans ce domaine
7-9 mars	Ottawa, Canada	Réunion constitutive du Forum interparlementaire des Amériques (UPD)
12-15 mars	Washington, D.C.	Groupe de travail chargé d'étudier l'impact économique des drogues (CICAD)
12-23 mars	Ottawa, Canada	LVIII ^e Session ordinaire du Comité juridique interaméricain (CJI)
15 mars	Washington, D.C.	Table ronde sur les politiques en matière de ressources hydriques en Amérique latine (UDSMA)
19-23 mars	Caracas, Venezuela	I ^{er} Atelier sur les études comparées – Procédures applicables aux processus électoraux (UPD)
21 mars	Washington, D.C.	Réunion préparatoire en vue de la réalisation des objectifs du Programme interaméricain sur la promotion des droits de la personne de la femme, de l'équité et de la parité hommes-femmes (CIM)
21-22 mars	Managua, Nicaragua	Réunion du Conseil de direction du Projet "Bassin du fleuve San Juan" (UDSMA)
21-23 mars	Washington, D.C.	Réunion d'experts gouvernementaux chargés de préparer la Conférence des États parties à la Convention interaméricaine contre la corruption.
24-25 mars	Mendoza, Argentine	Réunion de PROCORREDOR - (UDSMA)
26-28 mars	Mendoza, Argentine	Conférence continentale sur la réduction de la vulnérabilité des couloirs commerciaux aux catastrophes naturelles (UDSMA)
26-30 mars	Natal, Brésil	XIV ^e Réunion du Comité consultatif permanent I : Services publics de télécommunications (CITEL)
2-6 avril	Washington, D.C.	Groupe de travail chargé d'élaborer le Projet de Déclaration américaine des droits des peuples autochtones.

3 avril	Brasilia, Brésil	Réunion du Comité national organisateur du IV ^e Dialogue interaméricain sur la gestion des ressources hydriques (UDSMA)
7 avril	Buenos Aires, Argentine	Réunion des ministres du commerce – Unité sur le commerce
19 avril	Washington, D.C.	Table ronde sur les politiques relatives aux ressources hydriques en Amérique latine (UDSMA)
20-22 avril	Québec, Canada	III ^e Sommet des Amériques
23-27 avril	Washington, D.C.	VII ^e Réunion du Groupe de travail intergouvernemental sur le Mécanisme d'évaluation multilatérale (GTI-MEM) – (CICAD)
26-27 avril	Washington, D.C.	Tous unis contre les drogues (CICAD)
2-4 mai	Buenos Aires, Argentine	Convention interaméricaine contre la corruption
4 mai	Washington, D.C.	Réunion du Groupe inter organisations pour le suivi du Sommet de Bolivie (UDSMA)
7-11 mai	San Salvador, El Salvador	VIII ^e Réunion du Comité consultatif permanent II: Radiodiffusion (CITEL)
9-11 mai	Montevideo, Uruguay	76 ^{ème} Réunion du Comité directeur de l'Institut interaméricain de l'enfance (IIN)
14-15 mai	Washington, D.C.	Réunion du Conseil d'administration pour la mise en œuvre du Programme d'action stratégique du bassin binational du Fleuve Bermejo (UDSMA)
14-16 mai	Panama, Panama	Réunion du Groupe de négociation de la ZLEA sur l'accès aux marchés – Unité sur le commerce
14-18 mai	Antigua, Guatemala	Énergie – Atelier d'entraînement pour le Réseau d'observation du niveau de la mer (UDSMA)
16-18 mai	Washington, D.C.	Réunion sur le projet de maîtrise en toxicomanies en ligne (CICAD)
17 mai	Washington, D.C.	Table ronde sur les politiques dans le domaine de l'eau en Amérique latine (UDSMA)
17-18 mai	Washington, D.C.	II ^e Réunion ordinaire du Comité consultatif de la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicite d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes (CIFTA)
17-18 mai	Panama, Panama	Réunion du Groupe de négociation de la ZLEA sur les marchés publics – Unité sur le commerce
21-22 mai	Panama, Panama	Réunion du Groupe de négociation de la ZLEA sur les politiques de concurrence -- Unité sur le commerce
23-24 mai	Panama, Panama	Réunion du Groupe de négociation de la ZLEA sur les subventions, les mesures antidumping et les droits compensatoires – Unité sur le commerce

24 mai	Washington, D.C.	Réunion de mise en œuvre du PIA/ Incorporation d'une perspective de parité hommes-femmes dans les ministères du travail (CIM)
28-29 mai	Panama, Panama	Réunion du Groupe de négociation de la ZLEA sur les droits de propriété intellectuelle – Unité sur le commerce
29-30 mai	Washington, D.C.	Déplacement des cultures illicites et des personnes: Encourager la coopération dans les Amériques (CICAD)
29 mai – 2 juin	Washington, D.C.	XXIX ^e Session ordinaire de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD)
30 mai – 1 ^{er} juin	Panama, Panama	Réunion du Groupe de négociation de la ZLEA sur l'agriculture – Unité sur le commerce
31 mai – 2 juin	Washington, D.C.	I ^{er} Séminaire international sur les stratégies de communication en politique (UPD)
3-5 juin	San José, Costa Rica	XXXI ^e Session ordinaire de l'Assemblée générale
4-5 juin	Panama, Panama	Réunion du Groupe de négociation de la ZLEA sur le règlement des différends – Unité sur le commerce
6-7 juin	Panama, Panama	Réunion d'experts de la ZLEA sur les mesures de facilitation du commerce – Unité sur le commerce
7-8 juin	Panama, Panama	Réunion du Groupe consultatif de la ZLEA sur les économies de petite taille – Unité sur le commerce
10-20 juin	San Pedro de Macoris, République dominicaine	IV ^e Cours régional pour la formation de jeunes dirigeants de l'Amérique centrale et de la République dominicaine en matière d'institutions, de valeurs et de pratiques démocratiques (UPD)
11-15 juin	Ottawa, Canada	XVIII ^e Réunion du Comité consultatif permanent III: Radiocommunications (CITEL)
11-15 juin	Washington, D.C.	Unité du développement durable et de l'environnement (UDSMA). Exposition sur la création d'associations en faveur de l'environnement
14-15 juin	Panama, Panama	Réunion du Comité technique de la ZLEA sur les questions institutionnelles – Unité sur le commerce
18-20 [juin]	Panama, Panama	Réunion du Groupe de négociation de la ZLEA sur les marchés publics – Unité sur le commerce
18-22 juin	Antigua	Cours sur l'entretien du littoral – fait partie du projet USAID/OEA/UWI. Conception d'aménagements côtiers, leur construction et programme du cours sur leur entretien (UDSMA)
19-22 juin	Panama, Panama	Réunion du Groupe de négociation de la ZLEA sur les services – Unité sur le commerce
21 juin	Washington, D.C.	Table ronde sur les politiques relatives aux ressources hydriques en Amérique latine (UDSMA)
25-26 juin	Belo Horizonte, Brésil	Réunion des Comités organisateurs national et international du IV ^e Dialogue interaméricain sur la gestion de l'eau (UDSMA)

25-27 juin	Panama, Panama	Réunion du Groupe de négociation de la ZLEA sur les investissements – Unité sur le commerce
25-29 juin	Washington, D.C.	Projet en infirmerie de la Commission interaméricaine de lutte contre l’abus des drogues (CICAD)
27-29 juin	Panama, Panama	Réunion du Groupe de négociation de la ZLEA sur les droits de propriété intellectuelle – Unité sur le commerce
28-29 juin	Panama, Panama	Réunion du Comité de représentants gouvernementaux de la ZLEA sur la participation de la société civile – Unité sur le commerce
2-6 juillet	Sainte-Lucie	Cours sur la préservation du littoral – fait partie du projet USAID/OEA/UWI. Conception d’aménagements côtiers, leur construction et programme du cours de préservation (UDSMA)
2-6 juillet	Panama, Panama	Réunion du Groupe de négociation de la ZLEA sur l’accès aux marchés – Unité sur le commerce
9-11 juillet	Panama, Panama	Réunion du Groupe de négociation de la ZLEA sur les subventions, les mesures antidumping et les droits compensatoires – Unité sur le commerce
11-13 juillet	Panama, Panama	Réunion du Groupe de négociation de la ZLEA sur les politiques de concurrence – Unité sur le commerce
11-13 juillet	Lima, Pérou	XIV ^e Réunion du Groupe d’expert sur le contrôle du blanchiment des capitaux de la Commission interaméricaine de lutte contre l’abus des drogues (CICAD)
16 juillet	Washington, D.C.	Construire des démocraties à partir de la base (UPD)
16-20 juillet	Sainte-Lucie	Cours sur les systèmes de défense du littoral I - Fait partie du projet USAID/OEA/UWI. Conception d’aménagements côtiers, leur construction, et Programme de cours sur la préservation (UDSMA)
16-20 juillet	Panama, Panama	Réunion du Groupe de négociation de la ZLEA sur l’agriculture – Unité sur le commerce
18 juillet	Washington, D.C.	Étude de base sur les investissements – La femme et sa recherche de l’indépendance financière (CIM)
19 juillet	Washington, D.C.	Table ronde sur les politiques en matière de ressources hydriques en Amérique latine (UDSMA)
19-20 juillet	Washington, D.C.	II ^e Session ordinaire du Comité directeur de la Commission interaméricaine des femmes (CIM)
23-24 juillet	Panama, Panama	Réunion du Comité mixte d’experts du secteur public et du secteur privé de la ZLEA sur le commerce électronique – Unité sur le commerce
25-26 juillet	Panama, Panama	Réunion du Comité de représentants gouvernementaux de la ZLEA sur la participation de la société civile – Unité sur le commerce
25-27 juillet	Montevideo, Uruguay	Préparatifs du Congrès contre l’exploitation sexuelle des enfants dans le cadre du Deuxième Congrès mondial contre l’exploitation sexuelle des enfants (IIN)

26-27 juillet	Panama, Panama	Réunion du Groupe consultatif de la ZLEA sur les économies de petite taille – Unité sur le commerce
29-31 juillet	La Paz, Bolivie	Réunion des Ministres et hauts fonctionnaires chargés des politiques de décentralisation, d'administration locale et de participation citoyenne au niveau municipal dans le Continent américain (UPD)
30-31 juillet	Panama, Panama	Réunion du Groupe de négociation de la ZLEA sur le règlement des différends – Unité sur le commerce
30 juillet – 3 août	Dominique	Cours sur les systèmes de défense du littoral II - Fait partie du projet USAID/OEA/UWI. Conception d'aménagements côtiers, leur construction et Programme de cours de préservation (UDSMA)
30 juillet – 24 août	Rio de Janeiro, Brésil	LIX ^e Session du Comité juridique interaméricain (CJI)
30 juillet – 24 août	Rio de Janeiro, Brésil	XXVIII ^e cours de droit international, du Comité juridique interaméricain (CJI)
8-10 août	Montego Bay, Jamaïque	Groupe d'experts de la CICAD sur la réduction de la demande (CICAD)
13-15 août	Washington, D.C.	Groupe d'experts sur les substances chimiques (CICAD)
13-15 août	Charleston, Caroline du sud	II ^e Atelier sur l'évaluation de la vulnérabilité, applications et lacunes des méthodologies (UDSMA)
20-22 août	Washington, D.C.	IV ^e Réunion du Groupe de travail chargé des préparatifs de la Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL) en vue de la Conférence des plénipotentiaires et de la Conférence mondiale sur le développement des télécommunications de l'Union internationale des télécommunications (UIT)
21-23 août	Managua, Nicaragua	Tenue de la II ^e Réunion des Premières Dames de l'Amérique centrale et de la République dominicaine, et présentation du thème "Systèmes d'information pour la surveillance du respect des droits de l'enfant" (IIN)
23-24 août	Washington, D.C.	VIII ^e Réunion du Comité de coordination (CITEL)
2-6 septembre	Foz de Iguaçu, Parana, Brésil	IV ^e Dialogue interaméricain sur la gestion de l'eau (UDSMA)
6-7 septembre	Asuncion, Paraguay	Séminaire sur le vote électronique – Plan pilote pour les élections municipales (UPD)
9 septembre	San José, Costa Rica	VII ^e Réunion du Sous-comité pour les politiques et la coordination (CIP)
10-11 septembre	Lima, Pérou	XXVIII ^e Session extraordinaire de l'Assemblée générale
10-13 septembre	San José, Costa Rica	II ^e Réunion de la Commission interaméricaine des ports (CIP)
10-13 septembre	Grenade	Cours de monitoring et d'entretien des aménagements côtiers – fait partie du projet USAID/OEA/UWI. Conception des aménagements côtiers, leur construction et Programme de cours sur leur préservation (UDSMA)

14 septembre	Guatemala	Tables rondes nationales tenues avec le secteur privé sur les mécanismes d'assistance et la réduction de la vulnérabilité aux catastrophes naturelles (UDSMA)
17 septembre	Panama	Tables rondes nationales tenues avec le secteur privé sur les mécanismes d'assistance et la réduction de la vulnérabilité aux catastrophes naturelles(UDSMA)
17-21 septembre	Belize	Caraïbes: Réunion de planification pour l'adaptation au changement climatique (CPACC) et Réunion du comité consultatif du projet (PAC) – (UDSMA)
18-19 septembre	Managua, Nicaragua	III ^e Réunion des États parties à la Convention d'Ottawa (UPD)
24-25 septembre	Punta del Este, Uruguay	II ^e Réunion des Ministres de l'éducation (CIDI)
24-28 septembre	Trinité-et- Tobago	Cours sur les structures maritimes – fait partie du projet USAID/OEA/UWI. Conception d'aménagements côtiers, leur construction et Programme de cours sur leur entretien (UDSMA)
24-28 septembre	Washington, D.C.	Groupe d'experts sur le Mécanisme d'évaluation multilatérale (MEM) - (CICAD)
30 septembre – 11 octobre	Guyana	I ^{er} Cours régional pour jeunes dirigeants sur les institutions, les valeurs et les pratiques démocratiques (UPD)
1 ^{er} - 5 octobre	Asuncion, Paraguay	XV ^e Réunion du Comité consultatif permanent I: services publics de télécommunications (CITEL)
1 - 5 octobre	Washington, D.C.	Réunion du Groupe d'experts gouvernementaux – Rédaction des rapports de suivi sur les recommandations du MEM (CICAD)
5-7 octobre	Iguaçu, Brésil	Symposium régional sur la prise en charge des maladies de l'enfance - de 0 à 4 ans (UDSE)
9 octobre – 16 novembre	Washington, D.C.	113 ^{ème} Session ordinaire de la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH)
15 octobre	Port-of-Spain, Trinité-et-Tobago	V ^e Réunion du Groupe de travail chargé des préparatifs de la Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL) pour la Conférence des plénipotentiaires et la Conférence mondiale sur le développement des télécommunications de l'Union internationale des télécommunications (UIT)
15 octobre	Washington, D.C.	I ^{ère} Session spéciale du Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE)
17-19 octobre	Ottawa, Canada	XII ^e Conférence interaméricaine des ministres du travail
21-31 octobre	Chili	III ^e Cours régional de formation de jeunes dirigeants du MERCOSUR sur les institutions, les valeurs et les pratiques démocratiques (UPD)
24-26 octobre	Santo Domingo, République dominicaine	VIII ^e Conférence annuelle du Réseau social de l'Amérique latine et des Caraïbes (UDSE)

29 octobre – 1 ^{er} novembre	Bogota, Colombie	XVII ^e Assemblée générale de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire (IPGH)
6-9 novembre	Guatemala, Guatemala	XIX ^e Réunion du Comité consultatif permanent III: Radiocommunications (CITEL)
6-9 novembre	Caracas, Venezuela	Groupe d'experts gouvernementaux (GEG) pour l'évaluation des recommandations 1999-2000
8-9 novembre	Mexico D.F., Mexique	II ^e Réunion du Comité technique consultatif sur les opérations portuaires (CIP)
12-14 novembre	Panama, Panama	Réunion du Groupe de négociation de la ZLEA sur les investissements – Unité sur le commerce
12-14 novembre	Panama, Panama	Réunion du Groupe de négociation de la ZLEA sur les politiques de concurrence – Unité sur le commerce
12-15 novembre	Caracas, Venezuela	XXX ^e Session ordinaire de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD)
15-16 novembre	Panama, Panama	Réunion du Groupe consultatif de la ZLEA sur les économies de petite taille – Unité sur le commerce
15-16 novembre	Panama, Panama	Réunion du Groupe de négociation de la ZLEA sur les droits de propriété intellectuelle – Unité sur le commerce
29 novembre	Washington, D.C.	II ^e Session extraordinaire du Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE)
4-6 décembre	Santo Domingo, République dominicaine	III ^e Réunion du Comité exécutif de la Commission interaméricaine des ports (CIP)
6 décembre	Santo Domingo, République dominicaine	II ^e Réunion du Comité technique consultatif sur la sécurité portuaire (CIP)
6 décembre	Santo Domingo, République dominicaine	II ^e Réunion du Comité technique consultatif sur le contrôle de la navigation et la protection de l'environnement (CIP)
10-14 décembre	Salinas, Équateur	X ^e Réunion du Comité directeur permanent COM/CITEL (CITEL)
11-12 décembre	Washington, D.C.	Réunion de la CIM assurant le suivi de la Conférence interaméricaine des ministres du travail (CIM)
12 décembre	Washington, D.C.	VI ^e Réunion ordinaire du Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI)
13 décembre	Washington, D.C.	III ^e Session ordinaire du Comité directeur de la Commission interaméricaine des femmes (CIM)
17-20 décembre	Yokohama, Japon	II ^e Congrès mondial sur l'exploitation sexuelle des enfants (IIN)
8-11 janvier	Panama, Panama	Réunion du Groupe de négociation de la ZLEA sur les services (Unité sur le commerce)

14 janvier	Washington, D.C.	I ^{ère} Réunion du Comité d'experts sur le Mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la Convention interaméricaine contre la corruption (MESICIC)
14-16 janvier	Panama, Panama	Réunion du Groupe de négociation de la ZLEA sur les investissements (Unité sur le commerce)
14-15 janvier	Washington, D.C.	III ^e Réunion du Groupe d'experts gouvernementaux (GEG) sur la mise en œuvre des recommandations du MEM (CICAD)
16-18 janvier	Panama, Panama	Réunion du Groupe de négociation de la ZLEA sur les politiques de concurrence (Unité sur le commerce)
14-16 janvier	Miami, Floride	Réseau interaméricain d'information sur la diversité biologique (USDE)
18-20 janvier	Washington, D.C.	II ^e Réunion extraordinaire de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD)
20-22 janvier	Bridgetown, Barbade	Réforme constitutionnelle dans les Caraïbes (UPD)
21-23 janvier	Panama, Panama	Réunion du Groupe de négociation de la ZLEA sur les subventions, les mesures antidumping et les droits compensatoires (Unité sur le commerce)
23-24 janvier	Panama, Panama	Réunion du Comité de représentants gouvernementaux de la ZLEA sur la participation de la société civile (Unité sur le commerce)
24-25 janvier	Panama, Panama	Réunion du Groupe consultatif de la ZLEA sur les économies de petite taille (Unité sur le commerce)
28-29 janvier	Washington, D.C.	II ^e Session ordinaire du Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE)
28-31 janvier	Panama, Panama	Réunion du Groupe de négociation de la ZLEA sur l'accès aux marchés (Unité sur le commerce)
28 janvier – 1 ^{er} février	Genève, Suisse	I ^{ère} Réunion intersession du Comité permanent du Traité d'Ottawa (UPD)
29-31 janvier	Trinité-et-Tobago	Atelier sur la formation d'un Réseau national d'information (CICAD)
29 janvier – 1 ^{er} février	Cartagena de Indias, Colombie	Réunion extraordinaire du Réseau social de l'Amérique latine et des Caraïbes (AICD)
4-7 février	Panama, Panama	Réunion du Groupe de négociation de la ZLEA sur les droits de propriété intellectuelle (Unité sur le commerce)
4-8 février	Washington, D.C.	VI ^e Conférence spécialisée interaméricaine sur le droit international privé (CIDIP-VI)
6-8 février	Panama, Panama	Réunion du Groupe de négociation de la ZLEA sur les marchés publics (Unité sur le commerce)
11-12 février	Washington, D.C.	III ^e Réunion ordinaire de la Commission interaméricaine pour le développement durable (CIDS) / Réunion ministérielle de Santa Cruz (UDSMA)

11-12 février	Costa Rica	Cours de perfectionnement pour les instances nationales de coordination (Amérique centrale, République dominicaine et Mexique) (CICAD)
13-15 février	Panama, Panama	Réunion du Comité mixte d'experts du secteur public et du secteur privé de la ZLEA sur le commerce électronique (Unité sur le commerce)
14-15 février	Trinité-et-Tobago	Cours de perfectionnement pour les instances nationales de coordination (les Caraïbes, les États-Unis et le Canada) – (CICAD)
18-19 février	Pérou	Cours de perfectionnement pour les instances nationales de coordination (Amérique du Sud) – (CICAD)
18-21 février	Mexico D.F., Mexique	XX ^e Réunion du Comité consultatif permanent III: Radiocommunications (CITEL)
18-22 février	Cartagena, Colombie	Séminaire CICAD/GRC sur la sécurité portuaire antidrogue
20-22 février	Guatemala	Forum démocratique centraméricain sur "Le Processus et les mécanismes des dialogues nationaux en Amérique centrale" (UPD)
20-22 février	Bogota, Colombie	Forum de culture démocratique et de tolérance électorale (UPD)
21-22 février	Washington, D.C.	IV ^e Session ordinaire du Comité directeur de la Commission interaméricaine des femmes (CIM)
25-27 février	Panama, Panama	Réunion du Groupe de négociation de la ZLEA sur l'agriculture (Unité sur le commerce)
25 février – 15 mars	Washington, D.C.	114 ^{ème} Session ordinaire de la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH)
25 février – 1 ^{er} mars	Grenade	Atelier pour la conception et l'élaboration du Plan national anti-drogues de la Grenade (CICAD)
26 février – 1 ^{er} mars	Brasilia, Brésil	Séminaire pour l'application du Règlement-type de la CICAD sur les armes à feu pour les pays de l'Amérique du sud (CICAD)
27-28 février	San José, Costa Rica	Séminaire-Atelier centraméricain sur la gestion des ressources hydriques et l'atténuation des effets des catastrophes naturelles dans le cadre de la stratégie des couloirs d'intégration centraméricaine (UDSMA)
28 février	New York	Réunion des Nations Unies pour les directeurs des programmes d'action intégrée contre les mines (UPD)
28 février	Washington, DC	"L'Agenda de Doha dans le domaine du développement et le processus de la ZLEA: Défis pour le perfectionnement des capacités dans le domaine du commerce" (Unité sur le commerce)

ANNEXE C

**TRAITÉS ET CONVENTIONS INTERAMÉRICAINES
(Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2001)**

TRAITÉS INTERAMÉRICAINS			
TITRE DU TRAITÉ	PAYS	DATE	SIGNATURE OU DÉPÔT
Protocole d'amendement à la Charte de l'Organisation des États Américains "Protocole de Cartagena de Indias"	Guatemala	1 ^{er} octobre 01	Dépôt ratification
Convention américaine relative aux droits de l'homme	Pérou	31 janvier 01	Révocation de sa déclaration
Protocole à la Convention américaine relative aux droits de l'homme traitant de l'abolition de la peine de mort	Chili Paraguay	10 sept. 01 31 octobre 00	Signature Dépôt ratification.
Protocole additionnel à la Convention américaine relative aux droits de l'homme traitant des droits économiques, sociaux et culturels "Protocole de San Salvador"	Chili	5 juin 01	Signature
Convention interaméricaine sur la disparition forcée des personnes	Pérou Mexique Guatemala	8 janvier 01 4 mai 01 7 septembre 01	Signature Signature Révocation réserve
Convention interaméricaine pour la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme "Convention de Belém do Pará"	Grenade	15 février 01	Dépôt ratification
Convention interaméricaine sur la concession des droits civils à la femme	Bolivie	16 novembre 01	Dépôt ratification
Convention interaméricaine sur la concession des droits politiques à la femme	Bolivie	16 nombre 01	Depôt ratification
Convention interaméricaine pour l'élimination de toutes les formes de discrimination fondées sur un handicap	Argentine Mexique Panama Uruguay Brésil Pérou	10 janvier 01 25 janvier 01 16 février 01 20 juillet 01 15 août 01 30 août 01	Dépôt ratification Dépôt ratification Dépôt ratification Dépôt ratification Dépôt ratification Dépôt ratification
Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes	Barbade Paraguay Costa Rica Uruguay Argentine	6 avril 01 4 avril 01 26 avril 01 20 juillet 01 9 octobre 01	Signature Dépôt ratification Dépôt ratification Dépôt ratification Dépôt ratification avec réserve

Convention interaméricaine sur la transparence de l'acquisition d'armes classiques	Équateur Guatemala Uruguay	21 mai 01 3 juillet 01 31 août 01	Dépôt ratification Dépôt ratification Dépôt ratification
Convention interaméricaine contre la corruption	Barbade Belize Guyana Jamaïque Guatemala Saint-Vincent-et-Grenadines Uruguay	6 avril 01 5 juin 01 15 février 01 30 mars 01 3 juillet 01 5 juin 01 13 août 01	Signature Signature Dépôt ratification avec réserve Dépôt ratification Dépôt ratification Dépôt adhésion Réserve
Convention interaméricaine sur l'exécution des décisions pénales à l'étranger	États-Unis Brésil Nicaragua Brésil États-Unis	25 mai 01 26 avril 01 9 octobre 01 26 avril 01 25 mai 01	Dépôt ratification avec réserve et accord Dépôt adhésion avec réserve Dépôt adhésion Autorité centrale Autorité centrale
Convention interaméricaine sur l'entraide en matière pénale	Bahamas Mexique États-Unis États-Unis	26 avril 01 5 juin 01 25 mai 01 25 mai 01	Signature Signature ad ref. Dépôt ratification Autorité centrale
Protocole facultatif à la Convention interaméricaine sur l'entraide en matière pénale	États-Unis	25 mai 01	Dépôt ratification avec accord
Convention interaméricaine sur l'obtention des preuves à l'étranger	Panama	5 septembre 01	Autorité centrale
Convention interaméricaine sur les obligations alimentaires	Équateur Costa Rica Uruguay	10 janvier 01 26 avril 01 31 août 01	Dépôt ratification Dépôt ratification Dépôt ratification
Convention interaméricaine sur le retour international des mineurs	Argentine Costa Rica Uruguay Argentine	15 février 01 26 avril 01 31 août 01 16 février 01	Dépôt ratification Dépôt ratification Dépôt ratification Autorité centrale
Convention interaméricaine sur le trafic international des mineurs	Costa Rica	4 septembre 01	Dépôt ratification
Protocole à la Charte de l'Organisation des États centraméricains (ODECA) "Protocole de Tegucigalpa"	Belize	1 ^{er} décembre 01	Dépôt adhésion
Convention de base de l'Institut de la nutrition de l'Amérique centrale et du Panama (INCAP)	Panama	16 février 01	Dépôt ratification
Convention interaméricaine sur le permis international de radioamateur	Trinité-et-Tobago	16 août 01	Dépôt adhésion

ACCORDS BILATÉRAUX

Nom de l'accord	Pays/Organisation	Signature
Mémorandum d'accord numéro un conclu entre le Secrétariat général de l'Organisation des États Américains et la Bibliothèque du Congrès des Etats-Unis	Bibliothèque du Congrès des États-Unis	21 décembre 2000
Protocole entre le Secrétariat général de l'Organisation des États Américains, par l'intermédiaire et en faveur de l'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement (AICD) et l'Overseas Private Investment Corporation ("OPIC")	Overseas Private Investment Corporation	9 janvier 2001
Accord entre l'Agence norvégienne de coopération pour le développement (NORAD) et le Secrétariat général de l'Organisation des États Américains (SG/OEA) pour la fourniture d'une assistance financière au programme "Culture de dialogue: Développement des ressources pour l'édification de la paix au Guatemala", novembre 2000-décembre 2001	Agence norvégienne de coopération pour le développement	7 décembre 2000
Mémorandum d'accord entre le Gouvernement de l'Irlande et le Secrétariat général de l'Organisation des États Américains	Irlande	20 décembre 2000
Accord de coopération entre le Secrétariat général de l'Organisation des États Américains et la Caribbean Organization of Supreme Audit Institutions	The Caribbean Organization of Supreme Audit Institutions	20 novembre 2000
Convention entre le Ministre de la coopération pour le développement des Pays-Bas et l'Organisation des États Américains pour le projet "Plan d'assistance technique au Tribunal suprême électoral (TSE)" (GT013101)	Ministère de la coopération pour le développement des Pays-Bas	27 octobre 2000
Accord entre le Gouvernement du Costa Rica et le Secrétariat général de l'Organisation des États Américains relatif à la tenue de la trente et unième Session ordinaire de l'Assemblée générale	Costa Rica	13 décembre 2000
Accord général de coopération entre le Secrétariat général de l'Organisation des États Américains et la Southeastern Louisiana University	Southeastern Louisiana University	29 décembre 2000
Accord de coopération entre le Secrétariat général de l'Organisation des États Américains, par l'intermédiaire du Secrétariat exécutif au développement intégré de l'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement et la Fondation Cisneros	Fondation Cisneros	18 décembre 2000
Mémorandum d'accord intervenu entre le Secrétariat général de l'Organisation des États Américains et l'Initiative de la Fondation Shell pour les énergies renouvelables dans les Amériques (REIA)	Fondation Shell	17 janvier 2001
Accord entre le Gouvernement du Pérou et le Secrétariat général de l'Organisation des États Américains au sujet des privilèges et immunités des membres de la Mission	Pérou	2 février 2001

d'observation des élections à l'occasion des élections générales du 8 avril 2001		
Contrat de services entre la Cour nationale électorale de Bolivie et le Secrétariat général de l'Organisation des États Américains	Cour nationale électorale de Bolivie	12 septembre 2000
Accord entre le Gouvernement du Nicaragua et le Secrétariat général de l'Organisation des États Américains pour l'exécution du projet "Formulation d'un Programme d'action stratégique pour la gestion intégrée des ressources hydriques et le développement durable du Bassin du Fleuve San Juan et de son littoral"	Nicaragua	
Élaboration d'un programme d'action stratégique pour la gestion intégrée des ressources hydriques et le développement durable du bassin du Fleuve San Juan et de son littoral	Programme des Nations Unies pour l'environnement	1 ^{er} février 2001
Accord entre le Gouvernement du Costa Rica et le Secrétariat général de l'Organisation des États Américains pour l'exécution du projet "Formulation d'un Programme d'action stratégique pour la gestion intégrée des ressources hydriques et le développement durable du bassin du Fleuve San Juan et de son littoral"	Costa Rica	
Accord entre le Jury national des élections du Pérou et le Secrétariat général de l'Organisation des États Américains au sujet de la procédure d'observation des élections lors des comices générales du 8 avril 2001	Jury national des élections du Pérou	6 février 2001
Mémorandum d'accord entre le Gouvernement du Canada et le Secrétariat général de l'Organisation des États Américains au sujet de la tenue de la 58 ^e Réunion ordinaire du Comité juridique interaméricain du 12 au 23 mars 2001	Canada	21 février 2001
Mémorandum d'accord entre le Département du désarmement de l'Organisation des Nations Unies et le Secrétariat général de l'Organisation des États Américains au sujet de la coopération concernant les mesures destinées à réduire le trafic illicite d'armes à feu, de leurs pièces détachées et composantes, des munitions et autres matériels connexes	Département du désarmement de l'Organisation des Nations Unies	25 janvier 2001
Accord de coopération intervenu entre le Secrétariat général de l'Organisation des États Américains et le Secrétariat général de l'Organisation des États ibéro-américains pour l'éducation, la science et la culture	Secrétariat général de l'Organisation des États ibéro-américains pour l'éducation, la science et la culture	26 février 2001
Accord de coopération technique entre le Gouvernement du Guatemala et le Secrétariat général de l'Organisation des États Américains pour l'établissement du Réseau d'observation du niveau de la mer en Amérique centrale	Guatemala	2 février 2001

Deuxième amendement au contrat de services souscrit entre le Secrétariat général de l'Organisation des États Américains et le Service d'assistance technique de la Bolivie, le 28 février 2000	Service d'assistance technique	1 ^{er} mars 2001
Accord de coopération entre le Secrétariat général de l'OEA et le Centre d'études de la justice des Amériques	Centre d'études de la justice des Amériques	3 mars 2001
Mémorandum d'accord entre l'Organisation des États Américains, par l'intermédiaire de l'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement, et Microsoft Corp.	Microsoft Corp.	10 janvier 2001
Accord de coopération entre le Secrétariat général de l'Organisation des États Américains, par l'intermédiaire de l'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement, et l'Institut technologique et d'études supérieures de Monterrey	Institut technologique et d'études supérieures de Monterrey	10 janvier 2001
Accord de coopération entre le Secrétariat général de l'Organisation des États Américains, par l'intermédiaire de l'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement, et le Consortium ibéro-américain pour l'enseignement des sciences et des technologies	Consortium ibéro-américain pour l'enseignement des sciences et des technologies	25 janvier 2001
Accord entre le Gouvernement de Saint-Vincent-et-Grenadines et le Secrétariat général de l'Organisation des États Américains au sujet des privilèges et immunités des membres de la Mission d'observation des élections à l'occasion des élections à Saint-Vincent-et-Grenadines	Saint-Vincent-et-Grenadines	mars 2001
Mission d'observation des élections au Guyana à l'occasion des élections nationales en 2001	Agence canadienne pour le développement international	13 mars 2001
Contrat entre le Programme du Danemark en faveur des droits de la personne en Amérique centrale, PRODECA et le Secrétariat général de l'Organisation des États Américains pour le projet "Culture de dialogue: développement des ressources pour l'édification de la paix au Guatemala (OEA/PROPAZ)"	Programme du Danemark en faveur des droits de la personne en Amérique centrale	8 décembre 2000
Contrat entre le Programme du Danemark en faveur des droits de la personne en Amérique centrale, PRODECA et le Secrétariat général de l'Organisation des États Américains pour le projet "Valeurs démocratiques et direction politique"	Programme du Danemark en faveur des droits de la personne en Amérique centrale	8 décembre 2000
Accord de coopération technique entre le Gouvernement du Honduras et le Secrétariat général de l'Organisation des États Américains pour l'établissement du Réseau d'observation du niveau de la mer en Amérique centrale	Honduras	12 mars 2001
Amendement à l'Accord intervenu entre les États-Unis d'Amérique et l'Organisation des États Américains au sujet du siège de l'Organisation des États Américains, signé à Washington le 14 mai 1992	États-Unis	23 mars 2001

Mémorandum d'accord entre le Secrétariat général de l'Organisation des États Américains (SG/OEA) et le Gouvernement de la Jamaïque (GOJ) au titre de la Planification des Caraïbes dans le cadre du projet d'adaptation au changement climatique mondial	Jamaïque	4 avril 2001
Accord intervenu entre le Secrétariat général de l'Organisation des États Américains, représentant le Fonds panaméricain Leo S. Rowe, la Fondation pour la science et la technologie (FUNDACYT) de l'Équateur et LASPAU: Programmes professionnels et universitaires pour les Amériques ("LASPAU: Academic and Professional Programs for the Americas")	Fondation pour la science et la technologie de l'Équateur et Programmes professionnels et universitaires pour les Amériques	26 avril 2001
Accord de coopération intervenu entre le Secrétariat général de l'Organisation des États Américains, par l'intermédiaire de l'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement, et Microsoft Corporation	Microsoft Corporation	27 mars 2001
Accord intervenu entre la République argentine et le Secrétariat général de l'Organisation des États Américains pour la tenue de la XXI ^e simulation de l'Assemblée générale de l'Organisation des États Américains à San Martín de los Andes, province de Neuquén, République argentine	Argentine	
Premier amendement au Sous-accord n° 004 de l'Accord de coopération technique en matière de gestion et d'exploitation des ressources conclu entre l'Office national océanique et atmosphérique, le Ministère du commerce des États-Unis et le Secrétariat général de l'Organisation des États Américains pour le projet d'établissement du Réseau d'observation du niveau de la mer en Amérique centrale	Office national océanique et atmosphérique	4 mai 2001
Mémorandum d'accord entre la société Coca-Cola, le Comité international d'organisation du IV ^e Dialogue et la Fondation pour le dialogue interaméricain sur la gestion de l'eau	La société Coca-Cola et le Comité international d'organisation du IV ^e Dialogue et la Fondation pour le dialogue interaméricain sur la gestion de l'eau	7 mai 2001
Amendement additionnel à l'Accord conclu entre le Secrétariat général de l'Organisation des États Américains et le Gouvernement de la République fédérative du Brésil au sujet du fonctionnement du bureau hors siège de l'OEA, ses obligations, privilèges et immunités pour l'exécution des projets du haut Paraguay et du Sao Francisco (ANA/GEF/PNUE/OEA)	Brésil	20 juin 2001
Don de l'Agency for International Development des États-Unis et du Secrétariat général de l'OEA au projet REIA	Agency for International Development des États-Unis	23 mai 2001

Mémorandum d'accord sur les pratiques optimales entre le Gouvernement du Costa Rica et le Secrétariat général de l'Organisation des États Américains, par l'intermédiaire du Secrétariat exécutif au développement intégré de l'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement	Costa Rica	5 juin 2001
Mémorandum d'accord entre la Bank of America et le Secrétariat général de l'Organisation des États Américains, par l'intermédiaire de l'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement, pour l'établissement des services	Bank of America	23 mai 2001
Accord entre la Commission binationale pour le développement du bassin supérieur du Fleuve Bermejo et du Grande de Tarija et le Secrétariat général de l'Organisation des États Américains pour la "Mise en oeuvre du Programme d'action stratégique du bassin binational du Fleuve Bermejo"	Commission binationale pour le développement du bassin supérieur du Bermejo et du Grande de Tarija	14 mai 2001
Accord de coopération conclu entre le Secrétariat général de l'Organisation des États Américains, par l'intermédiaire et au profit de l'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement, et le Programme de bourses de perfectionnement en leadership pour les Amériques du Williams College	Center for Development Economics du Williams College	30 mai 2001
Accord de coopération entre le Département d'État des États-Unis, par l'intermédiaire du Bureau pour les questions éducatives et culturelles, et le Secrétariat général de l'Organisation des États Américains, par l'intermédiaire de l'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement, et LASPAU: Programmes universitaires et professionnels pour les Amériques – SG/OEA –Initiative en matière d'écologie	Département d'État des États-Unis et LASPAU: Programmes universitaires et professionnels pour les Amériques	30 mai 2001
Mémorandum d'accord entre la Fondation Shipping and Transport Education, Rotterdam, Pays-Bas et le Secrétariat général de l'Organisation des États Américains	Fondation Shipping and Transport Education, Rotterdam, Pays-Bas	31 mai 2001
Accord entre le Secrétariat général de l'Organisation des États Américains et le Gouvernement du Nicaragua au sujet des privilèges et immunités des membres de la Mission d'observation des élections à l'occasion des élections générales du 4 novembre 2001	Nicaragua	16 mai 2001
Accord conclu entre le Secrétariat général de l'Organisation des États Américains, par l'intermédiaire de l'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement, et le Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE)	Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE)	6 juin 2001
Accord conclu entre le Gouvernement de la Suède et l'Organisation des États Américains en appui à la Mission d'observation des élections de l'Organisation des États Américains au Pérou en avril 2001	Suède	

Accord de coopération entre Empresas Públicas de Medellín E.S.P. et le Secrétariat général de l'Organisation des États Américains, par l'intermédiaire de son Secrétariat exécutif au développement intégré de l'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement	Empresas Públicas de Medellín, E.S.P.	3 juin 2001
Accord de coopération entre le Secrétariat général de l'Organisation des États Américains, par l'intermédiaire de l'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement, et l'Université nationale d'enseignement à distance de l'Espagne	Université nationale d'enseignement à distance, Espagne	26 juin 2001
Accord entre le Gouvernement du Chili et l'Union panaméricaine pour l'établissement d'un Centre interaméricain d'enseignement de la statistique au Chili, souscrit à Washington, D.C., le 9 juillet 1962	Chili	Dénonciation prenant effet le 11 décembre 2001
Accord additionnel à l'Accord conclu entre le Gouvernement du Chili et l'Union panaméricaine pour l'établissement d'un Centre interaméricain d'enseignement de la statistique, souscrit entre le Chili et le Secrétariat général de l'Organisation des États Américains, à Washington D.C., le 22 octobre 1998	Chili	Dénonciation prenant effet le 11 décembre 2001
Accord conclu entre le Secrétariat général de l'Organisation des États Américains et le Comité régional des ressources hydriques pour l'établissement du Fonds d'entretien et de remplacement du Réseau d'observation du niveau de la mer, dans le cadre du projet RONMAC	Comité régional des ressources hydrauliques	15 juillet 2001
Accord de contribution entre le Département des affaires étrangères et du commerce international et le Secrétariat général de l'Organisation des États Américains, par l'intermédiaire de l'Unité pour la promotion de la démocratie	Département des affaires étrangères et du commerce international	30 mai 2001
Mémorandum d'accord entre la Fondation de recherche et de développement rural et le Secrétariat général de l'Organisation des États Américains dans le cadre du projet "Formulation d'un Plan d'action stratégique pour la gestion intégrée des ressources hydriques et le développement durable du bassin du Fleuve San Juan et de son littoral"	Fondation de recherche et de développement rural	9 juillet 2001
Accord entre le Secrétariat général de l'Organisation des États Américains et le Gouvernement du Guatemala au sujet du Programme spécial d'appui pour le renforcement des institutions démocratiques mis en oeuvre par l'OEA au Guatemala	Guatemala	18 juillet 2001
Accord entre l'Institut centraméricain d'études politiques et le Secrétariat général de l'Organisation des États Américains pour la mise en place des modules et cours du programme diplômant "Nouveau leadership politique et social" dans le cadre du programme Valeurs	Institut centraméricain d'études politiques	26 avril 2001

démocratiques et direction politique de l'Organisation des États Américains au Guatemala		
Accord de coopération entre la Commission interaméricaine des télécommunications de l'Organisation des États Américains et l'Institut européen des normes des télécommunications	Institut européen des normes de télécommunication	17 juillet 2001
Accord général de coopération entre le Secrétariat général de l'Organisation des États Américains et l'Association interaméricaine des ministères publics	Association interaméricaine des ministères publics	24 juillet 2001
Accord portant sur la tenue de la Deuxième Réunion de la Commission interaméricaine des ports	Costa Rica	27 août 2001
Accord de coopération portant sur la formation en matière de prévention et de contrôle du blanchiment des avoirs	Banque interaméricaine de développement et Banco Bilbao Vizcaya Argentaria S.A.	6 juillet 2001
Accord de coopération	Institut italo-latino-américain	26 juillet 2001
Accord portant sur la tenue de la vingt-huitième Session extraordinaire de l'Assemblée générale	Pérou	9 août 2001
Accord de coopération pour la prestation des services administratifs et techniques dans le cadre de l'exécution d'un programme d'appui à la société civile de l'Uruguay	Ministère de la défense de l'Uruguay	30 juillet 2001
Accord pour la mise en oeuvre du Projet "Vers une nouvelle culture politique – Modules de formation des cadres politiques des partis" dans le cadre du programme Valeurs démocratiques et direction politique mis en oeuvre par l'Organisation des États Américains au Guatemala	Fondation Friedrich Ebert (sa Représentation au Guatemala)	4 juillet 2001
Accord en faveur du projet "Formulation d'un Plan d'action stratégique pour la gestion intégrée des ressources hydriques et le développement durable du bassin du Fleuve San Juan et de son littoral"	Comité régional des ressources hydrauliques	10 juillet 2001
Coopération technique non remboursable n° ATN/SF-7485-RG. Programme "Lutte contre le blanchiment des avoirs à partir du système judiciaire"	Banque interaméricaine de développement	8 août 2001
Deuxième amendement au Mémoire d'accord conclu entre le Comité régional des ressources hydriques et le Secrétariat général de l'Organisation des États Américains au sujet du Projet Réseau d'observation du niveau de la mer pour l'Amérique centrale ("RONMAC")	Comité régional des ressources hydrauliques	18 septembre 2001
Mémoire d'accord au sujet du Projet "Élaboration d'un Plan d'action stratégique pour la gestion intégrée des ressources hydriques et le développement durable du bassin du Fleuve San Juan et de son littoral"	Association des municipalités du San Juan	7 août 2001
Accord institutionnel pour la mise en oeuvre du projet "Forum interaméricain pour la formation à la gestion municipale dans le cadre du programme Valeurs	Commissaire présidentiel pour la modernisation de l'État – COMODES &	13 septembre 2001

<p>démocratiques et direction politique”</p>	<p>Association nationale des maires ANAM & Institut de développement des municipalités – INFOM et Secrétariat à la planification et à la programmation de la Présidence de la République – SEGEPLAN & Commission des questions municipales du Congrès de la République du Guatemala – CAM</p>	
<p>Don en faveur de (1) Accord pour le renforcement des capacités et l'évaluation environnementale dans le cadre de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) et (2) Atelier sur les lignes de conduite pour une production non polluante et un bon rendement énergétique. Don n° LAC-G-00-01-00008-00 rendement cadres</p>	<p>Agency for International Development des États-Unis</p>	<p>1^{er} octobre 2001</p>

ANNEXE D

RESSOURCES HUMAINES

Les tableaux suivants fournissent des informations sur le personnel qui a prêté ses services au Secrétariat général du 1^{er} janvier au 31 décembre 2001.

Les employés sont classés en fonction du type de leur nomination, du fonds qui les finance; de la catégorie de leur poste et de leur nationalité; du nombre d'années de service; du grade des postes qu'ils occupent; de leur sexe; de leur lieu d'affectation; et de leur statut au regard de la fonction publique internationale.

TABLEAU 1

RÉPARTITION DU PERSONNEL PAR TYPE DE CONTRAT ET PAR FONDS,

1^{er} JANVIER - 31 DÉCEMBRE 2001
(Comprend toutes les sources de financement)

	Fonctionnaires internationaux	Long terme	Court terme	Total
Fonds ordinaire ^{a/}	253 ^{b/}	254 ^{c/}	43	550
Autres	5 ^{d/}	51 ^{e/}	31	87
TOTAL	258	305	74	637

a/ Comprend le personnel du Secrétariat de la CIDH, de l'IIN, de la CIM et de la CICAD.

b/ Comprend 14 personnes occupant des postes de confiance mais qui sont des fonctionnaires internationaux.

c/ Comprend 57 personnes occupant des postes de confiance.

d/ Comprend une personne occupant un poste de confiance (Secrétaire-Trésorier de la Caisse des retraites et pensions).

e/ Comprend 2 personnes occupant un poste de confiance.

TABLEAU 2

CHANGEMENT DANS LA RÉPARTITION DU PERSONNEL PAR FONDS
31 DÉCEMBRE 2000 -31 DÉCEMBRE 2001
(Comprend toutes les sources de financement)

	Décembre 2000	Décembre 2001	Fluctuation	
			Absolue	%
Fonds ordinaire	546	550	+ 4	+ 1
Autres	68	87	+ 19	+ 28
TOTAL	614*	637	+ 23	+ 4

* *Comprend 2 observateurs spéciaux.*

TABLEAU 3

FLUCTUATION DANS LA RÉPARTITION DU PERSONNEL PAR TYPE DE CONTRAT
(31 décembre 2000 - 31 décembre 2001)
(Comprend toutes les sources de financement)

Type de nomination	Décembre 2000	Décembre 2001	Variation	
			Absolue	%
Fonction publique internationale	260	244	- 16	- 6
Fonctionnaires internationaux occupant un poste de confiance	13	14	+ 1	- 8
Personnel de confiance qui n'appartient pas à la fonction publique internationale	54	59	+ 5	+ 9
Long terme	226	246	+ 20	+ 9
Court terme	61	74	+ 13	+ 21
TOTAL	614*	637	+ 23	+ 4

**Comprend 2 observateurs spéciaux.*

TABLEAU 4

RÉPARTITION DU PERSONNEL PAR CATÉGORIE ET NATIONALITÉ
(Comprend toutes les sources de financement)

Pays	31 décembre 2000			31 décembre 2001		
	Cadres	Services généraux	Total	Cadres	Services généraux	Total
Antigua-et-Barbuda	1	2	3	1	2	3
Argentine	25	9	34	26	8	34
Bahamas	-	2	2	-	2	2
Barbade	3	3	6	4	3	7
Belize	1	2	3	1	2	3
Bolivie	10	8	18	11	8	19
Brésil	9	7	16	12	8	20
Canada	18	-	18	15	-	15
Chili	14	5	19	14	7	21
Colombie	30	27	57	29	27	56
Costa Rica	4	2	6	4	2	6
Cuba	-	-	-	-	-	-
Dominique	-	3	3	1	3	4
Équateur	7	13	20	6	14	20
El Salvador	5	14	19	5	15	20
États-Unis	99	44	143	100	51	151
Grenade	5	2	7	5	2	7
Guatemala	7	10	17	8	11	19
Guyana	1	2	3	1	2	3
Haïti	2	3	5	2	3	5
Honduras	2	2	4	3	2	5
Jamaïque	3	3	6	3	3	6
Mexique	12	4	16	14	4	18
Nicaragua	2	9	11	2	10	12
Panama	4	3	7	5	3	8
Paraguay	5	3	8	5	3	8
Pérou	27	31	58	28	32	60
République dominicaine	1	6	7	1	6	7
Saint-Kitts-et-Nevis	2	2	4	2	2	4
Sainte-Lucie	3	2	5	2	2	4
Saint-Vincent-et-Grenadines	4	3	7	3	3	6
Suriname	2	2	4	3	2	5
Trinité-et-Tobago	9	3	12	9	4	13
Uruguay	31	13	44	28	12	40
Venezuela	12	8	20	13	10	23
Pays non-membres de l'OEA	2	-	2	2	1	3
TOTAL	362	252	614*	368	269	637

* Comprend 2 observateurs spéciaux.

TABLEAU 5

**RÉPARTITION DU PERSONNEL DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
PAR ANNÉES DE SERVICE
1^{er} JANVIER - 31 DÉCEMBRE 2001
(Comprend toutes les sources de financement)**

Années de service	Fonctionnaires internationaux	Hors fonction publique internationale	Total	Fonctionnaires internationaux en pourcentage
Moins de 3 ans	0	134	134	0
3 ans à moins de 5 ans	0	72	72	0
5 ans à moins de 10 ans	5	139	144	3
10 ans à moins de 15 ans	26	31	57	46
15 ans à moins de 25 ans	107	3	110	97
25 ans et plus	120	0	120	100
TOTAL	258	379	637	41

TABLEAU 6

RÉPARTITION DU PERSONNEL DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL PAR NATIONALITÉ
1^{er} JANVIER - 31 DÉCEMBRE 2001
(Fonctionnaires internationaux par rapport aux agents hors fonction publique internationale)
(Comprend toutes les sources de financement)

Pays	Fonctionnaire international	Hors fonction publique int.	Total Personnel	Fonctionnaires internationaux en pourcentage
Antigua-et-Barbuda	0	3	3	0
Argentine	19	15	34	56
Bahamas	0	2	2	0
Barbade	2	5	7	29
Belize	0	3	3	0
Bolivie	10	9	19	53
Brésil	7	13	20	35
Canada	0	15	15	0
Chili	12	9	21	57
Colombie	17	39	56	30
Costa Rica	3	3	6	50
Dominique	0	4	4	0
Équateur	12	8	20	60
El Salvador	10	10	20	50
États-Unis	58	93	151	38
Grenade	0	7	7	0
Guatemala	13	6	19	68
Guyana	0	3	3	0
Haïti	2	3	5	40
Honduras	1	4	5	20
Jamaïque	3	3	6	50
Mexique	8	10	18	44
Nicaragua	8	4	12	67
Panama	4	4	8	50
Paraguay	2	6	8	25
Pérou	25	35	60	42
République dominicaine	6	1	7	86
Saint-Kitts-et-Nevis	2	2	4	50
Sainte-Lucie	1	3	4	25
Saint-Vincent-et-Grenadines	1	5	6	17
Suriname	1	4	5	20
Trinité-et-Tobago	1	12	13	8
Uruguay	25	15	40	63
Venezuela	4	19	23	17
Pays non-membres de l'OEA	1	2	3	33
TOTAL	258	379	637*	41

TABLEAU 7

**RÉPARTITION DU PERSONNEL DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL PAR GRADE
1^{er} JANVIER - 31 DÉCEMBRE 2001
(Comprend toutes les sources de financement)**

Grade de l'agent	Fonctionnaire international	Hors fonction publique int.	Total personnel	Personnel titularisé en pourcentage
Postes hors cadres*	1	4	5	20
D-2	1	9	10	10
D-1	9	16	25	36
P-5	43	41	84	51
P-4	24	44	68	35
P-3	26	58	84	31
P-2	28	39	67	42
P-1	5	20	25	20
G-7	7	5	12	58
G-6	44	37	81	54
G-5	32	44	76	42
G-4	19	32	51	37
G-3	16	23	39	41
G-2	3	4	7	43
G-1	0	3	3	0
TOTAL	258	379	637	41

* *Secrétaire général, Secrétaire général adjoint, Secrétaires exécutifs et Sous-secrétaires.*

TABLEAU 8**RÉPARTITION DU PERSONNEL DU SECRETARIAT GÉNÉRAL PAR SEXE
1^{er} JANVIER - 31 DÉCEMBRE 2001
(Comprend toutes les sources de financement)**

Sexe	Fonctionnaires internationaux	Hors fonction publique int.	Total personnel	Fonctionnaires internationaux en %
Femmes	133	199	332	40
Hommes	125	180	305	41
TOTAL	258	379	637	41

TABLEAU 9**RÉPARTITION DU PERSONNEL DU SECRETARIAT GÉNÉRAL
PAR LIEU D'AFFECTATION
1^{er} JANVIER - 31 DÉCEMBRE 2001
(Comprend toutes les sources de financement)**

Lieu d'affectation	Fonctionnaires internationaux	Hors fonction publique int.	Total effectifs	Fonctionnaires internationaux en %
Siège	221	307	528	42
Hors siège	37	72	109	34
Total	258	379	637	41

TABLEAU 10

**NOMBRE ET MONTANT DES CONTRATS À LA TÂCHE (CPR)
OCTROYÉS PAR SECTEUR
1^{er} janvier - 31 décembre 2001
(Comprend toutes les sources de financement)**

	Secteur	# de CPRs	Total (\$EU)
10510	Cabinet du Secrétaire général	14	103,454
11020	Département de l'information – Bureau du Directeur	1	508
11060	Presse	5	27,086
11061	Unité des publications/Appui éditorial	2	20,700
11062	Unité des projets spéciaux	9	54,628
11080	Radio	1	1,596
11090	Magazine <i>Américas</i>	127	271,077
11510	Département des services juridiques	1	320
12010	Bureau de l'Inspecteur général	6	119,676
13010	Bureau des relations extérieures	5	20,000
13510	Bureau de suivi des Sommets	10	98,059
14020	Fonds Leo Rowe	1	12
14510	Bureau des affaires culturelles	8	27,652
15010	Bureau de la science et de la technologie	15	129,657
15510	CICAD – Bureau du Secrétaire exécutif	4	26,825
15520	Réduction de la demande	39	232,414
15530	Réduction de l'offre	5	9,900
15540	Renforcement institutionnel	9	364,167
15550	Développement juridique	1	1,064
15561	Technologie de l'information	3	12,000
15562	Recherche et analyse	8	38,037
15570	Formes optionnelles de développement	34	1,392,786
15580	Blanchiment des avoirs	3	63,936
16010	Commission interaméricaine des droits de l'homme	42	487,242
16510	Commission interaméricaine des télécommunications	5	34,000
17020	Unité sur le commerce	32	393,591
17040	SICE – Système d'information sur le commerce extérieur	14	164,125
17510	Unité du développement social et de l'éducation	27	228,827
18010	Unité du développement durable et de l'environnement	470	5,854,375
18510	Unité intersectorielle du tourisme	33	541,125
19010	UPD – Bureau du Coordonnateur exécutif	41	287,293
19020	Renforcement des institutions démocratiques	69	281,719
19030	Assistance technique électorale	182	1,050,144
19040	Information et dialogue	37	139,018
19050	Programmes spéciaux – Observations des élections	512	3,241,063
19800	Programmes de déminage	328	2,794,762
21010	Cabinet du Secrétaire général adjoint	3	6,694
23010	CIM – Secrétariat exécutif	18	139,736
24020	Secrétariat des conférences – Bureau du Directeur	1	3,500
24040	Division des conférences et réunions	4	34,940
24060	Division des services linguistiques	3	6,453
24070	Division des documents et de l'information	1	300
25010	Institut interaméricain de l'enfance	59	171,309

	Secteur	# de CPRs	Total (\$EU)
26010	Musée d'art des Amériques	5	12,800
27020	Bibliothèque Colomb – Bureau du Directeur	6	76,948
27040	Services techniques	1	7,671
27080	Archives	2	217
28002	Bureau hors siège – Argentine	2	22,300
28011	Bureau hors siège - Costa Rica	2	900
28020	Bureau hors siège – Haïti	2	8,400
28022	Bureau hors siège – Jamaïque	2	588
28025	Bureau hors siège – Panama	2	14,054
28026	Bureau hors siège – Paraguay	2	900
28027	Bureau hors siège – Pérou	2	2,900
28032	Bureau hors siège – Trinité-et-Tobago	1	450
28034	Bureau hors siège – Uruguay	3	13,800
37030	Agence interaméricaine pour la coopération et le développement	6	58,000
42010	Bureau du Sous-secrétariat aux questions juridiques	15	61,700
44020	Département du droit international	4	12,000
44040	Secrétariat du Comité juridique interaméricain	7	25,120
46010	Tribunal administratif	3	39,500
48010	Département de la coopération et de la diffusion juridiques	35	186,576
52010	Bureau exécutif du Sous-secrétaire à la gestion	32	1,000,031
54020	Département des services financiers – Bureau du Directeur	11	269,145
54051	Opérations financières	6	47,844
55040	Préparation du budget	1	15,000
55050	Information, développement et administration	14	769,708
57010	TFS - Bureau du Directeur	7	111,370
57021	Services généraux	5	116,530
57031	Administration des installations	7	109,960
57052	Applications de la technologie et ordinateurs	15	184,825
58020	Département des ressources humaines - Bureau du Directeur	4	20,268
58040	Planification et développement des ressources humaines	2	27,600
58060	Rémunérations et avantages sociaux	10	66,191
59020	DMSIT –Bureau du Directeur	4	119,711
	TOTAL	2,412	22,278,777

TABLEAU 11

NOMBRE ET MONTANT DES CONTRATS OCTROYÉS PAR NATIONALITÉ
1^{er} janvier - 31 décembre 2001
(Comprend toutes les sources de financement)

Pays	# de CPRs	Montants (\$EU)
Antigua-et-Barbuda	2	50,500
Argentine	101	870,232
Barbade	21	558,500
Belize	4	21,620
Bolivie	72	397,809
Brésil	219	1,366,809
Canada	44	576,255
Chili	27	229,956
Colombie	101	743,676
Costa Rica	56	508,468
Dominique	2	16,000
El Salvador	6	25,070
Équateur	28	165,189
États-Unis	369	5,244,661
Grenade	9	30,600
Guatemala	114	844,769
Guyana	2	23,883
Haiti	10	18,709
Honduras	24	150,891
Jamaïque	6	79,238
Mexique	23	171,382
Nicaragua	65	408,441
Panama	25	142,351
Paraguay	26	135,400
Pérou	123	674,378
Porto-Rico	2	2,700
République dominicaine	7	25,480
Saint-Kitts-et-Nevis	4	65,250
Sainte-Lucie	3	15,573
Saint-Vincent-et-Grenadines	2	26,950
Suriname	3	9,200
Trinité-et-Tobago	11	100,500
Uruguay	48	268,868
Venezuela	25	171,938
Non spécifié	793	7,364,430
TOTAL	2,377	21,505,676

AUTRES PAYS NON-MEMBRES

Pays	# de CPRs	Montants (\$EU)
Allemagne	2	8,381
Espagne	11	377,970
France	3	157,800
Inde	4	28,000
République populaire démocratique de Corée	4	42,000
Royaume-Uni	11	158,950
TOTAL	35	773,101

TABLEAU 12

**NOMBRE ET MONTANT DES CONTRATS À LA TÂCHE OCTROYÉS ET
VENTILÉS PAR PAYS
1^{er} janvier - 31 décembre 2001
(Comprend toutes les sources de financement)**

Pays	# de CPRs	Montants (\$EU)
Antigua-et-Barbuda	4	58,516
Argentine	50	556,117
Barbade	23	351,272
Belize	4	19,700
Bolivie	75	334,306
Brésil	185	2,958,773
Brésil – CJI	5	15,120
Costa Rica	85	409,596
Équateur	22	161,888
El Salvador	7	22,020
États-Unis	809	9,792,383
Grenade	8	18,000
Guatemala	234	1,593,164
Guyana	18	72,640
Haïti	5	9,949
Honduras	135	760,724
IIN/IACI	28	73,921
Jamaïque	5	36,988
Mexique	5	15,500
Nicaragua	376	3,345,773
Panama	23	139,871
Paraguay	34	188,253
Pérou	142	618,532
Projet OEA-USDE	43	223,461
République dominicaine	4	17,100
Saint-Kitts-et-Nevis	9	79,116
Sainte-Lucie	5	70,573
Saint-Vincent-et-Grenadines	4	38,410
Trinité-et-Tobago	11	120,510
Uruguay	47	156,243
Venezuela	10	26,060
TOTAL	2,415	22,284,479

TABLEAU 13

**NOMBRE ET MONTANT DES CONTRATS À LA TÂCHE
OCTROYÉS ET VENTILÉS PAR FONDS
Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2001
(Comprend toutes les sources de financement)**

Fonds		# de CPRs	Montants (\$EU)
111	Fonds ordinaire	507	3,619,755
113	Magazine <i>Américas</i>	79	220,618
114	Crédits supplémentaires	5	145,421
311	Fonds spécifiques du Fonds ordinaire	1,308	12,566,655
321	Fonds spécifiques du Fonds volontaire	497	5,603,518
411	Fonds de prévoyance	7	66,956
413	Fonds panaméricain Leo S. Rowe	4	33,012
414	Rowe Memorial Benefit Fund	1	1,344
510	Appui technique et administratif	7	27,200
a.	TOTAL	2,415	22,284,479

TABLEAU 14

**COMPOSITION DU PERSONNEL DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
ET VACANCES DANS LA FONCTION PUBLIQUE INTERNATIONALE
1^{er} JANVIER - 31 DÉCEMBRE 2001
(Comprend toutes les sources de financement)**

	Services généraux	Cadres	Total
<i>Personnel du Secrétariat général au 31 décembre 2001</i>			
1. Fonctionnaires internationaux	121	137	258
2. Hors fonction publique internationale	148	231	379
3. Effectifs (Lignes 1 + 2)	269	368	637
 <i>Vacances au sein de la fonction publique internationale</i>			
4. Nombre des postes dans la fonction publique internationale <u>a/</u>	324	403	727
5. Membres de la fonction publique internationale au 31 décembre 2001 (Ligne 1)	121	137	258
6. Vacances prévues au 1 ^{er} juillet 2002 par suite des départs à la retraite	-	1	1
7. Nombre de vacances prévues au 1 ^{er} juillet 2002 [Lignes 4-(5+6)]	203	265	468

a/ Correspond au nombre de personnes nommées à titre permanent selon les dossiers du personnel au 31 décembre 1982.

TABLEAU 15

RÉPARTITION DU PERSONNEL PAR CATÉGORIES DE POSTES ET NATIONALITÉ
(Comprend toutes les sources de financement)

Pays	Décembre 2000			Décembre 2001		
	Fonctionnaires internationaux	Hors fonction publique intern.	Total	Fonct. internationaux	Hors fonction pub. intern.	Total
Antigua-et-Barbuda	0	3	3	0	3	3
Argentine	21	13	34	19	15	34
Bahamas	0	2	2	0	2	2
Barbade	2	4	6	2	5	7
Belize	0	3	3	0	3	3
Bolivie	12	6	18	10	9	19
Brésil	7	9	16	7	13	20
Canada	0	18	18	0	15	15
Chili	13	6	19	12	9	21
Colombie	18	39	57	17	39	56
Costa Rica	3	3	6	3	3	6
Dominique	0	3	3	0	4	4
Équateur	12	8	20	12	8	20
El Salvador	12	7	19	10	10	20
États-Unis	60	83	143	58	93	151
Grenade	0	7	7	0	7	7
Guatemala	13	4	17	13	6	19
Guyana	0	3	3	0	3	3
Haïti	2	3	5	2	3	5
Honduras	1	3	4	1	4	5
Jamaïque	3	3	6	3	3	6
Mexique	8	8	16	8	10	18
Nicaragua	9	2	11	8	4	12
Panama	4	3	7	4	4	8
Paraguay	2	6	8	2	6	8
Pérou	26	32	58	25	35	60
République dominicaine	6	1	7	6	1	7
Saint-Kitts-et-Nevis	2	2	4	2	2	4
Sainte-Lucie	1	4	5	1	3	4
Saint-Vincent-et-Grenadines	1	6	7	1	5	6
Suriname	1	3	4	1	4	5
Trinité-et-Tobago	1	11	12	1	12	13
Uruguay	28	16	44	25	15	40
Venezuela	4	16	20	4	19	23
Pays non-membres de l'OEA	1	1	2	1	2	3
TOTAL	273	341	614*	258	379	637

Catégorie	Décembre 2000	Décembre 2001	Variation	
			Absolue	%
Cadres	362	368	+ 6	+ 2
Services d'appui administratif	252	269	+ 17	+ 7
TOTAL	614*	637	+ 23	+ 4

* Comprend 2 observateurs spéciaux.

ANNEXE E

SITUATION FINANCIÈRE DE L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

TABLEAU 1

**SOUS-FONDS DE FONCTIONNEMENT ET DE RÉSERVE
ÉTATS CONSOLIDÉS DES ACTIFS, PASSIFS ET SOLDES DES FONDS**
(en milliers de dollars)

Préliminaire – non soumis à vérification

ACTIFS	Fonds ordinaire	
	31 déc. 2001	31 déc. 2000
Encaisse et dépôts au Trésor de l'OEA	\$ 28 384	\$ 14 325
Avances aux employés	-	11
Autres actifs	231	360
Montants à imputer aux crédits des années à venir	5 365	5 365
Participation dans les terrains, les bâtiments et le matériel	32 699	31 965
	<u>\$ 66 679</u>	<u>\$ 52 026</u>
 PASSIFS ET SOLDES DES FONDS		
Engagement non décaissés	\$ 4 581	\$ 4 469
Quotes-parts/annonces concrétisées à l'avance	14	116
Effets à payer et autres passifs	6 244	6 762
Dette à long terme	5 193	5 193
	<u>16 032</u>	<u>16 540</u>
Soldes des fonds:		-
Sous-fonds de fonctionnement affectés	3 300	-
Sous-fonds de fonctionnement non affectés	8 714	-
Sous-fonds de réserve	11 127	8 714
	<u>23 141</u>	<u>8 714</u>
Investissement dans des terrains, bâtiments et matériels	27 506	26 772
	<u>\$ 66 679</u>	<u>\$ 52 026</u>

TABLEAU 2

**SOUS-FONDS DE FONCTIONNEMENT ET DE RÉSERVE
ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUCTUATIONS DES SOLDES DES FONDS
FONDS ORDINAIRE
(en milliers de dollars)**

Préliminaire - non soumis à vérification

	<u>Exercice clos</u> <u>le 31 déc. 2001</u>	<u>Exercice clos</u> <u>le 31 déc. 2000</u>
AUGMENTATIONS		
Recouvrement des quotes-parts/annonces de contributions	\$ 85 625	\$ 83 403
Moins valeurs créditées pour paiement ponctuel	212	66
	<u>85 413</u>	<u>83 337</u>
Contributions au titre de l'appui technique et administratif	1 209	1 247
Recettes de Fonds de Trésorerie	1 218	481
Autres recettes, remboursements et désengagements	2 455	2 911
	<u>90 295</u>	<u>87 976</u>
DIMINUTIONS		
Dépenses et obligations afférentes aux crédits:		
Assemblée générale et Conseil permanent	11 835	11 155
Cabinets du SG, et du SGA	10 772	9 972
Unités et Bureaux spécialisés	12 062	12 282
Conseil interaméricain pour le dévelop. intégré (CIDI)	11 819	11 580
Bureaux hors siège	5 665	5 971
Activités du Sous-secrétariat aux questions juridiques	1 851	1 795
Activités du Sous-secrétariat à la gestion	9 724	9 604
Dépenses communes d'administration et de personnel	7 016	6 978
Contributions à d'autres institutions	5 123	5 309
	<u>75 867</u>	<u>74 646</u>
Augmentation (diminution) nette durant l'exercice	14 427	13 330
Solde de fonds (déficit) au début de l'exercice	8 714	(4 616)
Solde de fonds (déficit) à la clôture de l'exercice	\$ <u>23 141</u>	\$ <u>8 714</u>

TABLEAU 3

**FONDS ORDINAIRE
ETAT RÉVISÉ DES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES
Du 1^{er} janvier 1993 au 31 décembre 2001**

Autorité	Date de mise en route	Objectif	Crédits.	Ajustement	Crédits ajustés	Virements	Crédits ajustés	Dépenses accumulées	Obligat.	Crédits
AG/RES.1230	06/07/1993	Bâtiment Administratif	795,000	(421,825)	373,175		373,175	355,102		18,073
AG/RES.1230	06/07/1993	Musée	46,000	305,392	351,392		351,392	252,721		98,671
AG/RES.1230	06/07/1993	Bâtiment du Secrétariat Général	582,000	396,570	978,570		978,570	461,105		517,465
AG/RES.1230	06/07/1993	Résidence officielle	150,000	(4,017)	145,983		145,983	90,383		55,600
AG/RES.1230	06/07/1993	Bâtiment Principal	8,800,000	(170,905)	8,629,095	(5,956,800)	2,672,295	244,756		2,427,539
AG/RES.1230	06/07/1993	Casita	203,000		203,000		203,000	134,808		68,192
CP/RES.621	02/25/1994	Système de sonorisation GSB	400,000	(24,095)	375,905		375,905	364,435		11,470
CP/RES.667	02/07/1996	IIN Réaménagement et Réparations Bâtiment	160,000		160,000		160,000	85,077		74,923
CP/doc3143/99	02/11/1999	Sous-Fond d'investissement des Bourses	415,941		415,941					415,941
TOTAL			\$11,551,941	\$81,120	\$11,633,061	(\$5,956,800)	\$5,260,320	\$1,988,388		\$3,687,873

TABLEAU 4

FONDS SPÉCIFIQUES
ÉTAT CONSOLIDÉ DES ACTIFS, PASSIFS ET SOLDES DES FONDS
(en milliers de dollars)

Préliminaire - non soumis à vérification

	31 déc. 2001	31 déc. 2000
ACTIFS		
Encaisse et fonds en dépôt au trésor de l'OEA	\$ 32 817	\$ 28 151
Avances aux employés et autres effets à recouvrer	583	586
	<u>\$ 33 400</u>	<u>\$ 28 737</u>
PASSIFS ET SOLDES DES FONDS		
Engagements non décaissés	\$ 7 112	\$ 6 361
Effets à payer et autres passifs	1 003	1 306
Soldes des fonds	25 285	21 070
	<u>\$ 33 400</u>	<u>\$ 28 737</u>

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUCTUATIONS DES SOLDES DES FONDS
(en milliers de dollars)

	31 déc. 2001	31 déc. 2000
AUGMENTATIONS		
Contributions	\$ 43 350	\$ 42 092
Contributions pour remboursements d'impôts	7 609	4 843
Transferts	957	-
Autres recettes et intérêts	<u>7 573</u>	<u>5 779</u>
	59 489	52 714
DIMINUTIONS		
Dépenses et obligations	42 630	45 443
Remboursements aux donateurs	1 313	13 324
Remboursements de l'impôt sur le revenu aux employés	11 410	5 079
	<u>55 353</u>	<u>63 846</u>
Augmentation/(diminution) nette durant l'exercice	4 136	(11 132)
Solde des fonds au début de l'exercice	21 149	32 202
Solde des fonds à la clôture de l'exercice	<u>\$ 25 285</u>	<u>\$ 21 070</u>

ANNEXE F

BOURSES DU PROGRAMME DE FORMATION ORDINAIRE (PRA) 2001 (Y COMPRIS LES PROROGATIONS)

	Nouveaux boursiers		Prorogations		Total	
	n°	Montant	n°	Montant	n°	Montant
Antigua-et-Barbuda	4	\$95 193,00	4	\$79 082,00	8	\$174 275,00
Argentine	5	\$125 035,00	5	\$116 507,00	10	\$241 542,00
Barbade	4	\$104 588,00	1	\$21 916,00	5	\$126 504,00
Bahamas	5	\$80 154,00	6	\$109 848,00	11	\$189 952,00
Belize	5	\$105 540,00	3	\$68 642,00	8	\$174 182,00
Bolivie	5	\$86 757,00	3	\$55 097,00	8	\$141 854,00
Brésil	6	\$186 004,00	5	\$130 576,00	11	\$316 580,00
Canada	5	\$49 388,00	1	\$10 028,00	6	\$59 416,00
Chili	5	\$112 740,00	5	\$70 140,00	10	\$182 880,00
Colombie	15 *	\$346 295,00	5	\$88 704,00	20	\$434 999,00
Costa Rica	6	\$140 830,00	7	\$139 060,00	13	\$279 890,00
Dominique	3	\$78 884,00	1	\$9 863,00	4	\$88 747,00
Équateur	5	\$80 396,00	5	\$79 207,00	10	\$159 603,00
El Salvador	6	\$105 142,00	3	\$46 312,00	9	\$151 454,00
États-Unis	6	\$74 728,00	1	\$9 299,00	7	\$84 027,00
Grenade	2	\$42 856,00	4	\$85 789,00	6	\$128 645,00
Guatemala	5	\$96 040,00	4	\$67 763,00	9	\$163 803,00
Guyana	1	\$30 836,00	1	\$20 301,00	2	\$51 137,00
Haïti	5	\$94 640,00	4	\$73 712,00	9	\$168 352,00
Honduras	6	\$108 168,00	5	\$76 852,00	11	\$185 020,00
Jamaïque	5	\$117 640,00	2	\$29 632,00	7	\$147 272,00
Mexique	6	\$137 068,00	2	\$45 969,00	8	\$183 037,00
Nicaragua	8	\$161 624,00	8	\$127 660,00	16	\$289 284,00
Panama	6	\$109 868,00	3	\$26 849,00	9	\$136 717,00
Paraguay	6	\$101 124,00	5	\$65 925,00	11	\$167 049,00
Pérou	5	\$113 368,00	5	\$60 852,00	10	\$174 220,00
République Dominicaine	5	\$103 626,00	2	\$35 509,00	7	\$139 135,00
Saint-Kitts-et-Nevis	2	\$62 756,00	0	\$0,00	2	\$62 756,00
Sainte-Lucie	2	\$58 156,00	0	\$0,00	2	\$58 156,00
Saint-Vincent-et-Grenadines	1	\$22 528,00	0	\$0,00	1	\$22 528,00
Suriname	2	\$38 349,00	3	\$50 783,00	5	\$89 132,00
Trinité-et-Tobago	3	\$73 584,00	3	\$53 664,00	6	\$127 248,00
Uruguay	6	\$83 768,00	5	\$95 512,00	11	\$179 280,00
Venezuela	6	\$150 046,00	4	\$4 649,00	10	\$191 695,00
TOTAL	167	\$3 477 719,00	115	\$1 992 702,00	282	\$5 470 371,00

* 11 des 15 bourses octroyées sont des bourses partielles, et une des bourses a été refusée par le boursier.

**BOURSES DU PROGRAMME SPÉCIAL DE FORMATION POUR LES CARAÏBES
ANGLOPHONES (SPECAP)
2001 (Y COMPRIS LES PROROGATIONS)**

	Nouveaux boursiers		Prorogations		Total	
	No.	Montant	No.	Montant	No.	Montant
Antigua-et-Barbuda	2	\$49 056,00	2	\$24 660,00	4	\$73 716,00
Barbade	2	\$46 456,00	1	\$28 264,00	3	\$74 720,00
Bahamas	2	\$45 149,00	1	\$18 564,00	3	\$63 713,00
Belize	3	\$45 756,00	3	\$38 511,00	6	\$84 267,00
Dominique	3	\$64 446,00			3	\$64 446,00
Grenade	4	\$36 000,00	3	\$25 944,00	7	\$61 944,00
Guyana			2	\$27 456,00	2	\$27 456,00
Jamaïque	2	\$47 456,00	2	\$44 728,00	4	\$92 184,00
Saint-Kitts	2	\$51 056,00	1	\$19 564,00	3	\$70 620,00
Sainte Lucie	2	\$37 356,00	2	\$29 656,00	4	\$67 012,00
Saint-Vincent-et-Grenadines	2	\$50 056,00	2	\$36 334,00	4	\$86 390,00
Suriname	2	\$39 456,00	1	\$26 244,00	3	\$65 700,00
Trinité-et-Tobago	2	\$39 749,00	2	\$28 528,00	4	\$68 277,00
TOTAL	28	\$551 992,00	22	\$348 453,00	50	\$900 445,00

**BOURSES ACCORDÉES AU TITRE DE LA COOPÉRATION HORIZONTALE
BOURSES DE PERFECTIONNEMENT (CHBA) 2001**

Pays	Nombre de bourses
Antigua-et-Barbuda	2
Argentine	47
Bahamas	
Barbade	4
Belize	2
Bolivie	36
Brésil	7
Canada	
Chili	26
Colombie	38
Costa Rica	29
Dominique	
Équateur	45
El Salvador	31
États-Unis	
Grenade	1
Guatemala	31
Guyana	3
Haïti	9
Honduras	42
Jamaïque	3
Mexique	33
Nicaragua	23
Panama	30
Paraguay	31
Pérou	36
République dominicaine	20
Saint-Kitts	2
Sainte-Lucie	
Saint-Vincent-et-Grenadines	2
Suriname	
Trinité-et-Tobago	2
Uruguay	37
Venezuela	21
TOTAL	593

BOURSES DU PROGRAMME SPÉCIAL DE FORMATION (PEC) 2001

Pays	Nombre de bourses
Antigua-et-Barbuda	1
Argentine	7
Bahamas	
Barbade	3
Belize	
Bolivie	4
Brésil	1
Canada	
Chili	6
Colombie	8
Costa Rica	7
Dominique	3
Équateur	7
El Salvador	3
États-Unis	
Grenade	
Guatemala	6
Guyana	
Haïti	4
Honduras	5
Jamaïque	3
Mexique	4
Nicaragua	1
Panama	9
Paraguay	2
Pérou	3
Rép. dominicaine	2
Saint-Kitts	1
Sainte-Lucie	
Saint-Vincent-et-Grenadines	
Suriname	3
Trinité-et-Tobago	
Uruguay	4
Venezuela	2
TOTAL	99

**BOURSES POUR LES COURS SPÉCIALISÉS DANS
LES DOMAINES TECHNIQUES (CEAT) 2001**

Pays	Nombre de bourses
Antigua-et-Barbuda	1
Argentine	5
Bahamas	
Barbade	1
Belize	1
Bolivie	3
Brésil	2
Canada	
Chili	1
Colombie	3
Costa Rica	2
Dominique	1
Équateur	2
El Salvador	2
États-Unis	3
Grenade	1
Guatemala	2
Guyana	
Haïti	
Honduras	3
Jamaïque	2
Mexique	4
Nicaragua	
Panama	2
Paraguay	3
Pérou	4
Rép. dominicaine	2
Saint-Kitts	
Sainte-Lucie	
Saint-Vincent-et- Grenadines	1
Suriname	1
Trinité-et-Tobago	1
Uruguay	2
Venezuela	2
Activité régionale CITEL	95
TOTAL	152

ANNEXE G

CONTRIBUTIONS DES OBSERVATEURS PERMANENTS Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2001

Pays	Contributions en espèces	Contributions principales en nature	Total
Union européenne	EU\$73.000 – CICAD : Précurseurs chimiques – Systèmes de contrôle dans les Caraïbes EU\$55,000- CICAD: Système interaméricain d'information (IADIS) Total: EU\$128,000		EU\$128,000
Japon	EU\$155,000 - CICAD: Formation au niveau des études universitaires supérieures en prévention, traitement et abus des drogues EU\$45,000 - UPD: Projet de déminage EU\$200,000 - UPD: Mission d'observation des élections au Pérou EU\$90,000 - UPD: Mission d'observation des élections au Nicaragua EU\$40,000 - USDE: Dialogue interaméricain sur la gestion de l'eau Total: EU\$530,000		EU\$530,000
Israël	EU\$20,000 – Fonds pour la paix Total: EU\$20,000	EU\$390,000 – Bourses Total: EU\$390,000	EU\$410,000
Suisse	EU\$30,000 – UPD – Mission d'observation des élections au Nicaragua Total: EU\$30,000		EU\$30,000
Chypre	EU\$3,000 –Fonds pour la paix (Belize-Guatemala) Total: EU\$3,000		EU\$3,000
Italie	EU\$100,000 – UPD – Projet de déminage Total: EU\$100,000	EU\$13,000 – Fonds pour la paix (Honduras-Nicaragua – Système de vérification) EU\$24,000 – CICTE (Matériel technique de bureau) EU\$17,000 – Haïti (Ordinateurs pour la Mission spéciale) Total: EU\$54,000	EU\$154,000

Pays	Contributions en espèces	Contributions principales en nature	Total
Finlande	EU\$60,000 – UPD – Mission d'observation des élections au Nicaragua EU\$60,000		EU\$60,000
Corée		EU\$25,000 – Département de l'information (Équipement technique) EU\$12,500 – Bibliothèque Colomb (ordinateurs) EU\$12,500 – Young Americas Business Trust (ordinateurs) EU\$50,000 – Haïti et la République dominicaine (2 jeeps et des ordinateurs pour les bureaux nationaux) EU\$15,000 – Envoi de stagiaires au Secrétariat général EU\$63,000 – AICD – bourses Total: EU\$178,000	EU\$178,000
Pays-Bas	EU\$42,000 – AICD – Conférence de journalistes EU\$682,000 – UPD – Plan de ATE – Guatemala EU\$229,000 – UPD – Direction politique - Guatemala Total: EU\$953,000		EU\$953,000
Danemark	EU\$60,000 – UPD – Mission d'observation des élections au Nicaragua EU\$100,000 – Fonds pour la paix EU\$31,000 – UPD – Valeurs politiques – Guatemala Total: EU\$191,000		EU\$191 000
Norvège	EU\$40,000 – UPD – Mission d'observation des élections au Nicaragua EU\$25,000 - UPD – Mission d'observation des élections au Pérou EU\$167,000 – UPD – PROPAZ II EU\$274,000 – UPD – Direction politique au Guatemala EU\$1,156,000 –UPD- Projet de déminage Total: EU\$1,662,000		EU\$1 662 000

Pays	Contributions en espèces	Contributions principales en nature	Total
Espagne	EU\$255,000 – UPD – Projet de déminage EU\$110,000 – Fonds pour la paix EU\$537,000 – CICAD – Renforcement institutionnel des commissions nationales anti-drogues des pays andins / observatoires nationaux EU\$16 000 – Institut interaméricain de l'enfance – vidéo sur les droits à l'identité des garçons et des fillettes EU\$166,000 – CIDH – Programme de publications Total: EU\$1,084,000	EU\$190,000 – AICD-Bourses – Cours de génie et de gestion des ports EU\$230,000 – AICD – Bourses – Portail pédagogique des Amériques EU\$19,000 – CICAD – Séminaire Plan national anti-drogues EU\$33,000 – CICAD – Atelier sur le Plan d'action régional du CCP centraméricain EU\$3,000 – CICAD – Projet de maîtrise en toxicomanies en ligne EU\$92,000 – CICAD – Bourses de l'Universidad Complutense EU\$8,000 – CICAD – Réunion pour la maîtrise ibéro-américaine en toxicomanies en ligne Total: EU\$575 000	EU\$1 659 000
Suède	EU\$718,000 – UPD – PCT-IIème phase EU\$62,000 – UPD – Mission d'observation des élections au Nicaragua EU\$29,000 – UPD Mission d'observation des élections au Pérou EU\$68,000 – UPD Mission d'observation des élections au Honduras EU\$640,000 – UPD Projet de déminage EU\$120,000 – CIDH Total: EU\$1,637,000		EU\$1,637,000
Royaume-Uni	EU\$35,000 – UPD – ATE Caraïbes EU\$20,000 – UPD – Mission d'observation des élections à Saint-Vincent-et-Grenadines EU\$12,000 – UPD – Mission d'observation des élections en Haïti EU\$10,000 – UPD – Mission d'observation des élections au Nicaragua		EU\$496,000

Pays	Contributions en espèces	Contributions principales en nature	Total
	EU\$38,000 – UPD – Mission d'observation des élections au Pérou EU\$30,000 – UPD – Réforme constitutionnelle dans les Caraïbes EU\$272,000 – UPD – Projet de déminage EU\$24,000 – CIDH – Séminaire dans les Caraïbes EU\$55,000 – Fonds pour la paix Total: EU\$496,000		
France	EU\$29,000 – CICAD- RETCOD Total: EU\$29,000	EU\$3,000 – Départ. de droit international (Un professeur pour le cours de droit international à Rio) EU\$5,000 – CICAD – Cours de perfectionnement anti-drogues pour les employés des douanes de l'Amérique centrale, dispensé en Martinique Total: EU\$8,000	EU\$37,000
Russie		EU\$165,000 – Bureaux hors-sièges de l'OEA (véhicules tout terrain) Total: EU\$165,000	EU\$165,000
* Australie	EU\$39,000 – UPD Total: EU\$39,000		EU\$39,000
Total	EU\$6,962,000	EU\$1,370,000	EU\$8,332,000

* L'Australie n'a pas le statut d'Observateur permanent.

ANNEXE H

PROGRAMME-BUDGET: NIVEAUX D'EXECUTION

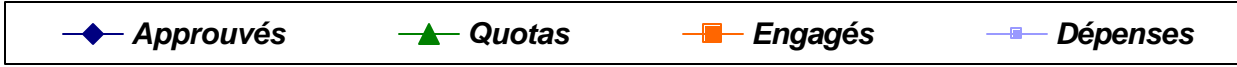
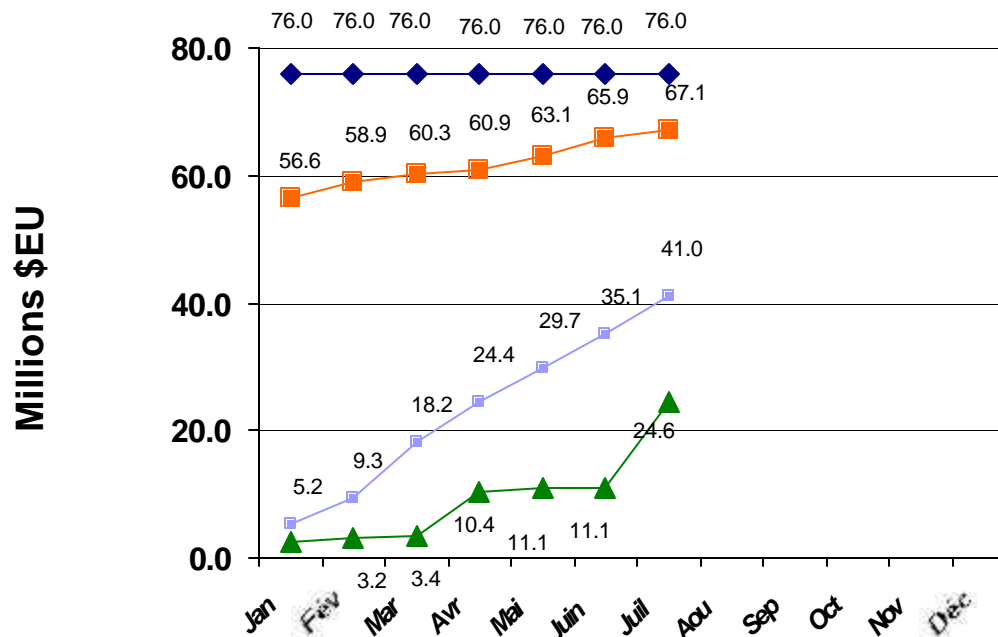
Fonds ordinaire 2000

	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Aou	Sep	Oct	Nov	Déc
Approuvés		76.0	76.0	76.0	76.0	76.0	76.0	76.0				
Quotas		2.6	3.2	3.4	10.4	11.1	11.1	24.6				
Engagés		56.6	58.9	60.3	60.9	63.1	65.9	67.1				
Dépenses		5.2	9.3	18.2	24.4	29.7	35.1	41.0				

Fonds ordinaire 1999

	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Aou	Sep	Oct	Nov	Déc
Approuvés		78.0	78.0	78.0	78.0	78.0	78.0	78.0	78.0	78.0	78.0	78.0
Quotas		2.4	2.7	4.5	12.3	26.5	26.7	26.8	26.8	27.3	27.3	33.5
Engagés		51.1	57.3	56.3	58.1	59.2	61.5	63.6	66.5	68.5	70	73.4
Dépenses		6.6	11.4	17.4	22.8	27.9	34.6	40.2	45.4	51.1	57.1	62.8

Fonds Ordinaire Rapport d'Exécution Budgétaire 2001 et Quotas Perçus



Fonds Ordinaire Rapport d'Exécution Budgétaire 2000 et Quotas Perçus

